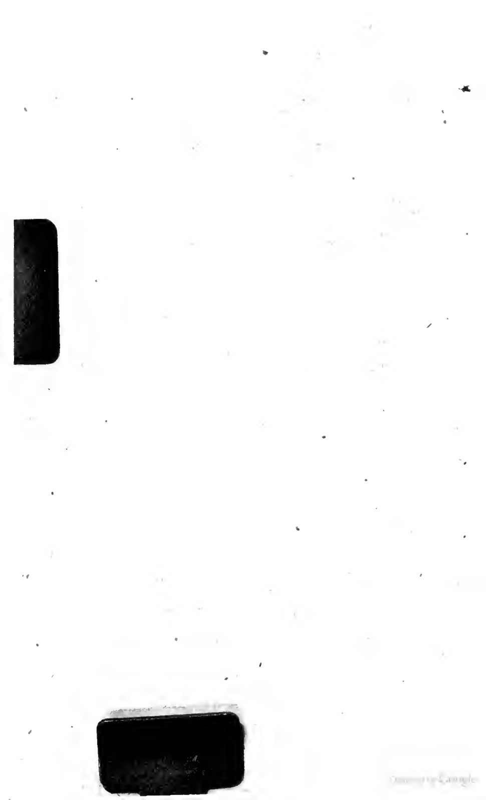

Digitized by Google



Digitized by Google

DES
CONVENTIONS MILITAIRES
ET DE LEUR
EXÉCUTION HABITUELLE.

Paris. — Imp. de Lacour, rue St-Hyacinthe-St-Michel, 33.

607016 SBN

DES
CONVENTIONS MILITAIRES
ET DE LEUR
EXÉCUTION HABITUELLE,

PAR

P. L. PRÉTOT,
Ancien officier supérieur d'Etat-Major.



PARIS,
LIBRAIRIE MILITAIRE, MARITIME ET POLYTECHNIQUE
DE J. CORRÉARD,
LIBRAIRE-ÉDITEUR ET LIBRAIRE-COMMISSIONNAIRE,
Rue Christine, n° 1.

1848.

(20501)

Digitized by Google

A MONSIEUR LE GÉNÉRAL PRÉVAL,

Président du comité de la Guerre et de la Marine au Conseil d'État.

MON GÉNÉRAL,

L'idée première de cet ouvrage vous appartient. Il n'est que le développement, la démonstration des principes que vous avez soutenus à la Chambre des pairs. Il n'a ni la perfection ni la profondeur que vous auriez sû lui donner ; je vous prie, toutefois, d'en agréer l'hommage comme un reflet de vos lumières, et comme une marque de mon très ancien et respectueux attachement.

PRÉTOT.

Paris, 27 mai 1848.

Digitized by Google

Digitized by Google

DES

CONVENTIONS MILITAIRES

ET DE LEUR

EXÉCUTION HABITUELLE (1).

Un ministre, dont le nom rappellera toujours de grandes fautes, un manque de patriotisme et une opiniâtreté que l'histoire jugera sévèrement (2), a dit dernièrement à la Chambre des pairs (3), que les actes d'un général n'engageaient jamais son gouvernement. C'est une assertion inconsidérée, contraire aux usages reçus, et dans tous les cas, beaucoup trop affirmative. Un général, éminemment distingué par sa connaissance approfondie de nos traditions militaires, ainsi que par beaucoup d'autres talents (4), a répliqué, avec raison, que c'était là une grave erreur.

(1) Voir la table des matières placée à la fin de cet ouvrage. L'impression de ce mémoire a été retardée par les évènements.

(2) M. Guizot.

(3) Séance du 17 janvier 1848.

(4) M. le général Préval.



C'est ce que l'histoire démontre en effet, et, pour ainsi dire, à chaque page, ainsi qu'il l'a fait remarquer (1).

On ne peut, sans doute, contester à aucun gouvernement le droit d'examen et d'approbation ou d'improbation des actes, consommés ou non, de ses généraux ; mais les conventions qu'ils font d'ordinaire avec l'ennemi, soit pour s'assurer un avantage présent ou prochain, soit pour prévenir une catastrophe ou des calamités inévitables, suspendre le cours des hostilités, amener la fin de la guerre et épargner le sang humain, doivent être loyalement exécutées, lorsqu'elles ne renferment rien de contraire à leurs instructions, aux lois de l'État, aux attributions, aux prérogatives exclusives du gouvernement, et qu'elles ont été dictées par des sentiments généreux ou nécessitées par les circonstances.

On sent qu'il ne s'agit pas ici des actes entièrement consommés et qui ne peuvent plus, dès-lors, être qu'un objet d'éloge ou de blâme. Il s'agit de ceux dont l'accomplissement est subordonné à des conditions ou à des délais qui permettent encore au gouvernement de faire connaître les objections dont il les jugerait susceptibles, ou de s'opposer à leur exécution.

Il n'en est pas des généraux comme des agents di-

(1) On trouvera le texte de son discours sous le n° 1 dans notre Appendice.

plomatiques, qui reçoivent ordinairement des instructions positives, auxquelles ils n'ont guère qu'à se conformer, et qui peuvent, d'ailleurs, presque toujours en demander et en recevoir à temps de nouvelles : abandonnés à la mobilité des événements, aux chances des combats, à l'inconstance de la fortune et à l'empire des conjonctures, les généraux n'ont pas toujours le temps de consulter ; d'ailleurs, quand ils l'auraient, ce qui n'arrive que très rarement, leur position pourrait changer ; l'occasion leur échapperait ; leur sort, celui de leurs troupes, et quelquefois même celui du pays, dépend d'un instant, d'un *oui* ou d'un *non* ; il faut donc qu'ils puissent agir dans la plénitude de l'autorité qui leur est nécessaire pour conduire leurs entreprises, surmonter tous les obstacles, se faire écouter ou craindre de l'ennemi, honorer leur gouvernement et leur pays par leur générosité au sein des succès, ou les servir encore utilement dans le malheur et les revers (1). Un général à qui on confie le sort d'un État, d'une armée, d'une place subjuguée ou prise d'assaut et de tout un peuple conquis, doit être plus puissant en pays ennemi que le gouvernement qu'il sert ne l'est chez lui, parce

(1) On trouvera sous le n° 2 de notre Appendice une série de preuves de cette nécessité, puisées dans la correspondance officielle du général en chef Bonaparte pendant ses deux mémorables campagnes d'Italie en 1796 et 1797.

qu'il y est entouré de périls, de difficultés et de résistances notoires ou secrètes, et qu'il n'y faut qu'une volonté. Celui qu'on assujétirait à consulter, et qui se sentirait sans cesse exposé à un désaveu, ne ferait jamais rien de grand ; il serait timide, indécis, irrésolu, et sans influence sur les généraux et les gouvernements ennemis. Ceux-ci savent fort bien distinguer un général investi de pouvoirs étendus, ou sûr de l'approbation de son gouvernement, de celui qui n'a qu'une autorité restreinte ; ils ne s'engageraient qu'avec une extrême hésitation avec ce dernier, et ne pourraient pas traiter en sûreté avec lui.

Tous les généraux qui agissent isolément, ou hors de la sphère du commandant en chef, participent nécessairement à ses pouvoirs et à son autorité pendant tout le temps qu'ils se trouvent dans cette situation ; mais il n'en doivent user qu'avec réserve, car, plus le pouvoir s'éloigne de sa source, plus son exercice exige de circonspection.

Le principe a toujours été de laisser beaucoup de latitude aux généraux, et de respecter les engagements qu'ils ont pris avec l'ennemi, dans les limites de la liberté qui leur est indispensable. Cette indépendance, dans les bornes que la politique et la saine raison lui assignent, est de l'intérêt de l'État encore plus que du leur. Quand on frappe un général d'un désaveu, on lui ôte une grande

partie de sa confiance en lui-même, ainsi que de son empire sur ses troupes, et celles-ci ne mettent plus la même ardeur à le seconder. Il faut épargner, autant qu'on le peut, un pareil désagrément aux généraux, si l'on ne veut pas énerver leur autorité, porter une atteinte fâcheuse à leur considération, et provoquer des ressentiments chez les ennemis. On se nuit à soi-même lorsqu'on agit ainsi à moins d'une nécessité absolue ; on se perd dans l'opinion des siens et dans celle des étrangers. Il est rare qu'on n'ait pas à regretter la violation de la foi jurée.

Les preuves de l'exécution habituelle des conventions militaires se présentent en foule dans nos archives, ainsi que dans celles des puissances étrangères. Nous nous contenterons d'en citer ici quelques-unes, sans aller puiser au-delà du siècle dernier. Les désaveux, rares parmi nous, ne forment qu'une exception, presque toujours très malheureuse. Nous en rapporterons aussi quelques exemples : on verra qu'ils ont tourné à la confusion et au déshonneur de ceux qui ont eu recours à ces infractions quand rien ne les justifiait

1. En 1757, la France avait envahi le Hanovre, en compensation de plusieurs de ses colonies qui lui avaient été enlevées par les Anglais. Le roi d'Angleterre, George II, éleva à ce sujet, une étrange réclamation. Ce monarque prétendait qu'il n'était en

guerre avec la France que comme roi d'Angleterre, et que ses états de terre ferme, c'est-à-dire l'électorat de Hanovre, qui lui appartenait personnellement, n'aurait pas dû être envahi. On ne tint pas compte, comme on le pense bien, de cet admirable et profond raisonnement. Vaincue, le 9 juillet, à Hastembeck et le 20 à Hameln, par le maréchal d'Estrées, le 3 août suivant, à Minden, le 9 à Brunswick, à Wolfembutel et à Zell, par le maréchal duc de Richelieu, son successeur, une armée anglo-hanovrienne et hessoise, commandée par le duc de Cumberland, se trouva acculée à l'Elbe, dans le voisinage de Stade, dès les premiers jours de septembre. Dans cette situation critique, ce prince conclut, le 8, à Closter-Seven, avec le maréchal duc de Richelieu, une convention par laquelle il s'engagea à abandonner le Hanovre à la France jusqu'à la fin de la guerre, à dissoudre son armée, à renvoyer les troupes anglaises en Angleterre, à licencier une partie des troupes hanovriennes, et à laisser l'autre renfermée dans Stade. Cet arrangement fut vivement blâmé par le roi d'Angleterre ; néanmoins, les choses restèrent dans cet état. La défaite du prince de Soubise à Rosbach, le 5 novembre subséquent, ayant apporté un changement considérable dans la situation des Français en Allemagne, et le duc de Richelieu ayant eu la négligence de ne pas laisser des forces suffisantes devant Stade, les Hano-

vriens en profitèrent pour reprendre les armes. Le duc de Brunswick, qui les commandait, prétendant qu'il était étranger aux engagements du duc de Cumberland, rentra en campagne avec eux, à l'instigation du roi d'Angleterre, ce qui acheva de faire pencher la balance contre nous ; mais ce manque de foi entraîna le ravage du Hanovre. On ne put cependant le conserver : la rentrée inattendue des Hanovriens en campagne, contre la teneur de la convention, nous avait fait un si grand tort, qu'on fut forcé bientôt après de l'évacuer. La cour, mécontente de la conduite du duc de Richelieu en cette occasion, le fit remplacer dans le commandement de l'armée. L'excès de sa confiance dans nos ennemis nous avait été trop funeste pour n'être pas désapprouvé. C'est une faute impardonnable à la guerre. La dévastation de l'électorat attestait, et même aggravait la sienne, bien loin de la réparer.

2. Il est rare qu'un traité de paix n'ait pas été préparé d'abord par quelque suspension d'armes. Ce sont presque toujours les généraux qui élèvent les premiers la voix pour la cessation des hostilités. Cela est très remarquable, et pourtant très naturel. Comme ils voient de près les calamités de la guerre, ils sont les premiers à proposer d'y mettre un terme, et ils sacrifient volontiers toutes leurs espérances de gloire

aux intérêts de l'humanité et de leur pays. Le mot d'armistice est peut-être entendu avec plus de joie dans les camps que dans l'intérieur, parce qu'on en comprend mieux les avantages présents et les conséquences possibles. On y est toujours disposé au rétablissement des relations amicales, parce qu'on s'estime mutuellement. Ces sentiments sont très marqués chez les militaires et les généraux français(1). Cela n'est pas sans exception ; nous ne parlons ici qu'en général. Nous savons fort bien qu'il y a eu dans tous les temps des hommes qui ont fait passer leurs intérêts personnels avant ceux de l'État ; mais, en y regardant de très près, on en trouverait beaucoup plus parmi les généraux d'autrefois que parmi ceux qui ont commandé des armées depuis la révolution.

Les traités de paix conclus avec la Prusse, l'Espagne, la Hollande et plusieurs puissances au-delà du Rhin en 1795, ont été précédés par des armistices qui furent tous accueillis ou suggérés par les commandants en chef des armées de la république, et tous confirmés par ceux qui tenaient alors les rênes du gouvernement.

(1) On trouvera sous les nos 3 et 4 de notre Appendice une série preuves de cette généreuse disposition de nos généraux et de nos soldats.

3. On contesta, il est vrai, la validité de celui que le général en chef Jourdan, commandant l'armée de Sambre-et-Meuse, conclut en Allemagne, vers la fin de décembre, avec le général autrichien Clairfait, sous prétexte que ce général (c'est-à-dire le général Jourdan) était alors subordonné au général Pichegru, qui avait le commandement supérieur des deux armées; mais on finit par l'approuver comme rationnel et nécessaire. Pichegru traça même, d'accord avec lui, la ligne de démarcation entre les armées françaises et l'armée autrichienne, et cet armistice, qui permit aux troupes d'entrer en quartier d'hiver en pays ennemi, dura fort longtemps..... si longtemps, que sa prolongation nuisit, au printemps suivant, aux opérations de l'armée d'Italie. « J'imagine qu'à l'heure » qu'il est on se bat sur le Rhin, » écrivait le général en chef Bonaparte au directeur Carnot, après la bataille de Lodi, et de Lodi même, le 22 floréal an 4 (11 mai 1796). « *Si l'armistice continuait, l'armée* » *d'Italie serait écrasée.* — On dit que la suspension » d'armes du Rhin continue toujours, » mandait-il trois jours après, c'est-à-dire le 25 floréal (14 mai), au directoire exécutif. « J'imagine qu'à l'heure qu'il » est vous avez porté vos regards sur un objet si » essentiel. Il paraît même que les ennemis ont pu- » blié, avec emphase dans leur camp, que cette

» suspension était pour trois mois, et qu'ils allaient,
» en conséquence, recevoir de grands renforts. —
» L'armée autrichienne reçoit tous les jours des ren-
» forts, » lui écrivait-il encore, à ce sujet, le 3 prairial subséquent (22 mai). « Mais j'imagine que notre
» armée du Rhin ne permettra pas à l'empereur de
» trop s'affaiblir de ce côté-là. » Sa lettre du 22 floréal (du 11 mai), au directeur Carnot, se terminait par ce passage très remarquable: « Si les deux armées
» du Rhin entrent en campagne, je vous prie de me
» faire part de leur position et de ce que vous espé-
» rez qu'elles puissent faire, afin que cela puisse me
» servir de règle pour entrer dans le Tyrol ou me
» borner à l'Adige. Il serait digne de la république
» d'aller signer le traité de paix, les trois armées
» réunies, dans le cœur de la Bavière ou de l'Au-
» triche étonnée. Quant à moi, s'il entre dans vos
» projets que les deux armées du Rhin fassent des
» mouvements en avant, je franchirai le Tyrol avant
» que l'empereur s'en soit sérieusement douté. »
Son génie débordait dans toute sa correspondance dès son début dans la carrière.

Le 20 prairial an 4 (8 juin 1796), il écrivait, encore à ce sujet, au général Clarcke, chef du cabinet topographique du directoire exécutif :

« Nous attendons ici, avec impatience, des nouvelles

» du Rhin. Si notre armée a des succès, comme je » l'espère, il faut que l'on fasse payer à l'empereur » son entêtement. »

4. On a prétendu que les émigrés français débarqués par les Anglais à Quiberon en juillet 1795 ne s'étaient rendus que comme prisonniers de guerre : les rapports du général Hoche, dont la loyauté et l'humanité ne peuvent être mises en doute, font foi qu'ils s'étaient rendus à discrétion. Ils demandèrent bien à capituler, mais leur position désespérée à l'extrémité des rochers qui terminent la presqu'île n'admettait pas de capitulation, et, de plus, il ne dépendait pas du général Hoche de leur en accorder une, cela eût été contraire aux lois. Il leur fit répondre de mettre bas les armes, et ils obéirent; ils ne pouvaient faire autrement. Il voulait en outre qu'ils fissent cesser le feu des vaisseaux anglais, mais il n'était pas en leur pouvoir de le faire; dans l'impossibilité, apparemment, de distinguer ce qui se passait à terre, les Anglais tiraient sur eux comme sur les républicains Si l'infortuné Sombreuil soutint qu'on avait promis aux émigrés qu'ils seraient traités comme prisonniers de guerre, ce fut uniquement d'après l'assertion de plusieurs d'entre eux, par suite d'un malentendu dans un moment de terreur et de confusion, et de l'intérêt que les troupes républicaines avaient paru prendre à leur sort; mais ni lui ni deux officiers supérieurs qui périrent avec lui ne

réclamèrent personnellement le bénéfice de la capitulation que quelques-uns de leurs compagnons d'armes croyaient avoir été conclue, sachant parfaitement qu'ils n'en avaient point obtenu. Le sort de tous ces infortunés ne dépendit point de Hoche ; s'il eût dépendu de lui, ils eussent sans doute été sauvés, car les armées républicaines n'exécutaient pas les décrets de la convention nationale qui défendaient de faire aucun quartier aux émigrés : il dépendit malheureusement de deux ou trois commissaires de la convention, armés de toute la rigueur des lois, qui se crurent d'autant plus fondés à les faire exécuter, qu'on savait qu'il se préparait en Angleterre une expédition semblable pour Saint-Malo et pour d'autres points de la côte. Hoche parvint, toutefois, par ses représentations, à en arrêter l'application après les premiers moments de sévérité, et sa généreuse intervention, tant auprès des commissaires qu'auprès du gouvernement, en sauva un très grand nombre. Nous ne mentionnons ici ces faits que pour achever de détruire, autant qu'il dépend de nous, une erreur injustement accréditée, et qui a déjà été combattue avec autant de succès que de raison par le lieutenant-colonel Patu Deshauschamps, dans sa véridique histoire de nos *dix années de guerre intestine*, ouvrage écrit en entier d'après les rapports les plus authentiques (1).

(1) 1 vol. in-8°, Paris, 1840, chez G. Laguionie, 36, rue et passage Dauphine.

J'ai connu personnellement une des victimes de cette funeste affaire de Quiberon. C'était un des descendants du maréchal de Bellefond (1). Il avait été fusillé et laissé pour mort sur la place jusqu'à ce qu'on pût le faire enterrer. En passant, de nuit, près du lieu où il gisait baigné dans son sang, une vieille femme, une fermière, je crois, s'aperçut, à ses gémissements, qu'il respirait encore. Touchée de compassion, elle le fit porter secrètement chez elle et l'y fit soigner. Il guérit et rentra plus tard dans sa famille. Il avait reçu plusieurs balles dans la tête, et il avait eu la mâchoire fracassée. Il était affreux à voir. Sa voix était caverneuse ; sa parole, un mélange de sons orageux, pénibles à entendre. Le soin de plusieurs fistules et de sa personne entière, absorbait, pour ainsi dire, son existence ; il mangeait difficilement ; il fallait que ses aliments fussent broyés d'avance ; mais il supportait ses maux avec tant de patience et il s'en plaignait si peu, qu'on cessait bientôt d'éprouver la répulsion dont on se sentait frappé lorsqu'on le voyait pour la première fois. Je ne l'ai jamais entendu articuler une accusation contre ceux qui l'avaïent mis en ce triste état. Il savait très bien à quoi il s'était exposé en s'engageant volontairement dans l'expédition dont l'issue lui avait été si fatale. Il était sorti du

(1) Et un oncle de M. le général Préval par sa femme.

tombeau d'une manière si miraculeuse, que la vie semblait avoir un prix tout particulier pour lui, malgré ses souffrances. Il allait encore dans le monde; il prenait même part à ses amusements. On s'accoutumait à sa présence, et j'ai vu mainte fois de très belles personnes danser avec lui sans répugnance, du moins sans en faire paraître, tant on respectait son malheur et son courage, et tant on craignait de l'affliger. Ah! couvrons d'un voile de deuil ces scènes propres à faire abhorrer jusqu'au nom des guerres civiles.

5. Toutes les conventions du général en chef Bonaparte pendant sa brillante campagne d'Italie en 1796, du général Hoche avec les chefs vendéens, et de tous nos autres généraux en chef tant en Allemagne qu'en Italie, en Suisse, en Piémont, à Malte, en Égypte, dans le cours de cette même campagne et des deux suivantes, eurent également l'approbation du directoire exécutif.

Beaucoup de personnes ne savent pas aujourd'hui que ce fut le général Bonaparte qui réveilla l'esprit de patriotisme et de liberté en Italie dès ses premiers pas dans cette belle contrée; et que ce fut sous ses auspices que les Italiens secouèrent le joug du despotisme en 1796 dans la moitié de ce pays, d'où les institutions libérales s'étendirent ensuite dans l'autre. Son souvenir y vit encore dans toutes les âmes patriotiques et

généreuses : son nom y est encore, comme parmi nous, dans toutes les bouches. On ne lira pas sans intérêt, dans les circonstances présentes, quelques-unes des pièces relatives à la part qu'il prit, tant à cette époque que depuis, à la régénération de l'Italie (1).

Revenant à l'objet particulier de cet écrit, il est surtout à remarquer, que le général en chef Bonaparte détruisit à Malte, en deux jours de temps, en juin 1798, une puissance reconnue de toute l'Europe; qu'il en dispersa les membres dans tous les États dont ils étaient originaires; que, non seulement il assigna une pension au grand-maître et aux chevaliers français sur le trésor public, mais encore, qu'il prit sur lui d'autoriser ces derniers à rentrer en France nonobstant les lois sur l'émigration, qui leur étaient applicables, et que tous ces engagements, assurément exceptionnels, furent confirmés et exécutés sans objection. Leur accomplissement ne fut retardé que par la reprise des hostilités en Europe (2). Ayant l'intention de publier très prochainement une histoire de la prise de Malte par ce général, je n'ai pas crû devoir m'étendre plus longuement ici sur cet événement extraordinaire.

Ajoutons qu'il leva, de sa propre autorité,

(1) On les trouvera ci-après, sous le n° 5 de l'Appendice.
(2) Appendice, n° 6.

des corps de volontaires dans l'île de Corse; qu'il prit en Italie, à Malte, en Égypte, en Syrie, des auxiliaires qui furent maintenus à la solde de la France; que, pendant son séjour en Égypte, il fit même acheter des Noirs dans le Saïd et le Darfour, pour les incorporer dans son armée (1) et que tout cela fut sanctionné.

Ses relations diplomatiques avec les puissances d'Italie, la Suisse, le schérif de la Mecque, la Porte ottomane, les pachas d'Acre, de Jérusalem, de Damas et de Janina, les puissances barbaresques et les princes de l'intérieur de l'Afrique, furent également approuvées, et tous les établissements qu'il créa furent conservés.

6. Dans les premiers jours du mois de janvier 1799, Championnet, qui venait de chasser soixante mille Napolitains de Rome avec moins de seize mille hommes, se portait sur Naples par plusieurs routes avec cette petite armée. Les Napolitains fuyant constamment devant lui, le général autrichien, Mack, qui les commandait, l'avait fait prier de lui accorder un armistice ; mais il s'y était refusé, et il poursuivait vivement sa marche. Entouré soudain, avec peu de monde, à San Germano, par l'insurrection du pays, avant la

(1) Appendice nos 6 et 7.

réunion de ses colonnes, il avait déjà perdu une partie de ses équipages, et même de son parc d'artillerie, et il se trouvait dans une situation très critique, lorsque le vice-roi de Naples, qui ne savait pas encore ce qui se passait de ce côté, lui fit demander à son tour un armistice, par lequel il s'engageait à livrer Capoue à l'armée française, à lui concéder une ligne de positions qui traversait la Péninsule, du rivage de la Méditerranée à celui de l'Adriatique, à lui payer dix millions de francs, à titre de contribution de guerre, et à interdire l'entrée du port de Naples aux vaisseaux anglais, s'il voulait cesser de marcher sur cette ville. Championnet se hâta, comme on le pense bien, d'accepter cet arrangement. C'était sortir d'un grand péril par un bonheur inespéré, se ménager le temps de réunir ses forces et d'agir ensuite sur les partisans que la France avait dans cette grande cité. Cette convention devait être soumise à l'approbation du gouvernement français et du gouvernement napolitain. Mais dans l'intervalle nécessaire aux ratifications, le peuple de Naples, mécontent de ce traité, se souleva contre le vice-roi et contre le chef de l'armée napolitaine, qu'il accusait de trahison. Le général Mack, forcé de prendre la fuite, de peur d'être massacré, se réfugia près de Championnet, et se déclara son prisonnier. D'un autre côté, Gaëte avait été prise, et les troupes françaises s'étaient réunies. Les lazzaroni ayant attaqué

nos avant-postes et tué plusieurs Français, Championnet marcha contre eux, entra de vive force dans Naples, et y protégea l'érection de la *République parthénopéenne*, que proclamèrent ses habitants. Il apprit, quelques jours après, que l'armistice dont il s'agit n'avait pas obtenu l'approbation du Directoire exécutif, qui tenait essentiellement à l'occupation de Naples, parce qu'il était informé que cette ville devait être livrée aux puissances coalisées contre nous. Le Directoire lui enjoignait, en conséquence, de s'en emparer sans délai. Les événements l'avaient forcé de dévancer ses intentions. Sa conduite à cet égard fut approuvée.

7. On ne resta pas longtemps maître de Naples. Dès les premiers jours du printemps, l'armée française fut rappelée dans la Haute-Italie, par suite des revers de Schérer et des succès des Autrichiens aidés des Russes. Sa retraite, pour se rapprocher des Alpes, entraîna la perte de notre conquête et la destruction de la *République parthénopéenne*, qui florissait déjà à l'ombre de nos drapeaux. En évacuant la ville de Naples, on n'avait laissé de garnison française que dans le fort *Saint-Elme*. Celui de *Castel-Nuovo* et celui de l'Œuf n'étaient occupés que par des troupes napolitaines. A l'approche du cardinal Ruffo avec les milices à demi-sauvages qu'il avait levées dans la Ca-

labre, les républicains les plus marquants s'étaient entassés dans ces deux forts, pour se soustraire à leur fureur. Assiégés par les bandes du cardinal et par des Anglais, des Turcs et des Russes qui étaient venus débarquer sur les côtes voisines après le départ de l'armée française, ils manquèrent bientôt de vivres. Ruffo les pressa de se rendre, en leur assurant, à leur choix, la faculté de rentrer à Naples, ou d'être conduits à Toulon, sans crainte d'être molestés. Ces conditions furent acceptées. La capitulation était signée depuis deux jours, et les commandants anglais, turcs et russes, en avaient garanti l'exécution en y apposant aussi leurs signatures, quand Nelson, qui venait de Sicile, parut dans la baie de Naples avec son escadre. A peine informé de ce qui s'était passé, il exige que les assiégés se rendent à discrétion. En vain le cardinal Ruffo et l'ambassadeur d'Angleterre lui représentent qu'on ne peut méconnaître la capitulation sans se déshonorer; tous deux, hors d'état de s'opposer à cet acte de violence, se retirèrent pour ne pas souiller leur nom par une lâche condescendance. Les commandants russes et turcs en firent autant. Nelson éloigna l'officier anglais qui avait signé la capitulation et livra la garnison et les réfugiés aux atroces vengeances de la cour de Naples. Ce n'est pas tout : le prince Caraccioli, qui avait été investi, presque malgré lui, du commandement de la marine

parthénopéenne, s'était échappé du fort de l'Œuf avant la capitulation ; sa tête ayant été mise à prix, il eut le malheur d'être découvert et arrêté. Nelson osa lui donner, de sa seule autorité, des juges auxquels il dicta sa sentence, et qui le condamnèrent en deux heures. Il le fit transporter aussitôt après à son bord, l'y fit pendre à une vergue de son vaisseau, l'y laissa exposé le reste du jour, et le fit ensuite jeter à la mer. Ce prince avait vainement fait implorer auprès de lui la faveur d'être fusillé ; cette faveur, comme il l'appelait parce que l'idée d'un supplice ignominieux lui était affreuse, lui avait été brutalement refusée. On s'était aussi, en vain, adressé en sa faveur à l'épouse de l'ambassadeur d'Angleterre, lady Hamilton, dont on connaissait l'empire absolu sur Nelson : sa porte fut fermée aux sollicitations, et son cœur à la pitié. Le pétitionnaire était cependant un vieillard qui n'attendait pas qu'on lui laissât la vie, il ne demandait qu'un autre supplice : on ne daigna pas écouter cette simple prière.

Le prince royal des Deux-Siciles, que Nelson avait à son bord, ne s'opposa pas à cette audacieuse violation des droits de la guerre et des gens ; impassibilité digne de cette cour. Quatre gouvernements étaient intéressés à venger l'inobservation de la capitulation dont il s'agit ; ils se turent sur ce crime infâme et sur les barbaries qui le précédèrent et le

suivirent ; mais les historiens ont flétri le front des coupables, et leur témoignage les poursuivra dans la postérité, comme de nos jours, sous les voûtes de Westminster comme dans les caveaux de Naples.

Environ quinze jours après ces horreurs, le corps de l'infortuné Caraccioli, soulevé par un commencement de fermentation, et flottant debout dans la mer, sortit à demi des flots, comme pour reprocher sa mort à ses assassins. Le poids des boulets qu'on avait attachés à ses pieds pour l'entraîner au fond des eaux servait à le retenir dans cette position. Nelson le vit sans être ému ; le roi, qui ne rougit pas d'aller le voir avec lui, visiblement épouvanté de ce spectacle, malgré ses efforts pour cacher son trouble, permit, non par pitié ni par remords, mais pour écarter ce spectre accusateur, qu'on lui donnât la sépulture. Les souverains de ce pays semblent étrangers à la pitié ainsi qu'au remords ; témoins dernièrement Palerme et Messine, et plus récemment encore Naples même, livrés au massacre, au pillage et à l'incendie par la perfidie de son maître actuel.

8. Lors de la capitulation du fort Saint-Elme, dont la garnison fut aussi forcée de se rendre faute de subsistances, la Cour, implacable dans ses vengeances, fit également mettre à mort soixante et onze Napolitains, qui étaient aussi venus y chercher un re-

fuge. L'inhumanité de la Cour de Naples ne recula pas devant une atrocité de plus. Mais hâtons-nous de détourner les yeux de ce palais souillé de crimes (1).

9. Au mois d'août de la même année (toujours en 1799), le duc d'York, débarqué au Helder, en Hollande, avec une armée de plus de 45,000 hommes, composée de 30,000 Anglais et Hanovriens, et de trois divisions de troupes russes, y obtint d'abord quelques avantages sur les troupes gallo-bataves, trop peu nombreuses pour résister à tant de forces ; mais Brune, accouru en hâte avec des renforts, le battit successivement à Berghen et à Alkmaër. Après sa seconde défaite, ce prince conclut avec lui, le 19 octobre, dans la dernière de ces deux villes, une convention par laquelle il s'engagea à se rembarquer avec son armée et à rendre, sans échange, 8,000 prisonniers de guerre français et bataves, qui étaient en Angleterre. Cette

(1) La sagesse et la bonté y régnèrent pendant deux ans avec Joseph ; la courtoisie, la grandeur d'ame avec Murat, durant sept ans consécutifs ; elles y ont été remplacées par la tyrannie et la cruauté. On dit que la tête du roi Murat, d'un héros français célèbre par sa vaillance, lâchement fusillé par l'ordre de l'ancien roi, au mépris des lois de la guerre, y fut apportée du Pizzo en 1815, et qu'on l'y conserve sous verre. J'ignore si cela est vrai, et je me refuse à le croire; tout ce que je puis assurer, c'est que je me souviens parfaitement d'avoir lu cela dans un ouvrage anglais dont le titre m'a échappé, ayant négligé d'en prendre note.

convention fut censurée en Angleterre et en Russie, mais elle fut exécutée. Les Anglais étaient venus en Hollande pour y rétablir le stadthouder, opérer une diversion en faveur des Autrichiens et des Russes qui agissaient, de leur côté, en Italie et en Allemagne, envahir le nord de la France, et surtout pour enlever la flotte hollandaise. Ils avaient réussi à s'en emparer à l'aide d'une révolte des équipages, qu'ils avaient pris soin de corrompre et de débaucher. C'était principalement ce qu'ils voulaient. Ils se retirèrent contents, quoique bien battus, sans s'inquiéter des cris de leurs alliés. Voilà ce que fait toujours le gouvernement anglais: il se sert des autres pour arriver à son but, et dès qu'il y est parvenu, il les abandonne; et, ce qui est très étonnant, c'est qu'il trouve toujours des dupes.

10. Vers la fin du mois de décembre de la même année, Desaix et Poussielgue, envoyés en parlementaires au camp turc par le général Kléber, successeur du général Bonaparte dans le commandement en chef de l'armée d'Orient, y conclurent avec le grand visir, qui marchait contre elle avec une armée trois fois plus nombreuse, une trève d'un mois, pendant la durée de laquelle on devait s'occuper d'une négociation dont l'issue était extrêmement incertaine. Comme on l'avait fait remonter à des ouvertures dont on n'avait pu préciser la date, l'armistice tirait à sa

fin, qu'on n'était pas encore d'accord sur l'instant où il devait cesser, et qu'on différait de deux ou trois jours relativement à son terme. Kléber, supérieur à ces pointilleuses distinctions, ne crut pas devoir rompre pour cela cette suspension d'armes, mais il s'arrangea pour être prêt à combattre le jour que les Turcs regardaient comme celui de son expiration.

11. Persuadé qu'il ne pourrait se soutenir en Égypte sans le secours de la France, avec laquelle toute communication était interrompue depuis longtemps, il conclut, le 28 janvier suivant, avec la Porte ottomane, un traité par lequel il consentait à la remettre aux Turcs, à condition que l'armée française serait transportée en France, tant sur ses propres bâtiments que sur ceux qui seraient fournis, au besoin, par la Sublime Porte, munis de passe-ports délivrés par elle et par ses alliés, les Anglais et les Russes, avec ses armes, son artillerie, ses bagages, et les collections scientifiques de la Commission des Arts. C'est ce qu'on appelle la convention d'El-Arich. On était aussi convenu d'une nouvelle trève de trois mois, qu'on avait jugée nécessaire pour l'exécution de cette convention, sauf à la prolonger s'il le fallait.

12. A la nouvelle de ce traité, Mourad-Bey, qui nous résistait encore dans la haute Égypte, qui venait

d'y essuyer de nouvelles défaites, et que l'on y poursuivait avec une infatigable opiniâtreté, écrivit au général Belliard, qui y commandait :

« Le grand visir et mon confrère Ibrahim-Bey » m'ont écrit que la paix était faite avec les Français, » et que je ne devais plus commettre aucune hostilité » contre eux ; vous êtes pourtant toujours à ma pour- » suite, et si des hostilités ont encore lieu, ce sera » vous qui en serez la cause. » (Il avait reçu cette nouvelle par le désert, avant qu'elle eût pu parvenir par le Caire au général français.) « Je vous préviens, » continuait-il, « de ce qui se passe ; il faut que vous » cessiez de me poursuivre, et vous pouvez être assuré » qu'on ne molestera aucun Français. Le porteur de » cette lettre vous instruira du reste. » D'après les explications de son envoyé, Belliard lui accorda provisoirement une suspension d'armes, à condition que les mameloucks ne s'éloigneraient pas de Behnézeh et des environs ; qu'ils n'y garderaient aucun Arabe ; qu'ils ne tenteraient pas d'en soulever les habitants contre les Français ; qu'ils n'y lèveraient point de contributions ; qu'ils n'y feraient point de réquisition d'armes, de chevaux ni de bêtes de somme ; qu'ils payeraient comptant tout ce qui serait nécessaire à leur subsistance, ainsi qu'à celle de leurs chevaux, de leurs chameaux et de tous leurs autres animaux de bât ; qu'ils ne toucheraient pas aux maga-

sins de la République ; enfin qu'un de leurs kachefs resterait en otage près de lui jusqu'à la réponse du général Kléber, pour lui garantir l'exécution de cette convention. « Vous avez très bien fait de consentir à » l'armistice que vous a proposé Mourad Bey, » lui répondit le général en chef Kléber, « je vous prie » seulement de faire passer tous ces mameloucks sur » la rive droite du Nil, afin que nos troupes ne soient » nullement inquiétées en descendant de la haute » Égypte. Vous leur prescrirez de n'approcher du » Caire qu'à deux jours de marche tant que nous se- » rons en possession de cette capitale. »

Les mameloucks se soumirent à ces conditions et se tinrent tranquilles. Mourad-Bey recruta pendant ce temps-là sa petite armée, et ne cacha pas au général Belliard qu'il se préparait à disputer l'Égypte aux Turcs.

13. Tout se préparait dans l'armée française pour l'exécution de la convention d'El-Arich. Kléber avait déjà fait évacuer Catiéh, Saléhiéh, Belbéis, Suèz, la haute et la basse Égypte ; il n'occupait plus que le Caire, où il résidait, Boulac et l'île de Raoudah, qui en sont des dépendances, Gizéh, de l'autre côté du Nil, quelques places peu importantes dans le Delta, Alexandrie, où il se disposait à aller s'embarquer, Rosette et le petit fort d'Aboukir, qui étaient sur son chemin, quand le commodore Sydney Smith, com-

mandant de la croisière anglaise sur les côtes d'Égypte, ainsi que sur celles de la Syrie, qui avait servi d'intermédiaire dans les négociations, lui annonce que le commandant en chef de l'escadre anglaise de la Méditerranée, lord Keith, sous les ordres duquel il se trouve,en a de contraires à l'exécution de la convention. Trompé par des lettres interceptées, remplies de rapports absurdes, le gouvernement anglais, qui s'imaginait que l'armée française mourait de faim, comme si l'on pouvait mourir de faim en Égypte, lui avait tout récemment prescrit de s'opposer à son retour, à moins qu'elle ne se rendit prisonnière de guerre. Il osait l'écrire lui-même à Kléber. Kléber, transporté de courroux, mit à l'instant même la lettre de ce présomptueux amiral à l'ordre du jour de l'armée, en y ajoutant ce peu de paroles :

« Soldats, on ne répond à de telles insolences que » par des victoires ; préparez-vous à combattre. »

Sans vouloir tenir aucun compte de ce contretemps, le grand visir, Youssouf, insistant avec une inconcevable opiniâtreté sur l'exécution du traité par l'armée française, malgré son impossibilité évidente, s'approche du Caire avec la sienne. « L'armée dont » le commandement m'est confié, » lui manda aussitôt Kléber avec autant de noblesse que de fermeté, « ne trouve pas, dans les propositions qui lui ont été » faites de la part de votre altesse, une garantie suffi-

» sante contre les prétentions injurieuses et l'opposi-
» tion formelle du gouvernement anglais à l'exé-
» cution de notre traité. En conséquence, il a été
» décidé ce matin, en conseil de guerre, que ces pro-
» positions seraient rejetées, et que la ville du Caire,
» ainsi que ses forts, demeureraient occupés par les
» troupes françaises jusqu'à ce que j'aie reçu du
» commandant en chef de la flotte anglaise de la
» Méditerranée une lettre directement contraire à
» celle qu'il m'a adressée le 8 janvier, et que j'aie,
» entre mes mains, les passe-ports *signés par ceux*
» *qui ont le droit d'en accorder.*

» D'après cela, toute conférence ultérieure entre
» nos commissaires devient inutile, et les deux ar-
» mées doivent se considérer, dès cet instant, comme
» étant en état de guerre.

» La loyauté que j'ai apportée dans l'exécution
» ponctuelle de nos conventions donnera à votre al-
» tesse la mesure du regret que m'a fait éprouver
» une rupture aussi extraordinaire dans ses circon-
» stances, que contraire aux avantages communs de
» la République française et de la Sublime Porte. J'ai
» assez prouvé combien j'étais pénétré du désir de
» voir renaître les liens qui unissaient depuis long-
» temps les deux puissances. J'ai tout fait pour rendre
» manifeste la pureté de mes intentions ; toutes les
» nations y applaudiront, et Dieu soutiendra, par la

» victoire, la justice de ma cause. Le sang que nous » sommes prêts à répandre rejaillira sur les auteurs » de cette nouvelle dissension.

» Je préviens aussi votre altesse que je garderai, » comme otage à mon quartier-général, son excel- » lence Moustapha Pacha, jusqu'à ce que le général » Galbaud, qui est retenu à Damiette, se soit rendu » à Alexandrie avec sa famille et sa suite, et qu'il ait » pu me rendre compte du traitement qu'il a éprouvé » de la part des officiers de l'armée ottomane, » traitement sur lequel on me fait des rapports très » extraordinaires.

» La sagesse accoutumée de votre altesse lui fera » aisément distinguer de quelle part viennent les » nuages qui s'élèvent ; mais rien ne pourra altérer » la haute considération et l'amitié bien sincère que » j'ai pour elle. »

L'armée ottomane était de soixante et dix à quatre-vingt mille hommes, pourvue d'une bonne artillerie. Kléber, qui n'en avait pas dix mille sous la main, marche à elle dès le lendemain, malgré la disproportion du nombre, la défait à Matarieh (l'ancienne Héliopolis), à quatre ou cinq lieues du Caire et la met en fuite. « Nous avons donné à la plaine d'Héliopolis » une nouvelle célébrité par la victoire que nous ve- » nons de remporter sur le grand visir, » manda-t-il, le jour même, 20 mars, d'El-Hanca, de la tente dé-

serte du grand visir, au savant Fourier, commissaire français près du divan du Caire : « Nous lui avons » enlevé vingt pièces de canon et tous ses équipages. » Il couche ce soir à Belbeis. Nous irons l'en déloger » demain, pour le conduire, avec l'aide de Dieu, au-» delà du désert. Annoncez cette bonne nouvelle aux » membres du Divan, et dites-leur que si la Provi-» dence continue à m'être favorable, la première » chose dont je m'occuperai à mon retour, sera de » les réinstaller dans leurs fonctions. » Il écrivit à peu près dans les mêmes termes à l'administrateur général des finances, Gloutier, et reprit immédiatement les rênes du gouvernement, qu'il avait déjà remises en partie aux Turcs, en exécution de l'une des dispositions du traité.

Le lendemain, il chassa effectivement le grand visir de Belbeis ; les jours suivants, de Coraïm, de Saléhiéh, de Catiéh, du fort d'El-Arich, et il le força à se réfugier en Syrie. Il soumit ensuite le Caire et Boulac, où un très gros corps de troupes turques était parvenu à se jeter par un long détour pendant la bataille, et à exciter une révolte. La Garbiéh et le Delta s'étaient également insurgés, à l'instigation des Turcs : Kléber les força à rentrer dans l'obéissance. Il reprit en peu de temps possession de toute l'Égypte. Les Anglais offrirent alors les passeports qu'ils avaient refusés ; mais leurs offres furent rejetées, et l'on sut bientôt

après qu'elles cachaient un piége. On avait forcé les Français à reconquérir l'Égypte, et ils la gardèrent. Les contributions de guerre du Caire, de Boulac, de la Garbiéh et du Delta, avaient remis l'armée d'Orient en état d'y attendre les événements. L'éventualité de son évacuation n'avait pas été imprévue, car le général en chef Bonaparte lui-même avait entamé des ouvertures à ce sujet avec la Porte ottomane, et autorisé son successeur à les reprendre, dans le cas où l'effectif de l'armée aurait éprouvé une diminution, et où l'on n'aurait pas reçu, après quelque temps, des renforts de France. Le résultat seul des derniers évènements, aussi heureux qu'inespérés, avait pu la différer encore. Son abandon, peut-être plus prompt de quelques mois que le général en chef Bonaparte ne l'avait calculé avant son départ, eût indubitablement causé beaucoup de regrets au gouvernement français, qui comptait en faire un objet de compensation dans ses négociations pour la paix ; mais il est également certain que le retour de son armée, dans les circonstances où il se trouvait, eût été considéré comme un évènement heureux. Il ne faut, pour s'en convaincre, que se souvenir qu'on était alors réduit à faire la guerre avec des troupes composées, en majeure partie, de nouvelles levées. L'armée d'Orient, composée de troupes aguerries, eût été reçue avec joie. L'escadre de Brest allait lui porter des renforts

et des munitions de guerre, lorsque la première nouvelle du traité arriva par Constantinople : cette escadre reçut contre-ordre parce qu'on comptait sur la bonne foi des ennemis. Des considérations de la même nature que celles qui avaient porté le général en chef Bonaparte à repasser personnellement en Europe avaient décidé Kléber à y ramener ses troupes, dans l'intime persuasion qu'elles y seraient plus utiles qu'en Égypte, où il ne pouvait se flatter de l'espoir de se maintenir encore longtemps. Il aurait été accueilli avec empressement s'il fût revenu comme on l'attendait. Après la défaite du grand visir et la réduction du Caire, il crut pouvoir la défendre encore pendant quelque temps : il fut approuvé.

Si sa convention concernant l'évacuation de l'Égypte ne fut pas exécutée, ce fut uniquement la faute des Anglais et des Turcs : le gouvernement français n'y mettait aucun obstacle. Il leur en coûta, depuis, une expédition ruineuse pour nous la reprendre. Peut-être en serions-nous encore les maîtres, si Kléber avait vécu ; mais les Turcs le firent assassiner : ce fut un très grand malheur pour la France.

14. Au moment de se mesurer avec des forces très inégales contre celles du grand visir, il avait fait proposer secrètement à Mourad-Bey, qui était descendu de la haute Égypte avec ses mameloucks, à

l'invitation du chef de l'armée ottomane, et qui se trouvait alors avec eux à Tora, à trois ou quatre heures de chemin du Caire, entre les hauteurs de la rive droite du Nil et ce fleuve, de ne point unir sa cause à celle des Osmanlis, et s'il ne voulait point encore joindre ses armes aux nôtres (ce qu'on ne lui demandait pas parce qu'on était sûr du succès), du moins de se séparer des Turcs. Il lui avait fait donner en même temps l'assurance qu'en cas d'arrangement avec le visir, ce qu'on espérait encore, il lui serait fait, après le combat, des concessions avantageuses, en reconnaissance de cette première preuve d'amitié. Il lui avait fait représenter qu'il ne s'agissait, pour le moment, que de lui laisser le soin de vaincre l'ennemi commun, et lui avait fait entrevoir la possibilité de partager ensuite avec lui la possession de l'Égypte, et même d'en rester seul maître, lorsque les Français la quitteraient à la paix générale, à laquelle on travaillait déjà. Enfin, il lui avait fait entendre que les avantages qu'on lui promettait après la victoire dépendraient de sa conduite, et que sa fidélité serait récompensée de la manière la plus généreuse. Ces propositions, transmises, de nuit, à Mourad, par Setti Néfissé, son épouse, femme d'un rare mérite, veuve en premières noces du grand Aly Bey, qui vivait tranquillement et dans l'opulence au Caire, sous la protection de l'armée française, tandis que son héroïque et illustre

époux nous faisait la guerre, et qui déploya dans cette négociation une intelligence, une sagacité, une adresse et une distinction de langage qui auraient fait honneur au plus habile diplomate de l'Europe, l'avaient décidé à rester neutre pendant la lutte (1). Du haut d'une colline de sable, sur laquelle il s'était rangé en bataille avec ses mameloucks, il avait été témoin du combat sans y prendre part. Son inaction nous avait été utile : sa présence avait inquiété les Turcs. Il avait sagement observé la neutralité envers eux ainsi qu'envers nous. Quinze jours après la bataille, Kléber, fidèle à sa promesse, avait conclu, avec lui, un traité par lequel il lui avait conféré le titre de prince, et il lui avait abandonné, moyennant un tribut modéré, le gouvernement et les revenus du Saïd, c'est-à-dire, d'une grande partie de la haute Égypte, sous la souveraineté de la France (2). Ce traité obtint aussi la confirmation du premier consul (3). Mourad remplit fidèlement ses engagements envers les Français. Il mourut de la peste à Benisouëf, peu de mois avant l'évacuation de l'Égypte par l'armée française, honoré de l'estime que méritaient sa fidélité et sa haute vaillance, et même des regrets de ceux qui

(1) Appendice n° 8.

(2) Appendice n° 8.

(3) Message du premier consul Bonaparte au corps législatif du 19 nivôse an IX (9 janvier 1801).

l'avaient combattu. Les mameloucks déclarèrent, d'un commun accord, qu'aucun d'eux n'était digne de porter ses armes, et ils les brisèrent sur sa tombe.

« Quels que soient, citoyen général, l'éclat des » événements qui occupent en ce moment l'Europe, » écrivit le ministre de la guerre Carnot, à Kléber, le 20 messidor an 8 (9 juillet 1800), au nom du premier consul, « rien ne distrait le gouvernement et » vos concitoyens de l'intérêt vif et profond que leur » inspire l'armée d'Orient et le grand caractère du » chef qui la commande. Il y a trois mois qu'au mo- » ment où la première nouvelle de la convention » d'El-Arich arrivait par Constantinople, l'escadre » de Brest allait partir pour vous porter quatre mille » hommes de renfort et des munitions de guerre. Le » départ fut alors différé, parce que nous crûmes à la » loyauté de nos ennemis. Aujourd'hui seulement, » nous apprenons que le gouvernement anglais a fait » rompre la convention, et que vous avez reconquis » l'Égypte, en donnant à cette partie du monde la » plus sublime idée de ce que peut une armée fran- » çaise dirigée par un chef digne d'elle. Je sens que » vos succès sur ces peuples aveuglés, que leur dé- » loyal allié sacrifie, ajoutent à vos besoins ; mais, » s'il est impossible de vous faire passer des renforts » dans les mois de messidor, thermidor et fructidor, » le premier consul, dont la pensée est journelle-

» ment avec vous, me charge de vous assurer que
» dans le courant de l'hiver, si la paix n'est pas
» faite, vous en recevrez, et de puissants. Sur les
» rives du Danube et du Pô, nos armées d'Europe,
» partout victorieuses, marchent à la conquête de la
» paix. Vos triomphes sur le Nil y contribueront puis-
» samment. Les circonstances sont telles enfin, qu'il
» n'est pas probable que six mois se passent sans que
» ce grand bienfait vienne consoler l'humanité, et
» mettre un terme glorieux aux travaux qui assurent
» à l'armée d'Orient l'admiration de la postérité,
» autant que la reconnaissance nationale. Jusques-
» là, citoyen général, le premier consul, qui sait
» tout ce que peuvent vos talents et votre énergie,
» espère que vous vous maintiendrez. Il pense que la
» déloyauté du gouvernement anglais dans cette
» circonstance, vous aura été suffisamment dévoilée
» pour vous convaincre que l'intérêt et la sûreté de
» l'armée veulent que vous gardiez votre conquête.
» (Il est instruit que les Turcs pourraient consentir à
» vous y laisser comme auxiliaire, plutôt que de la
» céder aux Anglais.) Les autres considérations qui
» doivent vous y engager, comme la gloire des ar-
» mées françaises, la prospérité future de notre com-
» merce et l'avantage d'une grande compensation,
» vous les sentez assez vivement pour que le premier
» consul se croie dispensé de vous les rappeler,

» Il compte donc sur vous, comme vous devez
» compter sur lui. Puissent les ressources qui vous
» restent, et celles que le gouvernement s'empres-
» sera d'y ajouter, vous suffire pour remplir cet im-
» portant devoir, que la gloire et l'intérêt de la Ré-
» publique imposent à votre génie et à la constance
» des braves qui vous secondent!

» Je ne puis me refuser à la triste satisfaction de
» pleurer la mort de Desaix avec vous, son illustre
» et digne compagnon d'armes et de gloire. Le
» monde l'a perdu le 25 prairial, à la bataille de
» Marengo, sous Alexandrie. Il laisse à la France
» cette consolation de voir son dévouement contri-
» buer à une victoire qui sauve l'Italie et présage la
» paix, et sa mort, en causant un deuil universel,
» mériter, de la part du gouvernement comme du
» plus obscur des citoyens, les témoignages des
» regrets les plus honorables et les plus tou-
» chants.

» J'aurai soin de vous envoyer, par toutes les
» occasions, les six derniers mois du *Moniteur*. »

Kléber n'eut pas la satisfaction de recevoir cette lettre. Il n'existait plus lorsqu'elle arriva en Égypte, ni même lorsqu'elle fut écrite : il était tombé sous le poignard d'un fanatique, le jour même où, par une coïncidence funeste, Desaix, son compagnon d'armes, qu'il avait envoyé annoncer la convention d'El-

Arich en France, était tombé, frappé d'un plomb mortel, à Marengo. Ce fut son successeur qui la reçut. La France avait eu le malheur de perdre en un jour, presque à la même heure, deux grands hommes.

N'oublions pas non plus de faire remarquer ici que les auxiliaires grecs, mameloucks, cophtes et syriens que Kléber avait ajoutés à ceux que le général en chef Bonaparte, son prédécesseur, avait pris, ainsi que nous l'avons dit, à la solde de la France pendant son séjour en Égypte et en Syrie, y furent maintenus comme ceux-ci.

15. Toutes les conventions des généraux en chef Brune et Bernadotte à l'armée de l'Ouest, des généraux en chef Berthier, Masséna et Brune en Italie, et du général en chef Moreau en Allemagne dans la campagne de 1800, eurent aussi l'approbation du premier consul Bonaparte.

16. En avril 1803, le premier consul ayant épuisé toutes les voies de conciliation avec les Anglais, qui refusaient de rendre Malte en exécution du traité d'Amiens, résolut de se saisir du Hanovre, qui appartenait au roi d'Angleterre, pour en faire un gage de la restitution de cette île. Douze mille

hommes, partis de Nimègue, sous le commandement du général Mortier, entrèrent rapidement dans l'électorat, battirent l'armée anglo-hanovrienne à Diepholz et à Newbourg, et se dirigèrent sur la capitale. Le duc de Cambridge, fils du roi, qui avait juré peu de temps auparavant de périr pour sa défense, s'enfuit précipitamment en Angleterre avec ses Anglais. Ainsi délaissées, les autorités civiles et militaires du Hanovre, qui venaient de faire de nombreuses levées par l'ordre du prince, envoyèrent des députés au général Mortier, pour lui déclarer qu'elles se soumettaient et le suppliaient d'arrêter sa marche, et de ménager le pays. Il leur répondit qu'il ne pouvait pas suspendre les opérations militaires avant d'être maître des forteresses. Dans l'impossibilité de lui résister, après les défaites qu'on avait éprouvées, on signa avec lui, à Sublingen, le 3 juin, une convention portant que l'armée hanovrienne se réunirait derrière le Weser, qu'elle y resterait à sa discrétion jusqu'à ce qu'elle eût été échangée pour un nombre égal de prisonniers de guerre français détenus en Angleterre, et qu'en attendant, l'armée française prendrait possession de tout le pays. On prit en même temps l'engagement de pourvoir à sa solde, à sa subsistance, à son entretien et à la remonte de sa cavalerie, aux frais de l'électorat, jusqu'à la ratification de cet arrangement par les deux gouvernements. Le premier consul

donna sur le champ la sienne. Aussi singulier logicien que son prédécesseur, le roi d'Angleterre, Georges III, refusa de ratifier cette convention, prétendant, comme Georges II l'avait fait en 1757, qu'il n'était en guerre avec la France que comme souverain de la Grande Bretagne, et nullement comme électeur de Hanovre, et qu'elle n'avait pas le droit de l'attaquer dans ce pays. Il aurait voulu qu'elle le laissât libre d'y lever, d'y entretenir et d'y rassembler des troupes ; d'employer les ressources et l'influence de cet état contre elle ; de la séparer, de là, de ses alliés ou de ses ennemis ; d'y avoir toujours une armée toute prête à se joindre à ceux-ci et à attaquer les autres, sans avoir rien à craindre d'elle. On a peine à concevoir qu'on puisse avancer sérieusement un tel raisonnement. Cela arriva pourtant pour la seconde fois, au grand étonnement du gouvernement français. Le rejet de cette convention ne surprit, toutefois, que médiocrement dans un prince qui ne s'était fait aucun scrupule de violer un traité solennel, et de faire saisir nos bâtiments dans des mers lointaines, avant toute déclaration de guerre. Dès qu'on eut appris ce refus, le général Mortier, d'après l'ordre qu'il en reçut du gouvernement français, somma le général hanovrien, comte de Walmoden, de mettre bas les armes avec toutes ses troupes, suivant l'engagement qu'il en avait pris. Il

y eut un commencement d'insurrection dans l'armée hanovrienne, qu'on avait excitée sous main à ne pas vouloir subir les conditions auxquelles elle avait été épargnée. On allait franchir le Weser, qui la séparait de l'armée française, pour la contraindre à s'y soumettre, quand le général en chef comte de Walmoden demanda une entrevue au général Mortier, et prévint, par sa sagesse, un conflit dans lequel son honneur aurait été engagé, et qui ne pouvait qu'être fatal à ses troupes. Elles furent licenciées, et la France resta entièrement maîtresse du Hanovre, comme en 1757, mais avec cette différence quelle le garda tant qu'elle voulut, et qu'il ne fut pas ravagé ; ce qui n'empêcha pas le roi d'Angleterre d'appeler, dans un message au parlement, l'administration régulière de ce pays, au nom du gouvernement français « *le pillage de l'Allemagne.* » Le roi de Prusse, Frédérick-Guillaume III, qui était neutre à cette époque, lui avait en vain fait proposer de le faire occuper jusqu'à la paix par ses troupes, afin d'éviter qu'il fût occupé par celles de la France ; le premier consul y consentait ; mais le vieux monarque anglais s'y était obstinément refusé, et l'avait ainsi forcé de l'envahir. S'il fut occupé par la France, si l'armée hanovrienne fut dissoute, ce fut tout-à-fait sa faute, il ne tenait qu'à lui de l'éviter.

17. Le 15 novembre 1805, le maréchal Lannes et le prince Murat atteignirent l'armée austro-russe à Hollabrünn, au-delà de Vienne, mais elle leur céda le terrain, et leur abandonna quelques bagages. Comme ils se préparaient à l'attaquer un peu plus loin, les Autrichiens se séparèrent des Russes. On leur laissa le temps de s'éloigner. Quelques heures après, un aide-de-camp de l'empereur de Russie se présenta aux avant-postes, et offrit de capituler pour l'armée russe de Kutusow, qui était entrée en campagne avant celle dont on la savait suivie. Il fut convenu qu'elle quitterait sur le champ l'Allemagne, par la route qu'elle avait prise pour s'y rendre, et que le maréchal prince Murat suspendrait, en conséquence, sa marche sur la Moravie ; mais cet arrangement ne devait s'exécuter qu'autant qu'il serait approuvé par l'empereur Napoléon. Jusques-là, l'armée russe devait rester dans ses positions. On devait se prévenir quatre heures avant la reprise des hostilités, si elles devaient recommencer. Trop clairvoyant pour ne pas s'apercevoir que la capitulation qu'on avait demandée et signée pour toute la première armée russe n'était autre chose qu'une ruse de guerre à l'aide de laquelle Kutusow, près d'être coupé par l'armée française, espérait pouvoir se

tirer de la position périlleuse où il se trouvait, et attendre l'arrivée de l'autre armée, l'empereur refusa de la ratifier. C'était une espèce de traité pour lequel le signataire russe, Wintzingerode n'avait pas de pouvoirs de l'empereur Alexandre. Néanmoins, tout en faisant marcher son armée, il déclara que, si ce prince était dans le voisinage, et s'il ratifiait cette convention, il la ratifierait également. Il fit sentir au prince Murat qu'il aurait mieux fait de ne pas l'avoir conclue. Il lui ordonna en même temps, c'est-à-dire le 16, de Schœnbrünn, d'attaquer immédiatement les Russes, et de pousser vivement leur arrière-garde, afin d'obliger le gros de leur armée à s'arrêter pour la soutenir. Il fit aussi partir immédiatement sa garde pour Hollabrünn, et se mit lui-même en route, le soir, pour s'y rendre, espérant encore arriver à temps pour forcer cette armée à combattre avant sa jonction avec celle qu'elle attendait.

En effet, Kutusow avait doublement réussi à tromper Murat. Ce n'avait été qu'afin de gagner du temps, et de s'assurer celui de se replier vers l'autre armée russe, qu'il avait fait feindre une négociation ayant pour objet l'évacuation de la Moldavie. Il s'était hâté de profiter de cette astucieuse capitulation pour s'éloigner du prince Murat avec la majeure partie de ses troupes, au lieu d'attendre dans ses positions la ratification ou le rejet de cette convention, comme il

s'y était engagé. Il ne restait plus que son arrière-garde devant Murat au moment où ce prince reçut l'ordre de recommencer les hostilités. Il aurait bien eu le droit de se dispenser de notifier le rejet de la convention, puisque le commandant en chef de l'armée russe lui-même, abusant de sa confiance et manquant à sa promesse, l'avait rompue ; néanmoins, il eut la noblesse et la générosité d'en prévenir celui de l'arrière-garde, et de l'avertir en même temps qu'il allait l'attaquer sur-le-champ. Il le fit effectivement avec tant de vigueur, le 16, dans l'après-midi, près de Gunsterdorff, de concert avec les maréchaux Soult et Lannes, qu'il lui tua plus de deux mille hommes, lui prit douze pièces de canon, ainsi qu'une centaine de voitures de bagages, et lui fit deux mille prisonniers. Le reste fut mis en déroute. On s'était abordé plusieurs fois à l'arme blanche. L'action avait duré jusqu'à onze heures du soir. Le général Oudinot et ses deux aides-de-camp y avaient été blessés. Les Russes y avaient montré beaucoup d'intrépidité. Le prince Bagration, qui les commandait, y avait fait preuve d'un grand dévouement ; mais sans l'extrême obscurité de la nuit, rien n'eût pu parvenir à s'échapper. La célérité de l'empereur fut telle en cette occasion, ainsi qu'en tant d'autres, qu'il était, le 17 de grand matin, à Hollabrünn, avant le jour à Gunstersdorff, dont il visita le champ

de bataille à la lueur des feux de bivouac de ses troupes, qui brûlaient encore, et qu'il arriva à trois heures de l'après-midi à Znaïm, sur les pas des Russes. Leur arrière-garde seule paya, mais chèrement, la ruse et le manque de foi de leur général en chef. Il fut délogé de Znaïm, et il y perdit des magasins considérables. Il effectua sa retraite sur Brünn; mais seize jours après, les deux armées russes, réunies aux Autrichiens, furent entièrement défaites à Austerlitz, et forcées de retourner en Russie, après avoir essuyé des pertes immenses. Voilà ce que leur valut la rupture de la convention d'Hollabrünn.

18. En 1806, après la bataille d'Iéna, le jeune et brillant colonel de cuirassiers Préval, fut choisi pour tenter de faire capituler Erfurth, où une masse considérable de troupes prussiennes échappées à ce grand désastre s'était renfermée en désordre. Il n'y réussit qu'en sacrifiant l'honneur de nommer le prince d'Orange dans la capitulation. Ce prince, qui était beau-frère du roi de Prusse, ne voulut absolument pas que son nom y figurât, disant qu'il se ferait plutôt assiéger dans la citadelle, où il espérait tenir au moins huit jours, que d'être cité comme ayant suivi l'exemple du général Mack à Ulm. Préval crut qu'il valait mieux hâter la reddition de la place, que de perdre, infructueusement peut-être, un temps

précieux à insister sur ce point. Il consentit donc à traiter avec le commandant de la place et de la citadelle, et le nom du prince ne parut pas dans la capitulation. Cette déférence, sans laquelle il aurait fallu peut-être attendre encore plusieurs jours, déplut à l'empereur. Il en témoigna de l'humeur à cet officier, qui lui apporta lui-même la capitulation au château de Weymar. Il hésita même un instant à ratifier cette convention qui mettait en son pouvoir six cents officiers, quatorze mille hommes et la citadelle ; mais cet avantage était trop grand pour qu'il n'en sentît pas immédiatement toute l'importance, et pour qu'il n'écartât pas sur-le-champ toute autre considération. Néanmoins, cette circonstance retarda l'avancement, mérité depuis longtemps, du colonel Préval : il ne fut nommé général qu'en Pologne, après la bataille de Pultusk.

19. Le 18 avril 1807, le maréchal Mortier conclut avec le général en chef suédois Essen, dont les troupes avaient été défaites à Anclam et à Demnin, une suspension d'armes qui ne devait cesser qu'en s'en prévenant dix jours d'avance. L'empereur, engagé à cette époque dans une guerre très vive contre les Prussiens et les Russes, ne l'approuva pas, quant à cette stipulation. Il faisait alors assiéger Dantzick, et voulait faire faire le siége de Colberg ; il savait qu'on

préparait en Angleterre une expédition pour les mers du nord ; il ne voulait pas que les Suédois pussent reprendre les hostilités dans un délai si restreint ; il voulait qu'on se prévînt un mois d'avance. Il ordonna en conséquence au maréchal Mortier de modifier l'armistice dans ce sens, ou d'entrer, en cas de refus, dans la Poméranie suédoise. Essen consentit à cette modification. Il signa, le 29, un nouvel armistice contenant cette condition ; mais le roi de Suède, Gustave Adolphe, la désapprouva. L'empereur n'en voulant pas d'autre, autorisa, le 21 mai suivant, le maréchal Brune, qui avait succédé, dans ce quartier, au maréchal Mortier, à avoir une entrevue à ce sujet avec le général Essen, et lui prescrivit de reprendre les opérations offensives si elle était sans résultat. Le roi de Suède, qui se trouva en personne à cette entrevue, osa proposer au maréchal Brune de trahir son prince et son pays, et de passer à l'ennemi. Justement blessé d'une pareille conduite, le maréchal Brune repoussa ces offensantes suggestions avec la plus vive indignation, et en rendit compte à l'empereur. Ce monarque lui répondit de Finkenstein, le 4 juin, qu'il plaignait les Suédois d'être gouvernés par un pareil homme, mais qu'il persistait dans sa volonté de les ménager, ainsi qu'il avait toujours recommandé de le faire, tant qu'il ne se verrait pas la nécessité d'en agir autrement. Mais, le 3 juillet, informé que l'ex-

pédition anglaise avait mis à la voile, et qu'on la croyait destinée pour Stralsund, il se décida à lui ordonner d'aller mettre le siége devant cette ville. Il lui ordonna en même temps de faire connaître aux Suédois, que leur roi avait constamment enfreint l'armistice, en laissant ses bâtiments de guerre agir contre les Français au siége de Colberg, qui avait été commencé depuis sa conclusion, et, en dernier lieu, en lui proposant une trahison. En lui réitérant cet ordre le lendemain, il lui prescrivit de cesser toute correspondance avec ce prince, et de n'en avoir qu'avec ses généraux, ou tout autre Suédois digne de foi. L'empereur ayant toujours repoussé cet armistice, était libre de reprendre les hostilités. On sut peu de jours après qu'à l'apparition de plusieurs vaisseaux de l'escadre anglaise, le roi de Suède, justifiant sa méfiance et la précaution qu'il avait jugé nécessaire de prendre contre lui, les avait lui-même dénoncées, le 3, pour le 13. Il eut bientôt lieu de s'en repentir.

20. Il tardait tellement à l'empereur d'être maître de Dantzick, que le maréchal Lefebvre assiégeait depuis six semaines, qu'il l'avait pressé de faire enlever cette place de vive force, dès que les progrès des attaques lui avaient paru assez avancés pour cela. Elle renfermait toute une armée. Elle capitula le 20 mai

au soir, mais on ne le sut que le lendemain ; l'officier qui avait été envoyé en parlementaire pour la sommer de se rendre et régler les conditions de sa capitulation, n'ayant pu revenir que le 21 au matin, au moment où on allait monter à l'assaut. Sa nombreuse garnison se rendit prisonnière de guerre, mais avec la clause de n'en sortir que six jours après, avec ses armes, ses bagages et tous les honneurs de la guerre, si elle n'avait pas été secourue, et d'être conduite aux avant-postes prussiens, en s'engageant préalablement à ne pas servir d'un an contre la France ni ses alliés. Ces conditions étaient semblables à celles que le maréchal comte de Kalkreuth, commandant en chef dans cette place, avait accordées, en 1793, à la garnison française de Mayence, après une résistance très mémorable. Néanmoins, l'empereur fit écrire au maréchal Lefebvre, qu'il regrettait qu'on se fût trop pressé de signer cet arrangement, et qu'il était persuadé que si on avait insisté davantage, on aurait obtenu les chevaux, qui étaient devenus inutiles à des troupes qui ne devaient plus combattre, et les fusils dont les ennemis manquaient. C'étaient deux omissions considérables, dont les ennemis allaient profiter, ce qui le contrariait beaucoup. Cela ne l'empêcha pas d'approuver la capitulation, de la faire exécuter, ni de combler le maréchal Lefebvre de biens et d'honneurs.

21. Dans la même campagne, trois des places de la Silésie, Neifs, Kosel et Glatz, se rendirent au prince Jérôme Nopoléon, pour lui être remises à l'expiration d'un délai déterminé, si elles n'avaient pas été secourues. On permit à des officiers d'aller donner connaissance de ces capitulations au roi de Prusse, qui était alors à Mèmel, et elles furent exécutées. Il est vrai que ce prince n'était guère en état de s'y opposer, quand bien même il en aurait eu envie.

22. Stralsund ayant été pris le 20 août, le roi de Suède se réfugia dans l'île de Rugen avec quinze mille hommes. Le maréchal Brune les y attaqua, et les obligea, le 7 septembre, à capituler. La moitié de l'île devait être et fut en effet remise dès le 9 aux Français, et l'autre le 7 octobre L'empereur n'eut, à cet égard, qu'à louer cette convention, mais il n'en fut pas de même de sa contexture. Par une inadvertance inconcevable, ou par une condescendance inexcusable pour la fantaisie du roi de Suède, qui affectait de ne pas reconnaître l'empereur, le maréchal Brune n'avait traité avec le commandant des troupes suédoises que comme commandant en chef de l'armée française qui était sous ses ordres : le nom des deux souverains n'avait pas été prononcé. L'empereur, mé-

content de cette omission, parce que la prétention du roi de Suède lui donnait de la gravité sous le point de vue politique, lui fit écrire, en l'apprenant, « qu'un » pareil scandale ne s'était pas vu depuis Phara- » mond. » Il le remplaça sur-le-champ par le maréchal Bernadotte, et il le laissa sans emploi jusqu'en 1814. Toutefois, il a dit depuis que ce n'avait pas été uniquement pour cela, mais encore parce que ce maréchal n'avait pas fait observer assez strictement le blocus continental sur les côtes comprises dans son commandement, qu'il l'avait laissé si longtemps dans l'oubli ; et sous le rapport de l'habileté, ainsi que de la grandeur des services qu'il avait rendus à la France, il lui a toujours rendu justice. Une insurrection des habitants de l'île de Rugen et le mécontentement des troupes suédoises avaient obligé le roi de Suède à se retirer à Stolzam. Ce prince, qui prenait ses caprices pour de l'habileté, et son opiniâtreté pour du caractère, perdit, quelque temps après, la couronne. Les Suédois le détrônèrent, comme ayant toujours agi contrairement aux vœux de ses sujets et aux intérêts du royaume. Il erra, depuis, de cour en cour, sous le nom de Gustaveson, aussi peu considéré que s'il n'eût jamais été assis sur le trône, et tout aussi peu recherché que s'il n'eût jamais été qu'un simple particulier.

23. En 1808, le général Dupont, qui avait été dirigé sur Cadix avec une armée, et n'était encore qu'à Cordoue, fut forcé, par l'insurrection de l'Andalousie et de la partie méridionale de la Manche, de se rapprocher de Madrid. Résistant aux pressantes sollicitations qu'on lui adressait de rétrograder sur cette ville, il quitta trop tard Cordoue, et s'arrêta encore à Andujar. Pendant ce temps-là, l'insurrection fit des progrès qui rendirent son retour plus difficile. A son arrivée à Baylen, il trouva devant lui un corps d'insurgés et de troupes de lignes qui, ayant été passer le Guadalquivir, tant à Mengibar, qu'il croyait gardé, qu'à un gué situé un peu plus haut, était parvenu à lui couper la route de la capitale. Il se battit toute une journée contre des forces supérieures en nombre aux siennes; mais, serré entre ce corps et un autre qui le suivait, il se vit contraint, par l'épuisement de ses troupes et l'impossibilité de renouveler le combat, d'entrer en accommodement avec l'ennemi. Il n'avait pas su profiter d'un secours inespéré qui s'était offert à lui pendant l'action, ni se prévaloir ensuite de sa proximité pour en imposer encore à son adversaire. Il serait trop long, trop pénible d'exposer ici, dans tous leurs détails, les reproches dont sa capitulation de Baylen a été l'objet. Il eut, outre d'autres torts, celui d'y laisser comprendre deux divisions tout en-

Digitized by Google

tières qui se trouvaient en avant, et n'étaient nullement compromises, et de faire courir après elles pour les obliger à se rendre, quoique déjà hors d'atteinte. Il s'était, malheureusement, laissé intimider par les menaces des Espagnols, entre les mains desquels il se trouvait, et influencer par d'autres motifs qu'il est inutile de rapporter ici, lui qui s'était montré si intrépide, si plein d'honneur en d'autres temps. Cette inconcevable capitulation, qui porte la date du 20 juillet, et qui excita l'étonnement et l'indignation de l'empereur, de la France entière lorsqu'elle fut connue, n'en fut pas moins indignement et outrageusement violée par les Espagnols. Ces troupes devaient être transportées par mer en France, avec leurs armes et leurs bagages, ils les désarmèrent, ils les dépouillèrent et en massacrèrent une partie ; on jeta l'autre dans des pontons, où elles essuyèrent des mauvais traitements, et périrent de privations et de maladies, ou sur les rochers nus de Cabrera, où on les laissa mourir de misère et de faim, où l'on vit de malheureux soldats se nourrir de la chair des morts pour conserver leur existence. Quatre-vingts officiers français, n'ayant de moyens de défense que leurs épées, furent tués jusqu'au dernier sur la place de Lebrixa, par des assassins qui tiraient lâchement sur eux des maisons voisines. On en plongea d'autres, vivants, dans de l'huile bouillante ; on en scia

d'autres entre deux planches ; on enterra des soldats debout dans des trous profonds, jusqu'au cou, et l'on joua aux boules contre leurs têtes jusqu'à ce qu'ils eussent rendu le dernier soupir. Jamais la rage des cannibales n'inventa plus de cruautés que celles que l'on fit souffrir à un très grand nombre de nos malheureux prisonniers. Le souvenir seul de la capitulation de Baylen et de ses affreuses conséquences soulèvera toujours l'indignation des âmes généreuses. Cet odieux nom de Baylen est plus flétrissant pour les Espagnols que pour nous. La conduite du général Dupont fut unanimement condamnée par une haute cour : cependant, en considération de ses anciens services, l'empereur, ne voulant pas le perdre, s'était contenté de le retenir pour quelque temps en prison. La restauration l'en fit sortir. Elle osa en faire un ministre de la guerre. Ce fut une des fautes qui la rendirent impopulaire, et qui contribuèrent, par la suite à sa chute.

24. La convention de Cintra, conclue au mois d'août subséquent par le général en chef duc d'Abrantès pour l'armée de Portugal fut fidèlement exécutée par les Anglais, malgré quelques objections échapées à l'orgueil britannique dans le parlement et dans les journaux de Londres. Privé de toute communication avec la France, tant par terre que par mer, et, par conséquent, sans espoir de secours, Junot

ne put se maintenir en Portugal, mais il sut sauver l'honneur de nos armes. Après un échec assez grave pour le mettre dans la nécessité de traiter, il sut se faire respecter par des forces beaucoup plus nombreuses que les siennes, et, au bout de deux ou trois mois, il revint combattre en Espagne à la tête de son armée.

25. Vers les derniers jours de notre retraite de Russie, en 1812, le général prussien Yorke, qui servait comme auxiliaire sous les ordres du maréchal duc de Tarente, Macdonald, avec un corps de troupes prussiennes, conclut sans l'en prévenir avec les Russes une convention qui leur laissa le passage libre sur les points qu'il avait été chargé de défendre, exposa l'aile gauche de notre armée à une surprise en se retirant à l'écart devant eux avec tout son monde, et n'en informa le maréchal qu'après avoir achevé sa défection. Le roi de Prusse le désavoua en apparence ; il ordonna même de le traduire à un conseil de guerre ; mais on eut bientôt la preuve que cela ne s'était pas fait sans la certitude de son approbation, car ce général ne fut pas traduit au conseil de guerre, et il lui rendit ses bonnes grâces aussitôt qu'il crut n'avoir plus rien à craindre de nous.

26. Un autre de nos auxiliaires, le prince autrichien de Schwarzemberg, en fit autant à l'autre extrémité de notre ligne. On en porta plainte à

l'empereur d'Autriche, qui, n'osant pas encore l'approuver ouvertement, attribua cette conduite à des raisons plus spécieuses que légitimes. On feignit d'y croire ; on ferma les yeux sur cette perfidie : on était intéressé à le ménager.

Ces défections furent le commencement de cette longue chaîne de trahisons qui se succédèrent coup sur coup, et qui conduisirent rapidement l'empire à sa perte.

27. En 1813, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, que l'empereur avait laissé à Dresde avec trente mille hommes, lorsqu'il se porta du côté de Duben et de Leipsick pour combattre les armées ennemies qui le débordaient, y fut cerné bientôt après par une autre armée de soixante mille hommes, que la défection, maintenant ouverte, de l'empereur d'Autriche y avait poussée. Comme on y manquait de vivres, il tenta de se réunir aux garnisons des autres places de l'Elbe, qui étaient nombreuses, pour aller ensuite rejoindre, s'il se pouvait, l'empereur avec toutes ses forces, qui lui eussent été extrêmement utiles, et qui eussent peut-être fait pencher encore le sort des armes en sa faveur; mais, n'ayant pu réussir à s'ouvrir le passage l'épée à la main à travers les ennemis, à cause de l'extrême disproportion du nombre, il se vit contraint de revenir dans la place, et, au bout de quelques

jours, d'y capituler. Il devait rentrer en France avec toutes ses troupes, et celles-ci avaient le droit de conserver leurs armes, leur artillerie et leurs bagages. Il était déjà en route avec elles. Après plusieurs jours de marche au milieu des armées ennemies, à leur discrétion et dépendant d'elles pour leur subsistance, elles furent retenues prisonnières de guerre par l'ordre de l'empereur d'Autriche, qui ne rougit pas de trahir son gendre, et ne respecta jamais aucune convention quand il put le faire avec impunité. On offrit au maréchal Saint-Cyr la faculté de rentrer en France avec ses officiers généraux, mais il préféra partager le sort de tous ses compagnons d'armes, et il fut conduit avec eux en Hongrie. Le mépris des Parisiens pour l'empereur d'Autriche, père dénaturé, souverain sans foi, les vengea, six mois après, de cette lâche violation des lois de la guerre.

28. Le général Rapp avait été laissé en 1812 à Dantzick avec environ trente mille hommes, qui formaient le dixième corps de la grande armée. Après une défense d'un an, il fut également contraint de capituler. Le 27 décembre 1813, il obtint la faculté de retourner en France avec tout son monde, son artillerie, ses armes et ses bagages. Cette convention fut aussi violée par l'ordre de l'empereur de Russie; elle le fut avec une indignité dont rien n'approche.

Digitized by Google

Quand les troupes alliées furent sorties et que tous les prisonniers de guerre russes que l'on avait faits eurent été rendus, toute la garnison française fut conduite en Russie. L'empereur Alexandre n'eut pas honte de se venger de ses défaites passées par une perfidie insigne, comme l'empereur d'Autriche. Voilà l'homme dont on a osé vanter la loyauté, et que des Français sans patriotisme ont osé encenser quelques mois après à Paris. En 1807, après l'entrevue de Tilsitt, l'empereur Napoléon s'était empressé de lui renvoyer tous les prisonniers de guerre russes qui étaient en son pouvoir, sans attendre que les siens lui eussent été rendus. Il avait même eu la générosité de faire réarmer, habiller, équiper à neuf tous ceux qui étaient en France, et de les faire mettre en route sous le commandement de leurs officiers, comme il l'avait fait une première fois, en 1800, du temps de son père, Paul Ier. Comparez ces deux souverains et jugez.

29. En 1814, les garnisons françaises de Lérida, de Méquinenza et de Monzon, qui ne se rendirent que parce qu'on les avait trompées par une ruse de guerre, furent aussi retenues prisonnières de guerre par les Espagnols et les Anglais, contre la teneur de leurs capitulations, qui leur assuraient la faculté de rentrer en France.

30. Les Espagnols ont reproché a la garnison française du fort de Jaca, d'avoir repris les armes après sa rentrée en France : ils l'y avaient autorisée d'avance par leur manque de foi envers celles de ces trois places.

31. De retour en Espagne, au mois de mars, en vertu d'une convention que Napoléon avait bien voulu conclure avec lui, le 11 décembre précédent, Ferdinand devait rendre les prisonniers de guerre, et faciliter le retour des garnisons françaises des places de la Catalogne, qui étaient bloquées ; il s'y était même engagé verbalement une seconde fois envers le maréchal duc d'Albufera, Suchet, lors de son passage à Figuières : rien de tout cela n'eut lieu, sous prétexte que les cortès s'y opposaient. Suchet avait cru devoir retenir son frère don Carlos en otage : à la honte du nom français, le gouvernement provisoire, plus sensible à la détention de ce prince qu'à celle des Français eux-mêmes, lui fit ordonner de le mettre en liberté.

32. Le maréchal duc de Wellington refusa de ratifier la capitulation qui avait été accordée le 27 mars à la garnison française de Santonia, parce qu'elle portait que cette troupe rentrerait en France, en pro-

mettant de ne pas servir pendant tout le reste de la guerre ; et il motiva son refus sur le tort qu'on reprochait à la garnison de Jaca, sans considérer qu'on avait pris soin d'avance de l'en absoudre en enfreignant celle de trois autres places, et qu'elle n'avait fait qu'user de représailles.

On s'était mis au-dessus de tous les scrupules, des engagements les plus sacrés, et de toutes les lois de l'honneur. Nos ennemis ne rougissaient plus d'aucune déloyauté. Ce n'est sans doute pas ce qu'on veut imiter. L'empereur ne ternit jamais sa gloire par rien de semblable.

33. En 1814, il accourait avec la célérité qui le distinguait de tous ses rivaux à la défense de sa capitale, qu'il savait sur le point de tomber au pouvoir de nos ennemis. Parvenu, le 31 mars au soir, jusque dans le voisinage de Villejuif, il respecta la capitulation de Paris, qu'il venait d'apprendre. Elle avait été signée à deux heures du matin. Cette ville avait été évacuée à neuf heures par les troupes françaises, qui n'étaient qu'en très petit nombre, et les ennemis y étaient entrés à midi. Il retourna à Fontainebleau ; il aima mieux perdre le trône que de compromettre les troupes qui étaient comprises dans cette convention et les citoyens qui l'avaient signée.

34. Il respecta également et fit fidèlement exécuter, en 1815, celle qui avait mis le duc d'Angoulême et ses troupes en son pouvoir au Pont-Saint-Esprit. On lui proposait de le retenir, il le fit conduire à Cette, et l'y fit embarquer, lui et sa suite, pour l'Espagne, avec tous les égards dûs à son rang, conformément aux engagements qu'on avait pris.

« Monsieur le comte Grouchy, » manda-t-il à cet effet, le 11 avril, du palais des Tuileries, à cet officier général, « l'ordonnance du roi en date du 6 » mars et la déclaration signée le 13 à Vienne par » ses ministres pourraient m'autoriser à traiter le » duc d'Angoulême comme cette ordonnance et » cette déclaration voulaient qu'on traitât moi et ma » famille ; mais, constant dans les dispositions qui » m'avaient porté à ordonner que les membres de » la famille des Bourbons pûssent sortir librement de » France, mon intention est que vous donniez des » ordres pour que le duc d'Angoulême soit conduit à » Cette, où il sera embarqué, et que vous veillez à sa » sûreté et à écarter de lui tout mauvais traitement. » Vous aurez soin seulement de retirer les fonds qui » ont été enlevés des caisses publiques, et de demander au duc d'Angoulême qu'il s'oblige à la restitution des diamants de la couronne, qui sont la propriété de la nation. Vous lui ferez connaître en

» même temps les dispositions des lois des assemblées
» nationales, qui ont été renouvelées et qui s'appli-
» quent aux membres de la famille des Bourbons
» qui entreraient sur le territoire français. Vous re-
» mercierez en mon nom les gardes nationales du pa-
» triotisme qu'elles ont fait éclater, et de l'attache-
» ment qu'elles m'ont montré dans ces circonstances
» importantes. » Qu'on compare cette conduite à celle que l'on tint depuis envers lui, et qu'on dise de quel côté ont été la générosité et la grandeur d'âme.

35. Dans cette même année, la restauration osa violer la seconde capitulation de Paris dans la personne du maréchal Ney, du prince de la Moskowa, d'un héros cher à la France, admiré de l'Europe entière, qui fut immolé contre la teneur des stipulations que cette capitulation renfermait. En vain la princesse de la Moskowa, son épouse, tenta d'approcher de Louis XVIII, dans l'espérance de le fléchir ; l'accès de ce prince lui fut interdit. On la laissa inhumainement se rouler de douleur et de désespoir et pousser des cris déchirants sur son escalier pendant qu'on menait son mari à la mort, sans daigner prendre aucune pitié de ses angoisses. On s'occupa d'elle quand on crut qu'il n'était plus temps de rien obtenir. Voilà ce que fit la restauration. Ces rigueurs impolitiques lui ont fait

grand tort, et n'ont pas peu contribué, par la suite, à sa chute.

36. Nous ne devons pas omettre de dire qu'en 1814, les maréchaux ducs de Dalmatie et d'Albuféra épargnèrent de grandes calamités aux départements du midi, en concluant, chacun séparément, au mois d'avril, une suspension d'armes avec le maréchal duc de Wellington, commandant en chef de l'armée anglaise, espagnole et portugaise, après l'abdication de l'empereur, quoique ce général vînt d'être battu à Toulouse ; qu'en 1815, le général Clauzel prévint le développement de la guerre civile à Bordeaux en facilitant l'embarquement de madame la duchesse d'Angoulême et de ses adhérents pour sortir du territoire français, et en protégeant leur départ (1) ; que le général Lamarque en fit autant dans les départements de l'Ouest, en traitant avec franchise, ainsi qu'avec beaucoup de modération et de fermeté, avec divers

(1) Madame la duchesse d'Angoulême avait cependant un reproche à se faire. En voyant le général Clauzel sur le point de passer la rivière, elle avait envoyé un parlementaire lui dire qu'elle consentait à se retirer; que la ville lui serait remise sous 24 heures; et, loin de se disposer à remplir cette promesse, elle avait ouvertement continué à faire des efforts inutiles. Nous n'insistons pas ici là-dessus plus que ne le fit le général Clauzel, qui ne fit pas brûler une seule amorce: on est convenu de regarder cette princesse comme une héroïne.

chefs d'insurgés. Tout ce qui fut fait, des deux côtés, pour épargner des maux à la patrie fut approuvé.

37. Tout le monde sait, qu'en 1823, les tentatives du roi d'Espague, Ferdinand VII, contre le régime constitutionnel, causèrent un soulèvement redoutable. dans ce royaume. Le gouvernement de Louis XVIII, craignant l'influence de cette insurrection sur l'esprit public en France, y envoya une armée qui le rétablit dans son autorité, après avoir assiégé et pris Cadix, où les insurgés s'étaient renfermés.

Pour mettre fin aux déchirements de ce malheureux pays, le duc d'Angoulême, qui commandait en chef l'armée française, publia sagement, le 8 août, à Andujar, une ordonnance par laquelle il prescrivit aux autres chefs de cette armée, de faire élargir les Espagnols qui avaient été arrêtés arbitrairement, et il défendit anx autorités espagnoles de faire de nouvelles arrestations sans le concours des commandants du corps d'occupation qui resta en Espagne après son départ. Cet acte de générosité et d'autorité militaires eut l'entière approbation du gouvernement français. La majeure partie de l'armée française eut à peine repassé les Pyrénées, que les échafauds se dressèrent de tous côtés en Espagne, et que les persécutions contre ceux qui avaient pris part à l'insurrection commencèrent avec une violence inouïe, sans égard

à l'ordonnance d'Andujar. Riégo, condamné à mort par le tribunal des alcades, fut coupé en quatre morceaux, qui furent envoyés à Séville, à l'île de Léon, à Malaga et à Madrid, pour y être exposés sur les places publiques. Beaucoup d'autres chefs subirent un sort également affreux. Ces atrocités, au mépris de cette ordonnance et de la reconnaissance qu'il devait au gouvernement qui lui avait rendu la liberté et le pouvoir, mirent à nu la noirceur de l'âme de Ferdinand VII, soulevèrent contre ce cruel et lâche tyran l'exécration des princes mêmes de sa famille, ainsi que celle de toute l'Europe, et prouvèrent au monde entier que le caractère que lui avaient donné, en 1808, son père, sa mère et sa sœur, dans leur correspondance avec Napoléon à cette époque, n'était que trop fidèlement tracé, quoiqu'ils fussent bien loin alors de prévoir toutes ces horreurs. Voilà l'homme pour lequel on a versé tant de sang en Espagne pendant six ans consécutifs, sans compter celui qui coula en 1823! Il fut un fléau pour le genre humain.

38. En 1830, la capitulation d'Alger reçut, sous tous les rapports, l'approbation du gouvernement français, et fut loyalement exécutée par les vainqueurs. Non seulement le dey, qui nous avait mis, par son opiniâtreté, dans la nécessité d'entretenir pendant trois

ans une croisière coûteuse, et enfin, de faire, à grands frais, une expédition exprès pour venger l'injure dont il s'était rendu coupable envers la France, fut transporté, ainsi qu'il l'avait demandé, avec ses richesses à Livourne, où il se proposait de résider, mais encore on fut sur le point de lui accorder, à Paris, une pension qu'il réclamait, quoiqu'il n'en eût pas besoin. La patriotique résistance d'un simple officier, alors employé aux affaires d'Alger, empêcha seule cette profusion. Le vieux bey d'Oran, Hassan, les Turcs et les Coulouglis, se retirèrent où ils voulurent.

L'ancien bey de Tittery, qui avait repris les armes, et même usurpé le titre de pacha d'Alger, et qui fut fait prisonnier par le général Clauzel dans la première expédition de Médéah, eut la liberté de se retirer en Turquie. On avait même eu la générosité de lui allouer un traitement de 12,000 fr., qu'il eut la hardiesse de demander à conserver, et qui ne cessa qu'à son départ. Quelques Turcs et quelques Maures des premières familles d'Alger furent déportés, les uns à Tunis, les autres à Fez, peu de jours après notre prise de possession, mais ce fut parce qu'ils avaient conspiré ; ils choisirent eux-mêmes le lieu de leur résidence future, et ils eurent la faculté d'emporter ce qui leur appartenait.

Une intrigue ourdie à Paris et à Alger, par des spéculateurs, fit suspendre plus tard, et pendant

assez longtemps, la vente des immeubles des Turcs, sous prétexte d'empêcher qu'ils fussent donnés à vil prix, et de sauve garder les droits du gouvernement, mais, au fond, pour se ménager les moyens de les acheter eux-mêmes par la suite pour fort peu de chose. Ce fut la seule clause de la capitulation dont l'exécution ait éprouvé des délais. Ces biens furent mis sous le séquestre. Cette mesure était à la fois souverainement injuste et impolitique. Elle fit beaucoup de tort, non seulement aux Turcs et à leurs familles, mais encore aux familles indigènes auxquelles ils s'étaient alliés. Elle jeta une grande perturbation, de grands embarras et une grande incertitude dans leur position. Elle blessa profondément leurs intérêts; elle en plongea beaucoup dans la détresse, et nous fit beaucoup d'ennemis. Expulsés sans espoir de retour, les Turcs avaient le plus grand intérêt à se défaire le plus promptement et le plus avantageusement possible de leurs biens, pour se procurer de nouveaux moyens d'existence. La politique même exigeait qu'on les y obligeât pour diminuer leurs liaisons et détruire leur influence dans le pays; au lieu de cela, on les en empêchait par un motif peu plausible. On crut que le gouvernement voulait les en dépouiller. Il en arriva ce que les inspirateurs de la mesure avaient prévu : les Turcs et leurs ayant droits, pressés par la faim, les croyant perdus, les abandonnèrent à qui en voulut, et

les spéculateurs les eurent pour rien, particulièrement les propriétés rurales (1).

39. L'ancien bey de Constantiue fut le seul des officiers de la régence investis d'un grand pouvoir qui ne tomba pas immédiatement sous nos coups. Sa fuite et son éloignement retardèrent sa chute. La révolution du 29 juillet et la réduction soudaine de l'armée d'Afrique à un effectif très faible, parce qu'on se crut menacé d'une guerre en Europe, la mirent hors d'état d'aller l'expulser sur-le-champ ; on ne put le faire que quelques années après.

Immédiatement après la prise d'Alger, on avait envoyé quelques troupes occuper Bône ; elles y furent journellement attaquées pendant presque tout le temps qu'elles y restèrent. Néanmoins, il est hors de doute qu'elles s'y seraient aisément maintenues, si le général qui commandait en chef l'armée française à cette époque n'avait cru devoir les rappeler à la nouvelle des événements de Paris, avant d'avoir pris aucun parti sur la conduite à tenir ultérieurement en Afrique. Cela nuisit très sensiblement, comme on le

(1) Il y en eut un qui échangea une boutique de 6 à 7 pieds de face et d'autant de profondeur, à Alger, qui ne lui avait coûté que 1100 fr., pour une des plus grandes maisons de campagne des environs, et qui demanda et obtint ensuite de celle-ci un très gros loyer du gouvernement.

pensé bien, à nos intérêts dans toute la province. On se persuada que nous renoncions à l'occuper, ou que nous étions hors d'état de le faire. Le bey se considéra, en conséquence, comme indépendant, et il y devint à peu près absolu.

Vers la fin du mois de décembre, dans l'espoir de le réduire sans qu'il nous en coutât ni hommes ni argent. M. le lieutenant-général Clauzel le déclara déchu de toute autorité. Il délia en même temps les peuples de ce beylick de toute obéissance envers lui, et nomma un neveu du bey de Tunis à sa place. Ce nouveau bey s'engagea, sous la garantie de son oncle, à payer, pour la première année, un tribut de 800,000 francs, et d'un million pour chacune des années suivantes. Tous les revenus de la province lui étaient en conséquence abandonnés Nos pêcheurs de corail devaient trouver un asile gratuit dans l'île de Tabarque. Nos bâtiments ne devaient payer que la moitié des droits imposés à ceux des autres nations dans la province de Constantine. Les Français et les autres Européens qui auraient été dans l'intention de s'y établir devaient y jouir de toute la protection possible. Il ne devait être mis aucune garnison française dans les ports ou villes du beylick avant que la province fût entièrement soumise. Quatre obligations de 200,000 fr. furent remises au chef de l'administra-

tion de l'armée, en paiement du tribut de la première année.

Au mois de février suivant, le même général, (le lieutenant-général Clauzel), investit un autre neveu du bey de Tunis du beylick d'Oran. Celui-ci devait prendre immédiatement possession de ce beylick, où nous avions un peu de troupes, à l'exception du fort de Mers-el-Kébir, que nous nous réservions la faculté d'occuper, si nous le voulions. Ce jeune prince devait, comme celui de Constantine, nous payer un tribut de 800,000 fr. pour la première année, d'un million pour chacune des années suivantes, et jouir, à cette condition, de tous les revenus de la province. Les Français devaient y trouver protection, et n'y payer d'autres droits de douane que ceux établis à Alger.

Le bey dè Tunis se rendit garant de l'exécution de ce traité comme du précédent. Il devait mettre ses neveux en possession des deux beylicks, à ses frais, et à l'aide de ses propres troupes.

Au lieu de cela, il n'envoya à Oran qu'un de ses officiers avec un millier d'hommes, dépourvus de tout, et qu'on fut bientôt dans la nécessité d'y nourrir. Ils s'y trouvèrent trop peu nombreux pour oser s'aventurer au dehors. Une fois seulement, dans une expédition furtive qu'ils hasardèrent, ils tombèrent, de nuit, sur une tribu du voisinage ; ils en égorgèrent les vieil-

lards, les femmes, les enfants, et revinrent chargés des têtes de leurs victimes. Il n'y avait pas une seule de ces têtes qui eût appartenu à un homme capable de se défendre. Cette sanglante expédition, qui n'avait eu d'autre but que l'enlèvement de quelques bestiaux, souleva tellement le pays contre eux, qu'ils n'auraient pu se maintenir, à Oran même, sans la présence de nos troupes. Cette atrocité servit les desseins de l'empereur du Maroc sur le beylick. Presque toutes les tribus arabes se jetèrent, par ressentiment, dans le parti d'un schérif qui y avait déjà pénétré en son nom. Il fut, dès lors, bien évident que les Tunisiens ne réussiraient jamais à s'y établir.

Leur impuissance éclata encore plus visiblement à l'égard de la province de Constantine. Il se fit, lentement, à Tunis, quelques apprêts pour une expédition contre l'ancien bey ; mais ni le nouveau bey, ni aucun de ses officiers n'osa y mettre le pied avec des troupes. Bien plus, le bey de Tunis donna à entendre qu'il ne pouvait compter sur le succès qu'à l'aide de notre coopération, et il demanda à prélever les frais de prise de possession sur le tribut promis. C'était le réduire immédiatement à rien pour la première année, et nous en annoncer en même temps la privation durant plusieurs années consécutives. Ses obligations échues ne furent pas payées.

Il ne donna non plus aucun à-compte sur le tribut

d'Oran, quoique les droits de douane y eussent été perçus pour le compte du nouveau bey.

Pendant ce temps-là, l'ancien bey de Constantine osait prendre, à son tour, le titre de Pacha d'Alger, faire battre monnaie au chef-lieu de ce beylick et en altérer la valeur, déjà excessivement faible, pour accroître ses ressources.

Tout cela était intolérable. Dès l'origine, le gouvernement français avait montré beaucoup de répugnance à confirmer les deux traités dont il s'agit. Au lieu de nous rendre plus forts en Afrique, ils y détruisaient le prestige de notre puissance ; ils y réduisaient notre domination directe à moins d'un quart du pays, et ils nous aliénaient la population de la régence entière, qui déteste les Tunisiens et qui a le joug des Turcs en horreur. Nous lui avions promis de l'en délivrer, et nous la livrions de nouveau à des Turcs auxquels il lui répugnait de se soumettre. Les horreurs que les Tunissiens venaient de commettre à Oran pouvaient paraître avoir été commises en notre nom, commandées ou tolérées par nous, quoique très contraires à nos mœurs et à nos intérets. L'occupation des provinces d'Oran et de Constantine par les princes tunisiens nous fermait les débouchés du commerce intérieur de l'Afrique, ainsi que ceux du Maroc, de l'Égypte et du Levant par la voie de terre. Elle nous était également nuisible sous d'autres rap-

ports : elle resserrait, elle tenait en quelque sorte, comme bloquée, la faible portion de territoire qui nous restait. Il était facile aux Tunisiens de la troubler quand ils voudraient ; et, en temps de guerre maritime, nos ennemis auraient trouvé dans les ports des deux beylicks des provisions et des refuges pour leurs vaisseaux, et des auxiliaires qu'ils auraient pû diriger de là contre nous. Les traités étaient manifestement illusoires, puisque le bey de Tunis ne pouvait, de son aveu, ni les exécuter sans nous, ni nous payer les tributs moyennant lesquels ses deux neveux devaient gouverner ces deux provinces. Il valait donc mieux faire, pour notre propre compte, ce que nous aurions été obligé de faire pour celui des Tunisiens, sans en profiter de longtemps, tout en agissant évidemment, en leur faveur, contre nos intérêts commerciaux et politiques, c'est-à-dire, prendre, en notre propre nom, possession des deux pays, et réserver les avantages de cette occupation à nos nationaux, s'il y en avait, au lieu de les délaisser à des étrangers. Le général Clauzel, dont les intentions et la droiture ne pouvaient pas être suspectées, avait toujours cru n'avoir investi les princes tunisiens que du gouvernement des deux provinces dont il s'agit. La comparaison du texte arabe avec le texte français des deux traités avait prouvé qu'au lieu du gouvernement et de l'administration temporaires de ces deux beylicks,

ils avaient reçu l'investiture d'une véritable souveraineté sur ces contrées, ainsi qu'ils l'avaient publié.

Toutes ces considérations déterminèrent, au mois de juin 1831, le gouvernement français à refuser sa sanction aux deux traités, au grand déplaisir du général Clauzel, qui croyait, assurément bien à tort, son honneur intéressé à leur maintien, et qui avait fait, dans cette persuasion, des efforts inouis pour en obtenir la confirmation. On peut se tromper en politique, il s'était trompé, voilà tout; personne ne mettait en doute ses bonnes intentions. Cette affaire lui causa beaucoup de dépit, et même de chagrin, mais c'était sa faute. Il persistait à soutenir contre l'évidence des faits et des raisonnements, que ces deux traités étaient avantageux.

Il est, au contraire, certain qu'ils soulèveraient, comme nous venons de le démontrer, de graves objections. L'empereur Napoléon aurait voulu pouvoir faire de la Méditérannée un lac français, ce qui impliquait nécessairement l'occupation de ses bords : la lettre et l'esprit des deux traités allaient contre cette patriotique et grande pensée. Le gouvernement français n'avait certainement aucune vue de ce genre à l'époque dont nous parlons, mais il était incontestablement dans son droit. Ces deux conventions excédaient les pouvoirs du général Clauzel : c'était un empiétement

(irréfléchi, on en convient), sur le pouvoir exécutif, mais, enfin, un empiétement évident. Il n'aurait pas dû conclure des traités de ce genre sans la participation du gouvernement. Rien ne l'empêchait de le consulter. Les deux conventions dont il s'agit n'avaient aucun caractère d'urgence. Il ne se trouvait nullement dans la même position que le général Kléber en Égypte. Il n'y a que cent cinquante lieues de Toulon à Alger ; les communications étaient parfaitement libres ; il ne lui fallait que dix ou douze jours, quinze jours tout au plus, pour avoir l'avis des ministres du roi ; il se serait épargné, en le demandant, le désagrément d'un désaveu qu'il devait prévoir. On l'en consola à peine en le nommant, un mois ou six semaines après, maréchal de France. On fit très-bien, assurément, mais le moment fut mal choisi : cela eût dû être fait plus tôt ou plus tard. Le gouvernemenl français était tellement dans son droit, que le bey de Tunis avait déclaré que toute modification des deux traités lui aliénerait l'affection de ses sujets, et qu'il ne voulait absolument pas en entendre parler, tant les Barbaresques étaient persuadés que les deux beylicks avaient été cédés à ses neveux moyennant un simple tribut annuel.

En évacuant Oran par suite de la non confirmation des traités, les Tunisiens en enlevèrent tout ce qu'ils purent, et ils détruisirent ou dévastèrent tout ce qu'ils

ne purent emporter. Ils avaient, en outre, accordé par anticipation, et à prix d'argent, des licences d'exportation qu'il fallut ou rejeter, quoiqu'on sut parfaitement qu'elles avaient été payées d'avance, ou confirmer au détriment du trésor public. Voilà ce que nous valurent ces deux transactions.

40. En revanche, toutes les transactions subséquentes des gouverneurs de l'Algérie avec un grand nombre de chefs indigènes, moins celle dont nous parlerons ci-après, ont été approuvées et exécutées, bien que la plupart d'entre elles fussent incontestablement sujettes à de graves objections. C'est ce qui a fait qu'on a vu maintes fois, à Paris, des chefs indigènes de divers noms, étaler leur faste africain dans des hôtels loués et meublés pour eux aux frais du trésor public, uniquement pour satisfaire la vanité de ceux qui avaient inconsidérément approuvé ces coûteuses, inutiles et souvent dangereuses transactions. On a fait et défait tour-à-tour, sous prétexte d'économie, d'essais administratifs, ou de politique, des beys, des aghas, des kaïds, des magistrats civils ou militaires de toute espèce, qu'il a fallu solder, installer, enrichir, soutenir, changer, déplacer, ou même expulser ensuite de vive force. C'est au point qu'il serait plus aisé de découvrir, comme Leverrier, quelque astre inconnu jusqu'ici, que d'énumérer les ruineuses

fantaisies, et, disons-le avec franchise, les folies qu'on s'est permises en Afrique.

On pourrait citer bien d'autres exemples. En voilà assez pour prouver que les engagements que prennent les généraux au nom de l'État, dont ils représentent la puissance, obligent leurs gouvernements, lorsqu'ils ne renferment rien d'illégal ni de contraire à leurs instructions, et que ceux qui les désavouent ou s'en affranchissent contre tout esprit de justice exposent leurs armées ou leur nation à des représailles, et leur caractère au blâme des contemporains et de la postérité.

Tous ces honteux manques de foi traversent les siècles sur les ailes du temps, dans les écrits des historiens, vengeurs de la loyauté méconnue. Les habitants de l'île de Paros, assiégés dans leur capitale par les Athéniens, pour avoir combattu contre eux avec Darius, étaient convenus de se rendre. La capitulation était conclue, quand une vive lumière parut à l'horison sur la cime des vagues. On la regarda, des deux côtés, comme un signal annonçant l'approche de la flotte des Perses, qu'on crut être en route pour forcer les Athéniens à lever le siége. Au mépris de leurs engagements, les assiégés refusèrent alors d'ouvrir leurs portes. L'armée athénienne, trop faible pour se mesurer contre celle des Perses, crut devoir se retirer sur-le-champ. On apprit bientôt

après que ce qu'on avait pris pour un signal n'était autre chose que l'incendie d'une forêt située dans une île voisine. Miltiade, qui commandait les Athéniens, paya sa méprise d'une disgrâce, et finit ses jours en prison, avant d'avoir pu payer une amende à laquelle il avait été condamné; mais la mauvaise foi des habitants de l'île de Paros devint proverbiale, et leur nom l'équivalant d'une grave injure. Il y a deux mille trois cents ans et plus de cela, et dans le même laps de temps on en parlera sans doute encore. Les Carthaginois aussi ont été notés par leur manque de loyauté : il sera encore longtemps question de la foi punique. Le temps n'efface pas le souvenir d'un manque de foi.

41. Toutes ces réflexions s'appliquent à la convention conclue en décembre dernier entre Abd-el-Kader et le duc d'Aumale. Ce prince n'a rien fait qu'il n'eût parfaitement le droit de faire en sa qualité de général en chef. Il n'a fait que ce que le premier général en chef de l'armée d'Afrique a fait en 1830, à l'égard du dey et de divers autres chefs algériens, comme nous l'avons dit. L'Émir n'est entre nos mains qu'à des conditions clairement énoncées, et très librement consenties. Elles doivent donc être exécutées. On n'a pas le droit de les modifier sans son consentement pour le retenir ou pour le placer dans une situation différente de celle qui lui fut promise. C'est attacher,

d'ailleurs, trop d'importance à la détention ou à l'éloignement d'un homme qui n'a guère été, après tout, que ce qu'on a bien voulu le faire ; qu'on aurait pu mettre beaucoup plus tôt dans l'impossibilité de nous nuire ; qui a dû, en grande partie, sa réputation aux frayeurs intéressées de quelques colons prématurément dispersés dans des habitations écartées ; à leurs incessantes clameurs pour avoir des secours, au bruit, souvent sans nul fondement, de son approche ; aux rapports exagérés des partis envoyés, souvent très inutilement, et de tous côtés à la fois, contre lui ; aux expéditions superflues de plus d'un de nos généraux ; à la fastueuse et palpable exagération de leurs prétendus succès et de leurs bulletins, souvent plus pompeux que ceux d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland, pour des faits insignifiants ; aux récits non moins enflés des particuliers et des feuilles d'Afrique, répétés, sans réflexion, dans tous les journaux français, dans tous les journaux étrangers. Voilà comment on a fait un grand renom à un homme qu'on n'a jamais pu atteindre, parce qu'il fuyait toujours, et qu'il ne pouvait nous résister ; qui n'a jamais été redoutable qu'à ses compatriotes désabusés, et qui, depuis fort longtemps, n'était plus à craindre. On a envoyé, à grands frais, contre lui, pauvre chef de quelques tribus arabes ruinées et fugitives, dont on a voulu faire un grand prince, lui qui, depuis son expulsion de Mascara et de

Tlemcen, n'avait pas un seul refuge, pas une pièce de canon de campagne à nous opposer, et qui n'a jamais pu réunir plus de quatre ou cinq mille hommes de troupes passables, qu'il n'engagea même que très rarement, une armée trois fois plus nombreuse que celles qui suffirent à nos meilleurs généraux pour conquérir, l'un, l'Italie, l'autre, une grande partie de l'Allemagne, et dicter deux fois la paix à l'Autriche aux portes de Vienne ; une armée qu'on n'a pas eu honte de grossir à mesure qu'il perdait de sa puissance, et qui eût suffi pour faire la guerre aux plus puissants princes de l'Europe (1). Celle qu'on lui a faite n'a généralement été qu'une suite d'escarmouches, une chasse continuelle, souvent superflue, à laquelle il n'a jamais été en état d'opposer une résistance sérieuse, parce que la fuite a toujours été son unique ressource. Cette guerre, puisqu'il faut absolument l'appeler de ce nom, a servi de prétexte à plus d'avancements et de faveurs qu'on n'y a tiré de coups de fusil. C'était une carrière ouverte à l'ambition des favoris de la cour, à l'amusement, à l'apprentissage prétendu de nos jeunes princes, comme si un pareil

(1) Avec trois fois moins de monde, Bonaparte conquit l'Egypte, abattit la puissance des Mameloucks, milice autrement redoutable que les bandes d'Ab-del-Kader, detruisit deux armées turques, en dépit de l'assistance des Anglais, et porta simultanément la guerre en Syrie et en Nubie.

apprentissage eût pu leur servir par la suite à quelque chose, à eux comme à d'autres, devant des troupes européennes. Ils en revenaient, cependant, persuadés qu'ils avaient acquis beaucoup d'expérience, et qu'ils s'étaient fait une grande renommée, comme s'il suffisait de quelques combats de ce genre pour être coulés en bronze. On les recevait à leur retour comme s'ils eussent été les vainqueurs du monde. Après les victoires les plus éclatantes, Napoléon se dérobait constamment aux triomphes qu'on préparait pour lui : bien autrement fameux que ce grand homme, ces nouveaux Césars acceptaient sans hésiter ceux que les peuples officiels leur destinaient, et l'un de ces jeunes triomphateurs faillit payer de sa vie la vanité de ses flatteurs, sinon la sienne.

Ce n'est pourtant pas que cette guerre n'ait été pénible pour nos soldats. Ils y ont trouvé des fatigues qui leur ont fourni bien des occasions de déployer leur ardeur, leur dévouement et leur constance, mais qui n'ont servi, le plus souvent, qu'à motiver les pluies de faveurs qu'on versait sur les officiers, quoiqu'un certain nombre d'entre eux ait aussi reçu des récompenses méritées.

Ce n'est pas, non plus, un faible mérite pour Abd-el-Kader d'avoir réussi à tromper l'espoir de tant d'adversaires semés sur ses pas, à se dérober à leur poursuite pendant une assez longue suite d'années, et à

conserver encore, non de l'ascendant, mais quelque crédit sur ses partisans découragés, malgré ses revers et son impuissance reconnue. Quelquefois surpris, et presque entouré, il sortait toujours avec habileté de toutes ces rencontres. Quelquefois aussi, après avoir échappé par de longs détours à ceux qui croyaient le saisir, et disparu pour quelque temps, il reparaissait sur d'autres points, et disparaissait encore, parce que c'était une loi de la nécessité. On ne peut lui refuser beaucoup de valeur, d'audace et d'activité; mais chacun de ces coups de main hâtait sa ruine. Chaque petit succès sur lui a été enflé, célébré comme une grande victoire; les ambitions de toute espèce y trouvaient leur compte. La prise de ses domestiques et de ses effets de campement a été vantée comme un grand triomphe. On a fait sonner très haut jusqu'aux peurs qu'on lui a faites. Nos ennemis, de leur côté, s'attachaient à le représenter comme un adversaire dangereux pour nous, parce qu'ils le désiraient. Voilà pourquoi on s'est toujours exagéré son importance. Il était bien loin d'être un Mourad-bey. Il se fit plus remarquer par son influence morale que par des talents vraiment guerriers, et, sous ce dernier rapport, il ne fut qu'un partisan ordinaire. D'ailleurs, il ne pouvait pas être autre chose, puisqu'il n'eut jamais ce que l'on appelle une armée.

On prétend qu'il ne pouvait nous échapper :

cela n'est pas parfaitement sûr ; quand cela serait, c'est une objection qu'on pourrait tout aussi bien invoquer contre une garnison qui aurait été sur le point d'être enlevée d'assaut, pour se dispenser d'exécuter la capitulation qu'on lui aurait accordée. Le cas où se trouvait Abd-el-Kader est absolument semblable, en admettant, ce qui n'est pas, qu'il n'eût pas pu éviter de tomber personnellement entre nos mains. C'est plus à cause de ses femmes et de sa famille, ainsi que du reste de ses serviteurs, que pour sa sûreté personnelle, qu'il s'est décidé à traiter avec nous.

Mais, dit-on, il a fait massacrer des prisonniers. Il n'est pas prouvé que cela se soit fait par son ordre ; cela ne s'accorde pas avec son humanité reconnue ; mais, en supposant que cela fût, cette atrocité, s'il l'a ordonnée, n'a-t-elle pas été la représaille de celle des grottes du Dahra, dont on a osé absoudre et récompenser les auteurs, en dépit du cri d'horreur qui s'est élevé dans toute l'Europe et dans toute l'Afrique contre cette épouvantable barbarie? Que l'on s'en prenne donc à ceux qui l'ont provoquée. Il avait du moins une excuse : ceux qui l'ont exaspéré par cette horrible cruauté n'en avaient pas.

La déloyauté engendre les ressentiments, et presque toujours la vengeance. Dans les conjonctures actuelles, un incident imprévu peut soulever de nouveau contre

nous les tribus arabes, aujourd'hui soumises. Elles se souviendraient alors infailliblement des torts dont leur ancien chef pourrait avoir eu à se plaindre. On pourrait avoir encore à regretter de dures représailles. Il ne manquera pas alors de fanatiques capables, comme lui, d'entraîner la foule sur leurs pas.

Pendant notre expédition de Syrie, un illuminé de cette espèce, qui se disait l'ange El-Mohdy, descendu du ciel dans le désert, et annoncé par le Coran, souleva tout-à-coup contre nous la province de Bahiréh, et, par l'entremise de ses partisans, la plus grande partie de la basse Égypte. Il était suivi de plusieurs centaines de Mohgrebins, arrivant, comme lui, des frontières du Maroc, et, en dernier lieu, de Derne. Il était nu, et cependant il prodiguait l'or à ses adhérents ; il avait l'adresse de le tenir caché. Il trempait chaque jour un de ses doigts dans une jatte de lait, il se le passait sur les lèvres, c'était sa seule nourriture, pour toute la journée. Il lui suffisait de jeter, de loin, un peu de poussière contre nos canons et nos fusils pour empêcher la poudre de prendre feu et pour faire tomber les boulets et les balles devant les croyants. Pour lui, malgré sa nudité, il etait invulnérable : les boulets passaient à côté de lui ; ils se détournaient pour ne pas le toucher lorsqu'ils venaient en ligne directe, et les balles glissaient sur sa peau sans y laisser la moindre trace. Le nombre des hommes cré-

dules que ces merveilleux récits attirèrent sous ses drapeaux s'accrut rapidement. Il surprit à Damanhour un détachement de soixante hommes, qu'il égorgea. Un bataillon carré, qu'il entoura, tua pendant tout un jour des centaines de ces insensés, qui se précipitaient aveuglément sur ses canons et ses fusils, sur la foi de ses mensonges. Lorsqu'on eut reçu un peu de renfort, on l'attaqua avec vigueur, on passa quinze cents de ces furieux au fil de l'épée ; on en blessa un plus grand nombre, étonnés de leur malheur, et surtout désabusés, et on dispersa les autres. On ne laissa pas à l'ange El-Mohdy lui-même le temps de se reconnaître. de rallier tous ces fuyards, ni de faire de nouvelles dupes ; on le poursuivit vivement ; il fut ou tué ou blessé malgré sa divine essence, ou bien il jugea prudent de remonter au ciel, ou de se cacher au fond du désert, ca il ne reparut plus. Il eût agité l'Égypte entière, si l'on n'eût agi avec cette vigueur et cette promptitude. Il en eût été de même d'Abdel-Kader si l'on s'y fût pris à temps, ou si, depuis, on l'eût voulu, au lieu de le ménager et d'en faire un prince.

Ces imposteurs ne sont pas rares dans tous les États du nord de l'Afrique ; il en paraît presque toujours à chaque événement de quelque importance. Il en a paru plusieurs depuis que cet ouvrage a été mis sous presse. Ils ont fait peu de sensation, et ils ont été fa-

cilement réprimés : c'étaient des hommes sans influence. Il ne faut pas croire pour cela qu'il n'en paraîtra pas d'autres. Tout dépend des circonstances. Ce serait manquer de patriotisme que de s'expliquer plus ouvertement à cet égard ; nous nous contenterons de dire qu'il en est qu'on doit prévoir. Quelques chefs de tribus naguère paisibles ont déjà, dit-on, montré des dispositions à la révolte sur divers points de l'Algérie. Il ne serait pas prudent de leur laisser un prétexte de mécontentement, d'exaspération et de cruauté ; de s'exposer à voir surgir un jour quelque nouveau chef qui entreprenne de venger celui qu'on a retenu jusqu'ici contre les stipulations expresses d'un traité ; à faire naître une nouvelle guerre, de nouveaux sujets de dépenses et de nouvelles calamités. Laissons ce tort au dernier gouvernement, ainsi qu'une foule d'autres : c'est bien assez, c'est beaucoup trop de celles dont nous avons à peine vu la fin.

La saine politique exige donc, autant que l'équité, que la convention qu'on a faite avec Abd-el-Kader reçoive son exécution. Il a demandé à se retirer à la Mecque ; laissez-l'y aller ; le prestige qui l'entourait est dissipé ; il n'est désormais dangereux nulle part, et il le sera encore moins de là, par les considérations que nous avons dites, que du fort Lamalgue ou du vieux château de Pau, d'où il pour-

rait bien arriver qu'on fût obligé de le transférer ailleurs. Il est bien traité, on ne persuadera jamais aux Arabes qu'il ne subit pas une dure captivité : cette erreur peut être fatale à ceux de nos officiers et de nos soldats qui auraient le malheur de tomber entre leurs mains. A quel titre prétend-on avoir le droit de le retenir? C'est un tributaire qui nous a manqué de foi. Il en a été puni par la perte de la principauté qu'on lui avait imprudemment concédée, et par celle de tous ses biens. Est-ce comme prisonnier de guerre qu'on croit avoir le droit de le garder? Non, car il n'a pas été pris les armes à la main. C'est en vertu d'une convention très régulière, à des conditions déterminées, et sur la foi de nos promesses, qu'il s'est abandonné à notre honneur. Laissera-t-on dire qu'en s'y fiant il s'est trompé? Sa mère, ses femmes, ses enfants, que nous retenons aussi, ne sont sûrement pas plus que lui des prisonniers de guerre. Quand cela serait, la guerre est finie; à la fin d'une guerre, tous les prisonniers doivent être rendus. A ce titre même, il devrait être mis en liberté. Au surplus, il ne s'agit pas de savoir s'il est de notre intérêt de le retenir ou de le donner à garder à une autre puissance, il s'agit de savoir si cela est juste.

Le gouvernement français ne doit pas se laisser arrêter par de vaines appréhensions dans l'accomplissement d'un acte de sage prévoyance autant que de

stricte équité. Ce sera en même temps un acte de sage économie, ce qui, dans les circonstances présentes, n'est certainement pas à dédaigner.

On a violé, il y a trente-trois ans, le droit des gens, dans la personne du plus grand homme qui ait vécu de notre temps, et plus récemment encore dans celles de deux princes espagnols, de don Carlos et de son fils. On ne semble pas s'aperçevoir qu'on en fait autant dans la personne d'Abd-el-Kader. Il est dangereux de laisser s'établir de tels précédents en Europe, et très imprudent de les confirmer en les imitant. Bientôt on se permettra d'écrire dans le droit public cette maxime : qu'il suffit qu'une chose blâmable en elle-même soit utile pour qu'on ait le droit de la faire sans scrupule, et qu'on peut traiter impunément, il n'importe qui, comme Napoléon ou Bajazet, et comme Don Carlos ou *Cœur-de-Lion*. Laissons de pareilles maximes aux peuples barbares ; ne consacrons pas de pareils exemples ; protestons hautement contre de telles iniquités, et qu'on ne puisse dire du peuple français qu'il a consenti à rétrograder vers la barbarie.

Digitized by Google



APPENDICE.

Digitized by Google


Digitized by Google

APPENDICE.

N° I.

(Page 2 du texte).

Chambre des pairs. — Séance du 17 *janvier* 1848, *au sujet de la convention avec Abd-el-Kader.*

M. de la Moskowa pense que le général Lamoricière a pu et dû traiter sans le concours ou l'approbation du gouverneur général. Je suis d'un avis tout contraire : quand un général est dans la zône des opérations d'un général en chef, il ne peut et ne doit faire aucune convention avec l'ennemi sans l'autorisation de son chef. La doctrine opposée serait, selon moi, très dangereuse.

M. le ministre des affaires étrangères établit le principe qu'un genéral d'armée ne peut rien conclure qui engage le gouvernement. Ce principe serait trop abstrait ; on ne pourrait en poser les limites. Les événements, Messieurs, les succès ou les défaites sont les seules lois que puisse subir un général en chef. Le général Bonaparte, descendant des Alpes, traite avec le roi de Piémont, et trouve ainsi des places fortes pour appui et des munitions qui lui manquaient. Il continue sa marche victorieuse et la protége par des conventions, par des traités avec Parme, Rome, Venise, etc., etc. Si le gouvernement ne veut pas, sous sa responsabilité, ratifier les traités conclus avec les généraux d'armée,

il en est bien le maître, et il ne le fera que si les armées sont victorieuses. C'est ainsi que le gouvernement anglais rompit la convention de Clostenseven, où il s'agissait de l'abandon du Hanôvre. Les empereurs qui ont rompu les capitulations de Dantzig et de Dresde ont manqué aux lois de la guerre, toujours respectées entre les armées belligérantes ; l'histoire le leur reprochera.

N° II.

« Abandonnés à la mobilité des événements, aux chances des
» combats, à l'inconstance de la fortune et à l'empire des con-
» jonctures, les généraux n'ont pas toujours le temps de consul-
» ter ; . . . . il faut donc qu'ils puissent agir dans la
» plénitude de l'autorité qui leur est nécessaire pour conduire
» leurs entreprises et surmonter tous les obstacles. . . . . . . »

(Page 9 du texte).

Lettre du général en chef Bonaparte au Directoire exécutif, du 23 floréal an* IV (14 *mai* 1796), *de Lodi.

Citoyens Directeurs,

Je reçois à l'instant le courrier parti le 18 de Paris. Vos espérances sont réalisées, puisqu'à l'heure qu'il est toute la Lombardie est à la République. Hier, j'ai fait partir une division pour cerner le château de Milan. Beaulieu est à Mantoue avec son armée. Il a inondé tout le pays environnant. Il y trouvera la mort, car c'est le plus malsain de l'Italie.

Beaulieu a encore une armée nombreuse. Il a commencé la campagne avec des forces supérieures. L'empereur lui envoie dix mille hommes, qui sont en marche. *Je crois très impolitique de diviser en deux l'armée d'Italie. Il est également contraire aux intérêts de la République d'y mettre deux généraux différents.*

L'expédition sur Livourne, Rome et Naples, est très peu de

chose. Elle doit être faite par des divisions en échelons, de sorte qu'on puisse, par une marche rétrograde, se trouver en force contre les Autrichiens, et menacer de les envelopper au moindre mouvement qu'ils feraient. *Il faudra, pour cela, non seulement un seul général, mais encore que rien ne le gêne dans sa marche et dans ses opérations. J'ai fait la campagne sans consulter personne ; je n'eusse rien fait de bon s'il eût fallu me concilier avec la manière de voir d'un autre. J'ai remporté quelques avantages sur des forces supérieures, et dans un dénuement absolu de tout, parce que, persuadé que votre confiance se reposait sur moi, ma marche a été aussi prompte que ma pensée.*

Si vous m'imposez des entraves de toute espèce ; s'il faut que je réfère de tous mes pas aux commissaires du gouvernement ; s'ils ont droit de changer mes mouvements, de m'ôter ou de m'envoyer des troupes, n'attendez plus rien de bon. Si vous affaiblissez vos moyens en partageant vos forces ; si vous rompez en Italie l'unité de la pensée militaire, je vous le dis avec douleur, vous aurez perdu la plus belle occasion d'imposer des lois à l'Italie.

Dans la position des affaires de la République en Italie, il est indispensable que vous ayez un général qui ait entièrement votre confiance. Si ce n'était pas moi, je ne m'en plaindrais pas, mais je m'emploierais à redoubler de zèle pour mériter votre confiance dans le poste que vous me confieriez. Chacun a sa manière de faire la guerre. Le général Kellermann a plus d'expérience et la fera mieux que moi ; mais tous les deux ensemble nous la ferions fort mal.

Je ne puis rendre à la patrie des services essentiels qu'investi entièrement et absolument de votre confiance. Je sens qu'il faut beaucoup de courage pour vous écrire cette lettre ; mais je

vous dois l'expression de tous mes sentiments, à vous qui m'avez donné dans tous les temps des témoignages d'estime que je ne dois pas oublier.

Les différentes divisions d'Italie prennent possession de la Lombardie. Lorsque vous recevrez cette lettre, nous serons déjà en route, et votre réponse nous trouvera déjà probablement près de Livourne. Le parti que vous prendrez dans cette circonstance est plus décisif pour les opérations de la campagne que quinze mille hommes de renfort que l'empereur enverrait à Beaulieu.

Salut et respect.

BONAPARTE.

« A la réception de la lettre du Directoire, du 18, manda-t-il en même temps au directeur Carnot, qui avait le plus d'influence sur les affaires militaires, mais dont les plans, trop théoriques, n'étaient pas toujours, à beaucoup près, goutés des généraux en chef de nos armées, « vos intentions étaient remplies, et le Milanais est à nous. Je marcherai bientôt, pour exécuter vos vues sur Livourne et sur Rome. Tout cela se fera dans peu de temps.

» J'écris au Directoire relativement à l'idée de diviser l'armée. Je vous jure que je n'ai vu en cela que la patrie. Au reste, vous me trouverez toujours dans la ligne droite. Je dois à la République le sacrifice de toutes mes idées. Si l'on cherche à me mettre mal dans votre esprit, ma réponse est dans mon cœur et dans ma conscience.

» Comme il serait possible que cette lettre au Directoire ne fût pas bien interprétée, et que vous m'avez témoigné de l'amitié, je prendrai le parti de vous l'adresser, en vous priant d'en faire l'usage que vous suggèreront votre prudence et votre attachement pour moi.

Digitized by Google

» Kellermann commandera l'armée aussi bien que moi, car personne n'est plus convaincu, que je ne le suis, que les victoires sont dues au courage et à l'audace de l'armée ; mais je crois que réunir Kellermann et moi en Italie, c'est vouloir tout perdre. Je ne puis pas servir volontiers avec un homme qui se croit le premier général de l'Europe ; et d'ailleurs, *je crois qu'il faut plutôt un mauvais général que deux bons. La guerre est comme le gouvernement, c'est une affaire de tact.*

» Je ne puis vous être utile qu'investi de la même estime que vous me témoigniez à Paris. Que je fasse la guerre ici ou ailleurs, cela m'est indifférent : servir la patrie, mériter de la postérité une feuille de notre histoire, donner au gouvernement des preuves de mon attachement et de mon dévouement, voilà toute mon ambition ; mais j'ai fort à cœur de ne pas perdre en huit jours deux mois de fatigues, de peines et de dangers, *et de ne pas me trouver entravé.* J'ai commencé avec quelque gloire, je désire continuer d'être digne de vous. Croyez, d'ailleurs, que rien n'altèrera l'estime que vous inspirez à ceux qui vous connaissent. »

Au quartier général à Brescia, le 10 *prairial an* IV (29 *mai* 1796).

A la République de Venise.

C'est pour délivrer la plus belle contrée de l'Europe du joug de fer de l'orgueilleuse maison d'Autriche, que l'armée française a bravé les obstacles les plus difficiles à surmonter. La victoire, d'accord avec la justice, a couronné ses efforts. Les débris de l'armée ennemie se sont retirés au-delà du Mincio. *L'armée française passe, pour les poursuivre, sur le territoire de la République de Venise, mais elle n'oubliera pas qu'une longue amitié*

unit les deux républiques. La religion, le gouvernement, les usages, les propriétés seront respectés. Que les peuples soient sans inquiétude, la plus sévère discipline sera maintenue. ***Tout ce qui sèra fourni à l'armée sera exactement payé en argent.***

Le général en chef engage les officiers de la République de Venise, les magistrats et les prêtres, à faire connaître ses sentiments au peuple, afin que la confiance cimente l'amitié qui depuis longtemps unit les deux nations.

Fidèle dans le chemin de l'honneur, comme dans celui de la victoire, le soldat français n'est terrible que pour les ennemis de la République et de son gouvernement.

BONAPARTE.

Vérone, 15 *prairial an* IV (3 *juin* 1796).

Au Directoire exécutif.

J'arrive dans cette ville, citoyens directeurs, pour en partir demain matin. Elle est très grande et très belle. J'y laisse une bonne garnison pour me tenir maître des trois ponts qui sont ici sur l'Adige.

Je n'ai pas caché aux habitants que si le roi de France (1) n'eût évacué leur ville avant mon passage du Pô, j'aurais mis le feu à une ville assez audacieuse pour se croire la capitale de l'empire français.

Je viens de voir l'amphithéâtre. Ce reste du peuple romain est digne de lui. Je n'ai pu m'empêcher d'être humilié de la mesquinerie de notre *Champ de Mars*. Ici, cent mille spectateurs sont assis, et entendraient facilement l'orateur qui leur parlerait.

(1) Le prétendant, depuis Louis XVIII.

Digitized by Google

Les émigrés fuient de l'Italie. Plus de quinze cents sont partis deux jours avant notre arrivée. Ils courent porter en Allemagne leurs remords et leur misère.

BONAPARTE.

Au quartier-général de Milan, le 10 prairial an IV
(7 juin 1796).

Au Directoire exécutif.

Lorsque M. Beaulieu sut que nous marchions pour passer le Mincio, il s'empara de la forteresse de Peschiera, qui appartient aux Vénitiens. Cette forteresse, située sur le lac de Garda, à la naissance du Mincio, a une enceinte bastionnée en très bon état, et quatre-vingts pièces de canon, qui, à la vérité, n'étaient pas montées

M. le provéditeur général, qui était à Vérone avec deux mille hommes, aurait donc bien pu faire que cette place ne fût pas occupée par les Autrichiens, qui y sont entrés sans aucune espèce de résistance, lorsque j'étais arrivé à Brescia, c'est-à-dire à une journée de là.

Dès que j'eus appris que les Autrichiens étaient à Peschiera, je sentis qu'il ne fallait pas perdre un instant pour investir cette place, afin d'ôter à l'ennemi les moyens de l'approvisionner. Quelques jours de retard m'auraient obligé à un siége de trois mois.

Le combat de Borghetto et le passage du Mincio nous rendirent cette place deux jours après. *Le provéditeur vint en grande hâte se justifier. Je le reçus fort mal. Je lui déclarai que je marchais sur Venise pour porter moi-même plainte au sénat d'une trahison si manifeste.* Pendant le temps que nous nous entretenions, Masséna avait ordre d'entrer à Vérone, à quelque prix que ce fût.

L'alarme a été extrême à Venise. L'archiduc de Milan, qui y était, s'est sauvé sur-le-champ en Allemagne.

Le sénat de Vénise vient de m'envoyer deux sages du conseil, pour s'assurer définitivement où en étaient les choses. *Je leur ai renouvelé mes griefs. Je leur ai aussi parlé de l'accueil fait à Monsieur.* Je leur ai dit que, du reste, je vous avais rendu compte de tout, et que j'ignorais la manière dont vous prendriez cela ; que lorsque je suis parti de Paris, vous croyiez trouver dans la république de Venise une alliée fidèle aux principes ; que ce n'était qu'avec regret que leur conduite à l'égard de Peschiera m'avait obligé de penser autrement ; que, du reste, je croyais que ce serait un orage qu'il serait possible à l'envoyé du sénat de conjurer. En attendant, ils se prêtent de la meilleure façon à nous fournir ce qui est nécessaire à l'armée.

Si votre projet est de tirer cinq ou six millions de Venise, *je vous ai ménagé exprès cette rupture.* Vous pourriez les demander en indemnité du combat de Borghetto, que j'ai été obligé de livrer pour prendre cette place. Si vous avez des intentions plus prononcées, *je crois qu'il faudrait continuer ce sujet de brouillerie, m'instruire de ce que vous voulez faire, et attendre le moment favorable, que je saisirai suivant les circonstances ;* car il ne faut pas avoir affaire à tout le monde à la fois.

La vérité de l'affaire de Peschiera est que Beaulieu les a lâchement trompés : il leur a demandé le passage pour cinquante hommes, et il s'est emparé de la ville. Je fais, dans ce moment-ci, mettre Peschiera en état de défense, et, avant quinze jours, il faudra de l'artillerie de siége et un siége en règle pour la prendre.

BONAPARTE.

Digitized by Google

Au quartier-général, à Milan, le 19 *prairial an* IV (7 *juin* 1796.)

Au citoyen Faypoult,

. . . .

Je suis instruit que le ministre de l'empereur, à Gênes, excite les paysans à la révolte et leur fait passer de la poudre et de l'argent. *Si cela est, mon intention est de le faire arrêter dans Gênes même.*

BONAPARTE.

De Rovenbello, le 16 *prairial an* IV (4 *juin* 1796).

Au Directoire exécutif.

« Le sénat m'a envoyé deux sages du conseil, » écrit-il au ministre de la République française à Venise. *Il est nécessaire que vous lui témoigniez le mécontentement de la République de ce que Peschiera a été livrée aux Autrichiens. Le sang français a coulé pour la reprendre.* Il ne faut cependant pas nous brouiller avec une république dont l'alliance nous est utile. *J'ai parlé aux sages de la cocarde nationale; je crois que vous devez fortement tenir pour que les Français la portent, et que l'injure qui leur a été faite soit réparée.*

Au quartier-général, à Tortone, le 26 *prairial an* IV (14 *juin* 1796).

Au sénat de la République de Gênes.

La ville de Gênes est le foyer d'où partent les scélérats qui in-

festent les grandes routes, assassinent les Français, et interceptent nos convois autant qu'il est en eux.

C'est de Gênes qu'on a soufflé l'esprit de rébellion dans les fiefs impériaux. M. Girola, qui demeure dans cette ville, leur a publiquement envoyé des munitions de guerre. Il accueille tous les jours les chefs des assassins, encore dégoutants du sang français

C'est sur le territoire de la République de Gênes que se commet une partie de ces horreurs, sans que le gouvernement prenne aucune mesure. Il paraît, au contraire, par son silence et l'asile qu'il accorde, sourire aux assassins.

Malheur aux communes qui voient avec joie, ou même avec indifférence, ces crimes qui se commettent sur leur territoire, et le sang français répandu par des assassins!

Il est indispensable que ce mal ait un terme, et que les hommes qui, par leur conduite, protégent les brigands, soient très sévèrement punis.

Le gouverneur de Novi les protége, je demande que le gouvernement en fasse un exemple sévère.

M. Girola, qui a fait de Gênes une place d'armes contre les Français, doit être arrêté, ou au moins chassé de la ville de Gênes.

Ces satisfactions préalables sont dues aux mânes de mes frères d'armes égorgés sur votre territoire.

Pour l'avenir, je vous demande une explication cathégorique : Pouvez-vous ou non purger le territoire de la République des assassins qui le remplissent? Si vous ne prenez pas des mesures, j'en prendrai : je ferai brûler les villes et les villages sur le territoire desquels il sera commis l'assassinat d'un seul français ; je ferai brûler les maisons qui donneront refuge aux assassins ; je punirai les magistrats négligents

qui auraient transgressé le premier principe de la neutralité en accordant asile aux brigands.

L'assassinat d'un français doit porter malheur aux communes entières qui ne l'auraient pas protégé.

La République française sera inviolablement attachée aux principes de la neutralité ; *mais que la république de Gênes ne soit pas le refuge de tous les brigands.*

BONAPARTE.

« Je vous envoie le général Murat, mon aide-de-camp, » manda-t-il en même temps au citoyen Faypoult, ministre de la République française à Gènes. « Je désire que vous le présentiez » de suite au Sénat, pour lui remettre lui-même la note qu'il » vous communiquera. *Si vous la présentiez, il faudrait quinze » jours pour avoir la réponse ; il est nécessaire d'établir une » communication plus prompte, qui électrise ces messieurs.* »

Au quartier-général, à Brescia, le 26 *thermidor an* IV (13 *août* 1796).

Au Directoire exécutif.

. . . .

Cette cour de Naples se conduit mal. Les Napolitains qui sont ici se sont très mal conduits pendant nos événements militaires, et je pense qu'il serait dangereux qu'ils continuassent à y rester. M. Pignatelli est-il à Paris ? Les négociations de paix sont-elles entamées ? Si cela n'est pas, je crois que nous avons le droit de séquestrer cette cavalerie. Il y a deux mille chevaux.

On dit que le roi de Naples s'avance sur le territoire du pape.

Je lui ai fait signifier que s'il s'avançait sur le territoire de Sa Sainteté, l'armistice serait nul, et que je marcherais pour couvrir Rome.

La cour de Rome a cru l'armée perdue, et déjà elle avait envoyé un légat à Ferrare. La municipalité et la garde nationale de cette ville se sont bien conduites, elles ont refusé de le recevoir. *Je viens d'ordonner au cardinal de se rendre à mon quartier général.*

BONAPARTE.

Extrait d'une lettre du général en chef Bonaparte au Directoire exécutif, du quartier-général de Milan, le 9 *fructidor an* IV (26 *août* 1796).

J'ai commencé à entamer les négociations avec Venise. Je leur ai demandé des vivres pour les besoins de l'armée.

.... *Dès que j'aurai balayé le Tyrol, on entamera des négociations conformes à vos instructions. Dans ce moment-ci, cela ne réussirait pas.*

Au quartier-général, à Milan, le 9 *fructidor an* IV (26 *août* 1796).

Au Directoire exécutif.

Le roi de Naples, à la tête de vingt-quatre mille hommes, (ce qui pourrait bien n'aller qu'à quinze mille), s'est avancé sur les terres du pape, menaçant de se porter sur Rome, et de venir de là se joindre à Wurmser, ou de se porter sur Livourne, pour nous chasser de cette place, de concert avec les Anglais. L'alarme était dans Rome, et le cabinet de Sa Sainteté dans la plus grande consternation.

J'ai écrit au citoyen Cacault de rassurer la cour de Rome, *et de signifier à celle de Naples que, si le roi des Deux-Siciles s'avançait sur les terres de Rome, je regarderais l'armistiee comme nul, et que je ferais marcher une division de mon armée pour couvrir Rome. Le citoyen Cacault m'assure, sans en être certain, que le roi de Naples s'est désisté de son entreprise, et qu'il est retourné de sa personne à Naples. Cette cour est perfide et bête.* Je crois que si M. Pignatelli n'est pas encore arrivé à Paris, il convient de séquestrer les deux mille hommes de cavalerie que nous avons en dépôt, d'arrêter les marchandises qui sont à Livourne, de faire un manifeste frappé, *pour faire sentir la mauvaise foi de la cour de Naples, principalement d'Acton. Dès qu'elle sera menacée, elle deviendra hnmble et soumise. Les Anglais ont fait croire au roi de Naples qu'il était quelque chose. J'ai écrit à M. d'Azara, à Rome; je lui ai dit que si la cour de Naples, au mépris de l'armistice, cherche encore à se mettre sur les rangs, je prends, à la face de l'Europe, l'engagement de marcher contre les prétendus soixante-dix mille hommes avec six mille grenadiers, quatre mille hommes de cavalerie et cinquante pièces de canon.......*

La cour de Rome, pendant le temps de nos désastres, ne s'est pas mieux conduite que les autres. Elle avait envoyé un légat à Ferrare, *je l'ai fait arrêter, et je le tiens en ôtage à Brescia. C'est le cardinal Mattei. Le vice-légat, nommé Grena, s'était sauvé, et n'était plus qu'à deux heures de Rome; je lui ai envoyé l'ordre de venir à Milan : il est venu. Comme il est moins coupable, je le renverrai après l'avoir retenu quelques jours ici.*

BONAPARTE.

On a de lui une dépêche des plus remarquables, qu'il adressa

de Trente au Directoire exécutif, le 20 fructidor an IV (6 septembre 1796).

« Nous n'avons pas d'autre chose à faire, citoyens directeurs, lui dit-il, si nous voulons profiter de notre position actuelle, que de marcher sur Trieste. Nous serons à Botzen dès l'instant que l'armée du Rhin se sera avancée sur Inspruck ; mais ce plan, que nous adoptons, et qui était bon au mois de juin, ne vaut plus rien à la fin de septembre. Les neiges vont bientôt rétablir les barrières de la nature. Le froid commence déjà à être vif ; l'ennemi, qui l'a senti, s'est jeté sur la Brenta pour couvrir Trieste. Je marche aujourd'hui le long de la Brenta pour attaquer l'ennemi à Bassano ou pour couper ses derrières, s'il fait un mouvement sur Vérone. Vous sentez qu'il est impossible que je m'engage dans les montagnes du Tyrol lorsque toute l'armée ennemie est à Bassano et menace mon flanc et mes derrières. Arrivé à Bassano, je bats l'ennemi : comment voulez-vous qu'alors je le pousse par devant et que je cherche à lui enlever Trieste? Le jour où j'aurais battu l'ennemi à Bassano, et où l'armée du Rhin serait à Inspruck, les quatre mille hommes, débris de la division qui gardait Trente, se retireraient par Brixen et Lientz sur le Frioul : alors la communication avec l'armée du Rhin sera vraiment rétablie, et j'aurai acculé l'ennemi au delà de Trieste, point essentiel où se nourrit l'armée ennemie. Ensuite, ***selon la nature des circonstances,*** je me tiendrai à Trieste ou je retournerai sur l'Adige. Après avoir détruit ce port, ***et selon la nature des événements,*** je dicterai aux Vénitiens les lois que vous m'avez tracées dans vos dernières instructions. De là encore il sera facile, si les renforts du général Châteauneuf-Randon arrivent, et si vous me faites fournir dix mille hommes de l'armée des Alpes, d'envoyer une bonne armée jusqu'à Naples. Enfin, citoyens directeurs,

voulez-vous cet hiver ne pas avoir la guerre au cœur de l'Italie? Portons-la dans le Frioul.

L'armée du Rhin occupant Inspruck garde mon flanc gauche. D'ici à un mois, les neiges et les glaces le feront pour elle, et elle pourra retourner sur le Danube. Vous sentez mieux que moi sans doute l'effet que fera la prise de Trieste sur Constantinople, sur la Hongrie et sur toute l'Italie. Au reste, citoyens Directeurs, le 22, je serai à Bassano. *Si l'ennemi m'y attend, il y aura une bataille qui décidera du sort de tout ce pays. Si l'ennemi recule encore sur Trieste, je ferai ce que les circonstances militaires me feront paraître de plus convenable,* mais j'attendrai vos ordres pour savoir si je dois ou non me porter sur Trieste.

Je crois qu'il serait nécessaire de former à Milan trois bataillons de Milanais, qui serviraient à renforcer l'armée qui bloque Mantoue. Si vous adoptez le projet de se porter sur Trieste, je vous prie de me faire connaître de quelle manière vous entendez que je me conduise envers cette ville, dans le cas où l'on jugerait à propos de l'évacuer quelque temps après.

Au quartier-général, à Milan, le cinquième jour complémentaire an IV *(21 septembre 1796).*

A sa Majesté le roi de Sardaigne.

Les officiers préposés par Votre Majesté pour commander dans la partie de ses États qui lui a été restituée par le traité de paix voient, sinon avec plaisir, au moins avec indifférence, les assassinats et les brigandages qui se commettent contre les Français.

Par le traité de paix conclu entre votre Majesté et la République française, la République devait continuer à occuper la partie de ces États qui avait été laissée à l'armée par le traité

d'armistice. *Croyant faire quelque chose d'agréable à votre Majesté, je lui ai rendu, non-seulement le gouvernement civil, mais encore le gouvernement militaire, avec la clause spéciale que les routes seraient gardées, et même que nos convois seraient escortés par ses troupes.*

Je prie donc Votre Majesté de vouloir bien ordonner que l'on tienne un corps de troupes respectable aux villages de Limon et de Limonais, lequel ferait des patrouilles jusqu'à Lacas, escortant les convois et prenant toute les mesures nécessaires pour maintenir cette route sûre, ainsi que Vadier, et généralement tous les pays voisins de Demont, formant la communication de Coni à Barcelonette.

Je demande également à votre Majesté que les cinq individus qui ont été arrêtés à Borgo San-Dalmazzo par les Français soient remis entre les mains du commandant militaire de Coni.

Je la prie également de donner des ordres à ses différents gouverneurs pour qu'ils s'emploient avec loyauté à faire arrêter les brigands, quels que soient les endroits où ils soient trouvés.

Indépendamment de l'intérêt de l'humanité et de la justice, Votre Majesté donnera par cette conduite une preuve de sa loyauté et contribuera à éteindre ces germes de discorde, qui finiraient par se propager dans l'intérieur de ses États.

BONAPARTE.

Même date.

Au ministre des affaires étrangères du roi de Sardaigne.

Je ne suis point diplomate, Monsieur, je suis militaire : vous pardonnerez ma franchise. Sur différents points des États de sa Majesté, les Français sont assassinés, volés. *Par le traité de paix le roi, qui est tenu de nous accorder le passage sur ses états, doit nous le donner sûr, et ce n'est même que pour cet effet que,*

contre la teneur du traité, j'ai pris sur moi de restituer à Sa Majesté non-seulement le gouvernement civil, mais encore le gouvernement militaire dans la partie de ses états qui lui a été restitué par la République. A Viné, à Limon, sous les yeux de la garnison de Demont, sous ceux du corps de troupes que M. Franchar commande à Borgo San-Dalmazzo, on se porte tous les jours à des excès qui paraissent non-seulement tolérés, mais même encouragés par le gouvernement.

Je vous demanderai donc une explication simple :

1° Le roi ne doit-il pas être tenu de réparer les pertes faites en conséquence des délits qui se commettent sur son territoire contre les Français, lorsque ces délits se commettent en plein jour, et par des corps soldés de deux ou trois cents personnes ?

2° Le roi a-t-il, avec vingt-cinq mille hommes qu'il a sous les armes, assez de forces pour contenir des brigands dans ses États, et faire respecter les lois de la justice, de l'humanité et des traités ?

On ne juge les hommes, Monsieur, que par leurs actions. La loyauté du roi est généralement connue ; cependant, *on se trouve bien forcé de penser qu'il est des raisons de politique qui portent à encourager, ou du moins à tolérer des atrocités si révoltantes.*

J'écris à Sa Majesté elle-même ; je vous prie de lui présenter ma lettre. Le gouvernement français ne fera rien, ouvertement ni secrètement, qui tendrait à détruire ou à affaiblir l'effet du gouvernement du roi sur ses peuples. Vous n'ignorez pas, cependant, combien cela sera facile. Le jour où vous voudrez sincèrement détruire les brigands qui infestent notre communication de Coni à Barcelonette, ils n'existeront plus.

BONAPARTE.

Extrait d'une lettre du général en chef Bonaparte au Directoire exécutif, du 17 *vendémiaire an* V (8 *octobre* 1796).

. . . . . On a très mal fait de rompre avec cette puissance (1). Tout cela tourne à son avantage. Si j'avais été consulté sur tout cela, j'aurais retardé la négociation de Rome comme celle de Gênes et de Venise. *Toutes les fois que votre général en Italie ne sera pas le centre de tout, vous courrez de grands risques.* On n'attribuera pas ce langage à l'ambition. Je n'ai que trop d'honneurs, et ma santé est tellement délabrée, que je crains bien d'être obligé de vous demander un successeur.....

Au quartier-général, à Vérone, le 3 *brumaire an* V
(24 *octobre* 1796).

Au Directoire exécutif.

Je suis fâché, citoyens Directeurs, que votre lettre du 20 vendémiaire me soit arrivée trop tard. Je vous prie de vous reporter aux circonstances où je me trouvais : Rome imprimant des manifestes fanatiques ; Naples faisant marcher des forces ; la régence de Modène manifestant ses mauvaises intentions, et rompant l'armistice en faisant passer des convois à Mantoue. La République française se trouvait avilie, menacée : *ce coup de vigueur de rompre l'armistice de Modène, a rétabli l'opinion et a réuni Bologne, Ferrare, Modène et Reggio sous un même bonnet.*

(1) Rome.

Digitized by Google

Le fanatisme s'est trouvé déjoué, et les peuples, accoutumés à trembler, ont senti que nous étions encore là. La République avait le droit de casser un armistice qui n'était pas exécuté. La régence même ne désavoue pas d'avoir envoyé des secours dans Mantoue.

.... Les paysans qui portaient des vivres dans Mantoue sont venus eux-mêmes nous apprendre les routes cachées qu'ils tenaient.

. . . .

. . . .

La folie du pape est sans égale ; mais la nouvelle de Naples et de la Méditerrannée le fera changer. *Mon projet, lorsque je le pourrai, est de me rendre à Ancône au moyen de l'armistice* (1), *et de n'être ennemi que là.*

. . . .

. . . .

BONAPARTE (2).

Par un reste des habitudes proconsulaires qu'affectaient précédemment les représentants du peuple en mission, les commissaires du Directoire exécutif prétendaient encore quelquefois s'immisçer dans les affaires de l'armée. Ils s'étaient récemment permis d'adresser au général Serrurier une réquisition pour l'expédition de Corse : « *Je ne reconnais pas aux commissaires du gouverne-*

(1) L'armistice portait que l'armée française serait mise en possession d'Ancône.

(2) On trouvera un autre paragraphe de cette lettre sous le n° 5 de cet appendice.

ment le droit de faire des arrêtés pour requérir des généraux de division, » lui manda le général en chef Bonaparte, le 11 brumaire an v, (1er novembre 1796), de Vérone. « *Je vous renvoie* » *en conséquence l'arrêté des commissaires. Quand le général* » *Gentili, chargé de l'expédition, vous demandera quelque* » *chose, vous serez maître de le lui accorder lorsque vous pense-* » *rez qu'il ne pourra en résulter aucun inconvénient ; mais ne* » *m'alléguez jamais un arrêté des commissaires, qui, pour* » *moi, est absolument insignifiant. Cette méthode est sujette à* » *trop d'abus, pour que vous ne le sentiez pas vous-même.* » *Quand les commissaires vous envoient un arrêté, renvoyez-* » *le leur en disant que vous ne connaissez d'ordres que ceux* » *de l'état-major général.* »

Au quartier-général, à Milan, le 8 *nivôse an* v
(28 *décembre* 1796).

Au Directoire exécutif.

Les Vénitiens ayant accablé de soins le général Alvenzi, j'ai cru devoir prendre une nouvelle précaution en m'emparant du château de Bergame, qui domine la ville de ce nom et empêcher les partisans ennemis de venir gêner notre communication entre l'Adda et l'Adige.

. . . .

. . . .

Vous trouverez ci-jointes plusieurs pièces de ma correspondance avec le duc de Parme, bonnes à communiquer à notre ambassadeur en Espagne, pour s'en faire un mérite près de la cour de Madrid.

J'ai eu une entrevue avec M. Manfredini, qui, comme vous le savez, a été gouverneur...... du grand-duc de Toscane. *Je suis convenu avec lui, après deux heures de pourparlers et de finesses diplomatiques, que, moyennant deux millions, j'évacuerais Livourne.* Il a beaucoup pleuré misère. J'attends la réponse du grand-duc sous quelques jours.

Les Napolitains m'ont fait signifier la paix, et m'ont demandé à s'en retourner à Naples. Je leur ai répondu que le gouvernement ne m'avait pas encore signifié la paix ; que j'allais vous expédier un courrier ; que j'attendrais des ordres. Je vous prie de me faire connaître vos intentions à ce sujet. Je désirerais cependant, avant de laisser ces Napolitains s'en aller, avoir terminé quelque chose avec Rome, car cette cavalerie m'est un gage que le roi de Naples s'en tiendra à la paix et se conduira comme il faut.

Quant à Rome, le pape a, en ce moment, réuni toutes ses forces à Faenza et dans les autres villes de la Romagne, où il a près de six mille hommes. Comme cela fait très peur aux Bolonais, et pourrait favoriser l'évasion de Wurmser de la place de Mantoue, — conformément à un article de l'armistice, *je ferai arrêter des ôtages dans les différents pays, suivant l'usage de toutes les nations, et ces ôtages seront les plus attachés au pape et les plus grands ennemis du peuple français. Par ce moyen, le pays s'organisera de lui même comme Bologne. Je séquestrerai tous les revenus de la Romagne et de la Marche, pour me tenir lieu du paiement des quinze millions, conformément à l'armistice. Je mettrai à Ancône les quinze cents hommes que je tiens à Livourne, et par ce moyen j'éloignerai ce corps d'ennemi, qui paraît se combiner avec la position d'Alvinzi à Padoue et l'ordre que l'empereur vient de donner à Wurmser, et je trouverai de l'argent pour l'armée.* Si je tarde quelques jours dans l'exécution de ce projet, c'est, 1° qu'il faut laisser

passer quelques jours pour que l'impression faite sur les Vénitiens par l'occupation de Bergame soit entièrement détruite ; 2° qu'il faut que je m'assure que les secours que vous m'annoncez sont en route, et arrivent véritablement. Si les dix mille hommes de secours de l'Océan et les dix mille du Rhin, que vous m'annoncez depuis longtemps, arrivent enfin, je prendrai six mille hommes pour aller à Rome. *Vous sentez combien, dans toutes ces hypothèses, il est essentiel d'avoir toujours en ôtages les trois mille Napolitains. ils tiendront en respect la cour de Naples, qui, d'ailleurs, à ce qu'on m'assure, commence déjà à désarmer.* C'est là aussi une des raisons pour lesquelles je retarde de quelques jours mon opération.

Le citoyen Poussielgue vous a aussi rendu compte en détail de l'issue de la négociation avec Turin. Il paraît que ces gens-là ne peuvent pas s'accoutumer au nouvel état des choses. Le nouveau roi met de l'ordre dans ses finances et se concilie ses sujets, et je ne doute pas qu'il n'espère, par la continuation de la guerre, pouvoir jouer de nouveau un rôle. *Je crois que notre politique à l'égard de ce prince doit consister à maintenir toujours chez lui un ferment de mécontentement, et surtout à bien s'assurer de la destruction des places du côté des Alpes.*

BONAPARTE.

Au quartier-général, à Milan, le 8 nivôse an V (28 décembre 1796.)

Au Directoire exécutif,

Vous trouverez ci-jointe, citoyens Directeurs, la lettre écrite par le général Alvinzi et la réponse du général Berthier, en con-

séquence desquelles le baron de Vincent et le général Clarke se réunissent à Vicence le 13 de ce mois. Mon opinion est que, quelque chose que l'on puisse stipuler pour le *statu quo* de Mantoue, l'exécution en sera toujours impossible. Si l'empereur consent à conclure l'armistice sans le pape, l'avantage de pouvoir retirer trente millions cet hiver d'Italie, et de pouvoir en donner quinze aux armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin, est une considération telle qu'elle nous permet d'ouvrir la campagne prochaine avec avantage; mais si l'empereur veut y comprendre le pape, l'armistice nous fera perdre Mantoue, l'argent de Rome, et donnera le temps au pape d'organiser une force militaire avec des officiers autrichiens. Cela mettrait toutes les chances contre nous pour la compagne prochaine.

BONAPARTE.

Il avait remis, peu de temps auparavant, la note suivante au général Clarke, pour être transmise, de sa part, au Directoire exécutif :

» Mantoue est bloqué depuis plusieurs mois. Il y a au moins dix mille malades qui sont sans viande et sans médicaments. Il y a six à sept mille hommes de garnison qui sont à la demi-ration de pain, à la viande de cheval et sans vin. Le bois même est rare. Il y avait dans Mantoue six mille chevaux de cavalerie et trois mille d'artillerie : ils en tuent cinquante par jour ; ils en ont salé six cents ; beaucoup sont morts faute de fourrage. Il en reste encore dix-huit cents de cavalerie, qui dépérissent tous les jours. Il est probable que dans un mois Mantoue sera à nous. Pour accélérer cette reddition, je fais préparer de quoi servir trois batteries incendiaires, qui commenceront à jouer le 25 de ce mois.

» L'armée qui était venue avec tant de forces au secours de Mantoue est battue. Elle pourra être renforcée dans quinze jours,

s'il nous arrive des secours. D'ailleurs, le général Clarke ne peut pas entamer ses négociations avant douze jours, et, à cette époque, si la cour de Vienne conclut l'armistice, c'est que l'on ne serait pas dans le cas de se présenter avec quelque espoir de succès. Dans le cas contraire, la cour de Vienne attendrait l'issue de ses derniers efforts avant de rien conclure.

« Maîtres de Mantoue, on sera trop heureux ne nous accorder les limites du Rhin.

« Rome n'est point en armistice avec la République française, elle est en guerre : elle ne veut payer aucune contribution. La prise de Mantoue seule peut lui faire changer de conduite.

« Nous perdrions donc par l'armistice : 1° Mantoue jusqu'en mai, et, à cette époque, nous le trouverions parfaitement approvisionné, quelque arrangement que l'on fasse, et les chaleurs le rendraient imprénable à la fin de l'armistice ;

2° Nous perdrions l'argent de Rome, que nous ne pouvons avoir sans Mantoue. L'État de l'Église est inabordable en été ;

3° Lempereur étant plus près, ayant plus de moyens de recruter, aura en mai une armée plus nombreuse que la nôtre : car, quelque chose que l'on fasse, dès que l'on ne se battra plus, tout le monde s'en ira. Dix ou quinze jours de repos feront du bien à l'armée d'Italie ; trois mois la perdront ;

4° La Lombardie est épuisée. Nous ne pouvons nourrir l'armée d'Italie qu'avec l'argent du pape ou de Trieste. Nous nous trouverions très embarrassés à l'ouverture de la compagne qui suivrait l'armistice ;

5° Maîtres de Mantoue, on sera dans le cas de ne pas comprendre le pape dans l'armistice. L'armée d'Italie aura une telle prépondérance, qu'on se trouvera heureux à Vienne de pouvoir la paralyser pendant quelques mois ;

6° Si, après l'armistice, on doit recommencer une nouvelle campagne, l'armistice nous sera très préjudiciable. *Si l'armistice doit être le préliminaire de la paix, il ne faut le faire qu'après la prise de Mantoue :* il y aura le double de chances pour qu'il soit bon et profitable.

7° *Conclure l'armistice actuellement, c'est s'ôter les moyens et les probabilités de faire une bonne paix dans un mois.*

« Tout se résume à attendre la prise de Mantoue, à renforcer cette armée de tous les moyens possibles, afin d'avoir de l'argent pour la compagne prochaine, non-seulement pour l'Italie, mais même pour le Rhin, et de pouvoir prendre une offensive si déterminée et si alarmante pour l'empereur, *que la paix se conclue sans difficulté, et avec gloire honneur et profit.*

» Si l'on veut renforcer l'armée d'Italie de vingt mille hommes, y compris les dix mille que l'on nous annonce du Rhin, et de quinze cents hommes de cavalerie, on peut promettre, au mois d'avril, 30,000,000 de francs aux armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse, et obliger l'empereur à tourner ses efforts du côté du Frioul. »

« BONAPARTE. »

Enfin, persistant inébranlablement dans son opinion et sa résistance, il remit encore cette seconde note au général Clarke, lors de son départ pour Vicence :

« Après y avoir songé longtemps, je ne vois pas de condition raisonnable qu'on puisse etablir pour le *statu quo* de Mantoue.

» Il y a trois choses :

1° Les fourrages pour la cavalerie ;

2° Les vivres pour la garnison et les habitants ;

3° Les médicaments pour les malades.

» Quelque chose qu'on fasse et qu'on établisse, nous verrons-

nous échapper Mantoue, si l'on conclut l'armistice avant la prise de cette place, et, sans cette place, nous n'obtiendrons pas de paix raisonnable.

» Je le répète, l'armistice, soit qu'on le considère comme le préliminaire de la paix, soit comme devant nous servir pour les préparatifs de la campagne prochaine, sera utile et conforme aux intérets de la République lorsque nous aurons Mantoue. Je crois qu'il n'y a qu'un moyen de retarder la paix, c'est de conclure un armistice sans avoir Mantoue ; c'est un sûr moyen de faire une nouvelle campagne, pour le succès de laquelle on aura rendu nuls tous les succès obtenus dans celle-ci. Que l'on n'oublie pas qu'une démarche prématurée en ce genre peut tout perdre.

» Les limites qu'on devrait désigner sont la Brenta pour les troupes impériales, l'Adige pour les troupes françaises. Du côté du Nord, les troupes impériales ne pourront passer Alla, Mori, Torbole, Thion jusqu'à Lodrone, sans pouvoir, de ce côté, entrer dans les États vénitiens ; les troupes françaises, la Chiusa, Rivoli, Torri, Salo, Brescia, Bergame.

» Le reste de l'Italie, soit qu'il ait appartenu à l'empereur, soit qu'il ait appartenu au duc de Modène ou à l'archiduchesse de Milan, demeurerait *in statu quo*.

» Bologne, Ferrare, Ancône, *in statu quo*, conformément à l'exécution de l'armistice avec le pape ; mais, comme l'armistice devait être exécuté en thermidor et en brumaire, et que cette époque est passée, on pourra lui accorder un mois, au plus, à compter du jour où on signera le traité.

« BONAPARTE. »

La sagesse de son avis prévalut, et, un mois après, Mantoue fut forcé de se rendre.

Digitized by Google

Au quartier-général, à Vérone, le 3 pluviôse an V
(22 janvier 1797).

Au citoyen Cacault, ministre de la République française à Rome.

Vous aurez la complaisance, citoyen ministre, de partir de Rome six heures après la réception de cette lettre, et vous viendrez à Bologne. On vous a abreuvé d'humiliations à Rome, et on a mis tout en usage pour vous en faire sortir : aujourd'hui, résistez à toutes les instances, partez.

Je serai charmé de vous voir et de vous assurer des sentiments d'estime et de considération avec lesquels je suis,

BONAPARTE.

Au quartier-général, à Bologne, le 13 pluviôse an V
(1er février 1797).

Au Directoire exécutif.

Je vous fais passer, citoyens Directeurs, la lettre que m'a écrite M. le maréchal Wurmser. Je lui ai répondu que je ne pouvais lui accorder la capitulation qu'il me demandait, et que, par égard pour lui, je lui permettrais de sortir avec cinq cents hommes à son choix, à condition qu'ils ne serviraient pas pendant trois mois contre la République, mais que tout le reste devait être prisonnier. J'ai laissé mes instructions au général Serrurier, et je suis parti de Bologne.

Le général Serrurier vient de m'instruire qu'il vient de recevoir un nouveau parlementaire, par lequel il lui offre sa place, à condition qu'il sortira avec sa garnison, et qu'il s'engagera à ne pas servir pendant un an contre la République française. Je vais répondre au général Serrurier que je m'en tiens à ma première proposition, et que, si le général Wurmser n'y a pas accédé avant le 15, je me rétracte, et ne lui accorde pas d'autre capitulation que d'être prisonnier de guerre avec sa garnison (1).

. . . .

BONAPARTE.

Au quartier-général, à Ancône, le 22 *pluviose an* V
(10 *février* 1797).

Au Directoire exécutif.

Nous avons beaucoup à nous plaindre, citoyens Directeurs, de la conduite des baillis suisses. Je n'ai fait mettre des barques canonnières sur le lac de Lugano que pour empêcher la contrebande qui se faisait, et arrêter la désertion des prisonniers autrichiens, protégée par les Suisses. Nous avions droit de mettre ces barques sur le lac, puisqu'une bonne partie du rivage nous appartient. D'ailleurs, *si les baillis suisses continuent à se mal conduire, je ne leur accorderai plus de blé, et, s'ils se permettent des voies de fait, je ferai brûler les villages qni se seront mal*

(1) Wnrmser capitula le 30 janvier ; mais le général en chef Bonaparte l'ignorait encore ou moment où il écrivait cette lettre.

comportés. Les Suisses d'aujourd'hui ne sont plus les hommes du quatorzième siècle : ils ne sont fiers que lorsqu'on les cajole trop ; ils sont humbles et bas lorsqu'on leur fait sentir qu'on n'a pas besoin d'eux. Si nous ne les secourions pas du côté du Milanais, ils mourraient de faim. Nous avons donc le droit d'exiger qu'ils se conduisent avec égard.

BONAPARTE.

Extrait d'une lettre du général en chef Bonaparte au Directoire exécutif, datée de Macerata, le 27 *pluviôse an* v (15 *février* 1797).

« *J'accorderai la paix au pape* moyennant qu'il cédera en toute propriété à la République la légation de Bologne, la légation de Ferrare, la légation de la Romagne, le duché d'Urbin et la Marche d'Ancône, et qu'il nous paiera : 1° Les trois millions que vaut le trésor de Lorette ; 2° Les 15,000,000, valeur de ce qui reste dû pour l'armistice ; qu'il donnera les chevaux de cavalerie, tous ceux de son artillerie ; qu'il chassera Colli et tous les Autrichiens, et qu'il nous donnera les armes de tous les nouveaux régiments créés depuis l'armistice.

« *Si cela n'est pas accepté, j'irai à Rome* (1).

(1) Voir parmi les pieces classées sous le n° 3 de cet appendice, une lettre du général en chef Bonaparte au cardinal Mattei, du 3 pluviose an v (22 janvier 1797).

Au quartier-général, à Indenbourg, le 20 germinal an V (9 *avril* 1797.)

Au Sérénissime doge de la République de Venise.

Toute la terre ferme de la République de Venise est en armes. De tous les côtés, le cri de ralliement des paysans que vous avez armés est *Mort aux Français.* Plusieurs centaines de soldats de l'armée d'Italie en ont déjà été les victimes. Vous désavouez vainement des rassemblements que vous avez organisés. Coiriez-vous que dans un moment où je suis au cœur de l'Allemagne je suis impuissant pour faire respecter le premier peuple de l'univers? Le sang de mes frères d'armes sera vengé, et il n'est aucun des bataillons français qui, chargé d'une si noble mission, ne sente redoubler son courage et tripler ses forces. *Le sénat de Venise a répondu par la perfidie la plus noire aux procédés généreux que nous avons toujours eu avec lui.* Je vous envoie mon premier aide-de-camp, qui est porteur de la présente lettre. *La guerre ou la paix. Si vous ne prenez pas sur-le-champ les moyens de dissiper les rassemblements ; si vous ne faites pas arrêter et livrer en mes mains les auteurs des assassinats qui viennent de se commettre, la guerre est déclarée.* Le Turc n'est pas sur vos frontières, aucun ennemi ne vous menace. Vous avez fait à dessein, naître des prétextes pour avoir l'air de justifier un rassemblement dirigé contre l'armée : *Il sera dissous dans les vingt-quatre heures.* Nous ne sommes plus au temps de Charles VIII. Si, *contre le vœu bien manifesté du gouvernement français, vous me réduisez au parti de faire la guerre*, ne pensez pas, cependant, qu'à l'exemple des soldats que vous avez ar-

més, les soldats français ravagent les campagnes du peuple innocent et infortuné de la terre ferme : je le protégerai, et il bénira un jour jusqu'aux crimes qui auront obligé l'armée française à le soustraire à votre gouvernement tyrannique.

BONAPARTE.

Au quartier-général, de Indenbourg, le 20 *germinal an* V (9 *avril* 1797).

Au peuple de la terre-ferme de la République de Venise.

Le sénat de Venise a, depuis le commencement de cette guerre, concentré toutes ses sollicitudes dans les lagunes. Indifférent aux maux de la terre-ferme, il l'a livrée aux armées ennemies qui guerroyaient dans vos contrées. Le gouvernement du sénat de Venise n'offre de protection ni pour vos personnes ni pour vos propriétés. Il vient, par suite de ce système qui le rend indifférent à votre sort, de s'attirer l'indignation de la République française.

Je sais que, n'ayant aucune part à son gouvernement, je dois vous distinguer dans les différents châtiments que je dois infliger aux coupables. L'armée française protégera votre religion, vos personnes et vos propriétés. Vous avez été véxés par ce petit nombre d'hommes qui se sont, depuis les temps de barbarie, emparés du gouvernement. *Si le sénat de Venise a sur vous le droit de conquête, je vous en affranchirai ; s'il a sur vous le droit d'usurpation, je vous restituerai vos droits.* Quant aux insensés qui, conseillés par des hommes perfides, voudraient prendre son parti, et attirer sur leurs villes les maux de la guerre, *je les plain-*

drai et les punirai de manière à servir d'exemple aux autres, et à les faire repentir de leur folie.

BONAPARTE.

Au quartier-général, à Judenbourg, le 20 *germinal an* V (9 *avril* 1797).

Au citoyen Lallemant, ministre de la République française à Venise.

Enfin, nous n'en pouvons plus douter, citoyen ministre, le but de l'armement des Vénitiens est de couper les derrières de l'armée française. Certes, il m'était difficile de concevoir comment Bergame, qui, de toutes les villes de l'État de Venise, est celle qui était le plus aveuglément dévouée au sénat, ait été la première à s'ameuter contre lui. Il est encore plus difficile de concevoir comment, pour apaiser cette légère émeute, on a besoin de vingt-cinq mille hommes, et pourquoi M. Pesaro, lors de notre conférence à Goricia, a refusé l'offre que je lui faisais de la médiation de la République pour faire rentrer ces places dans l'ordre.

Tous les procès-verbaux qui ont été faits par les différents provéditeurs de Brescia, de Bergame et de Crema, où ils attribuent l'insurrection de ces pays aux Français, *sont une série d'impostures dont le but serait inexplicable, si ce n'était de justifier aux yeux de l'Europe la perfidie du sénat de Venise.*

On a habilement profité du temps où l'on pensait que j'étais embarrassé dans les gorges de la Carinthie, ayant en tête l'armée du prince Charles, pour cette perfidie sans exemple, si l'histoire ne nous avait transmis celle contre Charles VIII et les Vêpres siciliennes. On a été plus habile que Rome en saisissant

un moment où l'armée était plus occupée ; mais sera-t-on plus heureux ? Le génie de la République française, qui a lutté contre l'Europe entière, serait-il venu échouer dans les lagunes de Venise ?

1° Un vaisseau de guerre vénitien a attaqué et maltraité la frégate *la Brune*, en prenant sous sa protection un convoi autrichien.

2° La maison du consul français à Zante a été brûlée. Le gouvernement a vu avec plaisir insulter l'agent de la République française.

3° Dix mille paysans, armés et soudoyés par le sénat, ont assassiné plus de cinquante Français sur la route de Milan à Bergame.

4° La ville de Vérone, celles de Venise et de Padoue sont pleines de troupes. On s'arme de tous côtés, contre ce que m'avait promis M. Pesaro, sage-grand de la République de Venise.

5° Tout homme qui a prêté assistance à la France est arrêté et emprisonné. Les agents de l'empereur sont fêtés et sont à la tête des assassinats.

6° Le cri de ralliement, de tous côtés, est : *Mort aux Français*. De tous côtés, les prédicateurs, qui ne prêchent que ce que le sénat veut, font retentir des cris de fureur contre la République française.

7° Nous sommes donc, dans le fait, en état de guerre avec la République de Venise, qui le sait si bien, qu'elle n'a trouvé d'autre moyen, pour masquer son mouvement, que de désavouer, en apparence, des paysans qu'elle arme et solde réellement.

En conséquence, vous demanderez au sénat de Venise :

1° Une explication catégorique sous douze heures, savoir : si nous sommes en paix ou en guerre ; et, dans ce dernier cas, vous quitterez sur-le-champ Venise, et vous exigerez :

1° Que tous les hommes arrêtés pour opinions, et qui ne sont coupables que d'avoir montré de l'attachement pour la France, soient sur-le-champ mis en liberté ;

2° Que toutes les troupes, hormis les garnisons ordinaires qui existaient il y a cinq mois dans les places de la terre-ferme, évacuent la terre-ferme ;

3° Que tous les paysans soient désarmés comme ils l'étaient il y a un mois ;

4° Que le sénat prenne des mesures pour maintenir la tranquillité dans la terre-ferme, et ne pas concentrer toute sa sollicitude dans les lagunes ;

5° Quant aux troubles de Bergame et de Brescia, j'offre, comme je l'ai déjà fait à M. Pesaro, la médiation de la République française pour tout faire rentrer dans l'état habituel ;

6° Que les auteurs de l'incendie de la maison du consul de Zante soient punis, et que sa maison soit rétablie aux frais de la République ;

7° Que le capitaine de vaisseau qui a tiré sur la frégate la Brune soit puni, et que la valeur du convoi que, contre la neutralité, il a protégé, soit remboursée.

BONAPARTE.

Judembourg, le 20 germinal an V (*9 avril* 1797).

Au général Kilmaine.

Dès l'instant que votre aide-de-camp est arrivé, j'ai pris en grande considération la dépêche dont il était porteur.

Vous trouverez ci-jointes une lettre au doge et une à Lallemant, qu'il doit présenter en forme de note. *Vous verrez par ces deux lettres, que Junot porte à Venise, et dont il doit avoir réponse sous vingt-quatre heures*, quel est le remède qu'il faut apporter à tout ce tapage.

Si Junot reçoit une réponse satisfaisante, il vous en préviendra à son départ de Venise. S'il ne reçoit pas de réponse satisfaisante, il se rendra près de vous à Mantoue.

La division du général Victor doit être arrivée à Padoue. *Vous ferez sur-le-champ désarmer la division vénitienne de Padoue, prendre les officiers et le gouverneur, que vous enverrez prisonniers à Milan. Vous en ferez autant à Trévise, Bassano et Vérone ;* et si le sénat avait remis garnison à Brescia et à Bergame, vous en feriez autant.

Vous ferez imprimer et répandre la proclamation ci-jointe, et vous en ferez d'autres conformes aux circonstances. Vous ferez marcher la colonne mobile que vous avez réunie à Crème avec votre prudence ordinaire, pour punir les montagnards qui ont assassiné nos gens et pour les désarmer.

Pour faire la guerre aux différentes vallées, il faut dissoudre les rassemblements en menaçant leurs villages, et tomber inopinément sur celui où ils ne sont pas en force et le brûler.

A Bergame, à Brescia, à Vérone, à Padoue, à Trévise, à

Bassano, vous organiserez une municipalité, choisie parmi les principaux citoyens, avec une garde qu'ils seront autorisés à se composer parmi les meilleurs patriotes pour leur police ; après quoi vous me renverrez le plus tôt possible la division du général Victor. Je crois qu'il est essentiel que vous veilliez à ce que notre communication du Frioul ne soit pas interrompue.

Vous trouverez ci-joints des ordres de l'État-major, qui vous donnent le commandement de tout le Mantouan, de la division Victor et de tous les États vénitiens.

J'imagine que vous avez une carte du Frioul.

Vous aurez soin de faire arrêter tous les nobles vénitiens et tous les hommes les plus attachés au sénat pour que leurs têtes répondent de tout ce qui sera fait à Venise aux personnes qui nous étaient attachées et qu'on a arrêtées.

Vous aurez bien soin de ne vous laisser arrêter par aucune espèce de considération. *Si dans vingt-quatre heures la réponse n'est pas faite, que tout se mette en marche à la fois, et que sous vingt-quatre heures il n'existe pas un soldat vénitien sur le continent. Vous préviendrez sur-le-champ le commandant d'Ancône et celui de Trieste de faire courir nos corsaires sur les bannières vénitiennes.*

Vous sentez combien il serait dangereux de laisser aux troupes vénitiennes le temps de se réunir. *Quant aux soldats vénitiens que vous ferez prisonniers, vous les ferez escorter par les soldats lombards et vous les enverrez à Bologne et à Milan, pour être gardés par les gardes nationales de ces deux villes. Ayez soin de vous emparer de la cavalerie vénitienne pour monter vos dépôts.*

Tout va fort bien ici, et *si l'affaire de Venise est bien menée, comme tout ce que vous faites, ces gaillards-là se repentiront, mais trop tard, de leur perfidie.. Le gouvernement de Venise,*

Digitized by Google

concentré dans sa petite île, ne serait pas, comme vous pensez bien, de longue durée.

Je pense donc qu'il faut que vous partiez sur-le-champ pour Mantoue, et même pour Porto-Legnago et Peschiera. *Entrer dans toutes les places, désarmer toutes leurs garnisons, faire prisonniers tous les nobles de terre-ferme, cela ne doit-être qu'une seule opération ; et elle doit être faite, au plus tard, vingt-quatre heures après que Junot sera parti de Venise.*

BONAPARTE.

Judenbourg 20 *germinal an* V (9 *avril* 1797).

Au Directoire exécutif.

« Mon courrier partait lorsqu'un aide-de-camp du général Kilmaine m'apporte la nouvelle de l'insurrection presque générale des paysans vénitiens contre nous.

« J'ai sur-le-champ expédié mon aide-de-camp Junot, avec ordre de porter lui-même :

« 1o Au doge de Venise une lettre dont vous trouverez une copie ci-jointe ;

« 2o Au citoyen Lallemant, notre ministre à Venise, deux lettres dont vous trouverez également des copies ci-jointes ;

« 3o Au général Kilmaine, un ordre dont vous trouverez une copie ci-jointe.

J'ai donné à ce général le commandement de tous les États vénitiens et d'une partie de la division du général Victor, qui était de retour de Rome.

« *Quand vous lirez cette lettre, nous serons maîtres de tous les États de terre-ferme, ou bien tout sera rentré dans l'ordre, et vos instructions auront été exécutées. Si je n'avais pas pris une mesure aussi prompte, et que j'eusse donné à tout cela le temps de se consolider, cela aurait pu être de la plus grande conséquence.*

BONAPARTE.

Au quartier-général à Palma-Nova, le 11 *floréal an* V
(30 *avril* 1797).

Au citoyen Lallemant, ministre de la République française à Venise.

Le sang français a coulé dans Venise, et vous y êtes encore! Attendez-vous donc qu'on vous en chasse? Les Français ne peuvent plus se promener dans les rues, ils sont accablés d'injures et de mauvais traitements, et vous restez simple spectateur! Depuis que l'armée est en Allemagne, on a, en terre-ferme, assassiné plus de quatre cents Français ; on a assiégé la ville de Vérone, qui n'a été dégagée qu'après un combat sanglant, et, malgré tout cela vous restez à Venise! Quant à moi, j'ai refusé d'entendre les députés du sénat, parce qu'ils sont tout dégouttants du sang de Laugier, et je ne les verrai jamais qu'au préalable ils n'aient fait arrêter l'amiral et les inquisiteurs qui ont ordonné ce massacre, et ne les aient remis entre mes mains. Je sais bien qu'ils chercheront à faire tomber la vengeance de la République sur quelques misérables exécuteurs de leurs atrocités ; mais nous ne prendrons pas le change.

Faites une note concise et digne de la grandeur de la nation

Digitized by Google

que vous représentez et des outrages qu'elle a reçus ; après quoi, partez de Venise et venez me joindre à Mantoue.

Ils n'ont rien exécuté de ce que je leur ai demandé. Ce sont tous les prisonniers qu'ils ont faits depuis que l'armée française est en Italie qu'ils devaient relâcher, et non un seulement, ainsi qu'ils l'ont fait.

BONAPARTE.

De Palma-Nova, où il se trouvait encore le 13 floréal an v (2 mai 1797), il publia ce manifeste foudroyant où la perfidie du gouvernement vénitien fut mise au grand jour.

Palma, le 13 floréal an v.

Au chef de l'état-major général.

Je vous envoie ci-joint, mon cher général, un manifeste relatif aux Vénitiens. Vous voudrez bien faire en sorte qu'il y en ait mille exemplaires imprimés dans la nuit. Vous en enverrez une copie à la congrégation de Milan, pour qu'elle le fasse traduire en italien, imprimer et répandre partout.

BONAPARTE.

MANIFESTE.

Pendant que l'armée française est engagée dans les gorges de la Styrie, et qu'elle a laissé loin derrière elle l'Italie et les principaux établissements de l'armée, où il ne reste qu'un petit nombre

de bataillons, voici la conduite que tient le gouvernement de Venise :

1° Il profite de la semaine sainte pour armer quarante mille fainéants, y joint dix régiments d'Esclavons, les organise en différents corps d'armée, et les poste aux différents points pour intercepter toute espèce de communication entre l'armée et ses derrières ;

2° Des commissaires extraordinaires, des fusils, des munitions de toute espèce, une grande quantité de canons sortent de Venise même pour achever l'organisation des différents corps d'armée ;

3° On fait arrêter en terre-ferme tous ceux qui nous ont accueillis. On comble de bienfaits et de la confiance du gouvernement tous ceux en qui on connaît une haine furibonde contre le nom français, et spécialement les quatorze conspirateurs de Vérone, que le provéditeur Prioli avait fait arrêter, il y a trois mois, comme ayant médité l'égorgement des Français.

4o Sur les places, dans les cafés et autres lieux publics de Venise, on insulte et on accable de mauvais traitements les Français, leur donnant les noms injurieux de jacobins, de régicides, d'athées. Les Français sont obligés de sortir de Venise, et peu après il leur est même défendu d'y rentrer.

5o On ordonne au peuple de Padoue, de Vicence, de Vérone, de courir aux armes, de seconder les différents corps d'armée, de commencer enfin de nouvelles *Vêpres siciliennes*. Il appartenait au *Lion de Saint-Marc*, disent les officiers vénitiens, de vérifier le proverbe que l'Italie est le tombeau des Français.

6o Les prêtres, en chaire, prêchent la croisade, et les prêtres, dans l'État de Venise, ne disent jamais que ce que veut le gou-

vernement. Des pamphlets sont répandus, des proclamations perfides, des lettres anonymes sont imprimées dans les différentes villes, et commencent à faire fermenter toutes les têtes; et, dans un État où la liberté de la presse n'est pas permise, dans un gouvernement aussi craint que secrètement abhorré, les imprimeurs n'impriment, les auteurs ne composent que ce que veut le sénat.

7° Tout sourit d'abord aux projets perfides du gouvernement. Le sang français coule de toutes parts. Sur les routes, on intercepte nos convois, nos courriers et tout ce qui tient à l'armée.

8° A Padoue, un chef de bataillon et deux autres Français sont assassinés. A Gastiglione-di-Mori, nos soldats sont désarmés et assassinés. Sur toutes les grandes routes, de Mantoue à Legnago, de Cassano à Vérone, nous avons plus de deux cents hommes assassinés.

9° Deux bataillons français veulent rejoindre l'armée. Ils rencontrent, à Chiari, une division de l'armée vénitienne qui veut s'opposer à leur passage ; un combat s'engage, et nos braves soldats se frayent un passage en mettant en déroute ces perfides ennemis.

10° A Valeggio, il y a un autre combat ; à Dezenzano, il faut encore se battre. Les Français sont partout peu nombreux ; *mais ils savent bien qu'on ne compte pas le nombre des bataillons ennemis lorsqu'ils ne sont composés que d'assassins.*

11° *La seconde fête de Pâques, au son de la cloche, tous les Français sont assassinés dans Vérone. On ne respecte ni les malades dans les hopitaux, ni ceux qui, en convalescence, se promènent dans les rues, et qui sont jetés dans l'Adige ou meurent percés de mille coups de stylet. Plus de quatre cents Français sont assassinés.*

13o Pendant huit jours l'armée vénitienne assiége les trois châteaux de Vérone. Les canons qu'elle met en batterie lui sont enlevés à la bayonnette. Le feu est mis dans la ville, et la colonne mobile, qui arrive sur ces entrefaites, met ces lâches dans une déroute complète en faisant trois mille hommes de troupes de ligne prisonniers, parmi lesquels plusieurs généraux vénitiens.

13° La maison du consul français de Zante est brûlée dans la Dalmatie.

14o Un convoi de guerre vénitien prend sous sa protection un convoi autrichien, et tire plusieurs boulets contre la corvette la *Brune.*

15° *Le Libérateur de l'Italie,* bâtiment de la République, ne portant que trois à quatre pièces de canon et n'ayant que quarante hommes d'équipage, *est coulé à fond dans le port même de Venise, et par les ordres du sénat. Le jeune et intéressant Laugier, lieutenant de vaisseau, commandant de ce bâtiment, dès qu'il se voit attaqué par le feu du fort et de la galère amirale, n'étant éloigné de l'un et de l'autre que d'une portée de pistolet, ordonne à son équipage de se mettre à fond de cale ; lui seul il monte sur le tillac, au milieu d'une grêle de mitraille, et cherche par ses discours à désarmer la fureur de ses assassins, mais il tombe roide mort....... Son équipage se jette à la nage, et est poursuivi par des troupes soldées par la République de Venise, qui tuent à coup de hache plusieurs de nos marins qui cherchent leur salut dans la haute-mer. Un contre-maître, blessé de plusieurs coups, affaibli, perdant son sang de tous côtés, a le bonheur de prendre terre et de se cramponner à un morceau de bois touchant au château du port ; mais le commandant lui-même lui coupe le poignet d'un coup de hache.*

Vu les griefs ci-dessus, et autorisé par le titre 12, article 328 de la constitution de la République, *et vu l'urgence des circonstances,*

Le général en chef requiert le ministre de la République de Venise de sortir de ladite ville ; ordonne aux différents agents de la République de Venise dans la Lombardie et dans la terre-ferme de les évacuer sous 24 heures ; ordonne aux généraux de division de traiter en ennemies les troupes de la République de Venise, et de faire abattre le Lion de St-Marc dans toutes les villes de la terre-ferme. Chacun d'eux recevra à l'ordre du jour de demain une instruction particulière pour les opérations militaires ultérieures.

BONAPARTE.

Ce fut l'arrêt de mort de Venise.

Le général de division Alexandre Berthier, chef de l'état-major général à l'armée d'Italie.

A Messieurs les députés de la République de Venise.

Padoue, le 13 floréal an V (2 mai 1797).

Le général en chef Bonaparte me charge de vous faire connaître, Messieurs, que quoique vous soyez munis de pleins pouvoirs du grand conseil, il ne peut entrer en pourparler avec vous sur les différends qui divisent les Républiques française et vénitienne si, au préalable, le grand-conseil ne fait arrêter et punir d'une manière exemplaire les trois inquisiteurs qui n'ont cess

de persécuter les Vénitiens qui ont accueilli les Français, et qui sont les véritables instigateurs des assassinats qui se sont commis en terre-ferme, *où plus de cinq ou six cents Français* ont péri lâchement assassinés.

Laugier et ses malheureux compagnons, *qui ont été massacrés dans votre port même et par l'ordre de votre gouvernement*, exciteront parmi le peuple français un mouvement d'indignation que le grand-conseil d'État doit partager.

Le général en chef exige que vous fassiez arrêter le grand amiral, qui, de sa galère, a donné le signal du massacre, et que sa punition soit proportionnée au crime qu'il a commis.

Au reste, le général en chef me charge de vous mander qu'il donne des ordres pour qu'il ne soit commis aucune hostilité contre la ville de Venise pendant quatre jours.

Alex. BERTHIER.

Au quartier-général, à Palma-Nova, le 14 floréal an V (3 *mai* 1797).

Au Directoire exécutif.

Je reçois à l'instant des nouvelles de Vérone. Vous trouverez ci-joints les rapports du général de division Balland, du général Kilmaine et du chef de brigade Beaupoil.

Dès l'instant que j'eus passé les gorges de la Carinthie, *les Vénitiens crurent que j'étais enfourné en Allemagne, et leur lâche gouvernement médita des Vêpres siciliennes. Dans la ville de Venise et dans toute la terre-ferme on courut aux armes. Le sénat excita les prédicateurs, déjà assez portés par eux-mêmes à prêcher la croisade contre nous. Une nuée d'Esclavons, une grande quantité de canons et plus de cent-cinquante mille fusils furent*

envoyés dans la terre-ferme ; des commissaires extraordinaires furent envoyés de tous côtés avec de l'argent pour enrégimenter les paysans. Cependant, M. Pesaro, sage-grand, me fut envoyé à Goricia, afin de chercher à me donner le change sur tous ces armements. J'avais des raisons de me méfier de leur atroce politique, que j'avais assez appris à connaître. Je déclarai que si cet armement n'avait pour but que de faire rentrer des villes dans l'ordre, il pouvait cesser, parce que je me chargeais de les y faire rentrer s'ils me demandaient la médiation de la République. Il me promit tout, et ne tint rien. Il resta à Goricia et à Udine assez de temps pour être persuadé par lui-même que j'étais passé en Allemagne, et que les marches rapides que je faisais tous les jours donneraient le temps d'exécuter les projets qu'on avait en vue.

Le 30 germinal, des corps de troupes vénitiennes considérables, augmentés d'un grand nombre de paysans, interceptèrent les communications de Vérone à Porto-Legnago. Plusieurs de mes courriers furent égorgés et leurs dépêches portées à Venise. Plus de deux mille hommes furent arrêtés dans différentes villes de la terre-ferme et précipités sous les plombs de Saint-Marc. C'étaient tous ceux que la farouche jalousie des inquisiteurs soupçonnait de nous être favorables. Ils défendirent, à Venise, que le canal où ils ont coutume de noyer les ciminels fût nettoyé. Eh! qui peut calculer le nombre de Vénitiens que ces monstres ont sacrifiés.

Cependant, au premier avis de ce qui se passait, j'en sentis la conséquence. Je donnai au général Kilmaine le commandement de toute l'Italie. J'ordonnai au général Victor de se porter, à marches forcées, avec sa division dans le pays vénitien. Les divisions du Tyrol s'étant jointes à l'armée active, cette partie devenait plus découverte ; j'y envoyai sur-le-champ le général Baraguey d'Hilliers. Le général Kilmaine réunit des colonnes mobiles

de Polonais, de Lombards et de Français qu'il avait à ses ordres, et qu'il avait mis sous ceux des généraux Chabran et Lahoz. *A Padoue, à Vicence, et sur toute la route, les Français étaient impitoyablement assassinés. J'ai plus de cent procès-verbaux qui tous démontrent la scélératesse du gouvernement vénitien.*

J'ai envoyé à Venise mon aide-de-camp Junot, et j'ai écrit au sénat la lettre dont je vous ai envoyé copie.

Pendant ce temps, ils étaient parvenus à rassembler à Vérone quarante mille Esclavons, paysans ou citadins formés en compagnies, qu'ils avaient armés, et *au signal de plusieurs coups de la grosse cloche de Vérone et de sifflets, on court sur tous les Français, on les assassine. Les uns furent jetés dans l'Adige ; les autres, blessés et sanglants, se sauvèrent dans les forteresses, que j'avais depuis longtemps eu soin de réparer et de munir d'une nombreuse artillerie.*

Vous verrez dans le rapport du général Balland que les soldats de l'armée d'Italie, toujours dignes d'eux-mêmes, se sont, dans cette circonstance comme dans toutes les autres, couverts de gloire. Enfin, après dix jours de siége, ils furent dégagés par les mesures que prit le général Kilmaine après les combats de Dezenzano, de Valeggio et de Vérone. *Nous avons fait aux Vénitiens trois mille cinq cents prisonniers et nous leur avons enlevé tous leurs canons.*

A Venise, pendant ce temps, on assassinait Laugier, on maltraitait tous les Français, et on les obligeait à quitter la ville.

Tant d'outrages, tant d'assassinats ne resteront pas impunis ; mais c'est surtout à vous et au corps législatif qu'il appartient de venger le nom français d'une manière éclatante. *Après une trahison aussi horrible, je ne vois plus d'autre parti que d'effacer le nom vénitien de dessus la surface du globe : il faut le sang de*

tous les nobles vénitiens pour apaiser les mânes des Français qu'ils ont fait égorger.

J'ai écrit à des députés que m'a envoyés le sénat la lettre ci-jointe. Dès l'instant que je serai arrivé à Trévise, *j'empêcherai qu'aucun Vénitien vienne en terre-ferme, et je ferai travailler à des radeaux, afin de pouvoir forcer les lagunes et chasser de Venise même ces nobles, nos ennemis irréconciliables et les plus vils des hommes.* Je vous écris à la hâte; mais dès l'instant que j'aurai recueilli tous les matériaux, je ne manquerai pas de vous faire passer dans le plus grand détail l'histoire de ces conspirations, aussi perfides que les Vêpres siciliennes.

L'évêque de Vérone a prêché, la semaine sainte et le jour de Pâques, que c'était une chose méritoire et agréable à Dieu que de tuer les Français. Si je l'attrape, je le punirai exemplairement.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 17 floréal an V (6 mai 1797).

Au chef d'état-major général.

Vous donnerez ordre, citoyen général, que tous les soldats vénitiens qui ont été faits prisoniers soient transférés en France, et que tous les officiers soient mis, savoir : les généraux, colonels, lieutenants-colonels et capitaines au château de Milan, et les lieutenants et sous-lieutenants, cadets, etc., au château de Pavie. Vous chargerez un officier supérieur de les interroger. *Ils doivent être considérés comme assassins,* et non comme avoués de leur prince. Vous me rendrez compte de leur interrogatoire.

BONAPARTE.

Milan, 17 floréal an v (6 mai 1797).

Art. 1er.

La ville de Vérone paiera une imposition de 120,000 sequins, qui sera affectée aux dépenses de l'armée.

Art. 2.

Elle paiera, en outre, une contribution de 50,000 sequins, qui sera distribuée entre tous les soldats et officiers qui se sont trouvés assiégés dans les châteaux, ou de ceux qui formaient la colonne mobile qui s'est emparée de la ville.

Art. 3.

Tous les effets qui sont au Mont-de-Piété et qui ont une valeur moindre que celle de cinquante francs seront rendus au peuple. Tous les effets d'une valeur supérieure seront séquestrés au profit de la République.

Art. 4.

Vérone n'étant point la route de l'armée, ni le séjour d'aucun dépôt, il est expressément défendu de rien payer sous prétexte d'effets perdus, soit aux administrations, soit aux militaires; il ne sera admis soit dans la comptabilité en argent, soit celle en nature, aucun déficit justifié par des pertes faites à Vérone.

Art. 5.

Le commissaire ordonnateur en chef fera dresser un état des

pertes qui auront été faites par les personnes formant la garnison des forts ou qui se trouveraient aux hôpitaux, et il sera frappé une troisième contribution sur la ville et le territoire de Vérone du montant de ladite indemnité.

Art. 6.

Tous les chevaux de voiture et de selle, qui se trouveraient à Vérone, seront affectés aux charrois d'artillerie et à la cavalerie.

Art. 7.

La ville de Vérone fournira, dans le plus court délai, des cuirs pour faire 40,000 mille paires de souliers et 2,000 paires de bottes ; du drap pour faire 12,000 paires de culottes, 12,000 vestes et 4,000 habits ; des toiles pour faire 12,000 chemises et 12,000 paires de guêtres ; 12,000 chapeaux et 12,000 paires de bas. Une partie desdits effet sera destinée à l'habillement de la division Joubert.

Art. 8.

Toute l'argenterie existante dans les églises ou autres établissements publics, ainsi que tout ce qui appartiendrait au gouvernement, sera confisquée au profit de la République.

Art. 9.

Il sera réuni sur-le-champ une commission militaire qui, quarante-huit heures après la réception du présent ordre, déclarera ennemis de l'humanité et assassins les cinquante principaux

et coupables auteurs de l'assassinat qui a eu lieu le jour de la seconde fête de Pâques ; lesdits coupables seront arrêtés et envoyés garrotés à Toulon, pour être, de là, transférés à la Guyanne. Si, cependant, parmi ces cinquante, il se trouvait de nobles Vénitiens ou de ceux qui furent arrêtés il y a quelque mois, envoyés à Venise, comme coupables de conspiration contre la République française, et qui depuis ont été relâchés, ils seront condamnés à être fusillés. Le séquestre sera mis sur-le-champ sur tous les biens, meubles et immeubles desdits condamnés, et leurs biens-fonds seront confisqués et affectés à la reconstruction des maisons du peuple qui ont été brûlées pendant le siége, et à indemniser les autres personnes de la ville qui se trouveraient avoir éprouvé des pertes.

Art. 10.

On fera un désarmement général dans tous le Véronais, et quiconque serait trouvé avoir désobéi à l'ordre du désarmement serait condamné à être envoyé aux fers pour six ans à Toulon.

Art. 11.

Tous les tableaux, toutes les collections de plantes, de coquillages, etc., qui appartiendraient soit à la ville, soit aux particuliers, seront confisqués au profit de la République. Les particuliers qui seront dans le cas d'être indemnisés le seront sur les biens des condamnés.

Art. 12.

Le général chef de l'état-major, le général Augereau et le

commissaire ordonnateur en chef prendront toutes les mesures pour l'exécution du présent ordre.

BONAPARTE.

Palma-Nova, le 11 floréal an v (30 *avril* 1797).

A Messieurs les envoyés du sénat de Venise.

Je n'ai lu qu'avec indignation, Messieurs, la lettre que vous m'avez écrite relativement à l'assassinat de Laugier. *Vous avez aggravé l'atrocité de cet événement sans exemple dans les annales des nations modernes par le tissu de mensonges que votre gouvernement a fabriqué pour chercher à se justifier.*

Je ne puis point, Messieurs, vous recevoir. Vous et votre sénat vous êtes dégouttants du sang français. *Lorsque vous aurez fait remettre en mes mains l'amiral qui a donné l'ordre de faire feu, le commandant de la tour et les inquisiteurs qui dirigent la police de Venise, j'écouterai vos justifications.* Vous voudrez bien évacuer dans le plus court délai le continent de l'Italie.

BONAPARTE.

Padoue, le 13 floréal an v (2 *mai* 1797).

A Messieurs les députés de la ville de Venise.

Le général en chef Bonaparte me charge de vous faire connaître, Messieurs, que quoique vous soyez munis de pleins pouvoirs du grand conseil, il ne peut entrer en pourparler avec vous sur les différends qui divisent les Républiques française et vénitienne, si, au préalable, le grand conseil ne fait arrêter et punir

d'une manière exemplaire les trois inquisiteurs qui n'ont cessé de persécuter les Vénitiens qui ont accueilli les Français, et qui sont les véritables instigateurs des assassinats qui se sont commis en terre-ferme, où plus de cinq ou six cents Français ont péri lâchement assassinés.

Laugier et ses malheureux compagnons, qui ont été massacrés dans votre port même, exciteront parmi le peuple français un mouvement d'indignation que le grand conseil doit partager.

Le général en chef exige que vous fassiez arrêter le grand amiral, qui, de la galère, a donné le signal du massacre, et que la punition soit proportionnée au crime qu'il a commis (1).

Au reste, le général en chef me charge de vous mander qu'il donne des ordres pour qu'il ne soit commis aucune hostilité contre la ville de Venise pendant quatre jours.

Alexandre **BERTHIER.**

Au quartier-général à Milan, le 17 *floréal an* v (6 *mai* 1797).

A monsieur l'évêque de Côme.

J'ai reçu, monsieur l'évêque, la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire, avec les deux imprimés. J'ai vu avec déplaisir la devise qu'un zèle de patriotisme mal entendu a fait mettre au-dessus d'un de vos imprimés. Les ministres de la religion ne doivent, comme vous l'observez fort bien, jamais s'émanciper dans les affaires civiles : ils doivent y porter la teinte

(1) Les coupables furent arrêtés deux jours après, par l'ordre du grand conseil.

Digitized by Google

de leur caractère, qui, selon l'esprit de l'Évangile, doit être pacifique, tolérant et conciliant. Vous pouvez être persuadé qu'en continuant à professer ces principes, la République française ne souffrira pas qu'il soit apporté aucun trouble au culte de la religion et à la paix de ses ministres.

Jetez de l'eau, et jamais de l'huile sur les passions des hommes ; dissipez les préjugés, et combattez avec ardeur les faux prêtres qui ont dégradé la religion en en faisant l'instrument de l'ambition des puissants et des rois. La morale de l'Évangile est celle de l'égalité, et dès lors elle est la plus favorable au gouvernement républicain, que va désormais avoir votre patrie.

Je vous prie, monsieur l'évêque, de croire aux sentiments de considération que j'ai pour vous.

BONAPARTE.

Milan, 19 *floréal an* v (8 *mai* 1797).

Art. 1er.

1° Le Frioul, depuis le Tagliamento à l'Izonzo, sera sous les ordres du général Bernadotte ;

2° Depuis le Tagliamento à Livenza, et depuis le Conégliano jusqu'à la Piave, sous les ordres du général Serrurier ;

3° La Carnie, Cadore, Bellune, Feltre, sous les ordres du général Delmas ;

4° Baranézé, sous les ordres du général Joubert.

5° Le Trévisan et le Dogado, sous les ordres du général Barraguay d'Hilliers ;

6° Padoue et la Polésine de Rovigo et d'Andria, sous les ordres du général Victor ;

7° Vicence et Vérone, sous les ordres du général Augereau (1);

8° Brescia, sous les ordres du général Balland.

Art. 2.

1° Les généraux de division donneront des ordres et prendront des mesures, chacun dans son arrondissement, pour opérer le désarmement, spécialement des paysans. Les armes seront transportées à Peschiera, Legnago et Palma-Nova. Ces généraux seront responsables si, dans dix jours, le désarmement n'est pas opéré. Ils auront bien soin de ne pas laisser d'armes en magasin, hormis dans les places ci-dessus nommées.

2° *Ils feront prisonnières les troupes vénitiennes* et confisqueront les magasins qui leur étaient destinés, spécialement les bateaux chargés de vivres et d'autres denrées qui sont sur l'Adige depuis Legnago à Vérone et qui étaient destinés à l'entretien de l'armée vénitienne.

3° Ils feront établir dans chaque ville une municipalité composée, savoir : dans les villes de plus de douze mille âmes, vingt-quatre membres ; dans les villes de plus de six mille, quinze ; et dans les autres, neuf.

4° Ils arrêteront en otages tous ceux qui se sont mal comportés et les enverront sur-le-champ à Milan.

5° Ils feront prêter serment d'obéissance à la République

(1) Le Vicentin fut mis, par un ordre subséquent, sous les ordres du général Joubert, et le général Augereau rejoignit sa division à Clauxfurt.

française par les nouvelles autorités. Je les autorise à donner deux cents fusils pour l'armement de la garde nationale destinée à la police des grandes villes, et de cinquante à cent pour les petites villes

Art. 3.

1° Les impositions seront perçues par les municipalités des capitales, chefs-lieux des provinces, pour pourvoir à l'entretien de l'armée.

2° Toute l'argenterie des églises, inutile, sera prise et envoyée à Milan.

3° Tous les biens de ceux qui seraient convaincus d'avoir été les auteurs de la conspiration seront confisqués.

4° Les généraux de division ne pourront requérir que les subsistances et autres effets nécessaires pour l'entretien et l'habillement de leur division, et ils ne pourront le faire que par l'intermédiaire du commissaire des guerres qui devra s'aboucher avec le commissaire ordonnateur de chaque division.

Art. 4.

1° Le commissaire ordonnateur en chef désignera un commissaire ordonnateur du Frioul et du pays Conégliano jusqu'à la Piave. Cet ordonnateur sera chargé également de pourvoir à l'entretien des divisions qui sont encore en Allemagne. Un autre ordonnateur sera chargé du service depuis la Piave jusqu'à l'Adige.

2° Les habillements seront confectionnés par les corps aux différents dépôts des divisions.

3° La division Bernadotte aura son dépôt à Udine ;

4°	—	Masséna,	—	à Vicence ;
5°	—	Augereau,	—	à Vérone ;
6°	—	Barraguey d'Hilliers,	—	à Mestre ;
7°	—	Serrurier,	—	à Salice ;
8°	—	Delmas,	—	à Bellune ;
9°	—	Joubert,	—	à Bassano ;
10°	—	Victor,	—	à Padoue ;
11°	La grosse cavalerie et les dragons,		—	à Rovigo ;
12°	Les hussards et chasseurs,		—	à Castel-Franco;
13°	L'artillerie à pied,		—	à Cordenone ;
14°	L'artillerie à cheval,		—	à Este ;
15°	Le dépôt général de l'armée,		—	à Trévise;

Art. 5.

Le général, chef d'état-major, le commissaire ordonnateur en chef et le citoyen Haller sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution stricte du présent ordre.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 19 floréal an v
(8 *mai* 1797).

Au Directoire exécutif.

Je suis parti le 12 floréal de Palma-Nova, et je me suis rendu à Mestre. *J'ai fait occuper par les divisions des généraux Victor et Baraguay d'Hilliers toutes les extrémités des lagunes. Je ne suis éloigné actuellement que d'une petite lieue de Venise, et je fais des préparatifs pour pouvoir y entrer de force si les choses ne s'arrangent pas. J'ai chassé de la terre-ferme tous les Véni-*

tiens, et nous en sommes en ce moment les maîtres. Le peuple montre une grande joie d'être délivré de l'aristocratie vénitienne. Il n'existe plus de Lion de Saint-Marc.

Comme j'étais sur les bords des lagunes, sont arrivés trois députés du grand-conseil, qui me croyaient encore en Allemagne, et qui venaient avec des pleins pouvoirs du même conseil pour finir tous les différends. Ils m'ont remis la note que je vous envoie. En conséquence je leur ai fait répondre par le général Berthier la lettre que je vous fais tenir. Je viens de recevoir une nouvelle députation, qui m'a remis la note que je vous envoie.

Les inquisiteurs sont arrêtés; le commandant du fort du Lido, qui a tué Laugier, est arrêté ; tout le corps du gouvernement a été destitué par le grand conseil, et celui-ci lui-même a déclaré qu'il allait abdiquer sa souveraineté *et établir la forme de gouvernement qui me paraîtrait la plus convenable. Je compte, d'après cela, y faire établir une démocratie, et même faire entrer dans Venise trois ou quatre mille hommes de troupes.* Je crois qu'il devient indispensable que vous renvoyiez M. Quirini.

. . . .

. . . . (1).

BONAPARTE.

Milan, le 20 *floréal an* IX (9 *mai* 1797).

Le général en chef voit avec indignation les vols que commettent plusieurs agents français qui s'introduisent sous divers prétextes dans les Monts-de-Piété des villes vénitiennes, et y mettent les scellés pour y dérober tout ce qui est à leur convenance.

(1) Le reste de cette importante dépêche est relatif à d'autres affaires.

En conséquence il ordonne aux généraux de division :

1° De faire lever tous les scellés des Monts-de-Piété, et de les restituer à leurs administrateurs, et, en attendant, de veiller à ce qu'il ne soit porté aucun changement auxdites administrations, hormis celui de la ville de Vérone ;

2° De faire vérifier par les administrateurs et les membres des municipalités ce qui manque aux Monts-de-Piété et autres établissements publics depuis l'apposition des scellés, et de faire arrêter sur-le-champ les agents ou commissaires qui auraient mis les scellés, ou qui seraient coupables de dilapidations, et de les faire conduire devant le conseil militaire de sa division.

Les municipalités de la terre-ferme vénitienne enverront sur-le-champ au général en chef une note de tout ce qui aurait été pris et qui serait à leur connaissance.

La propriété des villes et des habitants de la terre-ferme vénitienne est sous la responsabilité des généraux de division qui y commandent. Ils prendront toutes les mesures possibles pour faire arrêter les coupables, réprimer les abus et garantir ce pays des ravages de cette nuée de voleurs qui semblent s'y être donné rendez-vous.

BONAPARTE.

Le général en chef Bonaparte,
Au général Barraguay d'Hilliers.

Milan, le 24 floréal an V (*13 mai* 1797).

Le général Barraguay d'Hilliers entrera à Venise avec cinq mille hommes d'infanterie, et s'emparera, à son arrivée dans cette ville, de toutes les positions militaires, etc.

Le général Barraguay d'Hilliers donnera les ordres les plus

sévères pour que rien ne sorte de l'arsenal de Venise ni des forts de cette ville, où il fera scrupuleusement respecter les propriétés, et il tiendra les soldats consignés dans les forts.

Il n'imprimera aucune proclamation. Il cherchera à faire arrêter M. d'Entraigues, ministre d'Angleterre, et spécialement M. Drake.

Il ne se mêlera, du reste, des affaires intérieures qu'autant que cela deviendrait indispensable pour la sûreté de la ville et de l'arsenal. Il n'exigera des Vénitiens, dans ce premier moment, que la nourriture de la troupe ; mais il veillera attentivement à ce qu'il ne sorte rien de Venise, ni du côté de la terre ferme, ni de celui de la mer.

Il aura soin de choisir pour commandant de la place de Venise un homme modeste, probe, actif et très ferme. S'il n'en trouvait pas dans sa division de propre à ce commandement, et qu'il en connût un dans celles des généraux Serrurier, Joubert et Victor, il lui enverrait l'ordre de se rendre à Venise.

Le général en chef recommande particulièrement au général Barraguay d'Hilliers de maintenir le plus grand ordre, et de faire observer la plus sévère discipline parmi les troupes qui entreront avec lui dans Venise, comme aussi de ne permettre à aucune femme à la suite de l'armée de s'introduire dans cette ville. Les femmes devront toutes rester en terre-ferme.

BONAPARTE.

Milan, 24 *floréal an* v (13 *mai* 1797).

Au Directoire exécutif.

. . . .

. . . .

Je vous ai rendu compte par mon dernier courrier du terme

où en était la négociation de Venise. Les négociateurs et le citoyen l'Allemant sont ici ; mais, pendant ce temps-là, les affaires marchent à grands-pas dans Venise même, où l'emprisonnement des inquisiteurs et l'effervescence populaire rendent les propriétés incertaines sans la présence d'une force française.

Je vous envoie une lettre du citoyen Villetard, secrétaire de la légation française à Venise.

J'ai donné ordre au général Barraguay d'Hilliers d'y entrer avec cinq mille hommes.

J'ai envoyé ordre au citoyen Bourdé, commandant la flottille de l'Adriatique, de s'y rendre également.

. . . .

Il est probable, quoique cela ne soit cependant pas sûr, que lorsque vous lirez cette lettre, vous serez maîtres de Venise et de son arsenal.

La République cispadane paraît vouloir se réunir avec Venise, si cette ville accepte le gouvernement représentatif, plutôt que de se réunir avec le Milanais.

La République lombarde serait alors composée du pays compris entre le Tessin, le Pô, l'Aglio et le Modenais ; ce qui ferait deux millions de population.

La République de Venise démocrate serait composée, 1° du Trévisan, deux cent mille habitants ; 2° du Dogado, cent mille ; 3° de la Polésine de Rovigo et d'Adria, quatre-vingt mille ; 4° de la ville de Venise, cent-cinquante mille ; 5° des îles du Levant, deux cent mille ; 6° de la cispadane, six cent mille ; 7° de la Romagne, trois cent mille : en tout, un million six cent mille habitants.

Les deux Républiques concluraient une alliance offensive et défensive avec la France contre les Anglais.

Nous trouverons dans l'arsenal de Venise quelques ressources

pour notre marine, et quelques vaisseaux de guerre, s'ils sont d'une bonne construction.

J'ai fait partir de Trieste pour Toulon six bâtiments chargés de blé et d'acier.

BONAPARTE.

Au quartier-général, à Milan, le 25 floréal an V
(14 *mai* 1797).

Le général Bonaparte au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-jointes une lettre du secrétaire de la légation française à Venise, une autre du général Barraguay d'Hilliers, et enfin la délibération du grand-conseil qui a abdiqué : je crains fort que cette pauvre ville de Venise ne soit en partie pillée par les Esclavons à l'heure où je vous écris.

J'ai envoyé par un courrier extraordinaire au doge la proclamation ci-jointe, afin de chercher à y rétablir la tranquillité.

Demain je conclurai un traité avec les députés vénitiens ; j'espère que cette affaire s'achèvera heureusement, et que, si nous ne sommes pas à l'heure qu'il est dans Venise, nous ne tarderons pas à y être.

La marine pourra y gagner quatre ou cinq vaisseaux de guerre, trois ou quatre frégates, pour trois ou quatre millions de cordages, de bois et d'autres objets nécessaires à la marine.

J'ai envoyé des courriers à Gênes et à Livourne pour qu'on me fasse passer en toute diligence tous les matelots français ou corses qui s'y trouveraient. Je prendrai ceux des lacs de Mantoue et de Garda, et je diminuerai le nombre de ceux que j'ai sur la flottille.

Je vous prie de m'envoyer en poste un contre-amiral, un major d'escadre, etc.

Digitized by Google

J'aurais aussi besoin de quatre ou cinq cents matelots, qui pourraient se rendre à Gênes, d'où ils se rendraient à Tortone, où ils recevraient les ordres du commandant de la place, et où ils trouveront les moyens de s'embarquer sur le Pô jusqu'à Venise.

J'espère, si tout réussit conformément à mes espérances, avoir quatre vaisseaux de guerre tout équipés et approvisionnés pour six mois ; trois frégates, compris la *Brune*, deux corvettes françaises, et quinze chaloupes canonnières.

Ces vingt-quatre bâtiments seront prêts, j'espère, à mettre à la voile avant l'arrivée du contre-amiral.

Je trouverai les frégates vénitiennes prêtes à mettre à la voile, parce qu'elles viennent de croiser dans l'Archipel.

BONAPARTE.

Milan, 25 *floréal an* v (14 *mai* 1797).

Le général en chef Bonaparte aux citoyens de Venise.

Les citoyens de la ville de Venise sont sous la protection de la République française ; en conséquence je déclare que je traiterai en ennemi de la République française tout homme qui porterait la moindre atteinte aux personnes et aux propriétés des habitants de Venise.

Si, vingt-quatre heures après la publication du présent ordre, les Esclavons n'ont pas, conformément à l'ordre qui leur a été donné par les magistrats de Venise, quitté cette ville pour se rendre en Dalmatie, les officiers et les aumôniers des différentes compagnies d'Esclavons seront arrêtés, traités comme rebelles, et leurs biens en Dalmatie seront confisqués. Le général en chef fera à cet effet marcher une division de l'armée en Dalmatie, et ils seront

Digitized by Google

cause que la guerre et ses horreurs seront transplantées au milieu de leurs foyers.

Voici un exemple des occasions où les généraux trop éloignés pour demander et recevoir immédiatement les ordres de leur général en chef se trouvent investis, de fait, de la même autorité que lui, et dans la nécessité, dans l'obligation d'agir avec la même indépendance. L'intérêt de l'État l'exige. Ceux qui s'en abstiendraient en pareil cas manqueraient évidemment à leurs devoirs.

Mestre, 26 *floréal an* v (15 *mai* 1797).

Au général en chef Bonaparte.

J'ai reçu hier, général, pendant mon séjour à Trévise, un exprès qui m'apprit que le gouvernement de Venise avait pris la résolution d'introduire dans la ville, pour y réprimer les désordres et protéger une révolution démocratique, un corps de quatre mille Français. A cet effet, il a publié une proclamation et m'a envoyé à Mestre le nombre de barques de transport propres aux troupes, avec quatre barques canonnières d'escorte. Je suis certain que tous les Esclavons (1) sont partis pour la Dalmatie; qu'un parti considérable, à la tête duquel sont ceux des patriciens mêmes qui gouvernent, appelle à grands cris la révolution. *Je crois en conséquence servir les intérêts de ma patrie et vos*

(1) Qui y étaient en très grand nombre, qui avaient répandu la terreur dans la ville, et qui l'avaient mise en partie au pillage.

intentions en occupant Venise avec toute l'infanterie de la division que je commande, formant environ trois mille hommes. Par là, je mets ce gouvernement dans votre dépendance absolue. En occupant les forts et l'arsenal, je commande la ville de manière à prévenir toute trahison, et, en m'emparant du Lido et de Malamoco, je préviens toute espèce de tentative de la part des Anglais. Mais il serait nécessaire que je portasse trois mille hommes de plus dans les lagunes, et qu'il y eût à Mestre un autre corps de troupes tout prêt à s'embarquer au premier ordre. J'aurais encore besoin de canonniers et de matelots propres à monter les barques canonnières destinées à me rendre maître de la rade et des bâtiments, afin d'avoir une marine indépendante. Je vous prie, général, si vous approuvez ma conduite, de faire mettre à ma disposition les forces et les moyens qui me paraissent nécessaires. Je serai dans Venise cette nuit, et c'est là que j'attendrai vos instructions ultérieures.

BARRAGUAY D'HILLIERS.

Au moment où il prenait cette sage résolution, et où il écrivait cette lettre, les ordres que le général en chef Bonaparte lui avait fait donner de Milan, par le chef de l'état-major général, ne lui étaient pas encore parvenus. Ils lui parvinrent peu d'heures après.

« Votre aide-de-camp, général, vient de me remettre à l'instant vos ordres du 24 de ce mois, » lui répondit-il le même jour. « J'entrerai cette nuit dans Venise sur quarante barques escortées par quatre chaloupes canonnières, et je prendrai possession tant des forts et îles adjacentes, que des entrées du port.

J'ai envoyé de suite vos ordres à Trieste, à Palma, à Sacile, à Bassano et à Padoue.

BARRAGUAY d'HILLIERS.

Traité de paix entre la République française et la République de Venise.

Le Directoire exécutif de la République française et le grand-conseil de la République de Venise, voulant rétablir sans délai l'harmonie et la bonne intelligence qui régnaient ci-devant entre elles, conviennent des articles suivants :

Art. 1er. Il y aura paix et amitié entre la République française et la République de Venise. Toutes les hostilités cesseront dès à présent.

2. Le grand-conseil de Venise, ayant à cœur le bien de sa patrie et le bonheur de ses concitoyens, et voulant que les scènes qui ont eu lieu contre les Français ne puissent plus se renouveler, renonce à ses droits de souveraineté, ordonne l'abdication de l'aristocratie héréditaire, et reconnaît la souveraineté de l'État dans la réunion de tous les citoyens, sous la condition cependant que le gouvernement garantira la dette publique nationale, l'entretien des pauvres gentilshommes qui ne possèdent aucun bien-fonds, et les pensions viagères accordées sous le titre de provisions.

3. La République française, sur la demande qui lui en a été faite, voulant contribuer autant qu'il est en elle à la tranquillité de la ville de Venise et au bonheur de ses habitants, accorde une division de troupes françaises pour y maintenir l'ordre et la sûreté des personnes et des propriétés, et seconder les premiers pas du gouvernement dans toutes les parties de son administration.

4. La station des troupes françaises à Venise n'ayant pour but

que la protection des citoyens, elles se retireront aussitôt que le nouveau gouvernement sera établi, ou qu'il déclarera n'avoir plus besoin de leur assistance. Les autres divisions de l'armée française évacueront également toutes les parties du territoire vénitien qu'elles occuperont dans la terre-ferme lors de la conclusion de la paix continentale.

5. Le premier soin du gouvernement provisoire sera de faire terminer le procès des inquisiteurs et du commandant du fort du Lido, prévenus d'être les auteurs et instigateurs des *Pâques vénitiennes* et de l'assassinat commis dans le port de Venise. Il désavouera d'ailleurs ces faits de la manière la plus convenable et la plus satisfaisante pour le gouvernement français.

6. Le Directoire exécutif, de son côté, *par l'organe du général en chef de l'armée,* accorde pardon et amnistie générale pour tous les Vénitiens qui seraient accusés d'avoir pris part à toute conspiration contre l'armée française, et tous les prisonniers seront mis en liberté après la ratification.

Ainsi a été arrêté et convenu, savoir : Au nom de la République française, par le citoyen Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, et Lallemant, ministre plénipotentiaire de la République française près celle de Venise ; et, au nom du grand conseil vénitien, par MM. François Dona, Léonard Justiniani, et Louis Moncenigo, députés, munis de pleins pouvoirs dont l'original est annexé aux présentes, lesquelles devront être ratifiées par les hautes puissances contractantes dans le plus court délai possible, pour sortir leur entière exécution.

Fait à Milan, le 27 floréal an v de la République française (16 mai 1797).

signé, BONAPARTE, etc.

Articles secrets faisant suite et partie du traité de paix conclu aujourd'hui 27 floréal an v de la République française (16 mai

1797), entre la République française et celle de Venise.

Art. 1er. La République française et la République de Venise s'entendront pour l'échange de différents territoires.

2. La République de Venise versera dans la caisse du payeur de l'armée d'Italie trois millions tournois en numéraire, savoir, un million dans le mois de prairial prochain, un second million dans le mois de messidor, et le troisième million lorsque le gouvernement provisoire sera entièrement organisé.

3. La République de Venise fournira pour la valeur de trois autres millions tournois en chanvres, cordages, agrès et autres objets nécessaires à la marine, sur la réquisition des commissaires qui seront nommés par le général en chef de l'armée, et en tant que ces objets existeront réellement dans les magasins de l'arsenal.

4. La République de Venise fournira en outre trois vaisseaux de ligne et deux frégates en bon état, armés et équipés de tout le nécessaire, sans comprendre l'équipage, et au choix du général en chef, qui, de son côté, promet au gouvernement vénitien la médiation de la République française pour terminer promptement les différents survenus entre celle de Venise et la régence d'Alger.

5. La Répulique de Venise remettra enfin aux commissaires à ce destinés vingt tableaux et cinq cents manuscrits, au choix du général en chef.

Les cinq articles ci-dessus, quoique convenus et transcrits séparément sont néanmoins essentiellement inhérents au traité ostensible conclu aujourd'hui entre les deux Républiques, et n'en sont, de fait, que la continuation ; en sorte que la non-exécution d'un seul desdits articles secrets rendrait le traité en entier nul et non stipulé.

Ainsi a été arrêté et convenu, savoir : Au nom de la République française, par le citoyen Bonaparte, général en chef de

l'armée d'Italie, et par le citoyen Lallemant, ministre plénipotentiaire de la République française près celle de Venise, et au nom du Directoire exécutif; et au nom du grand conseil vénitien, par MM. François Dona, Léonard Justiniani, et Louis Moncénigo, députés, munis de pleins pouvoirs dont l'original est annexé au traité ostensible de ce jour.

Fait et signé à Milan, le 27 floréal an v de la République française (16 mai 1797).

Signé BONAPARTE, etc., etc.

Au quartier-général, à Montebello, le 30 floréal an v (19 *mai* 1797).

Le général Bonaparte au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint *le traité que j'ai conclu avec Venise, en conséquence duquel cinq à six mille hommes, sous les ordres du général Barraguay d'Hilliers, ont dû prendre, le* 27, *possession de cette ville. J'ai eu plusieurs buts en concluant ce traité :*

1° *D'entrer dans la ville sans difficultés; d'avoir l'arsenal et tout en notre possession, et de pouvoir en tirer ce qui nous convient;*

2° *De nous trouver à même, si le traité de paix avec l'empereur ne s'exécutait pas, de rallier à nous et de faire tourner à notre avantage tous les efforts du territoire vénitien;*

3° *De ne pas attirer sur nous l'espèce d'odieux de l'exécution des préliminaires relative au territoire vénitien;*

4° *Et enfin, de calmer tout ce qu'on pourrait dire en Europe, puisqu'il est constaté que notre garnison de Venise n'est*

qu'une opération momentanée et un acte de protection sollicité par Venise même.

Le pape est très malade et a 83 ans. Sur la première nouvelle que j'en ai eue, j'ai fait réunir tous mes Polonais à Bologne, d'où je les pousserai jusqu'à Ancône. Quelle conduite dois-je tenir si le pape meurt?

Gênes demande à grands cris la démocratie. Le sénat m'envoie des députés pour sonder là-dessus mes intentions. Il est très possible qu'avant dix à douze jours l'aristocratie de Gênes subisse le même sort que celle de Venise.

Il y aurait alors en Italie trois républiques démocratiques qui, pour le moment, ne pourraient être que difficilement réunies vû les coupures que produisent les États intermédiaires de Parme et de l'empereur, et vû d'ailleurs l'enfance dans laquelle sont encore les Italiens ; mais, et la liberté de la presse, et les événements futurs ne manqueront pas de réunir ces trois républiques en une seule.

1° La république cisalpine, comprenant la Lombardie, le Bergamasque, le Crémasque, le Modénais, Massa-Carara, la Graffiniana, le golfe de la Spezzia, formant une population de dix-huit à dix-neuf cent mille habitants ;

2° La République cispadane, comprenant le Bolonais, le Ferrarais, la Romagne, Venise, Rovigo, et une partie du Trévisan, les îles de l'Archipel, formant une population de seize à dix-huit cent mille habitants ;

3° La République ligurienne comprenant les fiefs impériaux, Gênes et les États de Gênes, hormis le golfe de la Spezzia.

Les États du duc de Parme et ceux du roi de Sardaigne ne tarderont pas à s'insurger. Je fais cependant ce qu'il est possible pour soutenir le duc de Parme et le roi de Sardaigne.

Les républiques cisalpine et cispadane se réuniront difficilement, de sorte que si l'empereur s'arrange pour laisser la marche Trévisane et la Polésine de Rovigo, il sera possible de laisser Venise avec la république cispadane.

Si, au contraire, il ne voulait pas, on réunirait ces deux républiques en une, parce qu'alors il est bien prouvé que la république cispadane ne serait pas assez forte pour maintenir la ville de Venise comme ville de province.

En attendant, je laisse subsister la cispadane organisée séparément, puisque la réunion à la Lombardie mécontenterait beaucoup de monde et pourrait être regardée par l'empereur comme une violation des préliminaires, et que d'ailleurs la capitale, Bologne, nous permettra d'avoir une grande influence sur toutes les affaires de Rome.

Vous trouverez donc ci-joint l'ordre que je donne aujourd'hui pour la réunion de la Romagne à la République cispadane. Je profiterai de cette circonstance pour leur faire nommer un autre directoire, celui qu'ils ont nommé étant assez mal composé.

Quand, ensuite, la paix avec l'empereur sera faite, je prendrai des mesures pour réunir ces deux républiques ; mais, en attendant, il faut que je profite du moment de repos pour organiser parfaitement l'une et l'autre, afin que si les choses se brouillent avec l'empereur, nous puissions être sûrs que nos derrières soient tranquilles, et que si les affaires de Rome viennent à se brouiller par la mort du pape, l'on puisse partir de là pour faire toutes les opérations qui deviendraient nécessaires.

BONAPARTE.

Paris, le 30 floréal an V (19 *mai* 1797).

Le Directoire exécutif,

Au général Bonaparte, commandant l'armée d'Italie.

Nous n'avons pas cru, citoyen général, d'après vos dépêches du 19, pouvoir différer de donner connaissance au corps-législatif *des mesures militaires que l'intérêt d'une défense légitime vous a forcé de prendre contre Venise.* La singularité des circonstances qui accompagnent la chute de ce perfide gouvernement est remarquable, et il ne nous reste déjà plus qu'à recueillir de ces événements tous les avantages qu'il présente au profit de la République française et de la liberté italienne.

Cette conquête offre à l'armée que vous commandez des ressources considérables, et ne permet désormais aucune inquiétude sur son entretien. Il doit même en résulter des sommes disponibles pour les besoins du trésor national, et nous vous invitons à nous en donner l'aperçu.

La marine vénitienne doit beaucoup contribuer à la restauration de celle de la République. L'arsenal de Venise passe pour être un des plus riches de l'Europe, et son port renferme des vaisseaux nombreux et en bon état. Prenez les mesures les plus salutaires pour en tirer parti.

Vos observations sur notre position militaire sont très justes, et nous sommes convaincus que si l'empereur sait l'apprécier, il se sentira vivement intéressé à traiter avec nous de bonne foi. Le passage spontané de Venise à une nouvelle forme de gouvernement étonnera surtout les puissances de l'Europe et répandra parmi les peuples la plus grande considération pour les armes et la constitution françaises.

Nous allons faire signifier à M. Quirini de sortir sans délai de Paris.

LETOURNEUR.

Au quartier-général, à Montebello, le 1er prairial an V (20 mai 1797).

Le général Bonaparte au Directoire exécutif.

Le général Barraguay d'Hilliers a pris possession de la ville de Venise, de tous les forts, de toutes les îles qui en dépendent.

Cette malheureuse ville était en proie à l'anarchie et à la guerre civile. Les Français y ont été reçus aux acclamations de tout le peuple, et chacun, depuis l'instant qu'ils sont entrés, tient sa personne et sa propriété comme sûres.

La confiance que les différents peuples qui ont vu de près l'armée d'Italie ont dans sa bonne discipline et l'esprit de justice qui anime les officiers et les soldats, sont un des fruits les plus doux d'une bonne conduite, qui leur assure un titre plus certain à la reconnaissance de l'humanité que les victoires qu'ils ont remportées.

Je vous envoie ci-jointes deux proclamations du gouvernement provisoire de Venise.

Vous trouverez ci-jointes deux lettres du secrétaire de légation à Venise, qui vous donneront quelques détails sur les derniers événements qui ont précédé l'entrée des Français.

J'attends avec impatience un contre-amiral, des matelots et quelques capitaines de vaisseaux pour pouvoir promptement équiper une escadre à Venise.

J'attends sous deux ou trois jours M. Gallo, pour l'échange des ratifications.

. . . .

. . . .

Toutes les marchandises appartenant aux Anglais, aux Russes et aux Portugais sont confisqués.

Je vous enverrai par le prochain courrier un recueil de toutes les pièces que j'ai fait imprimer relativement aux affaires de Venise.

BONAPARTE.

Montebello, 2 prairial v (21 *mai* 1797).

Le général en chef Bonaparte au général Barraguay d'Hilliers.

Le citoyen Haller vous aura remis une lettre dans laquelle je vous parlais *de la nécessité de ne pas mécontenter le commerce de Venise,* et de ne faire aucune démarche ostensible qui pût servir de prétexte aux puissances étrangères de réclamer contre vous. — Il faut maintenir la police dans la ville, veiller à la sûreté de vos troupes, des positions que vous occupez, *et ne vous mêler en aucune manière du gouvernement de la ville.* La position actuelle de Venise est extrêmement critique. — Je préfère que le gouvernement provisoire ou le citoyen Lallemant fasse les démarches ostensibles. — Il est extrêmement nécessaire que vous paraissiez le moins possible *Procurez à la ville toutes les facilités qui seront en votre pouvoir, soit pour les subsistances, soit pour ce qui pourrait dépendre de vous.* N'en laissez cependant rien sortir, et ne souffrez pas qu'on touche à ce qui est dans l'arsenal ou dans les magasins d'armes.

Exigez que l'on rappelle le plus promptement possible l'escadre qui est à Corfou, et faites qu'on envoie les troupes italiennes qui sont à Venise pour remplacer les Esclavons dans Corfou et les îles de l'Adriatique.

BONAPARTE.

Décision du Directoire exécutif.

Le ministre des relations extérieures écrira au général Bonaparte *que le Directoire s'en rapporte à sa sagesse ordinaire pour la conduite à tenir relativement à Rome*. . . . . *etc.*

Paris, le 6 prairial an v (1).

LETOURNEUR.

Le lendemain, en lui transmettant cette décision, le ministre des relations extérieures, Charles Delacroix, lui écrivit : « Le « Directoire exécutif, citoyen général, ne croit pas devoir entrer « dans de plus grands détails : *vous êtes sur les lieux, vous pou-« vez mieux que personne juger de ce qu'il est utile et possible « de faire*. Ce que vous avez exécuté dans les circonstances les « plus délicates, *notamment à l'égard de Venise*, lui donne les « plus grandes espérances de succès. . . . . « . . . . *etc.* »

Nous saisissons cette occasion de réparer ici une omission. Voici l'extrait d'une lettre que le général Bonaparte écrivait, de Tortone, au Directoire exécutif, le 17 floréal an iv (6 mai 1796), et que nous avons oublié de placer en tête de ce numéro de notre appendice . . . .

« Mon intention est d'envoyer, de Plaisance, quatre mille « hommes jusqu'à Bologne . . . . « demander six millions au duc de Modène, et faire peur à Rome

(1) 25 mai 1797.

« et au grand duc de Toscane. — Vous aurez appris la manière « révoltante dont s'est conduit le grand duc de Toscane. Il pro- « tége les émigrés, et laisse prendre nos bâtiments sous le canon « de Livourne. J'avais le projet d'envoyer un adjudant-général « à Livourne demander au gouverneur si nous étions en paix ou « en guerre ; *dans ce dernier cas*, *exiger sous vingt-quatre « heures l'indemnisation des bâtiments qu'ils ont laissé prendre ; « dans le cas contraire, faire les logements pour une brigade « de l'armée à Livourne. — Ces petits princes ont besoin d'être « un peu menés. Ils estimeront plus une note venant de l'armée « que de nos diplomates. La peur seule les rend si honnêtes et « si respectueux !........* »

Montebello, le 7 *prairial an* V (26 *mai* 1797).

Le général en chef Bonaparte à la municipalité de Venise.

Conformément à vos désirs, citoyens, *j'ai ordonné aux municipalités de Padoue et de Trévise de laisser passer les vivres nécessaires à l'approvisionnement de Venise.*

J'ai également ordonné l'expédition de différentes troupes de Venise et d'Ancône pour vos îles du Levant, afin de seconder les commissaires que vous y avez envoyés, et empêcher que les ennemis de leur patrie et de la liberté ne profitent des circonstances pour s'emparer des îles et les soumettre à l'esclavage de quelque puissance étrangère.

Je vous engage également à réunir tous vos efforts et à envoyer dans lesdites îles, indépendamment des troupes que vous y avez déjà, sept à huit cents hommes avec quelques bâtiments armés.

Si vous avez besoin d'officiers français pour l'organisation de vos troupes, j'autorise le général Barraguay d'Hilliers à

vous accorder tous ceux qui voudront prendre du service dans vos troupes.

Le traité, qui a été conclu à Milan avec les députés du grand conseil, peut être, en attendant, ratifié par la municipalité, et les articles secrets par un commité de trois membres. Dans toutes les circonstances, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour vous donner des preuves du désir que j'ai de voir se consolider votre liberté et la misérable Italie se placer enfin avec gloire, libre et indépendante des étrangers, sur la scène du monde et reprendre parmi les grandes nations le rang auquel l'appellent la nature, sa position et le destin.

BONAPARTE.

Montebello, le 7 *prairial an* V (26 *mai* 1797).

Le général en chef Bonaparte au général Barraguay d'Hilliers.

Mon intention, citoyen général, est, conformément à ce que vous aura mandé l'État-major, que les deux bataillons de la 79e, cinquante canonniers, quatre pièces d'artillerie de campagne, que vous prendrez dans l'arsenal de Venise, et un officier du génie se rendent à Corfou le plus tôt possible, sous les ordres du général Gentilly. *Vous vous concerterez avec le citoyen Lallemant pour faire sentir à la municipalité que ce n'est qu'en conséquence de sa demande que je me suis résolu à offrir les secours qui leur seraient nécessaires pour que les îles du Levant ne se détachent pas de la mère-patrie.*

Vous ferez sentir au gouvernement qu'il est indispensable qu'il fasse partir sur-le-champ les bâtiments armés qui peuvent être disponibles avec des commissaires énergiques, et au moins sept à huit cents hommes de leurs troupes vénitiennes-italiennes.

Le général Gentilly commandera le tout, et agira de concert avec leurs commissaires.

Le citoyen Bourdé, qui doit être actuellement à Venise avec toute son escadre, commandera également la marine des deux républiques réunies ; il emmènera avec lui toutes les frégates qu'il a sous ses ordres, s'il le juge nécessaire. Je serais cependant fort aise qu'il laissât une des nôtres à Venise.

J'espère que, moyennant la promptitude que vous mettrez dans cette affaire, toute l'expédition sera partie trois jours au plus tard après la réception du présent ordre.

Si, par un cas imprévu, la flottille n'était pas encore arrivée à Venise, vous enverriez un courrier extraordinaire à Trieste et à Ancône, pour qu'elle s'y rendît sur-le-champ, et en attendant vous prépareriez toujours le tout.

BONAPARTE.

Montebello, le 7 prairial an v (26 *mai* 1797).

Au général de division Gentilly.

L'état-major a dû, citoyen général, vous donner des ordres pour vous rendre à Venise.

Le général Barraguay d'Hilliers mettra à votre disposition deux bataillons de la 79e demi-brigade, cinquante canonniers, quatre pièces de campagne, un officier du génie et cent-cinquante mille cartouches.

Vous trouverez à Venise cinq frégates commandées par le citoyen Bourdé. Vous vous embarquerez avec votre troupe sur ces frégates et sur quelques autres bâtiments de transport, s'il est nécessaire, et vous partirez le plus promptement, *et le plus se-*

crètement possible, pour vous rendre à Corfou, et vous emparer de tous les établissements vénitiens du Levant.

Vous aurez soin de n'agir que comme auxiliaire de la république de Venise, et de concert avec les commissaires que le nouveau gouvernement aurait envoyés ; enfin, de faire l'impossible pour nous captiver les peuples, *ayant besoin de vous maintenir le maître,* afin que, quel que soit le parti que vous preniez pour ces îles, nous soyons dans le cas de l'exécuter.

Mon intention est également que l'on fassse partir de Venise avec vous deux ou trois frégates ou corvettes vénitiennes, avec six cents soldats italiens-vénitiens. Par ce moyen votre petite escadre sera renforcée, et vous vous trouverez commander plus de deux mille hommes.

A Corfou ou en mer, vous vous emparerez, si cela est possible, de tous les vaisseaux de guerre vénitiens qui seraient encore incertains du parti qu'ils veulent prendre.

Dès l'instant que vous serez arrivé à Corfou, vous écrirez à notre embassadeur à Constantinople, Aubert-Dubayet ; vous lui ferez part de la situation des affaires en Italie avec Venise, et, si vous vous trouviez avoir besoin de secours, n'importe de quelle espèce, vous vous adresseriez à lui (1).

Si les habitants du pays étaient portés à l'indépendance, vous flatteriez leur goût, et vous ne manqueriez pas, dans les différentes proclamations que vous ferez, de parler de la Grèce, d'Athènes et de Sparte (2).

(1) Cet ambassadeur ayant beaucoup d'influence à Constantinople, pouvait lui faire donner des secours par les pachas d'Albanie et de Morée.

(2) Le général Gentilly était Corse. Il venait de chasser les Anglais de la île de Corse, et, comme Italien, il parlait la langue la plus usitée dans les îles de l'Adriatique.



Nous m'instruirez de tout ce que vous ferez et de la situation des choses. ***Je tiens à Ancône mille hommes prêts à partir dès l'instant que vous le croirez nécessaire, et que les circonstances exigeront que vous soyez secondé.*** Vous correspondrez avec Ancône, en adressant vos lettres au général commandant à Ancône, et par Venise.

Le citoyen Darbois, officier distingué, vous accompagnera dans cette mission. Vous vous ferez également accompagner par cinq ou six officies du département de Corse, qui sont accoutumés au manège des insulaires et à la langue du pays, et que vous pourrez même, dans l'occasion, mettre à la tête des colonnes mobiles du pays, que vous jugeriez à propos d'organiser, ou des troupes vénitiennes, que je suppose commandées par des officiers pusillanimes et peu accoutumés à la guerre.

Le citoyen Arnault, homme de lettre distingué (1), suivra l'expédition, avec les rations et le traitement de chef de Brigade. Il observera ces îles, tiendra avec moi une correspondance suivie sur tout ce qu'il verra ***et vous pourrez même, s'il est nécessaire, le mettre à la tête de l'administration du pays.***

BONAPARTE.

Au quartier-général, à Montébello, le 7 prairial an V (26 *mai* 1797).

Au Directoire exécutif.

. . . .

. . . .

J'envoie le général Gentilly avec quinze cents hommes de

(1) Et poëte illustre.

troupes françaises, cinq ou six cents Vénitiens, et une partie de nos flottilles, s'emparer de Corfou, de Zante et de Céphalonie. *Pour Corfou, je crois que nous devons irrévocablement le garder* (1).

. . . .

L'île de Malte est pour nous d'un intérêt majeur. Le grand-maître est mourant. Il paraît que ce sera un Allemand qui sera son successeur. Il faudrait cinq au six cent mille francs pour faire faire grand-maître un Espagnol (2).

. . . .

BONAPARTE.

Informé que le gouvernement génois venait de montrer ouvertement des dispositions hostiles envers la France, il avait écrit, de Montebello, le 6 prairial an v (25 mai 1797), au Directoire exécutif :

« Je vous envoie..... copie d'une lettre que je re-
« çois du citoyen Faypoult. Il paraît que le parti
« qui se disait patriote s'est extrêmement mal con-
« duit, et qu'il a, par ses sottises et son imprudence,
« donné gain de cause aux aristocrates. — Si les
« patriotes avaient voulu être quinze jours tranquilles,
« l'aristocratie était perdue et mourait d'elle-même.

(1) Cette île est la clé de l'Adriatique.

(2) Il était de l'intérêt de la république française que ce fût un Espagnol plutôt qu'un Allemand. Elle était alors en paix avec l'Espagne, et encore en guerre avec l'Allemagne.

« — J'attends des renseignements ultérieurs pour « connaître le parti à prendre. »

Éclairé par des rapports subséquents, il écrivit deux jours après, c'est-à-dire le 8 prairial (27 mai), et du même lieu, au doge de la république de Gênes :

« J'ai reçu la lettre que Votre Sérénité s'est donnée la peine de m'écrire. J'ai tardé à y répondre jusqu'à ce que j'eusse reçu des renseignements sur ce qui s'était passé à Gênes, dont Votre Sérénité m'a donné les premières nouvelles.

« Je suis sensiblement affecté des malheurs qui ont menacé et menacent encore la république de Gênes. Indifférente à vos discussions intérieures, la république française ne peut pas l'être aux assassinats, aux voies de fait de toute espèce qui viennent de se commettre dans vos murs contre les Français.

La république de Gênes intéresse sous tant de rapports la République française et l'armée d'Italie, que je me trouve obligé de prendre des mesures promptes et efficaces pour y maintenir la tranquillité, y protéger les propriétés, y conserver les communications, et assurer les nombreux magasins qu'elle contient.

« Une populace effrénée et suscitée par les mêmes hommes qui ont fait brûler la *Modeste*, aveuglée par un délire qui serait inconcevable si l'on ne savait que l'orgueil et les préjugés ne raisonnent pas, après s'être assouvie du sang français, continue encore à maltraiter les citoyens français qui portent la cocarde nationale.

« *Si vingt-quatre heures après la réception de la présente lettre, que je vous envoie par un de mes aides-de-camp, vous n'avez pas mis à la disposition de la France tous les Français*

qui sont dans vos prisons ; si vous n'avez pas fait arrêter les hommes qui excitent le peuple de Gênes contre les Français ; si, enfin, vous ne désarmez pas cette populace qui sera la première à se tourner contre vous lorsqu'elle connaîtra les conséquences terribles qui en résulteront pour elle, l'égarement où vous l'avez entraînée, le ministre de la République française sortira de Gênes, ET L'ARISTOCRATIE AURA EXISTÉ.

« *Les têtes des sénateurs me répondront de la sûreté de tous les Français qui sont à Gênes, comme* LES ÉTATS ENTIERS DE LA RÉPUBLIQUE *me répondront de leurs propriétés.*

« Je vous prie, du reste, de croire aux sentiments d'estime et de considération distinguée que j'ai pour la personne de Votre Sérénité.

BONAPARTE.

Il n'y avait pas encore trente ans que la Corse avait secoué le joug de la république de Gênes, et c'était un des enfants de cette île célèbre, devenue française, qui parlait ainsi à ses oppresseurs! La Corse était bien vengée! Paoli avait bien raison d'appeler le jeune Napoléon « un homme de Plutarque, » quoiqu'il ne pût pas prévoir alors qu'il laisserait bien loin derrière lui tous ses devanciers.

Il écrivit en même temps au citoyen Faypoult, envoyé de la république française à Gênes :

« Je vous envoie, citoyen ministre, la lettre que j'écris au sénat. *Je ne puis vous dissimuler que vous avez eu tort d'empêcher notre escadre d'entrer dans Gênes, et votre conduite a une faiblesse qui ne sied pas à l'intérêt de la république.* Les puissances de l'Italie se joueront-elles donc toujours de notre sang?

Je vous requiers, si vingt-quatre heures après que mon aide-de-camp aura lu la présente lettre au doge, les conditions n'en sont point remplies dans tous leurs détails, de sortir sur-le-champ de Gênes et de vous rendre à Tortone. Je crois qu'il est nécessaire de prévenir les Français établis à Gênes, qui auraient des craintes, de chercher à se mettre en sûreté. *Puisque l'Aristocratie veut nous faire la guerre, il vaut mieux qu'elle la déclare actuellement que dans toutes autre circonstance :* ELLE NE VIVRA PAS DIX JOURS.

« *Si le sénat a à cœur de maintenir l'amitié entre les deux Républiques, après qu'il aura rempli les préliminaires ci-dessus, vous vous rendrez à Milan avec les députés du sénat, afin d'aviser aux moyens nécessaires pour établir pour toujours la tranquillité dans Gênes, et pourvoir aux réparations dues à la république pour les crimes commis envers les citoyens Français.*

BONAPARTE.

Venise, le 14 *prairial an* V (2 *juin* 1797).

Le général Barraguay d'Hilliers, au général en chef Bonaparte.

Le calme et la tranquillité continuent à régner dans cette ville ; les troupes y conservent un bon esprit et une excellente discipline. La municipalité a établi une société d'instruction publique, qui a ouvert sa séance hier. — Il est imposible de connaître déjà quels sont les meneurs et la direction ; mais je vous tiendrai exactement au courant. *Elle s'est aussi déterminée à ordonner la destruction de tous les lions devant lesquels, depuis quatre à cinq cents ans, saint Marc était prosterné. Déjà des ouvriers ont fait disparaître ceux qui étaient sur la place. Il me semble que ce serait une belle occasion de prendre les*

deux lions en marbre qui existent devant la porte de l'arsenal; car ces lions sont un monument d'antiquité grecque, puisqu'ils existaient à Athènes, à l'entrée du port du Pyrée.

Après demain, on plante avec solennité l'arbre de la liberté, et l'on fait un holocauste du livre d'or, du bonnet du doge, et de tous les registres, parchemins et emblêmes, monuments de l'antique tyrannie.

BARRAGUAY D'HILLIERS.

Au quartier-général, à Montebello, le 19 *prairial an* V (7 *juin* 1797).

Au Sérénissime doge de la république de Gênes.

Les députés que le petit conseil de la République de Gênes a bien voulu envoyer près de moi ont été satisfaits des sentiments de bienveillance que la république française conserve pour la république de Gênes.

Bien loin de vouloir démembrer votre territoire, la République française aidera de toute son influence à l'accroissement et à la prospérité de la république de Gênes, désormais libre, et gouvernée par des principes sacrés, fondements de la grandeur et du bonheur du peuple

Votre Sérénité trouvera ci dessous la note des personnes que, conformément à la convention que nous avons faite, j'ai cru convenable de choisir comme les plus propres à former le gouvernement provisoire.

Je me servirai de tous les moyens et de toutes les forces que la république française a mis dans mes mains pour le faire respecter, et pour protéger la sûreté des personnes et des propriétés des différents citoyens de la république de Gênes.

« J'ai pensé qu'il était utile de choisir des personnes de différents rangs, des citoyens connus des différentes villes des États de la république, qui, désormais, ne formera qu'une même famille, afin d'étouffer les haines et de réunir tous les citoyens.

Le vif intérêt que la république française prend au peuple de Gênes est encore augmenté par la nécessité où je me trouve d'exiger que les derrières de l'armée et les principaux lieux de dépôts soient exempts de troubles.

(Ici se trouve la liste des personnes désignées par lui pour former le gouvernement provisoire de Gênes.)

Je prie Votre Sérénité de vouloir bien faire réunir lesdits citoyens, les faire installer comme gouvernement provisoire le 14 du présent mois de juin, leur faire prêter serment d'obéissance par tous les corps militaires, et rétablir promptement la tranquillité dans la ville de Gênes. La république française et l'armée d'Italie, qui prend tant d'intérêt à ladite tranquillité, aura une reconnaissance particulière pour Votre Sérénité.

Je la prie de croire aux sentiments d'estime et de considération distinguée avec laquelle je suis, etc.

BONAPARTE.

Cela se fit avec l'approbation du Directoire exécutif.

A Montebello, le 27 *prairial an* V (15 *juin* 1797).

Le général en chef, sur le rapport qui lui a été fait par le général de division, chef de l'état-major, relativement aux désordres, aux assassinats et à l'anarchie qui règnent dans la terre-ferme vénitienne.

Considérant qu'il est urgent de prendre une mesure générale,

et de donner sur-le-champ à ce pays une organisation provisoire, qui, en régularisant l'administration, et déterminant le cours de la justice, assure aux habitants la jouissance de leurs propriétés et l'inviolabilité de leurs personnes,

Ordonne ce qui suit :

Art. 1er.

Le Brescian s'étendra jusqu'au Mincio.

Art. 2.

Le Véronnais commencera au Mincio et comprendra le pays de Cologne.

Art. 3.

Le Padouan, la Polésine de Rovigo et d'Adria jusqu'au Pô, non compris ce qui appartient au Ferrarais, formeront un seul arrondissement.

Art. 5.

Le pays de Feltre, de Cadore et de Belluno, ne formeront qu'un seul arrondissement.

Art. 6.

Le Trévisan, le district de Mestre excepté, formera un arrondissement avec le Conéglianais.

Art. 7.

Le Frioul, y compris Montefalcone, formera un arrondissement.

Art. 8.

Chaque arrondissement sera administré par un gouverne men

central, composé de vingt-trois membres. Chaque commune aura une municipalité plus ou moins nombreuse, en raison de sa population.

Art. 9.

Le gouvernement central sera composé de personnes prises dans tout l'arrondissement, et choisies par le général de division qui y commandera.

Art. 10.

Chaque gouvernement central fera un règlement pour la manière dont la justice doit être administrée, désignera le nombre de tribunaux et choisira les juges qui doivent les composer.

BONAPARTE.

Au quartier-général, à Montebello, le 16 messidor an V (4 juillet 1797).

A la municipalité de Venise.

Citoyens, l'embargo qui a été mis sur les vaisseaux existant dans le port de Venise n'a eu d'autre but que de maintenir le plus longtemps possible secrète l'expédition du Levant.

Vous pourrez donc, à dater du 26 messidor (1), rouvrir votre port comme avant la révolution ; *mais il est indispensable que vous preniez les mesures nécessaires pour que les vaisseaux appartenant aux puissances ennemies de la republique soient arrêtés.*

Prenez des mesures pour que toutes les richesses qui, de tous

(1) 14 juillet.

les points de l'Italie, ont été envoyées à Venise, n'en sortent pas, afin que vous puissiez, dans toutes les circonstances de votre révolution, avoir des garants pour subvenir aux dépenses publiques.

BONAPARTE.

Extrait d'une lettre du général en chef Bonaparte du 30 messidor an V (18 *juillet* 1797), *de Milan, au général Clarke, à Udine.*

..... « J'ai reçu de nouveaux ordres du Directoire pour réunir Bologne et Ferrare avec les Cisalpins. *J'ai pris le* MEZZO TERMINE *de laisser ces pays maîtres de faire ce qu'ils voudront, puisque nous avons reconnu l'indépendance des républiques cisalpine et cispadane. S'ils veulent se réunir, nous ne pouvons pas les en empêcher. J'ai préféré ce parti, quoiqu'il puisse entraîner quelques inconvénients, à celui de donner un ordre de réunion.* »

Cette lettre se termine d'une manière remarquable :

« Comme vous le verrez, » lui dit-il, « je me suis lancé très avant (1), et mis très volontiers en butte à toutes factions. Cela serait très mal calculé si je trouvais dans l'ambition et l'occupation de grandes places ma satisfaction et le bonheur ; mais ayant placé de bonne heure l'un et l'autre dans l'opinion de l'Europe entière et dans l'estime de la postérité, j'ai pensé que je ne devais pas être arrêté par tous ces calculs ni ce grand tapage des

(1) Dans des lettres qu'il avait écrites récemment au Directoire exécutif contre ceux qui conspiraient dans l'intérieur.

factieux. Je vous avoue cependant que je désire bien rentrer dans la vie privée : j'ai payé ma part.

BONAPARTE.

Extrait d'une lettre du général en chef Bonaparte au Directoire exécutif, datée de Milan, le 4 thermidor an V (22 juillet 1797).

« *J'ai proposé à l'envoyé de Gênes de conclure un traité entre les deux Républiques, moyennant lequel Gênes s'engagerait à nous fournir et à entretenir deux ou trois mille hommes, ce qui serait extrêmement avantageux,*

. . . .

« Venise, dans l'incertitude de son sort, est sans organisation et sans force. — *Je vais autoriser* la levée de deux ou trois bataillons dans les États de terre-ferme vénitienne. Je m'en servirai, si les choses se montent, pour la police de nos derrières (1). »

Au quartier-général, à Milan, le 5 thermidor an V (23 juillet 1797).

Au chef de l'état-major général.

Vous voudrez bien, citoyen général, prévenir les généraux

1) Les négociations avec l'Autriche n'avançaient pas, et les Autrichiens semblaient se préparer à rentrer en campagne. Il écrivait, le lendemain, au général Clarke, à Udine : « Si la république se trouvait dans une situation ordinaire, et que les négociations de Lille ne nous fissent pas une loi de ne rien prendre sur nous, je vous avoue qu'à la réception de votre lettre, j'eusse mis en marche toutes mes divisions, et que sous quinze jours, j'eûsse été sous Vienne : mais, » ajouta-t-il, « dans les circonstances actuelles, c'est au gouvernement seul à prendre le parti que sa sagesse et la situation des choses peuvent lui prescrire. »

Masséna, Joubert et Augereau, *que mon intention est qu'il soit levé un bataillon de cinq cents hommes dans chacun des arrondissements de Padoue, Vicence et Vérone.* Chaque bataillon sera commandé par un chef de bataillon, un adjudant-major français, et un major du pays, la moitié des officiers français, ainsi que le tiers des sous-officiers.

Ces bataillons seront habillés en vert, pantalon et veste seulement. Ils auront le collet et les parements blancs. Les officiers auront les épaulettes d'argent.

Ces corps seront habillés, équipés, formés, soldés par les différents gouvernements centraux. Ils porteront les noms de *bataillon italien de Padoue, de Vicence, de Vérone.*

Ils seront divisés en cinq compagnies, dont une de grenadiers. Si les habitants ont des fusils, ils seront armés avec ces fusils, sans quoi je donne ordre au général Miollis, que, sur votre récépissé, il soit délivré un nombre suffisant de fusils autrichiens, que les gouvernements centraux feront alléger comme l'ont fait les Lombards.

L'intention du général en chef est d'attacher ces bataillons à ses différentes divisions, pour servir aux différentes escortes, pouvoir les opposer aux paysans, *et avoir avec nous, en cas que nous allions en Allemagne, des otages qui nous assurent d'autant de la fidélité des pays vénitiens.*

Vous recommanderez expressément à ces différents généraux de ne se mêler que secrètement de l'organisation et de la levée de ces bataillons, et de laisser faire toutes les démarches publiques et ostensibles aux gouvernements centraux.

Lesdits généraux de division autoriseront les gouvernements centraux à faire quelques aliénations de biens nationaux, afin de pouvoir subvenir à l'organisation et à l'entretien desdits bataillons.

D'ici à huit jours, et lorsque ces trois bataillons seront en or-

ganisation, *vous donnerez les mêmes ordres aux généraux Serrurier et Bernadotte ;* mais comme les pays qu'ils occupent sont moins populeux et moins portés, à ce qu'il paraît, pour la liberté, il faut s'assurer que ces trois bataillons prennent bien.

BONAPARTE.

Extrait d'une lettre du général en chef Bonaparte au Directoire exécutif, datée de Milan, le 19 *thermidor an* V (28 *juillet* 1797).

« *Nos troupes sont arrivées à Corfou, et y ont été reçues avec le plus grand plaisir.* On se souvient encore en Albanie et en Grèce de Sparte et d'Athènes. *J'ai déjà quelques correspondances avec les principaux chefs du pays, et la Grèce pourrait peut-être renaître de ses cendres.*

. . . .

« Conformément aux ordres que vous m'avez donnés, Bologne, Ferrare et la romagne se sont réunis à la République cisalpine ; *Mais j'ai pris le* MEZZO TERMINE *de ne pas m'en mêler* (1). Je vous envoie l'arrêté du Directoire exésutif de la république cisalpine.

« Si les choses se rompent, nous pourrions conclure un traité d'alliance avec la république de Gênes, qui nous fournirait trois mille hommes.

(1) Voyez parmi les pièces précédentes sa lettre du 30 messidor (18 Juillet) au Directoire exécutif de la république française.

***Extrait d'une lettre du ministre des relations extérieures, Talleyrand, au général en chef Bonaparte, du 6 fructidor an* V *(25 août* 1797).**

« Le Directoire approuve parfaitement l'occupation de Zante, Corfou et Céphalonie.

Vous aurez vu, par une de mes précédentes dépêches, que, le Directoire et vous, vous vous êtes rencontrés à cet égard, et qu'il avait également nommé Cerigo comme bonne à occuper. »

Le 25 vendémiaire an VI (16 octobre 1797), le président du Directoire exécutif, Lareveillère-Lepaux, écrivit au général en chef Bonaparte :

« Le Directoire exécutif a reçu, citoyen général, votre lettre « du 2 de ce mois, concernant les opérations maritimes que vous « proposez au gouvernement, ainsi que la copie des ordres que « vous avez adressés à cet égard au contre-amiral Brueys. Avant « de vous répondre, le Directoire a pensé devoir prendre l'avis « du ministre de la marine. Le ministre approuve vos projets, « et fait seulement quelques observations sur quelques parties « de vos dispositions. Le Directoire exécutif vous les adresse. Il « ne vous les donne néanmoins que comme instructions. *Comme « les circonstances doivent être pour beaucoup dans le parti à « prendre, et comme vous êtes à même de les connaître et de « les juger, vous ferez, apres avoir tout examiné, ce que vous « trouverez le plus convenable pour seconder les opérations de « votre armée et pour l'intérêt de la République.* »

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANCAISE.

Liberté. *Egalité.*

Au quartier-général, à Milan, le 17 brumaire de l'an VI *de la République française, une et indivisible* (*7 novembre* 1797).

Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie.

Article 1er.

Les établissements français dans la mer Ionienne seront divisés en trois départements :

Premier département, de Corcyre.

Il comprendra :

1° L'île de Corfou,

2° Les îles de Paxo et d'Antipaxo,

3° L'île de Fano,

4° Les établissements de Butrinto et de Parga.

Second département,— d'Ithaque.

Il comprendra :

1° L'île de Ste-Maure,

2° L'île de Céphalonie,

3° La petite Céphalonie,

4° Preveza,

5° Vonizza.

Troisième département, — de la mer Égée.

Il comprendra :

1° L'île de Zante,

2° Les deux îles de Strophades,

3° L'île de Cerigo,

4° Les Dragonnières.

Art. 2.

Chaque département sera administré par une commission départementale de cinq membres.

Art. 3.

Chaque canton sera administré par une commission municipale de cinq membres. Cette ommission sera de sept membres dans les villes dont la population excèdera cinq mille âmes, de neuf dans les villes dont la population excèdera dix mille âmes.

Art. 4.

Il y aura près de chaque administration départementale un commissaire français.

Art. 5.

Les établissements Français dans la mer Ionienne formeront une division militaire sous les ordres d'un général de division qui aura sous lui un directeur du génie et de l'artillerie, un commissaire-ordonnateur et un payeur.

Art. 6.

Cette division militaire sera partagée en deux arrondissements.

Le premier comprendra le département de Corcyre,

Le second comprendra le département d'Itaque et le département de la mer Égée.

Art. 7.

Chaque arrondissement sera commandé par un général de brigade, qui aura sous lui un capitaine du génie et d'artillerie et un [illegible] ssaire de Gênes.

Digitized by Google

Art. 8.

La haute police appartiendra exclusivement au général commandant la division, et, sous ses ordres, aux généraux de brigade commandants les arrondissements.

Art. 9.

Les finances, soit pour les douanes, soit pour les biens domaniaux, soit pour les impositions, seront perçues et gérées par l'administration du département avec laquelle il sera fait, en conséquence, un abonnement.

Art. 10.

Chaque département enverra, aussitôt qu'il sera organisé, un député au Directoire exécutif de la République française.

Art. 11.

Il y aura trente places dans un des colléges de Paris pour l'éducation des jeunes gens les plus aisés du pays. En conséquence, les commissaires du département se concerteront avec le général et désigneront les jeunes gens, qui devront être âgés non moins de dix ans ni au-dessus de quinze ans pour se rendre au collége de Paris.

Art. 12.

Le citoyen général Gentilly est chargé, comme commissaire du pouvoir exécutif, d'organiser le département en attendant l'arrivée du commissaire qu'enverra le Directoire.

Art. 13.

Il y aura une flottille composée de deux frégates, deux cutters, six barques légères, sous les ordres d'un capitaine de vaisseau, et sous ceux d'un général de division, pour la police et la sûreté de la navigation des îles.

Art. 14.

Il sera établi un consul à Otrante pour la correspondance, et il y aura des bâtiments qui se rendront toutes les décades de Corfou à Otrante, et, de là, les courriers se rendront à Rome.

BONAPARTE.

Voyez également, ci-après, sous le nº 6, les pièces relatives à l'ordre et à l'île de Malte, et, sous le nº 7, quelques-unes des pièces concernant l'expédition d'Égypte.

N° III (1).

« Ce sont presque toujours les généraux qui élèvent les pre-
» miers la voix pour la cessation des hostilités. Cela est très re-
» marquable, et pourtant très naturel. Comme ils voient de près
» les calamités de la guerre, ils sont les premiers à proposer d'y
» mettre un terme, et ils sacrifient volontiers toutes leurs espé-
» rances de gloire aux intérêts de l'humanité et de leur pays. Le
» mot d'armistice est peut-être entendu avec plus de joie dans
» les camps que dans l'intérieur, parce qu'on en comprend mieux
» les avantages présents et les conséquences possibles. On y est
» toujours disposé au rétablissement des relations amicales,
» parce qu'on s'estime mutuellement. Ces sentiments sont très
» marqués chez les militaires et les généraux français. »

(*Page* 13 *et* 14 *du texte.*)

Nous nous contenterons de citer, parmi nous, les deux plus marquants de nos généraux : l'empereur Napoléon et Moreau ; et, parmi les étrangers, l'archiduc prince Charles d'Autriche, qui eut de nom-

(1) On remarquera qu'il y a sous ce numéro des documents d'une date antérieure à une partie de ceux que nous avons mis sous les yeux du lecteur sous le numéro précédent ; mais ce sont des pièces probantes d'un autre ordre.

breux succès à la guerre, et qui se montra aussi constamment ami de la paix.

Il y a des personnes mal informées qui croient ou répètent sur la foi d'autrui que ce fut toujours Napoléon qui renouvela la guerre, tant par ambition que par un amour désordonné de la gloire. C'est avoir de lui l'idée la plus fausse et la plus injuste, et adopter aveuglément les calomnies calculées de la malveillance et de nos ennemis, celles de l'Angleterre en particulier. Quoiqu'il fît la guerre avec un succès dont on n'avait eu jusqu'alors que fort peu d'exemples, et avec une habileté que nul encore n'a égalée, et qu'on n'égalera peut-être jamais, il est très certain, au contraire, qu'il fit constamment les plus grands efforts pour l'éviter ou pour en abréger la durée ; qu'il ne consulta jamais, dans toutes ses résolutions, que les intérêts de la France ; qu'il offrit toujours la paix, même après les victoires les plus éclatantes, et que ce furent toujours nos ennemis qui manquèrent de foi, et qui l'obligèrent toujours à reprendre les armes. Nous nous engageons à le prouver à tous les diplomates de l'Europe, et même à puiser une partie de nos preuves dans les actes de leurs chancelleries et leur propre correspondance. Ce n'est pas sans étonnement que nous avons vu récemment deux de nos ministres des affaires étrangères admettre implicitement, comme avérées, les accusations qu'on a élevées par igno-

rance, par mauvaise foi, par méchanceté, par envie ou par politique contre ce grand homme, tandis que les archives mêmes de leur ministère regorgent des preuves de leur fausseté. C'est montrer, pour des hommes d'État, peu de connaissance des faits les mieux établis, une haine aveugle et inexcusable envers l'homme le plus justement célèbre des temps modernes, et surtout bien peu de fierté nationale. Voici, au surplus, une série de documents qui ne laisseront aucun doute à cet égard dans les esprits les plus prévenus. Il nous aurait été facile d'en ajouter un très grand nombre, mais ils auraient grossi notre appendice outre mesure. Ceux-ci suffiront pour convaincre les hommes de bonne foi et fermer la bouche à la malveillance et à l'imposture.

Au quartier-général de Carru, le 5 floréal an IV
(24 *avril* 1796).

Le général en chef Bonaparte au général Colli, commandant en chef l'armée du roi de Sardaigne.

Le Directoire exécutif, Monsieur, s'est réservé le droit de traiter de la paix : il faut donc que les plénipotentiaires du roi votre maître se rendent à Paris, ou attendent à Gênes les plénipotentiaires que le gouvernement français pourrait y envoyer.

La position militaire et morale des deux armées rend toute suspension d'armes pure et simple impossible. Quoique je sois en particulier convaincu que le gouvernement accordera des conditions de paix honorables à votre roi, je ne puis, sur des pré-

somptions vagues, arrêter ma marche. Il est cependant un moyen de parvenir à votre but, conforme aux vrais intérêts de votre cour, *et qui épargnerait une effusion de sang inutile, et dès lors contraire à la raison et aux lois de la guerre*, c'est de mettre en mon pouvoir deux des trois forteresses de Coni, d'Alexandrie et de Tortone, à votre choix : nous pourrions alors attendre sans hostilités l'issue des négociations qui pourraient s'entamer. Cette proposition est très modérée. Les intérêts mutuels qui doivent exister entre le Piémont et la République française me portent à désirer vivement de voir s'éloigner de votre pays les malheurs de toute espèce qui le menacent. »

BONAPARTE (1).

Au quartier-général de Cherasco, le 7 floréal IV (26 *avril* 1796).

Au général Latour.

J'ai reçu, Monsieur, l'ordre du roi, adressé au commandant de Coni, que vous vous êtes donné la peine de me faire passer. A l'heure qu'il est, il lui sera déjà parvenu. Je serai demain ici pour attendre l'ordre pour une des forteresses de Tortone ou d'Alexandrie. Vous savez, Monsieur, que la distance qu'il y a d'ici à une de ces deux places fait qu'il est nécessaire que l'ordre du roi soit expédié demain, afin qu'il puisse parvenir le 10 floréal (29 avril). Une division de mon armée est déjà de ce côté-là.

On m'assure aujourd'hui que Beaulieu évacue votre territoire.

Je suis charmé, etc.

BONAPARTE.

(1) Nous supprimons ici comme inutiles, les formules de pure politesse. Nous ferons de même pour toute la série de ces documents.

Au quartier-général de Cherasco, le 8 floréal an IV (27 *avril* 1796).

Au même.

Je reçois à l'instant, Monsieur, avec votre lettre, les deux ordres du roi pour Ceva et Tortone.

Il n'y a, dans ce moment-ci, qu'un petit détachement à Fossano, qui se retirera incessamment. Après demain, il n'y aura plus personne à Bra, et j'aurai l'honneur de vous en prévenir.

Je ne garderai au-delà de la Stura qu'un corps-de-garde pour le pont de Cherasco.

. . . .

BONAPARTE.

Au quartier-général de Cherasco, le 9 floréal an IV (28 *av.* 1796).

Au Directoire exécutif.

Citoyens Directeurs,

Ceva, Coni et Alexandrie sont au pouvoir de votre armée, ainsi que tous les postes du Piémont au-delà de la Stura et du Tanaro.

Si vous ne vous accordez pas avec le roi de Sardaigne, *je garderai ces places, et je marcherai sur Turin*. Mon équipage de siége va filer sur Coni pour se rendre à Cherasco.

En attendant, je marche demain sur Beaulieu, je l'oblige à passer le Pô, je le passe immédiatement après ; je m'empare de toute la Lombardie, et avant un mois j'espère être sur les

Digitized by Google

montagnes du Tyrol, y trouver l'armée du Rhin, et porter, de concert avec elle, la guerre dans la Bavière. Ce projet est digne de vous de l'armée et des destinées de la France.

Si vous n'accordez pas la paix au roi de Sardaigne, alors vous m'en préviendrez d'avance, afin que, si je suis dans la Lombardie, je puisse me replier et prendre mes mesures.

Quant aux conditions de la paix avec la Sardaigne, vous pouvez dicter ce qui vous convient, puisque ses principales places sont en mon pouvoir.

Ordonnez que quinze mille hommes de l'armée des Alpes soient à mes ordres et viennent me joindre. Cela me fera alors une armée de quarante-cinq mille hommes, dont il sera possible que j'envoie une partie à Rome. Si vous me continuez votre confiance et que vous approuviez ces projets, je suis sûr de la réussite : l'Italie est à vous.

Vous ne devez pas compter sur une révolution en Piémont ; cela viendra, mais il s'en faut que l'esprit de ces peuples soit mûr à cet effet.

J'ai justifié votre confiance et l'opinion avantageuse que vous avez conçue de moi. Je chercherai constamment à vous donner des preuves du zèle et de la bonne volonté où je suis de mériter votre estime *et celle de la patrie.*

. . . .
. . . .

BONAPARTE.

Au quartier-général, à Cherasco, le 10 *floréal an* IV
(15 *avril* 1796).

Au même.

La ville de Coni vient d'être occupée par nos troupes. Elle avait cinq mille hommes de garnison.

Je ne puis mettre en doute que vous n'approuviez ma conduite, puisque c'est une aile d'une l'armée qui accorde une suspension d'armes pour me donner le temps de battre l'autre, et un roi qui se met absolument à ma discrétion en me donnant trois de ses plus fortes places et la moitié la plus riche de ses États.

Vous pouvez dicter en maître la paix au roi de Sardaigne. Je vous prie de ne pas oublier la petite île de Saint-Pierre, qui nous sera plus utile par la suite que la Corse et la Sardaigne réunies.

Si vous lui accordez *la portion du Milanais que je vais conquérir,* il faut que ce soit à condition qu'il enverra quinze mille hommes pour nous seconder et garder ce pays après que nous nous en serons rendus maîtres. Pendant ce temps-là, avec votre armée, *je passerai l'Adige, et j'entrerai en Allemagne par le Tyrol.* Dans cette hypothèse, il faut que nous gardions en dépôt jusqu'à la paix générale les places et les pays que nous occupons ; il faut y joindre cette condition, que le jour où quinze mille Piémontais passeront le Pô, il nous remette la ville de Valence.

Mes colonnes sont en marche. *Beaulieu fuit ; j'espère l'attraper. J'imposerai quelques millions de contributions au duc de Parme. Il vous fera faire des propositions de paix ; ne vous pressez pas, afin que j'aie le temps de lui faire payer les frais de la campagne, d'approvisionner nos magasins, et de remonter nos charriots à ses dépens.*

Si vous n'acceptez pas la paix avec le roi de Sardaigne, si votre projet est de le détrôner, il faut que vous l'amusiez quelques décades et que vous me préveniez tout de suite ; je m'empare de Valence et je marche sur Turin.

J'enverrai douze mille hommes sur Rome lorsque j'aurai battu Beaulieu et que je l'aurai obligé de repasser l'Adige; que

je serai sûr que vous accorderez la paix au roi de Sardaigne et que vous m'enverrez une partie de l'armée des Alpes.

Quant à Gênes, je crois que vous devez lui demander, 1o quinze millions en indemnité des frégates et autres bâtiments pris dans ses ports ; 2° que ceux qui ont fait brûler la *Modeste*, et appelé les Autrichiens soient jugés comme traîtres à la patrie.

Si vous me chargez de ces objets, et surtout que vous gardiez le plus grand secret, je parviendrai à faire tout ce que vous voudrez.

Si j'ai quelques chances à courir en Lombardie, c'est à cause de la cavalerie ennemie. Il m'arrive quarante artilleurs à cheval qui n'ont pas fait la guerre et qui sont démontés. Envoyez-m'en donc douze compagnies, et ne confiez pas l'exécution de cette mesure aux hommes des bureaux, car il leur faut dix jours pour expédier un ordre, et ils auront l'ineptie d'en tirer peut-être de la Hollande, afin que cela arrive au mois d'octobre.

Nos troupes viennent à l'instant d'entrer dans la citadelle de Ceva, et je viens de recevoir du roi de Sardaigne l'ordre de nous livrer la ville et la citadelle de Tortone.

BONAPARTE.

« *La suspension d'armes conclue entre le roi de Sardaigne et nous me permet de communiquer par Turin, c'est-à-dire d'épargner la moitié du chemin......,* » manda-t-il particulièrement, le même jour, au directeur Carnot.

. . . .

Je suis maître de Ceva, de Coni, de Tortone. *Je vais passer le Pô et entrer dans le Milanais.* Je compte, en passant, rançonner le duc de Parme et lui faire payer cher son entêtement. »

« *Mon projet serait d'atteindre les Autrichiens et de les battre avant votre réponse, afin de me trouver à même de marcher sur Turin, sur Naples, ou sur l'Autriche en passant par le Tyrol.*

« Si le roi de Sardaigne se doutait, avant que je ne le sache, que vous ne voulussiez pas faire la paix, il me jouerait un vilain tour. *Si vous ne voulez pas la paix avec la Sardaigne, faites en sorte que ce soit moi qui le lui apprenne, afin que je sois maître de prendre mon temps, et que ses plénipotentiaires à Paris ne s'en doutent pas.*

« *Si vous faites la paix avec la Sardaigne, ordonnez ce que l'on doit faire vis-à-vis de Gênes, de Parme et de Rome.*

« Beaulieu a encore avec lui vingt-six mille hommes bien équipés. Il avait trente-huit mille hommes au commencement de la campagne. Je marche avec vingt-huit mille hommes. Il a quatre mille hommes de cavalerie, je n'en ai que trois mille six cents, et en mauvais état.

« *La cour de Turin et celle de Vienne s'attendaient à des succès sur cette campagne ; leurs armées combinées étaient de soixante-quinze mille hommes, je les ai battues avec trente-cinq mille.* J'ai besoin de secours. L'armée des Alpes peut me fournir quinze mille hommes.

. . . .

. . . .

« BONAPARTE. »

Toute sa correspondance avec le Directoire exécutif est écrite de cette manière claire, vive, rapide, concise, pleine d'assurance, de résolution et d'ardeur. Et ce n'était point en lui le langage de la vanité, de la

présomption, c'était celui d'un homme sûr de lui-même, ainsi que de l'ascendant qu'il ayait su prendre dès son début sur ses compagnons d'armes, et de l'entraînement que ses victoires journalières leur avaient bientôt communiqué.

« Beaulieu passe le Pô, *et va chercher au fond de la Lombar-* « *die un refuge contre l'armée française,* » mandait-il au citoyen Faypoult, ministre du gouvernement français à Gênes. « *Il di-* « *sait au roi de Sardaigne qu'il voulait ne se débotter qu'à Lyon;* « *il n'en prend pas le chemin.* »

« Les troupes de la République ont occupé ce matin le fort de « Tortone, » manda-t-il le même jour, 12 floréal an IV (4 mai 1796), de Tortone même, au général en chef de l'armée du roi de Sardaigne. « *En conséquence, à dater d'aujourd'hui, il y a suspension d'armes entre les deux armées : je le mets à l'ordre du jour, et j'espère que vous trouverez les officiers français disposés à vous donner des preuves de l'estime qu'ils ont pour votre armée.*

« *Je donne des ordres pour que vous occupiez les villes de Fossano et de Bra.*

« *J'adapterai à la ligne de démarcation tous les changements que vous croirez nécessaires, en suivant cependant l'esprit de la suspension d'armes que nous avons conclue.* »

. . . .

Le 17 floréal an IV (6 mai 1796), il écrit, de Plaisance, au ministre d'Espagne à Parme :

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre. *Comme il n'est pas dans mon cœur ni dans l'intention du peuple français de faire du mal sans but, ni de nuire en rien aux peuples, je consens à suspendre toute hostilité contre le duc de Parme* et la marche de mes troupes sur cette ville ; mais il faut que, dans la nuit, le duc envoie des plénipotentiaires pour conclure la suspension.

« Je fais marcher quelques régiments de cavalerie, avec une brigade d'infanterie jusqu'à trois lieues de Plaisance. *Cela ne doit donner aucune inquiétude au duc de Parme, dès l'instant qu'il accepte les conditions dont nous sommes convenus.*

« Je suis charmé que cette occasion me mette à même de vous prouver les sentiments d'estime et de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

« BONAPARTE. »

Plaisance, 20 *floréal* (9 *mai*).

Au Directeur Carnot.

J'ai accordé une suspension d'armes au duc de Parme. Le duc de Modène m'envoie des plénipotentiaires.

BONAPARTE.

Plaisance, 20 *floréal an* IV (9 *mai* 1796).

Au Directoire exécutif.

.... Vous recevrez incessamment *les articles de la suspension d'armes que j'ai accordée au duc de Parme.* Je vous enverrai le plus tôt possible les plus beaux tableaux du Corrège, entre autres un saint Jérôme, que l'on dit être son chef-d'œuvre. J'avoue que ce saint prend un mauvais temps pour arriver à Paris. J'espère que vous lui accorderez les honneurs du Musée, etc., etc.

BONAPARTE.

Au quartier-général, à Lodi le 24 floréal an IV
(15 *mai* 1796).

A monsieur Ferdinandi, ministre des affaires étrangères du duc de Parme.

J'ai reçu, Monsieur, la ratification de la suspension d'armes que vous avez acceptée de la part du duc de Parme. Je vous envoie le général Cervoni, afin que vous puissiez régler avec lui tous les détails de l'exécution de ladite suspension.

Vous lui ferez remettre, dans la journée de demain, les cinq cent mille francs qui, aux termes de la suspension, doivent être payés dans les cinq jours. Il recevra également les chevaux, et il prendra les mesures nécessaires pour l'exécution de ladite suspension.

Je suis charmé, Monsieur, que cette circonstance me mette à même de vous exprimer la considération que j'ai pour vous.

Bonaparte.

Milan, 27 floréal an IV *de la République française, une et indivisible.*

Au gouverneur du château de Milan.

Le général en chef de l'armée française en Italie me charge, Monsieur, de vous faire passer la sommation ci-jointe.

Vous êtes cerné, et hors d'état de faire une longue défense. Votre armée a repassé le *Mincio.* Toute la résistance que vous feriez serait contraire aux véritables droits de la guerre. La ville de Milan, qui doit vous intéresser à tant de titres, se trouverait compromise si vous vous obstiniez à garder plus longtemps le fort. *Le général en chef vous somme de le remettre aux troupes de la République ; autrement il vous rend responsable de tous les*

malheurs qui pourraient affliger cette belle cité, et il ne vous admettra à aucune capitulation.

Le chef de l'état-major général de l'armée d'Italie,

BERTHIER.

Au quartier-général, à Milan, le 29 floréal an IV
(18 *mai* 1796).

Au Directoire exécutif.

Le duc de Parme paie sa contribution. Il a déjà versé 500,000 livres, et il s'exécute pour le reste. Faypoult aurait voulu que l'on ne fît rien payer à ce prince ; mais l'ambassadeur d'Espagne à Turin, qui est venu me voir, *est convenu que nous avions été modérés.*

. . . .
. . . .

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 2 prairial an IV
(21 *mai* 1796).

Au citoyen Faypoule, ministre de la République française à Gênes.

L'armistice avec le duc de Parme a été approuvé. Le Directoire ne l'a pas trouvé assez honteux pour ce duc.

. . . .

BONAPARTE.

Milan, le 3 prairial (22 *mai*).

Au Directoire exécutif.

Je viens de recevoir, citoyens Directeurs, le courrier qui est parti le 26 de Paris. Il nous a apporté les articles de la paix glo-

rieuse que vous avez conclue avec le roi de Sardaigne. *Je vous prie d'en recevoir mes compliments.*

. . . .

Le duc de Parme n'ayant ni fusils, ni canons, ni places fortes, on n'a rien pu lui demander en ce genre.

Vous trouverez aussi ci-jointe la suspension d'armes que j'ai accordée au duc de Modène. Vous y verrez que c'est dix millions de plus pour la République. Comme il n'a ni forteresses, ni fusils, il n'a pas été possible de lui en demander.

BONAPARTE.

Conditions d'une suspension d'hostilités entre les troupes françaises et les troupes napolitaines, convenues entre le général en chef de l'armée d'Italie Bonaparte, d'un côté, et de l'autre le prince Bellemonte Pignatelli, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Deux-Siciles à la cour de Madrid, muni d'un plein pouvoir à cet effet.

Art. 1er.

Toutes les hostilités cesseront entre les troupes françaises et les troupes napolitaines, à partir de l'époque à laquelle sera exécuté le présent article jusqu'à dix jours après la fin (officiellement annoncée), des négociations de la paix qui seront ouvertes par les plénipotentiaires respectifs dans un lieu destiné à cet effet par le Directoire exécutif.

Art. 2.

Les corps de troupes napolitaines qui se trouvent réunis à celles de l'empereur s'en sépareront pour se cantonner dans les lieux qui seront indiqués ci-après.

Art. 3.

Lesdits corps de troupes napolitaines compris dans la suspen-

sion d'armes prendront leurs cantonnements sur le territoire vénitien de Brescia, Crémа et Bergame (1).

Art. 4.

Ladite suspension aura aussi lieu sur mer, entre les escadres des deux puissances, pendant laquelle les vaisseaux de guerre de S. M. le roi des Deux-Siciles se sépareront le plus tôt possible de l'escadre anglaise.

Art. 5.

Il sera accordé le libre passage tant sur le territoire français que sur celui occupé par les troupes françaises, comme aussi sur celui des États du roi des Deux-Siciles aux courriers expédiés par les deux puissances.

Brescia, le 17 prairial an IV de la République française une et indivisible (2).

Signé, BONAPARTE, BELMONTE PIGNATELLI.

Extrait d'une lettre du général en chef Bonaparte au citoyen Faypoult, ministre de la République française à Gênes, du 19 *prairial an* IV (17 *juin* 1796).

Je suis venu à Milan pour mettre à exécution le traité de paix avec le roi de Sardaigne.

(1) Nous avons employé jusqu'ici les caractères italiques pour distinguer les passages sur lesquels nous voulions appeler particulièrement l'attention du lecteur ; ce mode d'impression, maintenant peu usité malgré ses avantages, offrant des difficultés et occasionnant des délais, nous sommes obligés d'y renoncer, et de nous contenter désormais d'un seul caractère pour toutes les pièces subséquentes. Le lecteur saura, nous n'en doutons pas, distinguer de lui-même les passages que nous aurions pris soin de recommander à son appréciation, si nous avions pu continuer à le faire comme auparavant.

(2) 5 juin 1796.



Au quartier-général à Milan, le 19 *prairial an* IV
(7 *juin* 1796).

Au Prince de Belmonte-Pignatelli.

L'armistice que nous avons conclu hier sera, je l'espère, le préliminaire de la paix. Les négociations doivent commencer le plus tôt possible, et dès lors, quoique les troupes tardent à arriver à leurs cantonnements, je ne crois pas que ce puisse être une raison de guerre, dès l'instant que l'ordre de S. M. le roi de Naples serait parvenu, et que le corps de troupes serait en marche pour se rendre à sa destination.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 19 *prairial an* IV
(7 *juin* 1796).

Au Directoire exécutif.

Par l'armistice conclu entre les deux armées française et napolitaine, nous obtenons les résultats suivants :

1° Nous ôtons deux mille quatre cents hommes de cavalerie à l'armée autrichienne, et nous les plaçons dans un lieu où ils sont à notre disposition ;

2° Nous ôtons aux Anglais cinq vaisseaux de guerre et plusieurs frégates ;

3° Nous continuons à mettre les coalitions en déroute.

Si vous faites la paix avec Naples, la suspension d'armés aura été utile en ce qu'elle aura affaibli de suite l'armée allemande.

Si, au contraire, vous ne faites pas la paix avec Naples, la suspension d'armes aura encore été utile en ce qu'elle me mettra à même de faire prisonniers les deux mille quatre cents hommes de cavalerie napolitaine, et que le roi de Naples aura fait une démarche qui n'aura pas plu à la coalition.

. . . .

Moyennant cet armistice avec Naples, nous sommes à même de dicter à Rome toutes les conditions qu'il nous plaira. Déjà, dans ce moment-ci, la cour de Rome est occupée à faire une bulle contre ceux qui prêchent en France la guerre civile, sous prétexte de religion.

Par la conversation que j'ai eue ce matin avec M. Azara, ministre d'Espagne, envoyé par le pape, il m'a paru qu'il avait ordre de nous offrir des contributions. Je serai bientôt à Bologne. Voulez-vous que j'accepte alors, pour accorder un armistice au pape, vingt-cinq millions de contributions en argent, cinq millions en denrées, trois cents cadres (1), des statues et des manuscrits en proportion, et que je fasse mettre en liberté tous les patriotes arrêtés pour faits de la révolution? J'aurai, au reste, le temps de recevoir vos ordres là-dessus, puisque je ne crois pas être à Bologne avant dix ou quinze jours. Alors, si les six mille hommes que commande le général Châteauneuf-Randon arrivent, il n'y aura pas d'inconvénient de se porter de Bologne jusqu'à Rome. Au reste, je vous prie de rester persuadés que lorsqu'une fois vous m'aurez fait connaître positivement vos intentions, il faudrait qu'elles fussent bien difficiles pour que je ne pusse pas les exécuter.

BONAPARTE.

« Si les bataillons annoncés nous joignent à temps, » écrivit-il le jour suivant au directeur Carnot, « il nous sera facile d'aller « jusqu'à Rome. Cependant, comme les opérations d'Allemagne « peuvent changer notre position d'un moment à l'autre, je crois « qu'il serait bon qu'on me laissât la faculté de conclure l'ar- « mistice avec Rome, ou d'y aller. »

. . . .

« BONAPARTE. »

(1) Trois cents tableaux ; en italien, *quadri*, cadres.

Au quartier-général, à Castiglione, le 3 thermidor an IV
(*21 juillet* 1796).

Au chef de l'état-major général.

Vous voudrez bien, citoyen général, mettre à l'ordre de l'armée qu'il y a armistice entre le roi des Deux-Siciles et la République française ; qu'en conséquence tout ce qui appartient au roi de Naples ou à ses sujets sera respecté. Vous mettrez à l'ordre les articles de la suspension d'armes (1).

BONAPARTE.

Au quartier-général à Brescia, le 13 fructidor an IV
(30 *août* 1796).

Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie,
Aux habitants du Tyrol.

Vous sollicitez la protection de l'armée française ; il faut vous en rendre dignes. Puisque la majorité de vous est bien intentionnée, contraignez ce petit nombre d'hommes opiniâtres à se soumettre. Leur conduite insensée tend à attirer sur leur patrie les fureurs de la guerre.

La supériorité des armes françaises est aujourd'hui constatée. Les ministres de l'empereur, achetés par l'or de l'Angleterre, le trahissent. Ce malheureux prince ne fait pas un pas qui ne soit une faute.

Vous voulez la paix ! Les Français ne combattent que pour elle.

(1) Elle se trouve parmi les pièces précédentes, à la date du 17 prairial an IV (5 juin 1796).

Nous ne passons sur votre territoire que pour obliger la cour de Vienne à se rendre au vœu de l'Europe désolée et à entendre le vœu de ses peuples. Nous ne venons pas ici pour nous agrandir. La nature a tracé nos limites au Rhin et aux Alpes, en même temps qu'elle a posé au Tyrol les limites de la maison d'Autriche.

Tyroliens! quelle qu'ait été votre conduite passée, rentrez dans vos foyers. Quittez des drapeaux tant de fois battus. Ce ne sont pas quelques ennemis de plus que peuvent redouter les vainqueurs des Alpes et de l'Italie ; mais ce sont quelques victimes de moins que la générosité de ma nation m'ordonne de chercher à épargner.

Nous nous sommes rendus redoutables dans les combats ; mais nous sommes les amis de ceux qui nous reçoivent avec hospitalité.

La religion, les habitudes, les propriétés des communes qui se soumettront seront respectées, etc.

BONAPARTE.

Au quartier-général de Milan, le 11 vendémiaire an V (2 octobre 1796)

A sa Majesté l'empereur d'Allemagne, roi de Hongrie et de Bohême, archiduc d'Autriche, etc.

Sire, l'Europe veut la paix. Cette guerre désastreuse dure depuis trop longtemps.

J'ai l'honneur de prévenir votre Majesté que si elle n'envoie pas des plénipotentiaires à Paris pour entamer les négociations de paix, le Directoire exécutif m'ordonne de combler le port de Trieste, et de ruiner tous les établissements de votre Majesté dans l'Adriatique. Jusqu'ici j'ai été retenu dans l'exécution de ce

plan par l'espérance de ne pas accroître le nombre des victimes de cette guerre.

Je désire que votre Majesté soit sensible aux malheurs qui menacent ses sujets, et rende le repos et la tranquillité au monde.

Je suis avec respect,
de votre Majesté,
le très-humble serviteur.
BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 17 vendémiaire an V
(8 *octobre* 1796).

Au Directoire exécutif.

. . . .

. . . .

Je crois la paix avec Naples essentielle et l'alliance avec Gênes et la cour de Turin nécessaire.

Faites la paix avec Parme, et une déclaration qui prenne sous la protection de la France les peuples de la Lombardie, Modène, Reggio, Bologne et Ferrare.....

. . . .

On gâte tout en Italie. Le prestige de nos forces se dissipe. Je crois urgent, très urgent que vous adoptiez un système qui puisse vous donner des amis, tant du côté des princes que du côté des peuples. Diminuez le nombre de vos ennemis.

. . . .

J'ai fait sonder la cour de Turin. Elle est décidée à une alliance. Je continue cette négociation

Des troupes, des troupes, si vous voulez conserver l'Italie.

BONAPARTE (1).

Le 11 vendémiaire an v (2 octobre 1796), après lui avoir présenté le tableau des forces et des dispositions des divers États d'Italie, le général en chef Bonaparte écrivait, de Milan, au Directoire, exécutif :

« Je crois que vous ne pouvez faire à la fois, dans la position actuelle de la République, la guerre à Naples et à l'empereur. La paix avec Naples est de toute nécessité.

« Restez avec Rome en état de négociation jusqu'au moment de marcher sur cette ville superbe. Rome deviendrait très forte de sa réunion avec Naples. Si nous sommc battus sur le Rhin, il nous convient de faire la paix avec Rome et avec Naples.

« Il est une autre négociation qui devient indispensable, c'est un traité d'alliance avec le Piémont et Gênes. Je voudrais donner Massa, Carrara et les fiefs impériaux à Gênes, et la faire déclarer contre la coalition.

« Si vous continuez la guerre avec Naples, il me paraît nécessaire de prendre Lucques, et d'y mettre garnison. Cette place est forte et bien armée. Elle couvre les États de Gênes, et offre une retraite à la garnison de Livourne.

« Par cette lettre et par celle que je vous enverrai incessamment, vous connaîtrez parfaitement notre position. Je n'avais jamais compté qu'après avoir détruit en une campagne deux ar-

(1) Nous avons donné un autre extrait de cette longue et importante dépêche sous le numéro 2 de notre appendice. C'est pour ne pas le grossir inutilement que nous bornons rigoureusement chacun de nos extraits à son objet spécial.

mées à l'empereur, il en aurait une plus puissante, et que les deux armées de la République hiverneraient loin du Danube......

« J'ai écrit à Vienne, et ce soir le courrier part dans le même temps que l'armée se porte sur la Brenta. »

Extrait d'une lettre du général en chef Bonaparte au Directoire exécutif, datée de Milan le 20 vendémiaire an V (11 *octobre* 1796).

« Tout annonce que d'ici à un mois de grands coups se porteront en Italie. D'ici à ce temps il faudrait avoir conclu une alliance avec Gênes ou avec le roi de Sardaigne. Vous ferez peut-être aussi très bien de faire la paix avec le roi de Naples. »

Modène, le 25 *vendémiaire an* V (16 *octobre* 1796).

Le général en chef de l'armée d'Italie,

A M. le général Wurmser, à Mantoue.

Le siége de Mantoue, Monsieur, est plus désastreux pour l'humanité que deux campagnes. Le brave doit affronter le danger, mais non la peste d'un marais. Votre cavalerie, si précieuse, est sans fourrages ; votre garnison, si nombreuse, est mal nourrie ; des milliers de malades ont besoin d'un nouvel air, de médicaments en abondance, et d'une nourriture saine : voilà bien des raisons de destruction. Il est, je crois, dans l'esprit de la guerre, dans l'intérêt des deux armées, d'accéder à un arrangement. Rendez-nous Mantoue, nous y gagnerons tous, et l'humanité y gagnera encore plus que nous.

Cependant, comme vous pouvez croire que j'ai des raisons particulières tout autres que l'humanité et l'intérêt réel des deux armées pour vous faire cette proposition, je sens bien que vous

devez prendre connaissance de la situation et de la position de mon armée d'observation. Je ne vois, en conséquence, aucun inconvénient à prendre des arrangements qui, en se conciliant avec les usages et l'esprit de la guerre, vous mettront à même de connaître la situation de mon armée dans le Tyrol et sur la Brenta.

Je vous prie, Monsieur, de croire aux sentiments d'estime et de considération distinguées avec lesquelles j'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Ferrare, le 30 *vendémiaire an* V (21 *octobre* 1796).

A monsieur le cardinal Mattei.

La cour de Rome a refusé d'adôpter les conditions de paix que le Directoire lui a offertes ; elle a rompu l'armistice, et en suspendant l'exécution des conditions, elle arme : elle veut la guerre, elle l'aura ; mais avant de pouvoir de sang-froid prévoir la ruine et la mort des insensés qui voudraient faire obstacle aux troupes républicaines, je dois à ma nation, à l'humanité, à moi-même, de tenter un dernier effort pour ramener le pape à des sentiments plus modérés, conformes à ses vrais intérêts, à son caractère et à la raison. Vous connaissez, monsieur le cardinal, les forces et la puissance de l'armée que je commande : pour détruire la puissance temporelle du pape, il ne faudrait que le vouloir ; allez à Rome, voyez le Saint-Père, éclairez-le sur ses vrais intérêts ; arrachez-le aux intrigants qui l'environnent, qui veulent sa perte et celle de la cour de Rome. Le gouvernement français permet encore que j'écoute des négociations de paix ; tout pourrait s'arranger. La guerre, si cruelle pour les peuples,

a des résultats terribles pour les vaincus ; évitez de grands malheurs au pape. Vous savez combien je désire finir par la paix une lutte que la guerre terminerait pour moi sans gloire comme sans périls. Je vous souhaite, monsieur le cardinal, dans votre mission, le succès que la pureté de vos intentions mérite.

BONAPARTE.

Extrait d'une lettre du général en chef Bonaparte au Directoire exécutif, datée de Vérone, le 3 *brumaire an* v (24 *octobre* 1796).

« Je vous fais mon compliment du traité conclu avec Gênes. Il est utile sous tous les rapports. »

« Dès l'instant que la cour de Rome sera décidée à ouvrir une nouvelle négociation avec nous, » écrivit-il, de Vérone, le 7 brumaire an v (28 octobre 1796), au citoyen Cacault, agent de la République française à Rome, « vous m'en ferez part, et vous pourriez venir avec le ministre qu'elle aura nommé dans une ville que je vous indiquerai, comme par exemple Crémone. Vous pouvez donc signifier au pape que, par suite des sentiments de modération que le gouvernement français a adoptés, il m'a chargé de terminer toute espèce de différend avec Rome, soit par les armes, soit par une nouvelle négociation. Désirant donner au pape une nouvelle marque du désir que j'ai de voir cette guerre si longue se terminer, et les malheurs qui affligent la nature humaine avoir un terme, je lui offre une manière honorable de sauver encore son honneur et le chef de la religion. Vous pouvez l'assurer de vive voix que j'ai toujours été contraire au traité qu'on lui a proposé, et surtout à la manière de négocier ; que c'est en conséquence de mes instances particulières et réitérées que le Directoire m'a chargé d'ouvrir la route d'une nouvelle

négociation. J'ambitionne bien plus d'être le sauveur du Saint-Siége que d'en être le destructeur ; et, moyennant la faculté illimitée que m'a donnée le Directoire, si l'on veut être sage à Rome, nous en profiterons pour donner la paix à cette belle partie du monde, et tranquilliser les consciences timorées de beaucoup de peuples. »

Au quartier-général à Vérone, le 24 nivôse an V
(13 *janvier* 1797).

A M. le prince Belmonte Pignatelli, ministre de S. M. le roi des Deux-Siciles.

Le Directoire exécutif m'a renvoyé dans le temps, Monsieur, les notes que vous lui avez remises, exprimant le désir que le roi votre maître avait que l'armistice conclu entre la République française et le pape continuât à avoir lieu, et pût servir à un accommodement définitif.

J'ai en conséquence réitéré dès lors auprès de la cour de Rome mes instances pour l'exécution des conditions de l'armistice, et pour y ouvrir des négociations de paix, comme vous le verrez par les pièces que je vous fais passer. Mais la cour de Rome, livrée à l'esprit de vertige, a préféré le hasard des armes. La guerre est devenue dès lors inévitable ; mais, fidèle au système de modération qui dirige exclusivement les opérations du Directoire exécutif, et jaloux de donner à S. M. le roi des Deux-Siciles une preuve de la considération qu'a pour lui la République française, après la première conférence que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, j'ai écrit à M. le cardinal Mattei la lettre que je vous ai communiquée.

Je ne doute pas que le Directoire exécutif de la République française ne soit charmé dans toutes les circonstances de saisir

les occasions d'affermir la paix qui l'unit à S. M. le roi des Deux-Siciles, et de montrer sa modération au milieu des succès éclatants que vient d'obtenir l'armée d'Italie par les défaites de l'armée autrichienne et la prise de Mantoue, comme elle a montré à l'Europe sa fermeté dans tout ce qui tendait à soutenir la dignité de la République et la gloire des armes françaises.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Vérone, le 3 pluviôse an V
(22 *janvier* 1797).

Au cardinal Mattei.

Les étrangers qui influencent la cour de Rome ont voulu et veulent encore perdre ce beau pays. Les paroles de paix que je vous ai chargé de porter au Saint-Père ont été étouffées par ces hommes pour qui la gloire de Rome n'est rien, mais qui sont entièrement vendus aux cours qui les emploient. Nous touchons au dénouement de cette ridicule comédie. Vous êtes témoin du prix que j'attachais à la paix, et du désir que j'avais de vous épargner les horreurs de la guerre. Les lettres que je vous fais passer, et dont j'ai les originaux entre les mains, vous convaincront de la perfidie, de l'aveuglement et de l'étourderie de ceux qui dirigent actuellement la cour de Rome. Quelque chose qui puisse arriver, je vous prie, monsieur le cardinal, d'assurer Sa Sainteté qu'elle peut rester à Rome sans aucune espèce d'inquiétude. Premier ministre de la religion il trouvera, à ce titre, protection pour lui et pour l'Église. Assurez également tous les habitants de Rome qu'ils trouveront dans l'armée française des amis qui ne se féliciteront de la victoire qu'autant qu'elle pourra améliorer le sort du peuple, et affranchir l'Italie de la domination des étrangers. Mon soin particulier sera de ne point souffrir qu'on apporte aucun changement à la religion de nos pères.

Je vous prie, monsieur le cardinal, d'être assuré qu'en mon particulier, je me ferai un devoir de vous donner, dans toutes les circonstances, des marques de l'estime et de l'attachement avec lesquels je suis, etc.

. . . .

BONAPARTE.

En marche sur Rome, il reçut à Ancône des avances pacifiques du cardinal Mattei. Il lui répondit le 25 pluviôse an v (13 février 1797).

« J'ai reconnu dans la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire, monsieur le cardinal, cette simplicité de mœurs qui vous caractérise. Vous verrez par l'imprimé ci-joint les raisons qui m'ont engagé à rompre l'armistice conclu entre la République française et Sa Sainteté.

« Personne n'est plus convaincu du désir que la République française avait de faire la paix avec le cardinal Busca, comme il l'avoue dans sa lettre à M. Albani, qui a été imprimée, et dont j'ai l'original dans mes mains. On s'est rallié aux ennemis de la France lorsque les premières puissances de l'Europe s'empressaient de reconnaître la République, et désiraient la paix avec elle ; on s'est bercé de vaines chimères, et on n'a rien oublié pour commencer la destruction de ce beau pays. Il reste néanmoins encore à Sa Sainteté un espoir de sauver ses États en prenant plus de confiance dans la générosité de la République française, et en se livrant tout entier et promptement à des négociations pacifiques.

« Je sais que Sa Sainteté a été trompée ; je veux bien encore prouver à l'Europe entière la modération du Directoire exécutif de la République française en lui accordant cinq jours pour lui

envoyer un négociateur, muni de pleins pouvoirs, à Foligno, où je me trouverai, et où je désire pouvoir contribuer en mon particulier à donner une preuve éclatante de la considération que j'ai pour le Saint-Siége. Quelque chose qui arrive, monsieur le cardinal, je vous prie d'être persuadé de l'estime distinguée avec laquelle je suis, etc.

BONAPARTE.

Le 30 pluviôse an v (18 février 1797), il trouva à Tolentino quatre envoyés du pape, qui accouraient à sa rencontre, avec une lettre de Sa Sainteté ainsi conçue :

« A notre cher fils le général Bonaparte, salut et bénédiction apostolique.

« Désirant terminer de bon gré les différends existant entre nous et la République française, par le moyen de la retraite des troupes que vous commandez, nous envoyons et députons vers vous, comme nos plénipotentiaires, deux ecclésiastiques, M. le cardinal Mattei, qui vous est parfaitement connu, monseigneur Galeppi et deux séculiers, le duc don Louis Braschi, notre neveu, et le marquis Camille Massimi, lesquels sont revêtus de nos pleins pouvoirs pour concerter avec vous, promettre et souscrire telles conditions que nous espérons justes et raisonnables, nous obligeant sur notre foi et parole à les approuver en forme spéciale, afin qu'elles soient valides et invariables en tout temps. Assuré des sentiments de bienveillance que vous avez manifestés, nous nous sommes abstenus de tout déplacement de Rome. Vous serez persuadé par là de notre parfaite confiance en vous. Nous finissons en vous assurant de notre plus grande estime, et en vous donnant notre bénédiction paternelle et apostolique.

« Donné à Saint-Pierre de Rome, le 12 février 1797, l'an XII de notre pontificat.

PIE VI.

Il lui répondit, de Tolentino, dès le lendemain 1er ventôse (19 février), après avoir traité avec ses envoyés :

« Je dois remercier votre Sainteté des choses obligeantes contenues dans la lettre qu'elle s'est donné la peine de m'écrire. La paix entre la République française et votre Sainteté vient d'être signée. Je me félicite d'avoir pu contribuer à son repos particulier. J'engage votre Sainteté à se méfier des personnes qui sont, à Rome, vendues aux cours ennemies de la France, ou qui se laissent exclusivement guider par les passions humaines qui entraînent toujours la perte des États. — Toute l'Europe connaît les inclinations pacifiques et les vertus conciliatrices de votre Sainteté. — La République française sera, je l'espère, une des amies les plus vraies de Rome. — J'envoie mon aide-de-camp chef de brigade pour exprimer à votre Sainteté l'estime et la vénération particulière que j'ai pour sa personne, et je la prie de croire au désir que j'ai de lui donner, dans toutes les occasions, des preuves de mon respect. »

BONAPARTE.

Clagenfurt, 11 *germinal an* V (31 *mars* 1797).

Bonaparte, général en chef,

Au prince Charles, commandant l'armée autrichienne.

Les braves militaires font la guerre et désirent la paix ; celle-ci ne dure-t-elle pas depuis six ans? Avons-nous assez tué de

monde et fait souffrir assez de maux à la triste humanité! Elle réclame de tout côté. L'Europe, qui avait pris les armes contre la République française les a posées. — Votre nation reste seule, et cependant le sang va couler encore plus que jamais. Cette sixième campagne s'annonce par des présages sinistres. Quelle qu'en soit l'issue, nous tuerons de part et d'autre quelques milliers d'hommes de plus, et il faudra bien que l'on en finisse, puisque tout a un terme, même les passions haineuses.

Le Directoire exécutif de la République française avait fait connaître à Sa Majesté l'empereur le désir de mettre fin à la guerre qui désole les deux peuples, l'intervention de la cour de Londres s'y est opposée.

N'y a-t-il donc aucun espoir de nous entendre, et faut-il, pour les intérêts ou les passions d'une nation étrangère aux maux de la guerre, que nous continuions à nous entr'égorger? Vous, monsieur le général en chef, qui, par votre naissance, approchez si près du trône et êtes au-dessus de toutes les petites passions qui animent souvent les ministres et les gouvernements, êtes-vous décidé à mériter le titre de bienfaiteur de l'humanité entière et de vrai sauveur de l'Allemagne? Ne croyez pas, monsieur le général en chef, que j'entende par là qu'il ne vous soit pas possible de la sauver par la force des armes ; mais dans la supposition que les chances de la guerre vous deviennent favorables, l'Allemagne n'en sera pas moins ravagée. Quant à moi, monsieur le général en chef, si l'ouverture que j'ai l'honneur de vous faire peut sauver la vie à un seul homme, je m'estimerai plus fier de la couronne civique que je me trouverais avoir méritée, que de la triste gloire qui peut revenir des succès militaires.

Je vous prie de croire, monsieur le général en chef, aux sentiments d'estime et de considération distinguées avec lesquelles je suis Votre très humble serviteur.

BONAPARTE.

A Judenbourg, 18 germinal an V (*7 avril 1797*).

Suspension d'armes convenue entre le général en chef Bonaparte et le prince Charles, le 7 avril 1797 (18 germinal an V) *à minuit.*

Le général Bonaparte, commandant en chef l'armée française en Italie, et son altesse royale l'archiduc Charles, commandant en chef l'armée impériale,

Voulant faciliter les négociations de paix qui vont s'ouvrir, conviennent :

Art. 1er.

Il y aura suspension d'armes entre les armées française et impériale, à dater de ce soir, 7 avril 1797 jusqu'au 13 au soir du même mois.

Art. 2.

L'armée française gardera la ligne suivante :

Les avant-postes de l'aile droite de cette armée resteront dans la position où ils se trouvent aujourd'hui, entre Fiume et Trieste. La ligne se prolongera en occupant Treffen, Littay, Windischfeistritz, Marburg, Ehrenhausen, rive droite de la Mur, Gratz, Bruck, Léoben, Trafaybach, Mautern, le chemin de Mautern jusqu'à Rottenmann, Irdning, suivant la vallée de l'Inn jusqu'à Radstadt, Saint-Michael, Spital, la vallée de la Drave, Lienz.

Art. 3.

La suspension d'armes aura lieu également pour le Tyrol. Les

généraux commandant les troupes françaises et impériales dans cette partie règleront ensemble les postes qu'ils doivent occuper.

Les hostilités ne recommenceront dans le Tyrol que vingt-quatre heures après que les deux généraux en chef en seront convenus, et, dans tous les cas, vingt-quatre heures après que les généraux commandant les troupes françaises et impériales dans le Tyrol s'en seront réciproquement prévenus.

Fait à Judenbourg, le 7 avril 1797.

Signé: le comte de BELLEGARDE, lieutenant-général au service de S. M. impériale ; — MEERWELDT, général-major ; — et le général en chef de l'armée d'Italie BONAPARTE.

Au quartier-général à Judenbourg, le 19 *germinal an* V (8 *avril* 1797).

Au Directoire exécutif.

J'ai eu l'honneur de vous envoyer la lettre que j'ai écrite au prince Charles, et sa réponse. Vous trouverez ci-jointes : 1° copie d'une nouvelle lettre qu'il m'a écrite le 6 avril ; 2° une note qui m'a été remise par MM. les généraux Bellegarde et Meerweldt ; 3° la réponse que je leur ai faite ; 4° une seconde lettre du prince Charles, et enfin les conditions de la suspension d'armes de cinq jours que nous avons conclue. Vous y remarquerez que, par la ligne de démarcation, nous nous trouvons occuper Gratz, Bruck et Rottenmann, que nous n'occupions pas encore.

. . . .

Tout me porte à penser que le moment de la paix est arrivé, et que nous devons la faire dans un moment où nous pouvons en dicter les conditions, pourvu qu'elles soient raisonnables.

Si l'empereur nous cède ce qui lui appartient du côté de la rive gauche du Rhin, comme prince de la maison d'Autriche, et si, comme chef de l'empire, il reconnaît les limites de la République au Rhin ; s'il cède à la République cispadane le duché de Modène et Carrare ; s'il nous donne Mayence, dans l'état où elle se trouve, en échange contre Mantoue, je crois que nous aurons fait une paix beaucoup plus avantageuse que ne le portent les instructions du général Clarke. Nous restituerons, il est vrai, la Lombardie et tous les autres pays que nous occupons dans ce moment-ci ; mais n'aurons-nous pas tiré de nos succès tout le parti possible, lorsque nous aurons le Rhin pour limite, et que nous aurons institué dans le cœur de l'Italie une république de deux millions d'habitants, qui, par Carrare, se trouvera près de nous, nous donnera le commerce du Pô, de l'Adriatique, et s'agrandira à mesure que le pape s'affaiblira ?

. . . .

. . . .

BONAPARTE.

A Léoben, le 24 germinal an V (13 avril 1797).

Prolongation de la suspension d'armes.

Le général en chef de l'armée française, Bonaparte, et M. le général Major Meerweldt, ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur et roi pour traiter des préliminaires de la paix.

Voulant faciliter les négociations qui sont ouvertes, sont convenus :

Art. 1er.

La suspension d'armes arrêtée à Judenbourg le 7 avril 1797 ou 18 germinal an v, et qui doit cesser le 13 avril ou 24 germinal, à minuit, est prolongée pour trois jours, c'est-à-dire jusqu'au 16 avril ou 27 germinal, à minuit.

Art. 2.

La prolongation de suspension d'armes convenue dans l'article ci-dessus est aux mêmes conditions stipulées dans la suspension arrêtée à Judenbourg le 7 avril 1797.

Art. 3.

La suspension d'armes est également prolongée pendant trois jours pour le Tyrol, conformément à l'art. 3 de la suspension d'armes arrêtée à Judenbourg le 7 avril 1797.

Signé : MEERWELDT et BONAPARTE.

Au quartier-général, à Léoben, le 27 *germinal an* V (16 *avril* 1797).

Au Directoire exécutif,

Le général Meerweldt est venu me trouver à Léoben, le 24, à neuf heures du matin. Après avoir pris connaissance de ses pleins pouvoirs pour traiter de la paix, nous sommes convenus d'une prolongation de la suspension d'armes jusqu'au 27 avril (8 floréal prochain). Ces pleins pouvoirs étaient pour lui et pour M. le marquis de Gallo, ministre de Naples à Vienne. Je refusai d'abord de l'admettre comme plénipotentiaire de l'empereur ; sa

qualité d'ambassadeur d'une puissance amie étant, à mes yeux, incompatible avec l'autre. M. de Gallo arriva lui-même le 25. Je ne crus pas, dès lors, devoir persister dans cette opposition, parce que cela aurait apporté beaucoup de lenteur, et parce qu'il paraît investi d'une grande confiance de la part de l'empereur; enfin parce que les Autrichiens et les Hongrois sont très irrités de voir des étrangers jouer le principal rôle dans une affaire si importante (1), et que, si nous rompons, ce sera un moyen très considérable d'exciter du mécontentement contre le gouvernement de Vienne. La première chose dont il ait été question a été une promesse réciproque de ne rien divulguer de ce qui serait dit. On l'avait rédigée; mais comme ces messieurs tiennent beaucoup à l'étiquette, ils voulaient toujours mettre l'empereur avant la République, et j'ai refusé net.

Nous en sommes à l'article de la reconnaissance. Je leur ai dit que la République française ne voulait point être reconnue. Elle est, ai-je ajouté, ce qu'est le soleil sur l'horizon, tant pis pour qui ne veut pas le voir et ne sait pas en profiter. Ils m'ont dit que, quand même les négociations se rompraient, l'empereur reconnaissait dès aujourd'hui la République française, à condition que celle-ci conserverait avec lui la même étiquette que le ci-devant roi de France. Je leur ai dit que comme nous étions fort indifférents sur tout ce qui est étiquette, nous ne serions pas éloignés d'adopter cet article. Nous avons, après cela, beaucoup parlé dans tous les sens et de toutes les manières.

Le 26, le marquis de Gallo est venu chez moi à huit heures du matin. Il m'a dit qu'il désirait neutraliser un endroit où nous pussions continuer nos conférences en règle. On a choisi un

(1) Le marquis de Gallo était Napolitain, et M. de Meerweldt des Pays-Bas autrichiens.

jardin au milieu duquel est un pavillon. Nous l'avons déclaré neutre, farce à laquelle j'ai bien voulu me prêter, pour ménager la puérile vanité de ces gens-ci. Ce prétendu point neutre est environné de tous côtés par l'armée française, et au milieu des bivouacs de nos divisions. Cela eût été fort juste et fort bon s'il se fût trouvé au milieu des deux armées. Arrivés dans la campagne neutre, on a entamé les négociations, et voici ce qui en est résulté.....

Il rend compte ici des diverses propositions qui ont été faites, puis il continue :

Si l'un de ces trois projets est accepté à Vienne, les préliminaires de la paix se trouveraient signés le 27 avril (8 floréal); sans quoi, vu que les armées du Rhin n'ont encore fait aucun mouvement, je leur proposerais un armistice pur et simple pour les trois armées, et pour trois mois, pendant lesquels on ouvrira des négociations de paix. Pendant ce temps, on ferait venir toutes les munitions de guerre de ce côté; l'armée s'organiserait parfaitement, et vous auriez le temps d'y faire passer quarante mille hommes de l'armée du Rhin, moyennant quoi vous auriez une armée très considérable, dont la seule vue obligerait l'empereur à de plus grands sacrifices.

Si rien de tout cela n'est accepté, nous nous battrons; et si l'armée de Sambre-et-Meuse s'est mise en marche le 20, elle pourrait, dans les premiers jours du mois prochain, avoir frappé de grands coups, et se trouver sur la Rednitz. Les meilleurs généraux et les meilleures troupes sont devant moi. Quand on a bonne volonté d'entrer en campagne, il n'y a rien qui arrête, et jamais, depuis que l'histoire nous retrace des opérations militaires, une rivière n'a pu être un obstacle réel. Si Moreau veut passer le Rhin, il le passera. S'il l'avait déjà passé, nous serions dans une position à pouvoir dicter les conditions de la paix d'une manière

impérieuse, et sans courir aucune chance. Mais, qui craint de perdre sa gloire est sûr de la perdre. J'ai passé les Alpes juliennes et les Alpes noriques sur trois pieds de glace; j'ai fait passer mon artillerie par des chemins où jamais charriots n'avaient passé, et tout le monde croyait la chose impossible. Si je n'eusse vu que la tranquillité de l'armée et mon intérêt particulier, je me serais arrêté au-delà de l'Izonzo. Je me suis précipité dans l'Allemagne pour dégager les armées du Rhin et empêcher l'ennemi d'y prendre l'offensive. Je suis aux portes de Vienne, et cette cour insolente et orgueilleuse a ses plénipotentiaires à mon quartier-général. Il faut que les armées du Rhin n'aient point de sang dans les veines (1). Si elles me laissent seul, alors je m'en retournerai en Italie. L'Europe entière jugera la différence de conduite des deux armées. Elles auront ensuite sur le corps toutes les forces de l'empereur; elles en seront accablées, et ce sera leur faute (2).

BONAPARTE.

Le 17 avril 1797, le prince Charles lui écrivit de Léoben, où il était déjà allé s'établir:

« Le général Masséna, commandant l'avant-garde de l'armée française, a fait dire par son adjudant-général au commandant de mes avant-postes, qu'il avait reçu ordre du général en chef de demander de pouvoir occuper encore aujourd'hui Léoben; et, en

(1) Le Directoire les avait laissées dans le dénuement et dans l'inaction.

(2) En parlant ainsi, il blâmait indirectement les faiseurs de plans du Directoire exécutif, qu'on a loués, et qu'on loue encore sans discernement.

cas de refus, de s'en emparer par la force. Cette demande m'a d'autant plus étonné, que je m'attendais d'un moment à l'autre, à une réponse à la proposition que les deux généraux envoyés de ma part aujourd'hui au quartier général vous auront faite. Voulant éviter de faire couler du sang inutilement, dans un moment où il s'agissait de traiter d'un arrangement réciproque, j'ai donné l'ordre aux généraux commandant les avant-postes de se retirer à l'approche des vôtres. J'attends de votre loyauté, monsieur le général en chef, que, jusqu'au retour des deux officiers généraux qui se trouvent encore actuellement chez vous, vous donnerez les ordres les plus précis pour que toutes les choses restent dans l'état dans lequel elles se trouvent en ce moment.

« Veuillez être persuadé, monsieur le général, de ma considération très distinguée pour vous.

« Prince CHARLES, feld-maréchal. »

Le 18 avril 1797, ou 29 germinal an v, à deux heures du matin, il signa, à Léoben, les préliminaires de la paix entre la France et l'Autriche, et il se hâta d'en prévenir les généraux en chef des armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin, ainsi qu'on le voit par la lettre suivante :

A Léoben, le 29 germinal an v, à deux heures du matin.

Le général de division Berthier, chef de l'état-major général de l'armée d'Italie,

Aux généraux en chef Hoche et Moreau.

Le général en chef Bonaparte me charge de vous prévenir, général, qu'aujourd'hui, à deux heures du matin, les prélimi-

naires de paix entre la République française et sa majesté l'empereur, viennent d'être signés à Léoben, par MM. le comte de Meerweldt, général major, le baron de Vincent et le marquis de Gallo, chargés de pouvoirs de l'empereur, et par le général en chef Bonaparte, pour la République française. Je ne perds pas un instant pour vous faire part officiellement de cette nouvelle, afin que vous fassiez vos dispositions en conséquence.

Le général en chef enverra demain au Directoire un officier qui passera par votre quartier général et vous fera connaître les conditions préliminaires.

Alex. BERTHIER.

Le général en chef écrivit lui-même le lendemain, de Léoben, au Directoire exécutif :

« Citoyens directeurs,

« Je vous ai envoyé par l'adjudant-général Leclerc, plusieurs projets d'arrangement qui avaient été envoyés à Vienne, et sur lesquels les plénipotentiaires attendaient des instructions.

« M. de Vincent, aide-de-camp de l'empereur, est arrivé sur ces entrefaites. Les plénipotentiaires sont revenus chez moi pour reprendre la négociation, et après deux jours nous sommes convenus et d'en finir nous avons signé les préliminaires du traité de paix.

« Tout ce qui a été déclaré départemeut par les lois de la Convention, reste à la République, et la République lombarde se trouve confirmée.

« Je n'ai pas levé en Allemagne une seule contribution, et il n'y a pas une seule plainte contre nous.

BONAPARTE.

Il s'exprime ainsi dans son ordre du jour du 30 germinal (19 avril):

« L'armée est prévenue qu'hier 29, les préliminaires de paix entre la République française et l'empereur et roi ont été signés à trois heures après midi, au quartier-général de Léoben, par MM. le général major comte de Meerweldt, le marquis de Gallo et le baron de Vincent, plénipotentiaires pour l'empereur, et le général en chef Bonaparte pour la République française. »

Il paraît qu'après la signature des conventions arrêtées à deux heures du matins, il s'était encore élevé quelques difficultés qui ne furent entièrement aplanies qu'à trois heures de l'après-midi. C'est dans le pavillon du jardin de M. d'Eckenwalde que ces préliminaires du traité de paix furent signés. On y montre encore cette maison (1).

Le même jour, 30 germinal ou 19 avril, le général en chef Bonaparte écrivit une seconde fois au Directoire exécutif :

« *Au quartier général à Léoben, le 30 germinal an* v.

« Citoyens directeurs,

« Je vous ai envoyé par l'adjudant-général Leclerc, plusieurs projets d'arrangement qui avaient été adressés à Vienne et sur lesquels les plénipotentiaires attendaient des instructions. M. de Vincent, aide-de-camp de S. M. l'empereur, est arrivé sur ces entrefaites ; les plénipotentiaires sont revenus chez moi pour reprendre le cours de la négociation. Après deux jours de discussions, nous avons arrêté et signé les préliminaires de la paix dont vous trouverez ci-joints les articles.

(1) On y avait érigé un monument en mémoire de cet événement. Les Autrichiens l'ont détruit en 1814.

« Tout ce qui a été déclaré département par les lois de la Convention restera à la République.

« La République lombarde se trouve non-seulement confirmée, mais encore accrue de tout le Bergamasque et de tout le Crémasque, qui lui sont déjà réunis en ce moment par l'insurrection de ces deux pays. La partie du Mantouan, qui est sur la rive droite de l'Oglio et du Pô, s'y trouve également incorporée. Le duché de Modène et de Reggio, qui, par la principauté de Massa et de Carrara, touche à la Méditerranée, et par la partie du Mantouan au Pô et au Milanez, s'y trouve également compris. Nous aurons donc dans le cœur de l'Italie une République avec laquelle nous communiquerons par les états de Gênes et par la mer, ce qui nous donnera dans toutes les guerres futures en Italie une correspondance assurée. Le roi de Sardaigne se trouve désormais entièrement à notre disposition.

« La place de Pizzighittone, qui est aujourd'hui véritablement plus forte que Mantoue ; la place de Bergame et celle de Crema, que l'on rétablira, garantiront la nouvelle République contre les incursions de l'empereur, et nous donneront toujours le temps d'y arriver. Du côté de Modène, il y a également plusieurs positions faciles à fortifier, et pour lesquelles on emploiera une partie de l'immense artillerie que nous avons en ce moment en Italie.

« Quant à la renonciation à nos droits sur les provinces de Bologne, de Ferrare et sur la Romagne, en échange des états de Venise, elles restent toujours en notre pouvoir. Lorsque l'empereur et nous, de concert, nous aurons réussi à faire consentir le sénat à cet échange, il est évident que la république de Venise se trouvera influencée par la République lombarde, et à notre disposition. Si cet échange ne s'effectue pas, et que l'empereur entre en possession des états de Venise sans que le sénat veuille reprendre une compensation qui est inconvenante et insuffisante, les trois

légations restent toujours en notre pouvoir, et nous réunirons Bologne et Ferrare à la République lombarde.

« Le gouvernement de Venise est le plus absurde et le plus tyrannique des gouvernements. Il est, d'ailleurs, hors de doute qu'il voulait profiter du moment où nous étions dans le cœur de l'Allemagne pour nous assassiner. Notre république n'a pas d'ennemi plus acharné. Son influence se trouve considérablement diminuée, et cela est tout à notre avantage. Cela lie, d'ailleurs, l'empereur à la France, et obligera ce prince, pendant les premiers temps de notre paix, à faire tout ce qui pourra nous être agréable, Cet intérêt commun que nous avons avec l'empereur nous remet la balance dans la main : nous nous trouvons par là placés entre la Prusse et la maison d'Autriche, ayant des intérêts majeurs à arranger avec l'une et l'autre.

« D'ailleurs, nous ne devons pas nous dissimuler que, quoique notre position militaire soit brillante, nous n'avons point dicté les conditions. La cour avait évacué Vienne ; le prince Charles et son armée se repliaient sur celle du Rhin ; le peuple de la Hongrie et de toutes les parties héréditaires se levait en masse, et même, dans ce moment-ci, leur tête est déjà sur nos flancs. Le Rhin n'était pas passé ; l'empereur n'attendait que ce moment pour quitter Vienne et se porter à la tête de son armée. S'ils eussent fait la bêtise de m'attendre, je les aurais battus, mais ils se seraient toujours repliés devant nous, se seraient réunis à une partie de leurs forces du Rhin, et m'auraient accablé. Alors la retraite devenait difficile, et la perte de l'armée d'Italie pouvait entraîner celle de la République. Aussi, étais-je bien résolu à essayer de lever une contribution dans les faubourgs de Vienne et à ne plus faire un pas. Je me trouve ne pas avoir quatre mille hommes de cavalerie, et, au lieu de quarante mille hommes que je vous avais demandés, il n'en est pas arrivé vingt mille.

« Si au commencement de la campagne, je me fusse obstiné à aller à Turin, je n'aurais jamais passé le Pô; si je m'étais obstiné à aller à Rome, j'aurais perdu Milan; si je m'étais obstiné à aller à Vienne, peut-être aurais-je perdu la République. Le vrai plan de campagne pour détruire l'empereur, était celui que j'ai fait, mais avec six mille hommes de cavalerie et vingt mille hommes de plus d'infanterie : ou bien si, avec les forces que j'avais, on eût passé le Rhin dans le temps que je passais le Tagliamento, comme je l'avais pensé, puisque deux courriers de suite m'ont apporté l'ordre d'ouvrir la campagne. Dès l'instant que j'ai prévu que les négociations s'ouvriraient sérieusement, j'ai expédié un courrier au général Clarke, qui, chargé plus spécialement de vos instructions dans un objet si essentiel, s'en serait mieux acquitté que moi; mais lorsqu'après dix jours j'ai vu qu'il n'était pas arrivé, et que le moment commençait à passer, j'ai dû laisser tout scrupule, et j'ai signé. Vous m'aviez donné plein pouvoir pour toutes les opérations diplomatiques, et, dans la situation des choses, les préliminaires de la paix, même avec l'empereur, sont devenus une opération militaire. Ce sera un monument de la gloire de la République française, et un présage infaillible qu'elle peut, en deux campagnes soumettre tout le continent de l'Europe, si elle organise ses armées avec force, et surtout l'arme de la cavalerie.

« Je n'ai pas levé en Allemagne une seule contribution; il n'y a pas eu une seule plainte contre nous. J'agirai de même en l'évacuant, et, sans être prophète, je sens que le temps viendra où nous tirerons parti de cette sage conduite; elle germera dans toute la Hongrie, et sera plus fatale au trône de Vienne que toutes les victoires qui ont illustré la guerre de la liberté.

« D'ici à trois jours, je vous enverrai la ratification de l'empereur. Je placerai alors mon armée dans tout le pays vénitien, où

je la nourrirai et entretiendrai jusqu'à ce que vous m'ayez fait passer vos ordres.

« Quant à moi, je vous demande du repos. J'ai justifié la confiance dont vous m'avez investi. Je ne me suis jamais considéré pour rien dans toutes mes opérations. Je m'étais récemment lancé sur Vienne, ayant acquis plus de gloire qu'il n'en faut pour être heureux, et ayant derrière moi les superbes plaines d'Italie, comme j'avais fait au commencement de la campagne dernière, en cherchant du pain pour l'armée que la République ne pouvait plus nourrir.

« La calomnie s'efforcera en vain de me prêter des intentions perfides : ma carrière civile sera, comme ma carrière militaire, une et simple. Cependant, vous devez sentir que je dois sortir de l'Italie, et je vous demande avec instance de m'envoyer, avec la ratification des préliminaires de paix, des ordres sur la première direction à donner aux affaires d'Italie, et un congé pour me rendre en France.

« BONAPARTE » (1).

(1) En lui adressant la ratification des préliminaires, le Directoire lui répondit, le 13 floréal (4 mai suivant) : « Nous sommes satisfaits de la sagesse de votre négociation. — Nous désirons vivement, citoyen général, votre retour en France, nous sommes impatients de vous revoir et de vous donner tous les témoignages dus à un général qui a honoré la République et qui aura un grand nom dans l'histoire de la guerre de la liberté. Il nous en coûte de contrarier un moment vos vœux pour le repos et la vie privée, après avoir obtenu tous les succès que peut offrir la carrière des armes; mais votre présence à l'armée nous paraît encore nécessaire : elle seule peut consolider le nouvel ordre de choses qui va s'établir en Italie. L'organisation intérieure de la République lombarde, la création de son état militaire, les dispositions qu'exige son indépendance à l'égard des puissances voisines et sa sûreté au-dedans, ne peuvent appartenir

Extrait d'une lettre du général en chef Moreau, commandant l'armée du Rhin, au général en chef Bonaparte, commandant l'armée d'Italie, datée de Strasbourg le 4 floréal an v, (23 *avril* 1797).

« J'ai reçu, mon général, la lettre de votre chef d'état-major, qui m'annonce la signature des préliminaires de la paix. *J'ai fait sur le champ cesser les hostilités.* Empressé de contribuer à vos victoires, j'avais passé le Rhin le 1er floréal, et un succès très heureux nous avait rendus, dès le second jour, maîtres de la Kintzing et de la Reuchen.

. . . .

« Le traité que vous venez de faire a arrêté notre marche. Nous n'eussions pas tardé à vous joindre.

. . . .

« Nous occupons Kehl, que nous allons faire fortifier : ce sera encore une tête de pont sur la rive droite, si les négociations n'ont pas une fin heureuse. »

qu'à vous, puisque l'établissement de cet état libre est l'un des principaux fruits de nos victoires, et qu'il est surtout l'ouvrage de l'armée d'Italie, vous vous trouverez particulièrement intéressé à en assurer la prospérité, la puissance et la durée. — « Un autre motif qui doit prolonger pour quelque temps encore votre séjour dans ces contrées, c'est l'éclat que le gouvernement vénitien a donné à sa haine contre la France. Prenez envers lui toutes les mesures de sûreté qu'autorise l'insurrection qui vient de se manifester; *allez, s'il le faut, jusqu'à Venise,* et rendez-nous compte de vos dispositions, afin que nous puissions instruire le Corps-législatif de la nécessité où vous aurez été d'agir hostilement à l'égard de cette puissance perfide. »

« J'ai l'honneur de vous prévenir, monsieur le général, écrivit-il de Milan, le 25 floréal an V (14 mai 1797), au ministre autrichien comte de Meerweldt, « que je viens de recevoir à l'instant, du Directoire exécutif de la République française, la ratification des préliminaires que nous avons signés à Léoben. — Je me rendrai dans la ville que vous voudrez bien indiquer, afin de procéder aux échanges. Je vous prie de faire passer le courrier que vous m'enverrez par Trévise, où il s'adressera au général Gauthier, qui lui indiquera l'endroit où je pourrai me trouver.

« J'ai également l'honneur de vous faire part, comme j'ai eu celui d'en prévenir monsieur le marquis de Gallo, par l'envoi de mon aide-de-camp, que le Directoire exécutif de la République française a bien voulu munir de ses pleins pouvoirs pour traiter de la paix définitive le général Clarke et moi. Je vous prie de le faire savoir à S. M. l'empereur, afin que les plénipotentiaires qu'elle voudra envoyer se réunissent le plus promptement possible dans la ville de Brescia, comme nous en étions convenus, ou dans telle autre qui paraîtrait plus convenable.

« Je vous prie de vouloir bien donner des ordres pour qu'à Trieste on se hâte de payer le reste de la contribution, afin de me mettre dans le cas de l'évacuer, comme nous en étions convenus.

« L'évacuation de Clagenfurth a souffert quelque retard par une suite de celui qu'a mis l'administration de cette ville à fournir les charriots nécessaires au transport des effets militaires. Je vous prie de donner aussi des ordres à cet égard, et de croire aux sentiments d'estime et de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, votre serviteur. »

Voici quel était alors l'emplacement de son armée : La division Masséna était à Goricia ; la division Bernadotte à Trieste ; la division Guieux à Clagenfurth ; la division Serrurier à Sacile ; la

division Barraguzay-d'Hilliers à Mestre et à la Torre, dans les lagunes de Venise; la division Victor à Padoue et Fusine; la division Joubert à Bassano; la division Delmas à Cadore.

Extrait d'une lettre du général en chef Bonaparte au Directoire exécutif, datée de Trieste, le 11 floréal an v (30 avril 1796).

« Je suis parti il y a deux jours de Gratz, après une conférence avec M. de Gallo, qui, étant de retour de Vienne, m'a montré les préliminaires de paix que nous avons fait ratifier par l'empereur. Il m'a dit : 1° que l'empereur éloignerait les émigrés et le corps de Condé, qui ne seraient plus à sa solde; 2° que l'empereur désirait traiter de sa paix particulière le plutôt possible, et en Italie (nous avons choisi Brescia pour le lieu des conférences); 3° que la paix de l'empire pourrait se traiter à Constance ou dans quelque autre ville de ce genre; 4° qu'à la seule paix de l'empire on appellerait les alliés, qui ne seront pas appelés à la paix particulière; 5° que l'empereur avait déjà donné des pouvoirs pour traiter de la paix définitive, et M. de Gallo m'a, sur ce, interpellé pour savoir si le général Clarke avait des pouvoirs (j'ai dit qu'il fallait, avant tout, attendre vos ordres); 6° enfin que la cour de Vienne est de bonne foi; qu'elle désire serrer de toutes les manières son système politique avec celui de la France, et que le Directoire exécutif trouverait avec l'empereur un cabinet de bonne foi, et qui marche droit. Le ministre d'Angleterre à Vienne s'est fortement fâché avec M. Thugut. Il paraît que les Anglais le prennent fort haut, et taxent l'empereur de mauvaise foi.

« J'ai fait plus de vingt-quatre mille prisonniers, » dit-il dans une autre dépêche de la même date, dans laquelle il démontre que les bases dont on est convenu offrent des avantages qui ne sont

pas à dédaigner, et dont il importait de se saisir. « J'ai obligé l'empereur à quitter Vienne, et j'ai fait conclure la paix à mon quartier-général. Les conditions de cette paix sont...... avantageuses à la France et à l'empereur ; c'est ce qui en fait la bonté. Elle écarte l'influence de la Prusse, et nous met en état de tenir la balance de l'Europe.

. . . .
. . . .

« La paix... a remis tout en Allemagne dans l'état naturel. En évacuant ce pays, je garde véritablement tout ce que j'avais pris, puisque je conserve la Ponteba et les hauteurs de la Carinthie, qui, dans une marche, me mettent en Allemagne, et j'ôte aux peuples de la Hongrie, de l'Autriche et de Vienne, les raisons de s'armer et de se croire en danger. Si les hostilités doivent recommencer, il faut, avant tout, prendre un parti pour Venise, sans quoi il me faudrait une armée pour la contenir. »

On a vu dans le numéro précédent combien son armée avait eu à se plaindre des provéditeurs du gouvernement vénitien en terre-ferme. « Je sais, poursuit-il, que le seul parti qu'on puisse prendre, c'est de détruire ce gouvernement atroce et sanguinaire. Par ce moyen, nous tirerons du secours d'un pays que, sans cela, il faudra garder plus que le pays ennemi... Il est impossible de prendre plus de précautions que je n'en ai pris contre les Vénitiens, dont je connais la profonde duplicité. Je suis maître de toutes leurs forteresses, et, à l'heure où vous lirez cette lettre, je le serai tellement de la terre-ferme, qu'il n'y aura d'autre chose à faire que de prendre un parti. »

Il apprit un instant après qu'un petit bâtiment de guerre français qui croisait dans l'Adriatique, ayant cru pouvoir relâcher à Venise, y avait été insulté, canonné, fusillé, assailli, enlevé et pillé sous les forts du Lido. Le capitaine avait été tué d'un coup

de feu en tâchant de faire lever l'ancre. Une partie de son équipage avait été massacrée sur le pont par des esclavons ; le reste, maltraité, dépouillé de ses vêtements, avait été inhumainement jeté en cet état dans des cachots, et y était resté nu et sans aliments jusqu'au lendemain. C'est à la nouvelle de ce lâche attentat que le général en chef Bonaparte reprit la plume et écrivit au Directoire exécutif : « Les Vénitiens se conduisent tous les jours « de plus en plus mal : la guerre est ici déclarée de fait. Le « massacre qu'ils viennent de faire du citoyen Laugier, comman- « dant de l'aviso *le Libérateur de l'Italie*, est la chose la plus atroce « du siècle. » (Voyez la suite de cette dépêche parmi les pièces classées sous le n° II de cet appendice.)

Il avait été convenu à Léoben et à Gratz, qu'on profiterait de l'entrevue qu'on devait avoir dans une ville quelconque d'Italie au sujet de l'échange des ratifications des préliminaires de la paix, pour y traiter séparément des intérêts les plus pressants des deux puissances. Cet échange eut lieu le 5 prairial an V (24 mai 1797), à la magnifique maison de campagne de Montebello, que le général en chef Bonaparte habitait alors à trois lieues de Milan, près de l'une des deux routes de Milan à Côme, et il y signa le même jour la convention suivante :

Montebello, le 5 prairial an V (24 *mai* 1797).

« Articles convenus dans la séance du 24 mai 1797, 5 prairial an V de la République française, entre les plénipotentiaires

de Sa Majesté l'empereur et roi, et ceux de la République française :

Art. 1er.

Les négociations pour la paix définitive entre Sa Majesté l'empereur et roi et la République française, seront ouvertes demain 25 mai 1797 (6 prairial an v de la République française) à Montebello, entre son excellence M. le marquis de Gallo, plénipotentiaire de sa majesté l'empereur et roi, et les citoyens Bonaparte, général en chef de l'armée française en Italie, et Clarke, général de division des armées de la République française, plénipotentiaires de ladite République.

« Le traité de cette paix définitive devra être conclu et ratifié par sa majesté l'empereur et roi, et par le Directoire exécutif de la République française avant la négociation pour la paix de l'empire. Il sera tenu secret, et ne sera soumis à la ratification du Corps-législatif de France, qu'au moment dont les deux puissances contractantes conviendront.

Art. 2.

« Les négociations pour la paix définitive entre l'empire germanique et la République française auront lieu à Rastadt; elles commenceront le 1er juillet 1797 (13 messidor an v de la République).

Art. 3.

« Aucune puissance étrangère ne sera admise à ces négociations; mais sa majesté l'empereur et roi offrira, par un des articles du traité définitif entre elle et la République française, sa médiation pour la paix à conclure entre ladite République et les alliés de Sa Majesté impériale et royale : cette médiation sera acceptée dans le même article pour la République française.

Art. 4.

« Si dans quinze jours les plénipotentiaires de Sa Majesté impériale préfèrent, au lieu de la condition stipulée dans l'article précédent, que les puissances alliées soient appelées au congrès de Rastadt, Sa Majesté l'empereur et roi et le Directoire de la République française se chargeront, chacun de son côté, d'y inviter leurs alliés respectifs, et il sera donné des passeports de part et d'autre pour les plénipotentiaires des alliés invités. »

Il ne voulait pas qu'on perdît un instant (1).

Montebello, le 7 prairial an v (26 *mai* 1797).

Le général en chef Bonaparte, au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joints, citoyens directeurs, le traité préliminaire et les ratifications de l'empereur. Le plénipotentiaire de l'empereur aurait désiré que ce traité eût été transcrit sur du parchemin et que les sceaux eussent été plus volumineux. Je crois effectivement que la première observation est juste, et peut-être trouverez-vous utile de l'appliquer désormais à des transactions dont le souvenir doit se conserver longtemps.

Vous trouverez ci-jointe l'espèce de protestation qu'il a faite à ce sujet; je l'ai reçue purement et simplement, sans même lui en accuser la réception.

Il paraît qu'en traitant avec le roi de France, l'empereur ne

(1) Les conférences commencèrent en effet dès le lendemain à Montebello; mais elles furent interrompues par les événements, et bientôt après transportées, d'un commun accord, à Udine, comme nous le dirons plus loin.

donnait point l'alternative : cela est pour ce prince d'une importance singulière ; ses plénipotentiaires allèguent que le roi de Prusse agirait comme agira la France, et que l'empereur serait dégradé de son rang et déshonoré.

Comme l'empereur met à cela autant d'importance qu'au traité du Rhin, je vous prie de me marquer l'importance que vous y attachez vous-même.

Peut-être serait-ce une sottise de notre part de mettre une pure formalité, qui nous maintiendrait en Europe au rang où nous étions, contre des avantages réels.

J'aimerais beaucoup mieux que l'on continuât à agir dans toutes les transactions comme a agi le roi de France, et ensuite d'ici à deux ou trois ans, lorsque la circonstance se présentera, de passer une transaction nécessaire à l'empereur, déclarer au nom du Corps-législatif que les peuples sont indépendants et égaux en droits, que la France reconnaît pour ses égaux tous les souverains qu'elle a conquis, et qu'elle n'en reconnaît point de supérieurs. Cette manière de faire tomber une étiquette qui s'écroule d'elle-même par sa vétusté, me paraît plus digne de nous et surtout plus conforme à nos intérêts dans le moment actuel ; car, s'il est prouvé que l'empereur veut plutôt persister dans cette étiquette, que de nous empêcher d'avoir deux ou trois villages, ce serait un mauvais calcul que de s'y refuser.

Je vous ai expédié hier, par un courrier d'occasion, la tournure que nous prétendions donner à la négociation ; vous avez dû recevoir l'original, vous en recevrez ci-jointe une copie.

M. de Gallo est à la fois le favori de l'impératrice, de l'empereur et de Thugut, dont il est le vieil ami ; il paraît jouir d'un grand crédit à Vienne.

Nous avons eu aujourd'hui la première conférence sur le traité définitif ; nous nous sommes résumés, et nous sommes

convenus d'écrire réciproquement pour présenter le projet suivant :

1° La ligne du Rhin, à la France ;

2° Saltzbourg, Passau, à l'empereur ;

3° Au roi de Prusse, l'équivalent du duché de Clèves en Allemagne, et, en cas qu'il ne voulût pas de cet arrangement, la restitution du duché de Clèves ;

4° Le maintien du corps germanique aux changements ci-dessus près ;

5° La garantie réciproque desdits articles.

POUR L'ITALIE.

1° Vénise, à l'empereur ;

2° Mantoue, Brescia jusqu'à l'Adige, à la nouvelle République. L'empereur paraît désirer des indemnités pour le duc de Modène ; cela n'est pas facile à arranger à moins qu'on ne lui donne l'île de Zante et qu'il ne s'en contente.

Aucun de ces articles n'est convenu ; c'est seulement ce qui m'a paru le plus convenable de part et d'autre, et c'est d'ailleurs dans ce sens que M. de Gallo a écrit à Vienne.

Dans quinze jours la négociation prendra véritablement une tournure sérieuse, car, jusqu'à cette heure, le cabinet de Vienne a été conduit par un seul homme qui paraît être fort peu habile, pas du tout prévoyant, et divaguant sur tout ; il est même sans système, flottant au milieu des intrigues de toute l'Europe, et n'ayant en dernière analyse qu'une idée, que je crois de bonne foi, c'est de ne plus renouveler la guerre.

Il m'a paru aussi que c'était moins à nous accorder les limites du Rhin qu'on avait de la répugnance, qu'à faire aucun changement qui accrût la puissance du roi de Prusse, ou qui culbuterait entièrement le corps germanique.

Nous avons besoin : 1o des articles secrets faits avec le roi de Prusse ; 2° de connaître si vous adoptez le système posé pour la limite du Rhin, c'est-à-dire de le faire garantir par l'empereur ; garantir le corps germanique, en lui accordant Salzbourg et Passau ; offrir au roi de Prusse une compensation à ce qu'il a sur la rive gauche du Rhin, et même, s'il veut s'en servir de prétexte pour se fâcher, le lui restituer ; culbuter le corps d'Allemagne, c'est perdre l'avantage de la Belgique, de la limite du Rhin ; car c'est mettre dix ou douze millions d'habitants dans la main de deux puissances dont nous nous soucions également.

Si le corps germanique n'existait pas, il faudrait le créer tout exprès pour nos convenances.

Approuvez-vous notre système pour l'Italie ?

Venise qui va en décadence depuis la découverte du cap de Bonne-Espérance et la naissance de Trieste et d'Ancône, peut difficilement survivre aux coups que nous venons de lui porter ; population inepte, lâche et peu faite pour la liberté ; sans terre, sans eau, il paraît naturel qu'elle soit laissée à ceux à qui nous donnons le continent.

Nous prendrons les vaisseaux, nous dépouillerons l'arsenal, nous enlèverons tous les canons, nous détruirons la banque, et nous garderons Corfou et Ancône ; le premier sera stipulé dans le traité ; le second, que nous avons, devient tous les jours plus redoutable, et nous le conserverons jusqu'à ce que les nouvelles affaires de Rome nous le donnent sans retour.

On dira que l'empereur va devenir puissance maritime ; mais il lui faudra bien des années, il dépensera beaucoup d'argent, ne sera jamais que du troisième ordre, et il aura effectivement diminué sa puissance.

Si l'on persiste à Vienne à s'en tenir aux préliminaires, alors nous réunirons tout en une seule République ; en cas de guerre, nous filerons derrière le Pô par les états de Modène et de Ferrare,

nous nous porterons à Venise, et nous attaquerons le Frioul et la Carinthie, sans nous embarrasser ni de Mantoue ni de l'Adige, ni de la Brenta.

Il me faudrait tous les décrets de la Convention relatifs aux pays réunis. Je désirerais encore que vous m'envoyassiez, en poste, quelqu'un qui connût jusqu'aux villages, et les moindres circonstances des nouvelles frontières que nous accepterions, si l'on en adoptait d'autres que celles du Rhin.

Montebello, le 23 prairial an v (11 *juin* 1797).

Le général en chef Bonaparte, au Directoire exécutif :

M. le marquis de Gallo, immédiatement après avoir signé les quatre articles que je vous ai envoyés, les expédia par un courrier à Vienne. Il en a reçu la réponse. Son gouvernement insiste pour la réunion d'un congrès. Il attend une réponse au second courrier, qui portait : 1° l'échange des ratifications ; 2° les bases de l'arrangement général de la paix particulière, tant pour l'Italie que pour l'Allemagne. Il attend sans doute ce second courrier pour nous adresser une note officielle sur ces deux objets. Nous persisterons dans l'idée de faire la paix sans congrès. Il faudra bien qu'ils en passent par là.

Nous attendons avec impatience les détails relatifs à l'expulsion de Pitt du cabinet de Saint-James.

Vous ne devez pas calculer que la paix puisse être signée avec l'empereur (si elle l'est) avant deux mois. Ces gens-ci sont lents, et il faut sept jours pour aller à Vienne.

BONAPARTE.

Que l'on parcoure la correspondance officielle de ce général, et l'on y verra qu'il travaillait à la paix avec autant d'ardeur qu'il



en avait mis dans ses opérations militaires. Le 7 prairial (26 mai), il se hâte de faire part au Directoire exécutif de la convention de la veille et de l'ouverture des négociations, et, le lendemain, en lui transmettant le traité préliminaire de Léoben, revêtu de la ratification de l'empereur d'Allemagne, il lui conseille de passer sur une formalité de pure étiquette, à laquelle tenait la cour de Vienne, en considération des avantages qu'il entrevoit. Il lui donne un aperçu des propositions qui ont été faites de part et d'autre, et il lui annonce que « dans quinze jours, la négociation prendra « une tournure sérieuse. » Néanmoins, en homme prudent, tout en travaillant à la paix, il ne ferme pas les yeux sur la possibilité d'une nouvelle rupture. « En cas de guerre, lui écrit-il, nous « filerons derrière le Pô par les États de Modène et de Ferrare ; « nous nous porterons à Venise, et nous attaquerons le Frioul et « la Carinthie, sans nous embarrasser ni de Mantoue, ni de l'A-« dige, ni de la Brenta. » Le 23 prairial (11 juin), il lui mande, de Montebello, que les plénipotentiaires autrichiens demandent un congrès ; « mais nous persistons, ajoute-t-il, dans l'idée de « conclure la paix sans congrès, et il faudra bien qu'ils en passent « par-là..... Vous ne devez pas calculer, lui dit-il en finissant, « que la paix puisse être signée avec l'empereur, si elle l'est, « avant deux mois. Ces gens-ci sont lents, et il faut sept jours « pour aller à Vienne. » Le 2 messidor, ou 20 juin, il proteste avec le général Clarke, son collègue, contre les délais qu'apporte la cour d'Autriche à la conclusion de la paix définitive, et il insiste pour qu'elle en traite séparément, et qu'elle soit faite dans le délai stipulé par les préliminaires de Léoben, « ou plutôt, si faire se peut. » Le 14 messidor (2 juillet), il se plaint au Directoire exécutif lui-même de ces lenteurs. « Je vous envoie, lui « écrit-il encore de Montebello, différentes notes qui nous ont été « remises par les plénipotentiaires de l'empereur. Ils sont partis « pour Udine, où le général Clarke va se rendre. Je m'y rendrai

» aussi dès l'instant que lesdits plénipotentiaires auront reçu les « pouvoirs et les instructions pour la paix définitive. Je ne sais « à quoi attribuer les longueurs que l'empereur apporte dans la « négociation, si ce n'est à la situation intérieure de la France. « — J'ignore quand ces messieurs se décideront, mais il me « semble que l'on cherche à allonger. L'empereur se comporte « comme s'il ne voulait plus la paix. Son état militaire augmente, « et il fait faire des têtes de pont sur toutes les rivières (1).

« Il est hors de doute, lui mande-t-il de Milan, le 15 « juillet (27 messidor), que l'empereur veut voir la tournure

(1) Napoléon décrit ainsi la splendeur de son quartier général pendant la durée de son séjour au château de Montebello, qui domine toute la plaine de la Lombardie : « La réunion des principales dames de Mi« lan, qui s'y rendaient journellement pour faire leur cour à Joséphine ; « la présence des ministres d'Autriche, du pape, des rois de Naples et de « Sardaigne, des républiques de Gênes et de Venise, du duc de Parme, « des cantons suisses et de plusieurs princes d'Allemagne ; le concours « de tous les généraux, des autorités de la République cisalpine et des « députés des villes ; le grand nombre des courriers de Paris, de Rome, « de Naples, de Vienne, de Florence, de Venise, de Turin, de Gênes, « qui arrivaient et partaient à toute heure ; le train de vie enfin de ce « grand château le fit appeler par les Italiens *la cour de Montebello*. « C'était, en effet, une cour brillante. Les négociations de la paix avec « l'empereur, les affaires politiques d'Allemagne, de la Suisse, de Ve« nise, de Gênes s'y réglaient.

« La cour de Montebello fit plusieurs voyages au lac Majeur, aux îles « Borromées, au lac de Côme ; elle séjourna dans les différentes maisons « de campagne qui environnent ces lacs. Chaque ville, chaque village « voulait se distinguer et donner une marque d'hommage et de respect « au *libérateur de l'Italie*. Le corps diplomatique était frappé de tout « ce qu'il voyait. »

(*Mémoires de Napoléon*, 2e édit., t. II., p. 237.)

« que prendront les affaires en France, et que l'étranger est pour « plus que l'on ne croit dans toutes ces machinations. — Voilà « près d'un mois que la cour de Vienne laisse ses plénipoten- « tiaires et ne répond à rien, » lui écrit-il encore deux jours après, c'est-à-dire le 29 messidor ou 17 juillet. « Il est évident « que la cour de Vienne n'est pas de bonne foi, et qu'elle traîne « en longueur pour attendre le dénouement des affaires inté- « rieures, que toute l'Europe croit très prochain. — Les menées « de l intérieur annullent tout et rendent inutile le sang que nous « versons pour la patrie. »

« Il est difficile, je crois, écrit-il le même jour au général « Clarke, à Udine, de mettre aujourd'hui en doute que l'empe- « reur veut gagner du temps. Quel en est le motif? Il est difficile « de l'imaginer, à moins de le voir dans les journaux royalistes, « le club de Clichy et la rentrée des émigrés. Je l'ai dit positive- « ment au gouvernement : il me semble qu'il est aisé de fermer « le club de Clichy, de briser toutes ses presses et de faire arrêter « une douzaine d'émigrés ; cela seul peut nous assurer la paix. « — Croyant que je devais partir pour Udine, j'étais revenu à « Milan, où il fait une chaleur affreuse. Je suis bien fâché ac- « tuellement d'avoir quitté Montebello. — Si M. Baptiste n'est « pas arrivé lorsque vous recevrez ce courrier, je suis d'avis que « vous pressentiez ces MM. les plénipotentiaires par une lettre « courte et ferme, et que vous leur déclariez qu'il est notoire « qu'on nous joue, que S. M. rompt les préliminaires, et qu'elle « sera responsable aux yeux de l'Europe des suites funestes « qu'aura pour l'humanité la guerre cruelle qui va recommen- « cer. — Il paraît que les négociations de Lille sont commencées. « — Si jamais il était possible de conclure la paix avec l'Angle- « terre, il faudrait que l'empereur se souvînt de sa mauvaise foi. « — Je reçois à l'instant votre lettre du 23 messidor, lui écrivit- « il encore quelques heures après. Comme je vois que les choses

« en sont toujours au même point, j'attendrai, pour me rendre « à Udine, l'arrivée du tant désiré M. Baptiste..... Les affaires « se brouillent de plus en plus, et on ne peut presque plus « douter que ce ne soit l'effet des machinations de l'étranger pour « entraver les négociations. — Dès que vous m'aurez annoncé « l'arrivée du secrétaire de légation, M. Baptiste, je partirai sur- « le-champ pour Udine. »

Le 30 messidor ou 18 juillet, il écrivit au Directoire exécutif : « Je vous envoie copie de la lettre que je reçois du général « Clarke. Le célèbre M. Baptiste est arrivé. Il n'apporte rien de « décisif. Voilà de la mauvaise foi bien caractérisée. Je vais par- « tir incessamment pour Udine, quoique je voie bien que je n'ai « pas grand'chose à y faire. » — « Je crois que la paix et la « tranquillité dans les armées dépendent du conseil des cinq- « cents, lui dit-il dans une autre dépêche de cette même date. « Si cette première magistrature de la République continue à « prêter une oreille complaisante aux meneurs de Clichy, elle « marche droit à la désorganisation du gouvernement, et nous « n'aurons point de paix. »

Par de nouvelles notes remises, à Udine, au négociateur français Clarke, les plénipotentiaires autrichiens avaient protesté contre les changements politiques survenus à Venise et à Gênes depuis la signature des préliminaires de paix de Léoben. Clarke s'était hâté de les transmettre au général en chef Bonaparte, en exprimant combien il les trouvait étranges. Il lui apprenait de plus, qu'un des négociateurs autrichiens avait absolument voulu partir pour Vienne; qu'il ne s'y était point opposé, parce qu'il avait été convenu que les négociations pourraient continuer, malgré son absence, avec son collègue ; il pressait en conséquence le général Bonaparte de se rendre à Udine. « Je partais, lui répondit ce général, le 5 thermidor an V ou 23 juillet 1797, de Milan, lorsque j'ai reçu votre courrier. M. de Gallo n'étant plus

à Udine, M. de Meerweldt n'ayant aucun pouvoir, et leur note caractérisant à chaque ligne leur mauvaise foi, je ne vois aucune utilité dans mon voyage à Udine, tandis que le nouveau gouvernement de ce pays-ci, les affaires du Piémont et celles des Grisons rendent ma présence à Milan plus utile... — Je pense que nous n'avons rien à répondre à une note qui n'a point de bon sens. La seule réponse serait de prévenir l'empereur que si le 18 août les négociations ne sont point terminées, nous regarderons les préliminaires comme nuls. Mais dans la position actuelle de la République, je ne pense pas que ni vous ni moi puissions faire cette déclaration. — J'ai ordonné de jeter un pont sur l'Izonzo, et de faire des têtes de pont; je fais marcher une légion cisalpine à Palma-Nova, et j'augmente de trois mille hommes la division du général Victor. Si la République se trouvait dans une situation ordinaire, et que les négociations de Lille (1) ne nous fissent pas une loi impérieuse de ne rien prendre sur nous, je vous avoue qu'à la réception de votre lettre j'eusse mis en marche toutes mes divisions et que, sous quinze jours, j'eusse été sous Vienne; mais dans les circonstances actuelles, c'est au gouvernement seul à prendre le parti que sa sagesse et la situation des choses peuvent lui prescrire. — Je désirerais que vous demandassiez un passe-port pour votre secrétaire de légation, et que vous le fissiez passer à Vienne. Il pourrait être chargé d'une lettre pour M. de Gallo; il pourrait voir M. de Thugut, et revenir avec des renseignements certains sur la situation des choses dans ce pays-là. Vous ne manqueriez pas de lui recommander de tenir note de tout ce qu'il verra en route, soit de troupes, soit de nouveaux ouvrages de campagne. — Je ferai partir mon aide-de-camp Marmont pour Vienne; il passera par le Tyrol, et par ce moyen il n'aura pas

(1) On traitait alors de la paix à Lille avec l'Angleterre, ou plutôt l'Angleterre feignait de traiter.

besoin de passeport de M. de Meerweldt. Le but de sa mission sera de connaître les espèces d'ouvrages que l'on fait à Vienne, la situation militaire des esprits et le véritable état des troupes autrichiennes..... — Dès l'instant que quelque plénipotentiaire arrivera avec de pleins pouvoirs et une envie sincère de commencer les négociations, je me transporterai rapidement à Udine »

« Je partais pour Udine, citoyen directeur, manda-t-il de Milan au Directoire exécutif, le 4 thermidor ou 22 juillet, lorsque j'ai reçu la lettre ci-jointe du général Clarke. M. de Gallo et M. Baptiste étant partis pour Vienne, et M. de Meerweldt, qui ne se trouve revêtu d'aucune espèce de pouvoirs, restant seul à Udine, je n'ai pas cru devoir me rendre dans cette ville. Ma présence est nécessaire dans tous ces pays-ci pour y prendre des mesures, afin qu'à tout événement nos derrières se trouvent parfaitement organisés et assurés.

« Il n'est plus possible de concevoir le moindre espoir, ni de mettre en doute que nous sommes horriblement joués. La cour de Vienne me paraît n'avoir été de bonne foi que jusqu'à l'arrivée de M. de Meerweldt à Montebello.

« Aujourd'hui, je ne vois qu'un seul parti à prendre, c'est que vous déclariez vous-mêmes, afin de donner encore plus d'importance à la chose, que si, sur la fin du mois d'août, tout n'est pas fini, les préliminaires se trouveront d'eux-mêmes annulés, et la guerre recommencera. Il faudrait en même temps donner des ordres à vos différents généraux, pour que tous se tiennent prêts à entrer en campagne.

« La guerre recommençant à l'entrée de septembre nous donnerait de deux mois et demi à trois mois, pendant lesquels il serait possible de forcer l'empereur à conclure une paix plus avantageuse pour nous que celle qui devait être conclue en conséquence des préliminaires.

« Si septembre se passe en négociations, il deviendra difficile, en octobre, de frapper la maison d'Autriche de ce côté-ci ; et dès lors l'empereur nous tiendra tout l'hiver dans l'incertitude où nous sommes aujourd'hui.

« Quant aux opérations de la guerre, si elle doit avoir lieu, je ne vois pas de difficultés majeures qui m'empêchent de me trouver à Gratz dans le mois qui suivra la reprise des hostilités. »

Il demande seulement quelques renforts en cavalerie et en artillerie légère, puis il continue :

« Vous voyez que le temps est extrêmement précieux. Vous seuls, qui êtes au centre de la négociation de Lille, de celle d'Udine et des affaires intérieures, pouvez prendre un parti décisif.

« Si vous pensez devoir obliger l'empereur à se décider promptement, vous pourriez, ce me semble, envoyer à M. de Thugut un courrier avec votre note ; par ce moyen-là, il y aurait une douzaine de jours de gagnés, ce qui est bien essentiel dans le moment où nous nous trouvons

« Il est hors de doute que la cour de Vienne attend tout du temps, et pense, en nous mttant dans l'incertitude où nous sommes, faire une diversion réelle en faveur de l'Angleterre, et échauffer d'autant les malveillants, si nombreux et si puissants dans l'intérieur de la France. Il n'y a donc qu'une résolution prompte de votre part qui puisse mettre ordre aux affaires de l'intérieur et obliger l'empereur à donner la paix à l'Europe.

« J'écris au général Clarke pour l'engager à faire passer son secrétaire de légation à Vienne. Je ne sais pas si M. de Meerweldt voudra lui donner un passeport sans avoir préalablement consulté le cabinet de Vienne.

. . . .

« Je conjecture que M. de Gallo commence à être disgracié à la cour de Vienne.

« Du reste, tout va bien en Italie. »

. . . .

« J'ai vu avec la plus grande peine que les Autrichiens se « soient renforcés sur la rive gauche de l'Izonzo, et qu'ils aient « placé des vedettes comme si nous étions en guerre,» mande-t-il le même jour au général Berthier, chef de son état-major général, qu'il avait laissé sur la ligne ». Je vous prie d'écrire sur- « le-champ au général ennemi qui vous est opposé, et de lui té- « moigner votre surprise de ce changement de manière d'être. « Si, lorsque votre lettre arrivera, le commandant ne fait pas « rétablir les choses comme elles l'étaient, c'est-à-dire six hommes « à Cervignano, vous placerez une demi-brigade, deux escadrons « de cavalerie et deux pièces d'artillerie légère à Romans, que je « crois être du territoire vénitien, ou dans un village vénitien si « Romans était autrichien, de manière que les troupes qui sont à « Cervignano et sur toute la gauche de l'Izonzo puissent être cou- « pées au moment où elles feraient un mouvement ou quelque « chose qui nous fût contraire. »

Nous nous abstenons à regret d'insérer ici tout au long les savantes dispositions qu'il prescrivit, de Milan, à tous ses généraux de division pour arrêter, au besoin, les mouvements imprévus des Autrichiens, et pour être prêt, s'il le fallait, à rentrer soudain, et avec un avantage marqué sur eux, en campagne. Nous nous contentons de les indiquer ici aux hommes de guerre; ils seront surpris de leur précision et de leur diversité; ils verront quelle parfaite connaissance de tant de pays il devait avoir pour

tracer de telles instructions de détail à une telle distance. Un coup d'œil lui suffisait pour imprimer, d'une manière indélébile, la topographie d'une vaste étendue de pays dans sa pensée.

« Dans l'état des négociations avec les Autrichiens,» manda-t-il le 8 thermidor ou 26 juillet, au général Joubert, » il serait d'un « très mauvais effet de faire juger par un conseil militaire des « gens accusés d'avoir eu des intelligences avec eux. Je préfère « que vous fassiez passer à Mantoue les trois hommes que vous « avez fait arrêter. Le général Miollis les y tiendra en arrestation « jusqu'à mon ordre. »

Le général Clarke lui ayant enfin annoncé le prochain retour du plénipotentiaire autrichien qui avait été à Vienne, l'adjonction d'un troisième plénipotentiaire aux deux autres, et la résolution formelle de l'empereur d'Allemagne, de traiter définitivement et séparément de la paix à Udine, il lui répondit le 20 thermidor ou 7 août : « Dès l'instant, citoyen général, que j'aurai des nouvelles de l'arrivée de M. le marquis de Gallo et de M. Degelman, et qu'ayant pris connaissance de leurs pouvoirs vous m'assurerez qu'ils ont l'autorisation nécessaire pour négocier, je me rendrai en toute diligence à Udine. Je vous prie de m'envoyer par le courrier les notes de Perret sur la situation de Vienne et de l'armée impériale de Gratz et de Clagenfurth. »

Convaincu que, malgré ses dispositions apparentes, la cour de Vienne cherchait en secret des prétextes pour retarder un arrangement définitif, dans l'espoir que des circonstances imprévues lui épargneraient les sacrifices que, dans l'état de choses, elle sentait indispensables, il écrivit, de Milan, le 22 thermidor, 9 août, au ministre des relations extérieures, Talleyrand, qui l'avait engagé à faire en sorte que si la rupture devait éclater, on ne pût en accuser le Directoire, qui désirait, disait-il, vivement la paix,

sans négliger, toutefois, les précautions que les circonstances pourraient exiger : « J'ai l'honneur de vous faire passer, citoyen « ministre, copie d'une lettre que je reçois d'Udine, du général « Clarke. Je me rendrai à Udine dès l'instant que je saurai l'ar- « rivée de M. de Gallo avec ses pleins pouvoirs. J'ai reçu la lettre « que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 thermidor. « J'attends à chaque instant que vous me fassiez connaître le « parti que prendra le Directoire. Voulant la paix promptement, « je ne doute pas qu'il ne soit nécessaire de faire quelques dé- « marches qui en imposent à la cour de Vienne, sans quoi ils traî- « neront toujours en longueur, parce qu'ils attendent tout de leurs « menées dans l'intérieur. »

Nous rapporterons ici, comme vraiment curieuse dans les circonstances actuelles, une lettre que le directeur Carnot lui écrivit quelques jours avant le 18 fructidor.

Paris le 30 *thermidor an* v (1).

Au général en chef Bonaparte.

« Je ne vous entretiendrai pas, mon cher général, des prétendus dangers que court en ce moment la République. S'ils ne sont pas nuls, ils sont au moins centuplés par la peur. La peur fait prendre, de part et d'autre, des mesures extravagantes, et c'est dans ces mesures qu'est le véritable péril. Pour les spectateurs, il y a de quoi rire de ces terreurs paniques et réciproques. On peut dire que les deux factions ont le cauchemar : chacune

(1) 17 août 1797.

Digitized by Google

d'elles s'arme pour combattre des moulins à vent. La seule chose à craindre, c'est que, lorsqu'elles seront armées sans savoir pourquoi, elles ne se trouvent en présence et ne se battent réellement. Mais on commence à s'éclairer : la peur a fait le mal, la peur en sera le remède.

« J'ai vu plusieurs fois votre aide-de-camp Lavalette. C'est un homme d'esprit, qui m'a paru fort sage, et je serai fort aise, s'il m'est possible, de faire quelque chose pour lui.

« Ce qui, à travers de l'exaltation et de la folie de nos don Quichottes, fixe l'attention des hommes raisonnables, qui veulent enfin un terme aux maux de leur patrie, c'est l'expectative de la paix. Tous, mon cher général, ont les yeux fixés sur vous. Vous tenez en vos mains le sort de la France entière ; signez la paix, et vous la faites changer de face comme par enchantement. Je sais quelles sont, à cet égard, vos bonnes intentions ; je sais que c'est la mauvaise foi de l'empereur qui a retardé un évènement si désirable ; mais puisqu'enfin l'empereur semble vouloir se rapprocher, conclure séparément, ne laissez pas échapper l'occasion. Ah ! croyez-moi, mon cher général, il est temps de couronner vos travaux militaires ; faites la paix, il ne vous manque plus que ce genre de gloire ; ne remettons pas la République en problème ; songez qu'elle en sera toujours un jusqu'à la paix. Dussiez-vous la faire sur les seules bases du traité préliminaire de Léoben, concluez-la, elle sera encore superbe ; elle le sera aussi pour l'empereur, à la vérité, mais qu'importe ? la paix pourrait-elle être solide si elle était trop onéreuse pour lui ? L'empereur ne devient-il pas notre ami naturel et forcé par sa position géographique, du moment que la pomme de discorde, qui était dans les Pays-Bas, se trouve enlevée ? D'ailleurs, son agrandissement ne donne-t-il pas de la jalousie à ses voisins, à la Russie, aux Turcs, au roi de Prusse ? Ses nouvelles possessions ne lui susciteront-t-elles pas des embarras

qui l'empêcheront longtemps de s'occuper de nous (1) ? Je ne vois qu'une seule précaution essentielle à prendre, c'est de vous ménager l'occupation de l'Italie le plus longtemps possible, et, en tout état de cause, de ne consentir à son évacuation qu'après le traité fait et ratifié avec François II, tant en sa qualité de roi de Hongrie et de Bohême, qu'en sa qualité d'empereur et chef de la confédération germanique. En un mot, vous devez rester maître du pays jusqu'à ce que la paix continentale ait lieu de fait. Il me semble que cela se peut faire aisément. Alors, mon cher général, venez jouir de la bénédiction du peuple français tout entier, qui vous appellera son bienfaiteur; venez étonner les Parisiens par votre modération et votre philosophie. On vous prête mille projets plus absurdes les uns que les autres ; on ne peut pas croire qu'un homme qui a fait de si grandes choses puisse se réduire à vivre en simple citoyen. Quant à moi, je crois qu'il n'y a que Bonaparte, redevenu simple citoyen, qui puisse laisser voir le général Bonaparte dans toute sa grandeur.

« Croyez-moi, mon cher général, le plus sûr et le plus inviolable de vos amis.

« CARNOT. »

En transmettant au général en chef Bonaparte, de la part du Directoire exécutif, de nouvelles instructions relativement aux négociations pour la paix, et en le faisant entièrement maître d'agir selon sa prudence, le ministre des relations extérieures, Talleyrand, lui écrivit, le 2 fructidor an v (19 août 1797), de Paris :

(1) Les événements subséquents ont prouvé combien dans tout ceci la politique de Carnot était en défaut.

« J'ai reçu avant-hier, 30 thermidor, citoyen général, avec la « lettre que vous m'avez adressée, votre réponse aux cinq notes « des ministres de l'empereur. Je l'ai trouvée, comme tout ce « qui vient de vous, énergique, noble, précise et lumineuse. C'est « ainsi qu'il convient à Bonaparte de parler; c'est ainsi que vous « savez, même par vos écrits, faire respecter la République. Je « l'ai communiquée sur-le-champ au Directoire : il en a reçu la « même impression, et il désire que je vous la transmette. — Je « ne doute pas que les dispositions plus rapprochées qu'annonce « le baron de Thugut dans la lettre que je vous ai déjà envoyée, « ne soient, à beaucoup d'égards, le résultat de votre réponse. « Votre fermeté en a sans doute imposé à ses prétentions. « Vous saurez, au reste, apprécier son nouveau langage. « — Je vous adresse aujourd'hui et au général Clarke une lettre « dont le Directoire désire que le le contenu soit présent à votre « esprit pendant la négociation. — Je vous le répète, ce ne sont « que des vues dont vous tirerez le meilleur parti possible, et « nullement des entraves. — En résultat, le Directoire vous laisse « un champ libre pour la paix : elle est d'ailleurs dans les vœux « de tous les Français, et, faite par vous, elle excitera leur en- « thousiasme. — Je ne saurais trop vous dire, citoyen général, à « quel point mon amour du bien public se confond avec ma « confiance dans vos lumières, mon respect pour votre gloire et « mon attachement pour votre personne.

« Le ministre des relations extérieures,

« CH.-M. TALLEYRAND. »

Informé par un courrier extraordinaire qu'un des deux négociateurs autrichiens absents était de retour à Udine le 1er fructidor (18 août); que l'autre y était attendu le lendemain; que l'empereur était décidé à

y faire négocier et signer une paix séparée et définitive avec la République française, que non-seulement les trois plénipotentiaires étaient munis de pouvoirs aussi étendus, aussi réguliers qu'on pouvait le désirer, mais encore que chacun d'eux était investi du droit de négocier et conclure seul en l'absence de l'un d'eux, ou même des deux autres, le général en chef Bonaparte écrivit, de Milan, le 4 fructidor an v (21 août 1797), au général Clarke :

« Je pars demain, citoyen général, pour me rendre à la campagne près de Codroïpo. Si l'intention des plénipotentiaires autrichiens est de se loger à la campagne, je dirai au général Victor de se donner les sollicitudes nécessaires pour trouver aux environs un logement convenable. S'ils préfèrent rester à Udine, on pourra tenir alors nos conférences alternativement à Udine et à la campagne.

« La paix avec le Portugal est signée.

« Je vous prie de me ren-voyer le courrier par Trévise, Padoue, Vicence et Véronne, afin que je sois instruit si le troisième plénipotentiaire est arrivé ; car, comme j'ai beaucoup à faire dans mes divisions, je ne voudrais pas arriver avant M. Degelmann. Je trouverais fort désagréable de rester cinq ou six jours à la campagne sans rien faire. »

Le 9 fructidor (26 août), il reçut à Trévise une lettre d'Udine en date de la veille au soir.

« Le citoyen Louis Bonaparte, votre aide-de-camp, est arrivé ce matin, » lui mandait le général Clarke. « J'ai appris avec une

bien vive satisfaction votre départ de Milan. Immédiatement après avoir reçu votre dépêche, je me suis rendu chez M. le marquis de Gallo pour lui faire part de votre dessein de vous fixer à Passeriano, et savoir de lui s'il convenait aux plénipotentiaires autrichiens de se loger à la campagne, et pour leur proposer, dans le cas contraire, d'y tenir alternativement les conférences et à Udine. M. de Gallo m'a rapporté ce soir la réponse de ses collègues et la sienne. Ils préfèrent rester à Udine, où ils sont établis depuis longtemps et d'une manière qui paraît leur convenir. Ils pensent que les conférences y ayant été transférées par un acte qui a eu l'approbation de la cour de Vienne, il ne leur est pas permis d'en changer le lieu sans une autorisation particulière. Ils paraissent même croire que cette démarche blesserait la dignité de leur gouvernement. — Vous m'avez fait demander, citoyen général, par le général Victor, si mon intention est d'habiter Passeriano pendant le temps des négociations ; j'ai répondu affirmativement. Je pense, en effet, que notre séparation ne pourrait qu'occasionner de nouvelles lenteurs dans une affaire aussi importante que l'est pour la République française la paix avec l'empereur, et je crois utile de saisir toutes les occasions de me rapprocher de vous. J'eusse préféré toutefois que vous eussiez fixé, au moins pour les premiers moments, votre séjour à Udine ; je suis certain que cette détermination aurait été très agréable aux plénipotentiaires autrichiens, et aurait produit un très bon effet — Dans le cas où vous persisteriez dans la résolution d'habiter Passeriano, je vous prie de me faire avertir du moment où vous y serez arrivé, afin que je puisse m'y transporter.

« Je n'ai que six mille hommes de grosse cavalerie, » écrivit le général en chef, de Trévive, au Directoire exécutif. « Le général Kellermann en a 300 à Lyon, qui y sont très inutiles. Cela me complèterait tout le cinquième régiment de cavalerie. Il est indispensable que vous les envoyiez à l'armée.

« Le neuvième de dragons a aussi 300 hommes à Lyon, et le 18ᵉ 400 hommes à Marseille et à Bordeaux. Il serait bien utile que vous donnassiez des ordres pour que ces détachements rentrassent. L'armée d'Italie est très faible en cavalerie. L'arrivée d'ailleurs de ces détachements fera un très bon effet dans l'esprit de l'empereur qui a redoublé d'activité pour armer et se mettre en défense. — Si la campagne doit se rouvrir, il me faudrait un peu de cavalerie. »

Le 26 fructidor (12 septembre), il écrit de Passeriano au ministre des relations extérieures :

« Si le gouvernement prend une bonne fois la stabilité qu'il « doit avoir ; si cette poignée d'hommes, évidemment vendus à « l'Angleterre ou séduits par les cajoleries d'une bande d'escla- « ves, se trouve une fois dans l'impuissance et sans moyens d'a- « giter, vous aurez la paix, et telle que vous la voudrez, qua- « rante-huit heures après. — On se figurerait difficilement l'im- « bécillité et la mauvaise foi de la cour de Vienne. Dans ce mo- « ment-ci nos négociations sont suspendues, parce que les pléni- « potentiaires de Sa Majesté ont envoyé un courrier à Vienne « pour connaître l'ultimatum de l'empereur.

« Le seul projet auquel nous ayons paru donner quelque as- « sentiment confidentiel est celui-ci : Les limites spécifiées dans « nos observations sur l'article 6 des préliminaires, Mayence, etc. « Pour l'empereur, Vénise et les limites de l'Adige; Corfou, etc. « à nous; le reste de l'Italie libre, à la République cisalpine. « Nous donnerions Palma-Nova le même jour que l'empereur « nous donnerait Mayence. »

. . . .
. . . .

« M. de Gallo est venu hier me trouver, » lui écrit-il encore le lendemain. « Il m'a dit que M. le général Meerweldt partait ce « matin pour Vienne, pour décider cette cour à faire promptement une réponse catégorique, et à culbuter Thugut ou à le « forcer malgré lui à faire la paix..... — Nous sommes convenus « que si, en exécution de l'art. 4 des préliminaires, l'empereur « nous reconnaissait les limites constitutionnelles qui sont, à peu « de chose près, celles du Rhin ; si, avec autant de bonne foi que « nous, il faisait tous ses efforts pour nous mettre en possession « de Mayence, nous le mettrions à notre tour en possession de « Venise et de la rive de l'Adige. Il n'entrerait en possession de « Palma-Nova, d'Osopo, etc., que lorsqu'au préalable nous se- « rions dans les remparts de Mayence. Pendant les dix ou douze « jours que l'on attendra la réponse de Vienne, les négociations « vont à peu près languir. »

Passeriano, le 2e jour complémentaire an v
(18 *septembre* 1797).

Le général en chef Bonaparte, au Directoire exécutif.

Il est indispensable, citoyens directeurs, que vous jetiez un coup d'œil sur le congrès d'Udine.

M. de Meerweldt est parti pour Vienne.

Vous aurez vu, dans le protocole de la séconde séance, que nous avons déclaré aux plénipotentiaires de Sa Majesté impériale, que si, au 1er octobre, la paix n'était pas signée, nous ne négocierons plus sur la base des préliminaires, mais sur la base respective de la puissance des deux états.

Il serait possible qu'avant le 1er octobre M. de Meerweldt revînt avec des instructions pour signer la paix aux conditions suivantes :

1° La ligne de l'Adige à l'empereur, y compris la ville de Venise;

2° La ligne de l'Adige à la République cisalpine, et, dès lors, Mantoue;

3° Les limites constitutionnelles telles qu'elles sont spécifiées dans le protocole de la 5e séance, y compris Mayence;

4° Que l'empereur n'entrerait en possession de l'Italie que lorsque nous entrerions dans les remparts de Mayence;

5° Corfou et les autres îles à nous;

6° Que ce qui nous manque pour arriver aux limites du Rhin pourrait être arrangé dans la paix avec l'empire.

Il faut que je sache si vos intentions sont d'accepter ou non ces propositions.

Si votre ultimatum était de ne pas comprendre la ville de Venise dans la part de l'empereur, je doute que la paix se fasse. Cependant Venise est la ville la plus digne de la liberté de toute l'Italie, et les hostilités recommenceraient dans le mois d'octobre.

L'ennemi est en position de guerre vis-à-vis de moi; il a sur les frontières de l'Italie, dans la Carinthie, la Carniole et le Tyrol, dix mille hommes de cavalerie et quatre-vingt-dix mille d'infanterie.

Il y a dans l'intérieur et sur les confins de la Hongrie dix-huit mille hommes de cavalerie hongroise levés en masse, et qui s'exercent depuis trois mois.

L'armée française a un pays immense et un grand nombre de places fortes à garder, ce qui fait que je ne pourrai prendre l'offensive qu'avec quatre mille hommes de cavalerie et quarante-cinq mille hommes d'infanterie présents sous les armes. Ajoutez à cela à peu près deux mille Polonais et tout au plus deux mille Italiens, les autres devant rester en Italie pour prêter main-forte

à leur gouvernement et maintenir la police, qui sera tourmentée par toute espèce de factions et de fanatisme, quelles que soient les mesures que je compte prendre pour assurer la tranquillité pendant mon absence.

Je crois donc que si votre ultimatum est de garder Venise vous devez regarder la guerre comme probable, et :

1° M'envoyer l'ordre d'arrêter la marche des cinq mille hommes qui vont dans l'intérieur, pour que je les fasse revenir à l'armée ;

2° Faire ratifier par les conseils le traité d'alliance avec le roi de Sardaigne, ce qui mettrait à peu près huit mille hommes à ma disposition.

Malgré ces mesures, l'ennemi sera encore plus fort que moi. Si je le préviens et que je prenne l'offensive, je le bats, et je suis, quinze jours après le premier coup de fusil, sous les murs de Vienne. S'il prend l'offensive avant moi, tout devient très douteux. Mais, en supposant que vous preniez les deux mesures que je vous indique afin d'augmenter l'armée, vous sentez que le jour où je serai près de Gratz, j'aurai le reste des forces autrichiennes sur les bras.

J'estime donc que, pour faire de grandes choses, telles que la nation a le droit de l'attendre du gouvernement, si les Autrichiens n'acceptent pas les propositions de paix supposées plus haut, il faut que je sois renforcé de quatre mille hommes de cavalerie, entre autres de deux régiments de cuirassiers et de douze mille hommes d'infanterie.

Je pense également que, du restant, vous ne devez former sur le Rhin qu'une seule armée, qui doit avoir pour but d'entrer en Bavière, de manière qu'en pressant l'ennemi entre ces deux masses, nous l'obligions à nous céder tout le pays en deçà du Danube.

Faites attention que je suis ici plus près de Vienne que ne l'est

Ratisbonne, et qu'il faut vingt jours de marche à votre armée du Rhin pour arriver à cette dernière ville.

Tous les yeux, comme toutes les meilleures troupes et toutes les forces de la maison d'Autriche, sont tournés contre l'armée d'Italie; et toutes ces forces sont disposées en échelons, de manière à accourir promptement au point où j'aurai percé.

Si votre ultimatum est que Venise ne soit pas donnée à l'empereur, je pense qu'il faut, sur-le-champ, prendre les mesures que je vous ai indiquées. Les renforts que je demande peuvent être arrivés à Milan à la fin d'octobre. En supposant que nous rompions le 15 octobre, les quinze jours dont nous conviendrons pour en prévenir nos gouvernements et les armées conduisent au 1er novembre, et je m'arrangerai de manière à me servir de ces renforts comme s'ils étaient déjà sur l'Izonzo dès l'instant que je saurai qu'ils auront passé les Alpes.

Je vous prie, citoyens directeurs, de donner la plus grande attention à toutes les dispositions contenues dans la présente lettre, et de vous assurer de l'exécution des différents ordres que vous donnerez; car la destinée de l'Europe sera indubitablement attachée aux mesures que vous prendrez.

Je vous envoie ci-jointe une note sur la situation de mon armée, calculée sur la force actuelle, pour vous mettre à même de juger de la vérité de l'exposé que je vous fais.

BONAPARTE.

Passeriano, le 3e jour complémentaire an V (19 *sept.* 1797).

Le général en chef Bonaparte, au ministre des relations extérieures, Talleyrand.

Vous trouverez ci-jointe, citoyen ministre, une lettre (1) que je

(1) Celle du 2e jour complémentaire (18 septembre).

vous prie de remettre au Directoire, parce qu'elle renferme des dispositions politiques et militaires. Je vous prie de la lire avec attention, et d'avoir soin que, dans le cas où l'ultimatum serait que Venise restât à la République cisalpine, l'on prenne toutes les dispositions militaires que j'indique dans ma lettre.

Le parti que l'on doit prendre dépend absolument de l'intérieur; peut-on y rétablir la tranquillité sans armée? peut-on se passer de la plus grande partie des troupes qui y sont en ce moment? alors il peut être avantageux de faire encore une campagne.

Ce n'est pas que, peut-être, lorsque l'empereur verra l'armée du Rhin et de Sambre-et-Meuse organisées en une seule masse, l'armée du Nord se rappuyant sur les armées du Rhin, les troupes de l'intérieur marchant pour renforcer les armées, peut-être alors consentira-t-il à renoncer à Venise; mais, je vous le répète, il ne faut pas y compter.

Toutes les positions des Autrichiens sur leurs frontières sont telles que s'ils devaient se battre d'un instant à l'autre; leurs troupes sont campées, et prêtes à entrer en campagne.

BONAPARTE.

Il lui écrivit quelques heures après :

« Les plénipotentiaires de l'empereur ont reçu un courrier de Vienne; ils sont venus nous trouver, et voulaient insérer au protocole des observations sur le congrès qui doit se tenir à Rastadt pour la paix avec l'empire. Ils voulaient que ce congrès se tînt sur-le-champ, et allât de pair avec les négociations d'Udine.

« Je leur ait fait sentir que c'était représenter le congrès de Berne sous un autre nom; je leur ai fait voir la réponse que nous ferions à leur note; et j'ai fini par leur dire que le Directoire exécutif était indigné des menées du cabinet de Vienne; qu'il fallait

enfin que celui-ci se souvînt que cette paix avait été accordée par le vainqueur au vaincu, et que s'ils avaient trouvé à Léoben un refuge dans notre modération, il était temps de les faire souvenir de la posture humble et suppliante qu'ils avaient alors; qu'à force de vouloir analyser sur des choses de forme, et en elles-mêmes étrangères au grand résultat de la négociation, ils m'obligerait à leur dire que la fortune s'était prononcée; que désormais, non-seulement le ton de la supériorité était ridicule, mais même le ton de l'égalité inconvenant; que s'ils n'avaient pas voulu reconnaître la République française à Léoben, ils avaient été obligés de reconnaître la république italienne... « Prenez garde, » leur ai-je dit, « que l'Europe ne voie la république à Vienne. » Tout cela les a portés à ne pas faire leur déclaration pour le congrès de Rastadt. Vous sentez facilement quel piége grossier Thugut prétendait nous tendre en voulant nous conduire à un congrès, tandis que nos arrangements ne sont pas faits avec l'empereur, et nous mettre par là dans une position délicate avec plusieurs princes germains avec lesquels nous sommes en paix.

« Nous leur avons déclaré que si l'empereur convoquait le congrès de l'empire avant que nous fussions d'accord, il nous obligerait à déclarer, par une contre-note, à plusieurs princes que c'est sans notre consentement, et que, par là, Sa Majesté impériale se trouverait avoir fait une école.

BONAPARTE.

Mécontent de sentir ses vues pacifiques près d'échouer contre l'insistance qu'on mettait à vouloir donner Venise à la République cisalpine, au risque de voir rompre les négociations et la guerre recommencer, et ne voulant prendre aucune part à cette imprudence, il écrivit de Passeriano, le 5e jour com-

plémentaire an v (21 septembre 1797), au Directoire exécutif :

« Les pouvoirs que j'ai pour la paix de l'Europe sont collectifs avec le général Clarke. Pour la règle, il faudrait que vous en envoyassiez de nouveaux (1).

« Si j'ai accepté, dans le temps, la réunion de plusieurs fonctions dans ma personne, j'ai voulu répondre à votre confiance, j'ai pensé que les circonstances où se trouvait la patrie m'en faisaient un devoir.

« Aujourd'hui, je pense que vous devez les séparer ; je demande :

1° Que vous nommiez des plénipotentiaires pour le congrès d'Udine, et que je n'y sois pas compris ;

2° Que vous nommiez une commission de trois membres, choisis parmi les meilleurs publicistes, pour organiser la république d'Italie ; la constitution que nous lui avons donnée ne lui convient pas ; il y faut de grands changements, que la religion, les mœurs de ces peuples et leur situation locale réclament.

3° Je m'occuperai plus librement de mon armée. Elle a besoin de tous mes soins.

« Voyez, je vous prie, dans cette lettre, citoyens directeurs, une nouvelle preuve du désir ardent que j'ai pour la gloire nationale.

« BONAPARTE. »

(1) Le Directoire exécutif lui avait donné des pleins pouvoirs dès le 18 fructidor (4 septembre) ; ils ne lui étaient pas encore parvenus. Leur envoi avait sans doute été retardé par les événements de l'intérieur.

(*Correspondance inédite* VII, *page* 242.)

Digitized by Google

Au quartier-général à Passeriano, le 6 vendémiaire an VI (26 septembre 1797).

Au ministre des relations extérieures.

Je viens de recevoir, citoyen ministre, votre lettre du 30 fructidor.

. . . .

L'armée du Rhin se trouve très loin de Vienne, pendant que j'en suis très près. Toutes les forces de la maison d'Autriche sont contre moi. On a très grand tort de ne pas m'envoyer dix ou douze mille hommes. Ce n'est que par ici que l'on peut faire trembler la maison d'Autriche.

Mais puisque le gouvernement ne m'envoie pas de renfort, il faut au moins que les armées du Rhin commencent leurs opérations quinze jours avant nous, afin que nous puissions nous trouver à peu près dans le même temps au cœur de l'Allemagne. Dès l'instant que j'aurai battu l'ennemi, il est indispensable que je le poursuive rapidement; ce qui me conduit au cœur de la Carinthie, où l'ennemi n'aura pas manqué, comme il s'y prépare déjà, de réunir toutes les divisions qu'il a en échelons vers l'armée du Rhin, qu'il peut éviter pendant plus de vingt jours, et je me trouverais avoir encore en tête toutes les forces qui, dans l'ordre de bataille naturel, devraient être opposées à l'armée du Rhin. Il ne faut pas être capitaine pour comprendre tout cela : un seul coup d'œil sur la carte, avec un compas, convaincra jusqu'à l'évidence de ce que je vous dis là. Si on ne veut pas le sentir, je n'y sais que faire.

Le roi de Sardaigne, si l'on ne ratifie pas le traité d'alliance qu'on a fait avec lui, se trouve à l'instant même notre ennemi,

Digitized by Google

parce que, dès cet instant, il comprend que nous avons médité sa perte. Pendant mon absence, il se chicanera nécessairement avec la République cisalpine, qui n'est pas dans le cas de résister à un seul de ses régiments de cavalerie (1) : je me trouve alors obligé de regarder comme suspectes les intentions du roi de Sardaigne; dès-lors il faut que je mette deux mille hommes à Coni, deux mille à Tortone et autant à Alexandrie. Je considère donc que si l'on s'indispose avec le roi de Sardaigne, on m'affaiblit de plus de cinq mille hommes, qu'on m'oblige à mettre dans la garnison des places que j'ai chez lui, et de cinq à six mille hommes qu'il faut que je laisse pour protéger le Milanais, et, à tout événement, la citadelle de Milan, le château de Pavie et la place de Pizzighitone.

Ainsi donc, vous perdrez, en ne ratifiant pas le traité avec le roi de Sardaigne : 1° dix mille hommes de très bonnes troupes, qu'il nous fournit; 2° dix mille hommes de nos troupes qu'on est obligé de laisser sur nos derrières, et l'on s'expose, outre cela, à de très grandes inquiétudes en cas de défaite et d'événements malheureux.

Quel inconvénient y a-t-il à laisser subsister une chose déjà faite? Est-ce le scrupule d'être allié d'un roi? Nous le sommes bien du roi d'Espagne, et peut-être du roi de Prusse! Est-ce le désir de révolutionner le Piémont et de l'incorporer à la Cisalpine? Mais le moyen d'y parvenir sans choc, sans manquer au traité, sans même manquer à la bienséance, c'est de mêler à nos troupes et d'allier à nos succès un corps de dix mille Piémontais, qui,

(1) Cet état de choses a changé : les Italiens ont fait, depuis ce temps-là, la guerre avec nous; ils se sont montrés, comme autrefois, bons soldats; ils ont signalé leur valeur sur nos champs de bataille, et ils ont prouvé récemment que malgré l'oppression des Autrichiens, ils n'ont pas dégénéré.

nécessairement, sont l'élite de la nation : six mois après, le roi de Piémont se trouve détrôné. La France est un géant qui embrasse un pygmée, le serre dans ses bras et l'étouffe sans qu'on puisse l'accuser de crime..... Si l'on ne comprend pas cela, je ne sais qu'y faire non plus Et si à la politique sage et vraie qui convient à une grande nation qui a de grandes destinées à remplir, des ennemis très puissants devant elle, on substitue la démagogie d'un club, on ne fera rien de bon.

Que l'on ne s'exagère pas l'influence des prétendus patriotes cisalpins et génois, et que l'on se convainque bien que si nous retirions d'un coup de sifflet notre influence morale et militaire, tous ces prétendus patriotes seraient égorgés par le peuple (1). Il s'éclaire tous les jours, et s'éclairera bien davantage, mais il faut le temps et un long temps.

Je ne conçois pas, lorsque, par une bonne politique, on s'était conduit de manière que ce temps est toujours en notre faveur, qu'en tirant tout le parti possible du moment présent, nous ne faisons qu'accélérer la marche du temps en assurant et épurant l'esprit public, je ne conçois pas comment l'on peut hésiter. Ce n'est pas lorsqu'on laisse derrière soi dix millions d'hommes d'un peuple foncièrement ennemi des Français par préjugé, que l'on doit rien négliger.

Il me paraît que l'on voit très mal l'Italie et qu'on la connaît très mal. Quant à moi, j'ai toujours mis tous mes soins à faire aller les choses selon l'intérêt de la République ; si l'on ne me croit pas, je ne sais que faire.

Tous les grands événements ne tiennent jamais qu'à un cheveu. L'homme habile profite de tout, ne néglige rien de ce qui

(1) L'état des esprits en Italie n'est plus le même, ainsi que nous l'avons fait remarquer.

Digitized by Google

peut lui donner quelques chances de plus. Quelquefois, en en méprisant une seule, l'homme moins habile fait tout manquer.

J'attends le général Meerweldt. Je tirerai tout le parti dont je suis capable des événements qui viennent d'avoir lieu en France, des dispositions favorables où se trouve notre armée, et je vous ferai connaître la véritable position des choses, afin que le gouvernement puisse décider et prendre le parti qu'il jugera à propos.

Il ne faut pas que l'on méprise les Autrichiens comme on paraît le faire : ils ont recruté leurs armées et les ont organisées mieux que jamais.

Je viens de prendre des mesures pour l'incorporation du Brescian et du Mantouan à la République cisalpine.

Je vais aussi m'occuper d'organiser la république de Venise. Je ferai tout arranger de manière qu'en apparence la République française ne se mêle de rien.

BONAPARTE.

Le 7 vendémiaire an 6, ou 28 septembre 1797, un nouveau négociateur autrichien, M. le comte de Cobentzel, arriva de Vienne à Passeriano avec une lettre de l'empereur d'Allemagne pour le général Bonaparte. Elle était de la main de ce monarque et ainsi conçue :

« Monsieur le général Bonaparte, lorsque je croyais avoir donné à mes ministres plénipotentiaires toutes les facilités pour terminer l'importante négociation dont ils sont chargés, j'apprends avec autant de peine que de surprise que, s'écartant de plus en plus des stipulations des préliminaires, le retour de la

trauquillité dont je désire faire jouir mes sujets, et que la moitié de l'Europe désire sincèrement, devient de jour en jour plus incertain.

« Fidèle à remplir mes engagements, je suis prêt à exécuter tout ce qui a été arrêté à Léoben, et je n'exige que la réciprocité d'un devoir aussi sacré. C'est ce qui a été déclaré en mon nom, et ce que je n'hésite pas à déclarer moi-même. Si pourtant quelques-uns des articles des préliminaires étaient devenus d'une exécution impossible par les évènements qui leur ont succédé, et auxquels je n'ai eu aucune part, il serait nécessaire de leur en substituer d'autres, également adaptés aux intérêts des deux nations, et conformes à leur dignité, les seuls auxquels je puisse jamais donner la main. Une explication franche et loyale, dictée par le même esprit qui m'anime, est la seule voie qui puisse conduire à ce but salutaire. Afin d'accélérer autant qu'il est en moi, et de mettre fin une bonne fois à l'état d'incertitude où nous sommes, état qui n'a déjà que trop duré, je me suis déterminé à faire partir pour le lieu des négociations actuelles, M. le comte de Cobentzel, qui possède toute ma confiance, et qui est instruit de toutes mes intentions et muni de tous mes pouvoirs. Je l'ai autorisé à écouter et à recevoir toutes propositions tendant au rapprochement des deux parties, d'après les principes d'équité et de convenance réciproque, et à conclure en conséquence.

« Après cette nouvelle assurance de l'esprit de conciliation qui m'anime, je ne doute pas que vous ne sentiez que la paix est entre vos mains, et que le bonheur ou le malheur de plusieurs milliers d'hommes dépendra de vos déterminations. Si je me suis trompé sur le moyen que j'ai cru le plus propre à mettre fin aux calamités qui désolent depuis longtemps l'Europe, j'aurai du moins la consolation d'avoir épuisé tous ceux qui dépendent de moi. Les suites qui en résulteront ne pourront jamais m'être imputées.

« Je me suis surtout décidé au parti que je prends aujourd'hui par l'opinion que j'ai de votre loyauté et l'estime personnelle que j'ai conçue pour vous, dont je suis bien aise, monsieur le général Bonaparte, de vous donner ici l'assurance.

« FRANÇOIS. »

Vienne, le 20 septembre 1797.

Il fallait que M. de Cobentzel fût bien peu pénétré des principes de modération qu'annonçait l'empereur, pour que le général en chef Bonaparte écrivît le jour même au ministre des relations extéreures, Talleyrand :

« M. le comte de Cobentzel, citoyen ministre, est arrivé de Vienne avec le général Meerweldt. Il m'a remis la lettre dont je vous envoie copie, et à laquelle je ne répondrai que dans trois ou quatre jours, lorsque je verrai la tournure que prendront les négociations.

« Pour ma première visite, j'ai eu une prise très vive avec M. de Cobentzel, qui, à ce qu'il m'a paru, n'est pas très accoutumé à discuter, mais bien à vouloir avoir toujours raison.

Nous sommes entrés en congrès.

. . . .
. . . .

« Il est indispensable que le Directoire donne des ordres pour qu'on se tienne prêt sur le Rhin : ces gens-ci ont de grandes prétentions. Au reste, il paraît, par la lettre de l'empereur, par la contexture des pleins pouvoirs de M. de Cobentzel, et même par son arrivée, que l'empereur accéderait au projet d'avoir pour lui Venise et la rive de l'Adige, et de nous donner Mayence et

les limites constitutionnelles. Je dis il paraît, parce qu'en réalité notre conversation avec M. le comte de Cobentzel n'a été, de son côté, qu'une extravagance. C'est tout au plus s'ils veulent nous donner la Belgique. Je vous fais grâce de ma réponse là-dessus, comme de notre discussion, qui vous ferait connaître ce que ces gens-ci appellent diplomatie.

« *A minuit.*

Le courrier devait partir à midi, il n'est pas parti. Ces messieurs sortent à l'instant même d'ici. Nous avons été à peu près quatre ou cinq heures en conférences réglées. . . . . Je ne leur bonifierai point Venise jusqu'à ce que j'aie reçu des nouvelles du gouvernement.

« Demain, à midi, nous nous reverrons, et je vous expédierai demain soir un autre courrier. . . . .

. . . . « Vous verrez par la note que je vais leur présenter aujourd'hui, que je veux les conduire à dire dans le protocole qu'on ne peut pas exécuter les préliminaires, et regarder, si le gouvernement le juge à propos, ces préliminaires comme nuls. J'ai pensé qu'il n'y avait pas d'autre moyen de sauver les apparences que de leur faire dire d'eux-mêmes que les préliminaires sont impossibles, ce qui nous est très facile.

« BONAPARTE. »

Il n'y a pas d'hommes plus obstinés que ceux dont l'esprit et le jugement sont naturellement d'une faible portée. Incapables d'embrasser à la fois par la pensée un vaste ensemble de circonstances et de les apprécier dans tous leurs rapports et sous toutes leurs formes, ils ne voient, comme les enfants, que ce qui les

préoccupe et ce qu'ils désirent ; ils étendent la main pour le prendre ou le retenir, sans avoir une juste idée des difficultés ou de la distance qui les en séparent ; il n'aperçoivent pas les obstacles, ou ils ne les mesurent qu'imparfaitement. Tels étaient les hommes qui gouvernaient alors la France. Tels sont trop souvent ceux qui gouvernent, ou qui aspirent à gouverner. Ces hommes sont aussi funestes à la chose publique que ceux que retiennent des craintes pusillanimes, ou qu'entraîne un excès de témérité. L'empereur persistait à demander Venise et son territoire, en compensation de ce qu'il était disposé à abandonner en Italie, et le Directoire exécutif, s'abusant sur sa puissance et son habileté, persistait à courir encore les chances de la guerre, au risque de perdre de grands avantages, plutôt que de se résoudre à céder sur ce point. C'était là son *ultimatum*. Docile interprète de ses volontés, le nouveau ministre des relations extérieures, Talleyrand, le même qui depuis affecta tant de tendresse pour tous les souverains de l'Europe, quoiqu'il ne se fût fait aucun scrupule de trahir le sien, écrivait le 8 vendémiaire an VI, ou 29 septembre 1797, dans le style le plus révolutionnaire, au général Bonaparte, en les lui communiquant :

« Telles sont les dernières instructions diplomatiques que le « Directoire ait à vous faire passer. Elles sont irrévocables, et il

« regarde la guerre comme inévitable, si l'empereur ne se sou-
« met à ces conditions. »

Il lui annonçait qu'on allait tâcher de lui envoyer six mille hommes de l'armée du Rhin ; qu'on prendrait, relativement à l'armistice qui existait encore de ce côté, le parti qu'il indiquerait ; et l'on se faisait illusion au point de mettre au nombre de ses ressources les levées qu'on lui conseillait de faire dans la République cisalpine et dans les provinces vénitiennes de terre ferme. « Montrez, lui disait-il, aux Vénitiens que c'est de leurs « intérêts qu'il s'agit ici ; que c'est uniquement pour eux, pour « leur assurer la liberté et les soustraire à la maison d'Autriche « que nous continuons la guerre, et qu'ainsi ils doivent faire les « plus grands efforts en hommes, en chevaux et en argent. » Enfin, ce qui surprendra encore plus, il lui déclarait en même temps que le Directoire persistait à ne pas ratifier le traité qui avait été conclu à Paris avec le roi de Sardaigne, c'est-à-dire qu'en lui ordonnant de se porter en avant, en cas de rupture des négociations, on l'exposait à voir une armée ennemie reprendre les armes contre lui sur ses derrières. « Si l'empereur refuse nos « conditions, ajoutait-il en finissant, la guerre que vous allez « entreprendre produira les plus grands événements. Servez-« vous sans ménagement de vos plus puissants auxiliaires, des « principes de la liberté et de tous les autres moyens que votre « prudence vous suggèrera, pourvu qu'ils aient pour résultat de « rendre les provinces indépendantes et de les soustraire à la « maison d'Autriche. C'est là le genre d'hostilités le plus efficace. « Que votre marche en Allemagne y fasse éclater l'indépendance, « et que la maison d'Autriche se repente de son opiniâtreté à ne « pas souscrire à nos conditions, en perdant pour jamais la plus « belle partie de ses états héréditaires. »

J'ai vu et tenu une copie de cette lettre certifiée par

Joseph Bonaparte, frère aîné du général en chef, comme ambassadeur de la République française à Rome.

Plus juste appréciateur des avantages qu'il pouvait, d'un mot, assurer à la France et à l'Italie, sans verser encore des flots de sang humain, l'heureux et habile général se décida sans hésiter à mettre des bornes à ses triomphes.

« Citoyens directeurs, manda-t-il, de Passeriano, le 19 vendémiaire (10 octobre), au Directoire exécutif, les négociations de paix sont enfin sur le point de se terminer. La paix définitive sera signée cette nuit, ou la négociation rompue.

« En voici les conditions principales :

1° Nous aurons sur le Rhin la limite tracée sur la carte que je vous envoie, c'est-à-dire la Nethe jusqu'à Kerpen, et passant de là à Juliers et Venloo ;

2° Mayence et ses fortifications en entier, tel qu'il est ;

3° Les îles de Corfou, Zante, Céphalonie, etc., et l'Albanie vénitienne ;

4° La Cisalpine sera composée de la Lombardie, du Bergamasque, du Crémaque, du Brescian, de Mantoue, de Peschiera, avec les fortifications jusqu'à la rive droite de l'Adige et du Pô; du Modenais, du Ferrarais, du Bolonais et de la Romagne.

« Cela fait à peu près trois millions cinq à six cent mille habitants.

5° Gênes aura les fiefs impériaux ;

6° L'empereur aura la Dalmatie et l'Istrie, les états de Venise jusqu'à l'Adige et au Pô; la ville de Venise ;

7° Le prince d'Orange, conformément au traité secret avec la Prusse, obtiendra une indemnité. Le duc de Modène sera indemnisé par le Brisgau, et l'Autriche prendra en place Salzbourg et une partie de la Bavière comprise entre la rivière d'Inn, la rivière de Salza, l'évêché de Salzbourg, faisant cinquante mille habitants.

8° Nous ne cèderons les pays que doit occuper l'empereur que trois semaines après l'échange des ratifications, et lorsqu'il aura évacué Manheim, Ingolstadt, Ulm, Ehrenbreistein et tout l'empire;

9° La France aura ce que la république de Venise avait de meilleur, etc., et les limites du Rhin, auquel il ne manquera que deux cent mille habitants, qu'on pourra avoir à la paix de l'empire. Elle gagnera de ce côté quatre millions de population.

10° La République cisalpine aura de très belles limites militaires, puisqu'elle aura Mantoue, Peschiera et Ferrare;

11° La liberté gagne donc : République cisalpine, trois millions cinq cent mille habitants : nouvelles limites de la France, quatre millions; en tout sept millions cinq cent mille habitants;

12° La maison d'Autriche gagnera un million neuf cent mille habitants

« Elle en perdra en Lombardie un million cinq cent mille; à Modène, trois cent mille; en Belgique, deux millions cinq cent mille : en tout quatre millions trois cent mille habitants. Sa perte sera donc encore assez sensible.

« J'ai profité des pouvoirs que vous m'avez donnés et de la confiance dont vous m'avez revêtu pour conclure cette paix. J'y ai été conduit :

1° Par la saison avancée, contraire à la guerre offensive, surtout de ce côté-ci, où il faut repasser les Alpes, et entrer dans des pays très froids;

2° Par la faiblesse de mon armée, qui, cependant, a toutes les forces de l'empereur contre elle ;

3° Par la mort de Hoche, et le mauvais plan d'opérations adopté ;

4° Par l'éloignement des armées du Rhin des états héréditaires de la maison d'Autriche ;

5° Par la nullité des Italiens. Je n'ai avec moi, au plus, que quinze cents Italiens qui sont le ramassis des polissons dans les grandes villes.

6° Par la rupture qui vient d'éclater avec l'Angleterre (1) ;

7° Par l'impossibilité où je me trouve par la non-ratification du traité avec la Sardaigne, de me servir des troupes sardes, et par la nécessité d'augmenter de six mille hommes de troupes françaises les garnisons du Piémont et de la Lombardie ;

8° Par l'envie de la paix qu'a toute la République, envie qui se manifeste même parmi les soldats, qui se battraient, mais qui reverront avec plus de plaisir encore leurs foyers, dont ils sont absents depuis bien des années, et dont l'éloignement ne serait bon que pour établir le gouvernement militaire ;

9° Par l'inconvenance d'exposer des avantages certains et le sang français pour des peuples peu dignes et peu amants de la liberté, qui, par caractère, par habitude et par religion, nous haïssent profondément (2). La ville de Venise renferme, il est vrai, trois cents patriotes : leurs intérêts sont stipulés dans le traité, et

(1) Les négociations qui avaient eu lieu pendant près de trois mois à Lille, pour la conclusion de la paix avec cette puissance avaient été infructueuses ; elles venaient d'être rompues ; le lord Malmesbury, qui les avait fait traîner, à dessein, en longueur, venait de recevoir du Directoire exécutif l'ordre de quitter la France, s'il n'avait pas de pouvoirs suffisants pour traiter, et il était retourné en Angleterre.

(2) Les Italiens ont bien changé depuis ce temps.

Digitized by Google

ils seront recueillis dans la Cisalpine. Le désir de quelques centaines d'hommes ne vaut pas la mort de vingt mille Français.

10° Enfin la guerre avec l'Angleterre nous ouvrira un champ plus vaste, plus essentiel et plus beau d'activité. Le peuple anglais vaut mieux que le peuple vénitien, et sa libération consolidera à jamais la liberté et le bonheur de la France, ou, si nous obligeons ce gouvernement à la paix, notre commerce, les avantages que nous lui procurerons dans les deux mondes seront un grand pas vers la consolidation de la liberté et le bonheur public.

« Si, dans tous ces calculs, je me suis trompé, mon cœur est pur, mes intentions sont droites. J'ai fait taire l'intérêt de ma gloire, de ma vanité, de mon ambition ; je n'ai vu que la patrie et le gouvernement; j'ai répondu d'une manière digne de moi à la confiance illimitée que le Directoire a bien voulu m'accorder depuis deux ans.

« Je crois avoir fait ce que chaque membre du Directoire eût fait à ma place.

« J'ai mérité par mes services l'approbation du gouvernement et de la nation; j'ai reçu des marques réitérées de son estime : il ne me reste plus qu'à rentrer dans la foule, à reprendre le soc de Cincinnatus, à donner l'exemple du respect pour les magistrats, et de l'aversion pour le régime militaire qui a détruit tant de républiques et perdu plusieurs états.

« Croyez à mon dévouement et à mon désir de tout faire pour la liberté de la patrie.

« BONAPARTE. »

Les Autrichiens, qui avaient d'abord demandé la ligne de l'Adda pour limite, réduisaient maintenant leurs prétentions à celle du Mincio; « mais, ajoutait le comte de Cobentzel, c'est là notre *ultimatum ;* car

si l'empereur mon maître consent à vous donner les clefs de Mayence, la place la plus forte de l'univers, ce serait un acte déshonorant s'il ne les échangeait pas contre les clefs de Mantoue. » Tous les moyens d'accommodement ayant été épuisés sans résultats satisfaisants, on semblait résolu à ne plus rien céder de de part ni d'autre; les armées étaient en mouvement.

Le 25 vendémiaire (16 octobre), les conférences se tinrent à Udine, chez le comte de Cobentzel. Bonaparte y récapitula, en forme de manifeste, pour être inscrit au protocole, la conduite de son gouvernement depuis la signature des préliminaires de Léoben, et renouvela en même temps son *ultimatum*. Le plénipotentiaire autrichien répliqua longuement pour prouver que les indemnités que la France offrait à l'empereur n'équivalaient pas au quart de ce qu'il perdait; que la puissance autrichienne serait considérablement affaiblie, en même temps que la puissance française serait tellement augmentée, que l'indépendance de l'Europe en serait menacée; que moyennant la possession de Mantoue et de la ligne de l'Adige, la France joindrait, de fait, au domaine des Gaules celui de toute l'Italie; que l'empereur était irrévocablement résolu à s'exposer à toutes les chances de la guerre, à fuir même, au besoin, de sa capitale, plutôt que de consentir à une paix si désavantageuse; que la Russie lui offrait des armées, qu'elles étaient prêtes à venir

à son secours, et que l'on verrait ce qu'étaient les troupes russes; qu'il était bien évident que le général Bonaparte faisait céder son caractère de plénipotentiaire à ses intérêts comme général; qu'il ne voulait pas la paix. Il ajouta qu'il partirait dans la nuit, et que tout le sang qui coulerait dans cette nouvelle lutte retomberait sur le négociateur français. » Vivement piqué de cette sortie, mais contenant l'agitation qu'il éprouvait, le général Bonaparte se leva avec un calme apparent, prit sur un guéridon un petit cabaret de porcelaine auquel le comte de Cobentzel attachait un grand prix, parce que c'était un don de l'impératrice de Russie : « Eh bien donc! dit-il, la trève est rompue et la guerre déclarée! mais souvenez-vous qu'avant la fin de l'automne, je briserai votre monarchie comme je brise cette porcelaine. » En prononçant ces derniers mots, il la jeta à terre avec vivacité; elle couvrit le parquet de ses débris. Il salua le congrès, sortit, se jeta dans sa chaise de poste et retourna à Passeriano. Les plénipotentiaires autrichiens en furent interdits (1).

Peu d'instants après son départ, ils surent qu'en montant en voiture il avait expédié un officier à l'archiduc Charles, pour le prévenir que les négociations

(1) *Mémoires de Napoléon*, t. II, p. 345, 346 et 347.

étant rompues, les hostilités recommenceraient sous vingt-quatre heures.

Le comte de Cobentzel, effrayé, envoya le marquis de Gallo à Passeriano, avec la déclaration signée qu'il adhérait à l'ultimatum de la France (1).

Ce fut là, à cinq heures du soir, que la paix avec l'Autriche fut enfin conclue, comme il nous l'a appris depuis dans ses mémoires. Elle ne fut signée qu'après minuit. Le traité fut daté de Campo-Formio, petit village situé entre Passeriano et Udine, qui avait été neutralisé à cet effet par les secrétaires de légation ; mais on ne crut pas devoir s'y transporter, parce qu'il ne s'y trouvait aucune maison convenable pour loger les plénipotentiaires. L'article premier avait été ainsi rédigé : « L'empereur d'Allemagne reconnaît la République française. » Effacez cet article, avait dit le « général Bonaparte, la République française est « comme le soleil ; aveugle est celui qui ne le voit pas. « Le peuple français est maître chez lui. Il a fait une « république, demain peut-être il fera une aristo- « cratie, après demain une monarchie, c'est son droit « imprescriptible. La forme de son gouvernement n'est « qu'une affaire de loi intérieure(2).

(1) *Mémoires de Napoléon*, t. II, p. 347, deuxième édition.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

« J'ai eu, après le dîner, une conférence avec M. le comte de Cobentzel,» lui écrivit-il encore, le 10 vendémiaire ou 1er octobre; « il m'a dit que l'empereur pourrait nous céder le Rhin si nous lui faisions de grands avantages en Italie. Ce qu'il articulait est extravagant. Il me remettra demain un projet confidentiel ; je vous l'enverrai, et je lui ferai une réponse qui sera en moins de ce que lui aura fait en plus. Nous sommes convenus, en cas de rupture, d'établir la manière dont l'un et l'autre gouvernement se signifieraient la reprise des hostilités, afin que les deux armées puissent ne pas être surprises, et que les deux nations continuent à être liées par le droit des gens.

« Comme les grandes opérations dépendent de ce que fera l'armée du Rhin, et de l'époque où l'on entrera en campagne, je ne précipiterai rien ici ; mais je mettrai le gouvernement à même de prendre le parti qu'il voudra, et de pouvoir mettre en mouvement en même temps les armées du Rhin et d'Italie.

« La position de l'armée d'Italie est superbe. Le Brescian et le Mantouan seront bientôt réunis à la République cisalpine. Je m'occupe de réunir les différentes parties de la république de Venise en un seul et même état, afin d'organiser robustement les derrières de l'armée, qui seront tranquilles pendant ce grand mouvement, et ce gouvernement s'engagera à donner vingt-cinq millions pour pouvoir substanter l'armée pendant ses grandes opérations. Toutes les places fortes sont approvisionnées pour un an. Palma et Osoppo, qui doivent être les pivots des armées, contiennent des dépôts pour nourrir l'armée pendant un long temps. L'artillerie se trouve également dans une position satisfaisante. De grandes choses pourront être faites avec cette armée.

« Tout ce que je fais, tous les arrangements que je prends dans ce moment-ci, sont le dernier service que je puisse rendre à la patrie. Ma santé est entièrement délabrée, et la santé est indispen-

sable, et ne peut être substituée par rien à la guerre. Le gouvernement aura sans doute, en conséquence de la demande que je lui ai faite il y a huit jours, nommé une commission de publicistes pour organiser l'Italie libre, de nouveaux plénipotentiaires pour continuer les négociations ou les renouer, si la guerre avait lieu, au moment où les événements de la guerre seraient les plus propices, et enfin un général qui ait sa confiance pour commander l'armée, car je n'y connais personne qui puisse me remplacer dans l'ensemble de ces trois missions, toutes trois également intéressantes. Je donnerai aux uns et aux autres des renseignements soit sur les hommes, soit sur les mœurs, les caractères, les positions et les projets, qui leur seront utiles s'ils veulent en profiter. Quant à moi, je me trouve sérieusement affecté de me voir obligé de m'arrêter dans un moment où peut-être il n'y a plus que des fruits à cueillir; mais la loi de la nécessité maîtrise l'inclination, la volonté et la raison. Je puis à peine monter à cheval : j'ai besoin de deux ans de repos.

« BONAPARTE. »

Au quartier-général à Passeriano, le 27 vendémiaire an VI *(18 octobre 1897).*

Au ministre des relations extérieures (1).

La paix a été signée hier, après minuit. J'ai fait partir, à deux heures, le général Berthier et le citoyen Monge, pour vous porter le traité, en original. Je me suis référé à vous en écrire ce matin, et je vous expédie, à cet effet, un courrier extraordinaire qui vous arrivera en même temps, et peut-être avant le général Berthier. C'est pourquoi j'y inclus une copie collationnée de ce traité.

(1) Talleyrand.

1° Je ne doute pas que la critique ne s'attache vivement à déprécier le traité que je viens de signer. Tous ceux cependant qui connaissent l'Europe, et qui ont le tact des affaires, seront bien convaincus qu'il était impossible d'arriver à un meilleur traité sans commencer par se battre, et sans conquérir encore deux ou trois provinces de la maison d'Autriche. Cela était-il possible?— Oui. Préférable? — Non.

En effet, l'empereur avait placé toutes ses troupes contre l'armée d'Italie, et nous, nous avions laissé toute la force de nos troupes sur le Rhin. Il aurait fallu trente jours de marche à l'armée d'Allemagne pour arriver sur les lisières des états héréditaires de la maison d'Autriche, et pendant ce temps-là j'aurais eu contre moi les trois quarts de ses forces. Je ne devais pas avoir la probabilité de les vaincre, et, les eussé-je vaincues, j'aurais perdu une grande partie des braves soldats qui ont, à eux seuls, vaincu la maison d'Autriche et changé le destin de l'Europe. Vous avez cent cinquante mille hommes sur le Rhin, j'en ai cinquante mille en Italie.

2° L'empereur, au contraire, a cent cinquante mille hommes contre moi, quarante mille en réserve, et, au plus, quarante mille au-delà du Rhin.

3° Le refus de ratifier le traité du roi de Sardaigne me privait de dix mille hommes et me donnait des inquiétudes réelles pour mes derrières, qui s'affaiblissaient par les armements extraordinaires de Naples.

4° Les cimes des montagnes sont déjà couvertes de neige; je ne pouvais pas avant un mois commencer les opérations militaires, puisque, par une lettre que je reçois du général qui commande l'armée d'Allemagne, il m'instruit du mauvais état de son armée, et me fait part que l'armistice de quinze jours qui existait entre les armées n'est pas encore rompu. Il faut dix jours pour qu'un

courrier se rende d'Udine à l'armée d'Allemagne pour y annoncer la rupture; les hostilités ne pouvaient donc, en réalité, commencer que vingt-cinq jours après la rupture, et alors nous nous trouvions dans les grandes neiges.

5° Il y aurait eu le parti d'attendre au mois d'avril, et de passer tout l'hiver à organiser les armées et à concerter son plan de campagne, qui était, pour le dire entre nous, on ne peut pas plus mal combiné; mais ce parti ne convenait pas à la situation intérieure de la République, de nos finances et de l'armée d'Allemagne.

6° Nous avons la guerre avec l'Angleterre : cet ennemi est assez considérable.

Si l'empereur répare ses pertes dans quelques années de paix, la République cisalpine s'organisera de son côté, et l'occupation de Mayence et la destruction de l'Angleterre nous compenseront du reste, et empêcheront bien ce prince de penser à se mesurer avec nous.

7° Jamais, depuis plusieurs siècles, on n'a fait une paix plus brillante que celle que nous faisons. Nous acquérons la partie de la république de Venise la plus précieuse pour nous. Une autre partie du territoire de cette république est acquise à la Cisalpine et le reste à l'empereur.

8° L'Angleterre allait renouveler une autre coalition. La guerre, qui a été nationale et populaire, semble aujourd'hui étrangère au peuple, et n'est devenue qu'une guerre de gouvernement. Dans l'ordre naturel des choses, nous aurions fini par y succomber.

9° Lorsque la Cisalpine a les frontières les plus militaires de l'Europe; que la France a Mayence et le Rhin; qu'elle a dans le levant Corfou, place extraordinairement bien fortifiée, et les autres îles, que veut-on davantage? Diviser nos forces pour que

l'Angleterre continue à enlever à nous nos colonies, à l'Espagne et à la Hollande les leurs, et éloigner encore pour longtemps le rétablissement de notre marine?

10° Les Autrichiens sont lourds et avares : aucun peuple n'est moins intrigant et moins dangereux pour nos affaires militaires qu'eux.

L'Anglais, au contraire, est généreux, intrigant, entreprenant. Il faut que notre gouvernement détruise la monarchie anglicane, ou il doit s'attendre lui-même à être détruit par la corruption et l'intrigue de ces actifs insulaires. Le moment actuel nous offre un beau jeu. Concentrons toute notre activité du côté de la marine, et détruisons l'Angleterre : cela fait, l'Europe est à nos pieds.

BONAPARTE.

« La République française n'est liée avec la municipalité de Venise par aucun traité qui nous oblige « à sacrifier nos intérêts et nos avantages à ceux du « comité de salut public ou de tout autre individu « de Venise, » mandait-il le 7 brumaire subséquent (26 octobre), de Trévise, au citoyen Villetard, agent du directoire exécutif à Venise, en réponse à une lettre par laquelle ce fonctionnaire l'informait que le faible parti qui s'était déclaré pour la république dans cette ville, se plaignait qu'on n'eût pas continué la guerre pour le soutenir. « Jamais la République « française n'a adopté pour maxime de faire la « guerre pour les autres peuples. Je voudrais con- « naître quel serait le principe de philosophie ou de

« morale qui ordonnerait de faire sacrifier quarante « mille Français contre le vœu bien prononcé de la « nation et l'intérêt bien entendu de la République. « — Je sais bien qu'il n'en coûte rien à une poignée « de bavards, que je caractériserais bien en les ap- « pelant fous, de vouloir la république universelle; « je voudrais que ces messieurs pussent faire une « campagne d'hiver. »

Il ajoute, toutefois, que « si les armes de la Répu- « blique française continuaient à être heureuses con- « tre une puissance qui a été le nerf et le coffre-fort « de toute la coalition » (il faisait allusion à l'Angle- terre), « Venise pourrait être un jour réunie à la Répu- « blique cisalpine. »

Saléhiéh, le 24 thermidor an VI (11 *août* 1798).

A Ibrahim Bey (1).

La supériorité des forces que je commande ne peut plus être contestée : vous voilà hors de l'Egypte, et obligé de passer le désert.

Vous pouvez trouver dans ma générosité la fortune et le bonheur que le sort vient de vous ôter.

Faites-moi connaître de suite votre intention.

Le pacha du grand seigneur est avec vous; envoyez-le-moi por-

(1) Trois semaines après la bataille des Pyramides, et immédiatement après le combat de Saléhiéh, où ce bey et ses mameloucks venaient d'être encore défaits.

Digitized by Google

teur de votre réponse; je l'accepte volontiers comme médiateur.

BONAPARTE.

Huit ou dix jours auparavant, il avait fait faire des offres semblables à Mourad-Bey, qui se réfugiait dans la Haute-Egypte par la rive gauche du Nil ; mais ces deux démarches restèrent sans résultat. Ces deux beys plaçaient encore des espérances, l'un dans l'assistance de la Porte-Ottomane, l'autre dans les ressources qu'i comptait trouver dans le Saïd, et surtout dans sa valeur.

Paris le 5 nivôse an VIII (26 *décembre* 1799).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. SOUVERAINETÉ DU PEUPLE.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Bonaparte, premier consul de la République,

A Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne.

Appelé par le vœu de la nation française à occuper la première magistrature de la République, je crois convenable, en entrant en charge, d'en faire directement part à Votre Majesté.

La guerre qui, depuis huit ans, ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? N'est-il donc aucun moyen de s'entendre?

Comment, les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des fa-

milles ? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins comme la première des gloires ?

Ces sentiments ne peuvent pas être étrangers au cœur de Votre Majesté, qui gouverne une nation libre, et dans le seul but de la rendre heureuse.

Votre Majesté ne verra dans cette ouverture que mon désir sincère de contribuer efficacement, pour la deuxième fois, à la pacification générale par une démarche prompte, toute de confiance, et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des états faibles, ne décèlent dans les états forts que le désir mutuel de se tromper.

La France, l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent longtemps encore, pour le malheur de tous les peuples, en retarder l'épuisement; mais, j'ose le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrase le monde entier.

BONAPARTE (1)

Extrait d'une proclamation des consuls de la République aux Français, du 17 ventôse au VIII *(8 mars 1800).*

« Français, vous désirez la paix; votre gouvernement la désire avec plus d'ardeur encore. Ses premiers vœux, ses démarches constantes ont été pour elle. Le ministère anglais la repousse, le ministère anglais a trahi le secret de son horrible politique. Déchirer la France, détruire sa marine et ses ports; l'effacer du ta-

(1) Cette noble ouverture demeura sans résultat satisfaisant. Napoléon élevé à la dignité impériale, écrivit une seconde fois au roi d'Angleterre, le 2 janvier 1805, un mois après son couronnement. On trouvera ci-après cette seconde lettre à cette date.

bleau de l'Europe ou l'abaisser au rang des puissances secondaires; tenir toutes les nations du continent divisées, pour s'emparer du commerce de toutes et s'enrichir de leurs dépouilles; c'est pour obtenir ces affreux succès que l'Angleterre répand l'or, prodigue les promesses et multiplie les intrigues.

« Mais, ni l'or, ni les promesses, ni les intrigues de l'Angleterre n'enchaîneront à ses vues les puissances du continent. Elles ont entendu le vœu de la France; elles connaissent la modération des principes qui la dirigent; elles écouteront la voix de l'humanité et la voix puissante de leur intérêt.

« S'il en était autrement, le gouvernement, qui n'a pas craint d'offrir et de solliciter la paix, se souviendra que c'est à vous de la commander, ... etc.

. . . . « Que si quelque puissance veut encore tenter le sort des combats, le premier consul a promis la paix, il ira la conquérir à la tête de ces guerriers qu'il a plus d'une fois conduits à la victoire. Avec eux, il saura retrouver ces champs encore pleins du souvenir de leurs exploits; mais au milieu des batailles, il invoquera la paix, et il jure de ne combattre que pour le bonheur de la France et le repos du monde.

« Le premier consul,

« BONAPARTE. »

Extrait d'une circulaire du premier consul Bonaparte aux préfets des départements.

« Paris, le 17 ventôse an VIII (8 mars 1800). »

« Le vœu et l'espoir du gouvernement, citoyens, étaient que votre entrée dans l'administration fût marquée par la paix. Ses démarches pour l'obtenir sont connues de l'Europe. Il l'a voulue

avec franchise, et il la voudra toujours quand elle sera digne de la nation.

« En effet, après des succès qu'avouent ses ennemis, quelle autre ambition peut rester au premier consul que celle de rendre à la France son ancienne prospérité ; d'y ramener les arts et les vertus de la paix ; de guérir les blessures qu'a faites une révolution trop prolongée et d'arracher enfin l'humanité tout entière au fléau qui la dévore depuis tant d'années ?

« Tels étaient ses sentiments et ses vœux lorsqu'il signait la paix à Campo-Formio. Ils n'ont pu que s'accroître et se fortifier depuis qu'une confiance honorable l'a porté à la première magistrature, et lui a imposé le devoir plus étroit de travailler au bonheur des Français.

« Cependant ses désirs ne sont pas accomplis. L'Angleterre respire encore la guerre et l'humiliation de la France. Les autres puissances attendent, pour se déterminer, quelle sera notre attitude et quelles seront nos ressources.

« Si nous sommes toujours cette nation qui a étonné l'Europe de son audace et de ses succès ; si une juste confiance ranime nos forces et nos moyens, nous n'aurons qu'à nous montrer et le continent aura la paix, etc. etc. »

« Paris, le 29 ventôse an VIII (20 mars 1800) »

« Le premier consul reçoit beaucoup de lettres de jeunes citoyens empressés de lui témoigner leur attachement à la République et le désir qu'ils ont de s'associer aux efforts qu'il va faire pour conquérir la paix. Touché de leur dévoûment, il en reçoit l'assurance avec un vif intérêt. La gloire les attend à Dijon. C'est lorsqu'il les verra réunis sous les drapeaux de l'armée de réserve qu'il se propose de les remercier et d'applaudir à leur zèle.

« BONAPARTE. »

Paris, le 1er floréal an VIII (21 *avril* 1800).

Aux habitants des départements mis hors la constitution par la loi du 24 nivôse an VIII (1).

PROCLAMATION.

Citoyens,

Ce fut à regret que les consuls de la République se virent forcés d'invoquer et d'exécuter une loi que les circonstances avaient rendue nécessaire. Ces circonstances ne sont plus; les agents de l'étranger ont fui de votre territoire; ceux qu'ils égarèrent ont abjuré leurs erreurs; le gouvernement ne voit plus désormais parmi vous que des Français soumis aux mêmes lois, liés par de communs intérêts, unis par les mêmes sentiments.

Si pour opérer ce retour il fut obligé de déployer un grand pouvoir, il en confia l'exécution au général en chef Brune, qui sut unir à des rigueurs nécessaires cette bienveillance fraternelle qui, dans les discordes civiles, ne cherche que des innocents, et ne trouve que des hommes dignes d'excuse et de pitié.

La constitution reprend son empire. Vous vivrez désormais sous des magistrats qui, presque tous sont connus de vous par des talents et des vertus; qui, étrangers aux divisions intestines, n'ont ni haine ni vengeances à exercer. Confiez-vous à leurs soins, ils rappelleront parmi vous l'harmonie; ils vous feront jouir du bienfait de la liberté.

Oubliez tous les événements que le caractère français désavoue; tous ceux qui ont démenti votre respect pour les lois, votre fidélité à la patrie; qu'il ne reste de vos divisions et de vos mal-

(1) 14 janvier 1800.

heurs qu'une haine implacable contre l'ennemi étranger qui le a enfantés et nourris; qu'une douce confiance vous attache à ceux qui, chargés de vos destinées, ne mettront d'autre prix à leurs travaux que votre estime, qui ne veulent de gloire que celle d'avoir arraché la France aux discordes domestiques, et d'autre récompense que l'espoir de vivre dans votre souvenir.

Le premier consul,

BONAPARTE.

Au quartier-général de Milan, le 17 prairial an VIII (6 *juin* 1800).

A l'armée de réserve.

PROCLAMATION.

Soldats !

Un de nos départements était au pouvoir de l'ennemi ; la consternation était dans tout le midi de la France.

La plus grande partie du territoire du peuple ligurien, le plus fidèle ami de la République, était envahi.

La République cisalpine, anéantie dès la campagne passée, était devenue le jouet du grotesque régime féodal.

Soldats ! Vous marchez... et déjà le territoire français est délivré ! la joie et l'espérance succèdent dans votre patrie à la consternation et à la crainte.

Vous rendrez la liberté et l'indépendance au peuple de Gênes. Il sera pour toujours délivré de ses éternels ennemis.

Vous êtes dans la capitale de la Cisalpine !

L'ennemi épouvanté n'aspire plus qu'à regagner ses frontières. Vous lui avez enlevé ses hôpitaux, ses magasins, ses parcs de réserve.

Le premier acte de la campagne est terminé.

Des millions d'hommes, vous l'entendez tous les jours, vous adressent des actes de reconnaissance.

Mais aura-t-on donc impunément violé le territoire français? Laisserez-vous retourner dans ses foyers l'armée qui a porté l'alarme dans vos familles? Vous courez aux armes!... Eh bien! marchez à sa poursuite, opposez-vous à sa retraite; arrachez-lui les lauriers dont elle s'est parée, et par là apprenez au monde que la malédiction est sur les insensés qui osent insulter le territoire du grand peuple.

Le résultat de tous nos efforts sera *gloire sans nuage et paix solide.*

Le premier consul,

BONAPARTE.

Au quartier-général de Torre di Garofola, le 27 *prairial an* VIII (16 *juin* 1800).

Aux consuls de la République.

Le lendemain de la bataille de Marengo, citoyens consuls, le général Mélas a fait demander aux avant-postes qu'il lui fût permis de m'envoyer le général Sckal. On a arrêté, dans la journée, la convention dont vous trouverez ci-jointe la copie. Elle a été signée, dans la nuit, par le général Berthier et le général Mélas. J'espère que le peuple français sera content de son armée.

BONAPARTE.

Convention entre les généraux en chef des armées farnçaises et impériales en Italie.

Article 1er.

Il y aura armistice et suspension d'hostilités entre l'armée de



Sa Majesté impériale et celle de la République française en Italie, jusqu'à la réponse de la cour de Vienne.

Art. 2.

L'armée de Sa Majesté impériale occupera tous les pays compris entre le Mincio, la Fossa-Maestra et le Pô, c'est-à-dire Peschiera, Mantoue, Borgo-Forte, et, depuis là, la rive gauche du Pô, et, à la rive droite, la ville et la citadelle de Ferrare.

Art. 3.

L'armée de Sa Majesté impériale occupera également la Toscane et Ancône.

Art. 4.

L'armée française occupera les pays compris entre la Chiesa, l'Oglio et le Pô.

Art. 5.

Le pays entre la Chiesa et le Mincio ne sera occupé par aucune des deux armées. L'armée de Sa Majesté impériale pourra tirer des vivres des pays qui faisaient partie des duchés de Mantoue. L'armée française tirera des vivres des pays qui faisaient partie de la province de Brescia.

Art. 6.

Les châteaux de Tortone, d'Alexandrie, de Milan, de Turin, de Pizzighittone, d'Arona et de Plaisance seront remis à l'armée française du 27 prairial au 1er messidor (du 16 au 20 juin).

Art. 7.

La place de Coni, les châteaux de Ceva, Savone, la ville de

Gênes, seront remis à l'armée française du 27 prairial au 5 messidor (du 16 au 24 juin).

Art. 8.

Le fort d'Urbin sera remis le 7 messidor (26 juin).

Art. 9.

L'artillerie des places sera classée de la manière suivante: 1° Toute l'artillerie des calibres et fonderies autrichiennes appartiendra à l'armée autrichienne; 2° celle des calibres et fonderies italiennes, piémontaises et françaises, à l'armée française; 3° les approvisionnements de bouche seront partagés; moitié sera à la disposition du commissaire ordonnateur de l'armée française, et moitié à celle du commissaire ordonnateur de l'armée autrichienne.

Art. 10.

Les garnisons sortiront avec les honneurs militaires, et se rendront avec armes et bagages, par le plus court chemin, à Mantoue.

Art. 11.

L'armée autrichienne se rendra à Mantoue par Plaisance, en trois colonnes: la première, du 27 prairial au 1er messidor (du 16 au 20 juin); la seconde, du 1er au 5 messidor (du 20 au 24 juin).

Art. 12.

Messieurs les généraux de Saint-Julien et de Schwerting, de l'artillerie; de Brun, du génie; M. Felsiégué, commissaire des vivres, et les citoyens Dejean, conseiller d'état, et Daru, inspecteur



aux revues; l'adjudant général Léopold Stabenrath, et le chef de brigade d'artillerie Mossel, seront nommés commissaires à l'effet de pourvoir à l'exécution des articles de la présente convention, soit à la formation des inventaires, aux subsistances et aux transports, soit pour tout autre objet.

Art. 13.

Aucun individu ne pourra être maltraité pour raison des services rendus à l'armée autrichienne, ou pour opinions politiques. Le général en chef de l'armée autrichienne fera relâcher les individus qui auraient été arrêtés dans la République cisalpine pour opinions politiques, et qui se trouveraient dans les forteresses sous son commandement.

Art. 14.

Quelle que soit la réponse de Vienne, aucune des deux armées ne pourra attaquer l'autre qu'en se prévenant dix jours d'avance.

Art. 15.

Pendant la suspension d'armes, aucune des deux armées ne fera des détachements pour l'Allemagne.

Alexandrie, le 26 prairial an VIII de la République française (5 juin 1800).

Signé : Alexandre BERTHIER

et MELAS, général de cavalerie.

Le premier consul fit proposer à la cour de Vienne l'ouverture de nouvelles négociations de paix sur les bases du traité de Campo-Formio; mais celle-ci avait

Digitized by Google

conclu avec l'Angleterre, la veille même du jour où elle reçut la nouvelle de l'issue de la bataille de Marengo, un traité par lequel elle en recevait des secours et des subsides, et elle s'engageait à ne pas traiter sans elle. Des préliminaires furent signés à Paris et des négociations de paix commencées à Lunéville ; mais la pernicieuse influence de l'Angleterre les fit avorter, et les hostilités ne tardèrent pas à recommencer en Allemagne et en Italie. Ce ne fut qu'après de nouveaux revers que l'Autriche fut enfin forcée à la paix. Après sa victoire d'Hohenlinden, Moreau consentit à un armistice sur la promesse qui lui fut faite qu'elle se décidait enfin à traiter de la paix définitivesans l'Angleterre. Il y eut un armistice de quarante-cinq jours en Allemagne et un autre en Italie, et la paix se fit à Lunéville le 20 pluviôse (9 février 1801).

Voici, entre beaucoup d'autres, trois pièces qui montreront par combien de difficultés il fallut passer pour amener ce résultat, et quelle énergie de volonté le premier consul déploya pour les surmonter.

Paris, le 1er vendémiaire an IX (23 *septembre* 1800).

« Le premier consul,

« Aux fonctionnaires envoyés dans les départements.

« Les préliminaires de la paix avaient été arrêtés à Paris entre le citoyen Talleyrand, ministre des relations extérieures et le comte de Saint-Julien. Ils ont été ratifiés 24 heures après par le

premier consul. Le citoyen Duroc a été chargé de les porter à Vienne. Les intrigues de la faction ennemie de la paix, qui paraît y jouir encore de quelque crédit, ont porté Sa Majesté l'empereur à refuser de les ratifier, en communiquant au gouvernement une note du roi d'Angleterre, qui demandait qu'on admît ses envoyés au congrès de Lunéville, conjointement avec les plénipotentiaires de l'empereur.

« Dès lors, le gouvernement s'est trouvé obligé de rompre l'armistice pour ne pas perdre le reste de l'automne en vains pourparlers.

« Le général Moreau a reçu l'ordre de communiquer au général ennemi les préliminaires, tels qu'ils ont été exprimés dans le journal officiel ; de lui faire connaître qu'il fallait qu'ils fussent ratifiés dans les 24 heures, et que si Sa Majesté l'empereur avait encore besoin d'explications, elle devait, pour garants de sa bonne foi, livrer les places d'Ulm, d'Ingolstadt et de Philisbourg.

« Le gouvernement a aussi fait connaître au roi d'Angleterre qu'il ne voyait aucun inconvénient à admettre ses envoyés au congrès de Lunéville, si, pour garant de ses dispositions pacifiques, il consentait à une trève maritime qui aurait pour la France un avantage égal à celui que l'empereur retire de la continuation de la trève continentale.

« Le gouvernement reçoit à l'instant, par le télégraphe, la nouvelle que Sa Majesté l'empereur s'est portée elle-même à son armée sur l'Inn, qu'elle a consenti à livrer les trois places d'Ulm, d'Ingolstadt et de Philisbourg, qui sont occupées aujourd'hui par les troupes de la République, et que M. de Lerbach, muni des pouvoirs nécessaires de Sa Majesté l'empereur, est au quartier-général d'Attefing, avec l'ordre de se rendre à Lunéville.

« Les difficultés qu'ont dû présenter naturellement les conditions d'une trève maritime entraînent nécessairement des retards. Si les deux gouvernements ne s'accordent pas sur les conditions

de cette trêve, alors la France et Sa Majesté l'empereur traiteraient séparément pour une paix particulière, sur les bases des préliminaires; et si le parti de l'Angleterre parvenait, ce qu'on ne saurait croire, à influencer Sa Majesté l'empereur, les troupes de la République ne redouteront ni les neiges, ni la rigueur des saisons, elles porteront la guerre à outrance, plutôt que de laisser à l'ennemi le temps de former de nouvelles armées.

« Ainsi, les principes du gouvernement sont extrême modération dans les conditions, mais vigueur et ferme résolution de pacifier promptement le continent. Telle est la volonté du peuple français; telle est la politique de son gouvernement.

« BONAPARTE. »

Le 14 brumaire an IX (5 novembre 1800), la lenteur des négociations de Lunéville le décida à donner l'ordre suivant au ministre de la guerre pour la reprise éventuelle des hostilités :

« Faites connaître, citoyen ministre, aux quatre généraux en chef (1) qu'ils doivent déclarer aux généraux ennemis que les hostilités recommenceront le 1er frimaire (2). Qu'ils se préparent en conséquence.

« Vous leur direz en même temps, mais pour leur instruction particulière, et pour s'en servir seulement dans les circonstances essentielles, que M. le comte de Cobentzel, qui est actuellement

(1) Moreau, Brune, Macdonald et Augereau. Le premier commandait l'armée du Rhin; le second, l'armée d'Italie; le troisième, l'armée des Grisons, et le quatrième, l'armée gallo-batave.

(2) Le 22 novembre.


Digitized by Google

à Lunéville avec le plénipotentiaire français, a des pouvoirs qui ne peuvent pas lui donner l'autorisation nécessaire pour signer une paix particulière avec la France, la cour de Vienne paraissant ne pas avoir abandonné son projet de faire intervenir l'Angleterre dans les négociations de Lunéville, ce qui les rendrait interminables; que cependant les négociations y continuent toujours; mais que si, dans quinze jours, on n'est pas d'accord, le gouvernement français aura acquis la preuve de la mauvaise foi de l'Autriche, et sera à même d'en convaincre l'Europe.

« Je vous salue,

« BONAPARTE. »

Cette lettre, écrite en entier de la main de Maret, fut revêtue du sceau de l'État. Cette solennité, inaccoutumée dans les communications du premier consul avec le ministre de la guerre, atteste le secret qu'il avait voulu mettre dans celle-ci et le haut degré d'importance qu'il y attachait. Il lui ordonna le même jour de faire partir un renfort pour l'armée de réserve.

Steyer, 5 *nivôse an* IX (26 *décembre* 1800).

Le général de division Dessolles, chef de l'état-major général de l'armée du Rhin,

Au ministre de la guerre.

Citoyen ministre,

L'archiduc Charles a proposé un armistice au général en chef, en lui annonçant que l'empereur envoyait un courrier à M. de Cobentzel, avec ordre de signer la paix.

. . . .
. . . .

Le caractère de l'archiduc Charles, sa loyauté bien connue, nous étaient garants du désir qu'avait l'empereur de terminer la guerre. Il y était d'ailleurs forcé par l'état déplorable de son armée, qui, ayant perdu en vingt jours soixante-dix lieues de terrain, 25,000 prisonniers, 12 ou 15,000 morts ou blessés, 140 pièces de canon et des magasins immenses, n'était plus à même, et ne le sera pas de trois mois, d'empêcher notre armée de conquérir toute l'Autriche, et de dicter des lois dans sa capitale Mais, pour le faire sans danger, il fallait que l'armée d'Italie fût déjà maîtresse des défilés de la Carinthie.

Le général en chef a cru, d'ailleurs, que s'arrêter au milieu des victoires les plus brillantes était conforme au caractère de modération par lequel le premier consul s'est fait connaître à toute l'Europe (1).

J'ai l'honneur de vous adresser copie de la convention d'armistice (2). L'empereur a l'intention de traiter de suite de la paix, quelle que soit la détermination de ses alliés, et notre ligne, s'appuyant au Danube et aux montagnes du Tyrol, nous donnant les places de Kufstein, Schaernitz, Braunau, etc., nous met à même de recommencer la guerre avec de grands avantages.

Salut et respect,

DESSOLLES.

(1) Voilà des témoignages qu'on n'accusera sûrement pas de partialité, puisqu'ils émanent de deux généraux qui se sont montrés depuis ses ennemis.

(2) Elle se trouve dans le *Moniteur* du 12 et du 13 nivôse an IX (2 et 3 janvier 1801).

Digitized by Google

Steyer, 5 *nivôse an* IX (26 *décembre* 1800).

Le général en chef Moreau, commandant l'armée du Rhin,
Au général en chef Brune, commandant l'armée d'Italie.

Général,

A mon départ de Paris, le premier consul, sentant tous les inconvénients d'une campagne d'hiver, surtout en Allemagne, m'autorisa à faire un armistice si la maison d'Autriche consentait à traiter sur-le-champ de la paix, sans l'influence de l'Angleterre.

Les succès de l'armée que je commande ont été heureux et rapides. Je suis arrivé aux portes de Vienne; mais je laissais derrière moi le Tyrol et l'Italie. Le général Augereau était encore sur la Rednitz.

J'étais certain que le général Macdonald ne vous avait pas encore rejoint le 25. J'étais forcé à laisser de gros détachements derrière ma droite et ma gauche et à reculer mon centre.

Ce mouvement donnait du répit à l'ennemi; il recevait sous Vienne les levées hongroises et bohémiennes; il était rejoint par toutes les troupes qui étaient encore dans l'intérieur; j'étais même certain qu'il venait des troupes de l'Italie, de la Carniole, du Tyrol, pour sauver la capitale.

Le prince Charles, qui venait de prendre le commandement de l'armée m'a offert de régler un armistice, l'empereur étant décidé à traiter séparément de la paix (1).

Je vous envoie celui que j'ai conclu hier. Il est tellement avan-

(1) Ce prince a été disgracié plusieurs fois par son propre frère, l'empereur d'Autriche, parce que, malgré ses talents et ses succès militaires, il penchait toujours pour la paix.

Digitized by Google

tageux pour la République, qu'il est impossible que la maison d'Autriche ne fasse pas la paix. J'ai pris toutes les précautions possibles pour que l'ennemi qui vous est opposé ne soit pas renforcé. Je n'ai voulu rien stipuler pour l'armée que vous commandez, ignorant votre position. Je me suis seulement obligé à vous faire la présente invitation de cesser également les hostilités, et j'ose dire que vous remplirez parfaitement les intentions du gouvernement, qui veut finir la guerre, et n'a repris les armes dans cette saison rigoureuse que pour accélérer la conclusion de la paix.

Je vous prie de me faire connaître la convention que vous ferez.

Recevez, mon cher général, etc.,

MOREAU.

Paris, le 12 nivôse an IX (*2 janvier* 1801).

Au corps législatif.

Législateurs,

La République triomphe, et ses ennemis implorent encore sa modération.

La victoire de Hohenlinden a retenti dans toute l'Europe. Elle sera comptée par l'histoire au nombre des plus belles journées qui aient illustré la valeur française; mais à peine avait-elle été comptée par ses défenseurs, qui ne croient avoir vaincu que quand la patrie n'a plus d'ennemis.

L'armée du Rhin a passé l'Inn. Chaque jour a été un combat, et chaque combat un triomphe.

L'armée gallo-batave a vaincu à Bamberg. L'armée des Grisons a franchi le Splugen à travers les neiges et les glaces pour tourner les redoutables lignes du Mincio et de l'Adige. L'armée d'Italie a emporté de vive force le passage du Mincio et bloqué

Mantoue. Enfin, Moreau n'est plus qu'à cinq journées de Vienne, maître d'un pays immense et de tous les magasins des ennemis.

C'est là qu'a été demandé par le prince Charles, et accordé par le général en chef de l'armée du Rhin l'armistice dont les conditions vont être mises sous vos yeux.

M. de Cobentzel, plénipotentiaire de l'empereur à Lunéville, a déclaré par une note en date du 31 décembre qu'il était prêt à ouvrir les négociations pour une paix séparée. Ainsi, l'Autriche est affranchie de l'influence du gouvernement anglais.

Le gouvernement, fidèle à ses principes et au vœu de l'humanité, dépose dans votre sein et proclame à la France et à l'Europe entière les intentions qui l'animent.

La rive gauche du Rhin sera la limite de la République française : elle ne prétend rien sur la rive droite. L'intérêt de l'Europe ne veut pas que l'empereur dépasse l'Adige. L'indépendance des Républiques helvétique et batave sera assurée et reconnue. Nos victoires n'ajoutent rien aux prétentions du peuple français ; l'Autriche ne doit pas attendre de ses défaites ce qu'elle n'aurait pas obtenu par des victoires.

Telles sont les intentions invariables du gouvernement. Le bonheur de la France sera de rendre le calme à l'Allemagne et à l'Italie; sa gloire, d'affranchir le continent du génie avide et malfaisant de l'Angleterre.

Si sa bonne foi est encore trompée, nous sommes à Prague, à Vienne et à Venise.

Tant de dévoûment et tant de succès appellent sur nos armées toute la reconnaissance de la nation.

Le gouvernement voudrait trouver de nouvelles expressions pour consacrer leurs exploits; mais il en est une qui, par sa simplicité, sera toujours digne des sentiments et du courage des soldats français.

Digitized by Google

En conséqnence, le gouvernement vous propose les quatre projets de loi ci-joints (1).

Le premier consul,

BONAPARTE.

Message au corps législatif et au tribunat.

Paris, le 24 pluviôse an XI (13 fevrier 1801).

Législateurs, Tribuns,

La paix continentale a été signée à Lunéville. Elle est telle que la voulait le peuple français. Son premier vœu fut la limite du Rhin. Des revers n'avaient point ébranlé sa volonté, des victoires n'ont point dû ajouter à ses prétentions.

Après avoir replacé les anciennes limites de la Gaule, il devait rendre à la liberté les peuples qui lui étaient unis par une commune origine, par le rapport des intérêts et des mœurs.

La liberté de la Cisalpine et de la Ligurie est assurée.

Après ce devoir, il en était un autre que lui imposaient la justice et la générosité.

Le roi d'Espagne (2) a été fidèle à notre cause, et a souffert pour elle. Ni nos revers, ni les insinuations perfides de nos ennemis n'ont pu le détacher de nos intérêts; il sera payé d'un juste retour : un prince de son sang va s'asseoir sur le trône de Toscane. Il se souviendra qu'il le doit à la fidélité de l'Espagne et à l'amitié de la France. Ses rades et ses ports seront fermés à nos ennemis, et deviendront l'asile de notre commerce et de nos vaisseaux.

(1) Les quatre projets de loi dont il s'agit déclaraient que l'armée du Rhin, commandée par Moreau, l'armée d'Italie, commandée par Brune, l'armée des Grisons, commandée par Macdonald et l'armée gallo-batave, commandée par Augereau, avaient bien mérité de la patrie.

(2) Charles IV.

L'Autriche, et c'est là qu'est le gage de la paix, l'Autriche séparée désormais de la France par de vastes régions, ne connaîtra plus cette rivalité, ces ombrages qui, depuis tant de siècles, ont fait le tourment de ces deux puissances et les calamités de l'Europe (1).

Par ce traité tout est fini pour la France. Elle n'aura plus à lutter contre les formes et les intrigues d'un congrès.

Le gouvernement doit un témoignage de satisfaction au ministre plénipotentiaire qui a conduit cette négociation à cet heureux terme (2). Il ne reste ni interprétation à craindre, ni explications à demander, ni de ces dispositions équivoques dans lesquelles l'art de la diplomatie dépose le germe d'une guerre nouvelle.

Pourquoi faut-il que ce traité ne soit pas le traité de la paix générale? C'était le vœu de la France! C'était l'objet constant des efforts du gouvernement!

Mais tous ses efforts ont été vains. L'Europe sait tout ce que le ministre britannique a tenté pour faire échouer les négociations de Lunéville. En vain un agent du gouvernement lui déclara, le 9 octobre 1800, que la France était prête à entrer avec lui dans une négociation séparée: cette déclaration n'obtint que des refus, sous le prétexte que l'Angleterre ne pouvait abandonner son allié. Depuis, lorsque cet allié a consenti à traiter sans l'Angleterre,

(1) Le lecteur verra bientôt combien c'était s'abuser que de compter sur la foi de l'Autriche. Quatre ans après, elle reprit les armes contre la France. Vaincue en 1805, elle fit un nouveau traité qu'elle rompit encore en 1809. Vaincue pour la troisième fois, en 1809, elle fut de nouveau contrainte à la paix et elle la rompit une quatrième fois en 1813, avec une perfidie révoltante. Malheureuses nations!

(2) Joseph Bonaparte, frère aîné du premier consul, qui fut depuis, successivement, roi de Naples et roi d'Espagne.

ce gouvernement cherche les moyens d'éloigner une paix si nécessaire au monde.

Il viole des conventions que l'humanité avait consacrées, et déclare la guerre à de misérables pêcheurs.

Il élève des prétentions contraires à la dignité et aux droits de toutes les nations. Tout le commerce de l'Asie et de colonies immenses ne suffit plus à son ambition; il faut que toutes les mers soient soumises à la souveraineté exclusive de l'Angleterre. Il arme contre la Russie, le Danemarck et la Suède, parce que la Russie, la Suède et le Danemarck, ont assuré par des traités de garantie, leur souveraineté et l'indépendance de leurs pavillons.

Les puissances du Nord, injustement attaquées, ont droit de compter sur la France. Le gouvernement français vengera avec elles une injure commune à toutes les nations, sans perdre jamais de vue qu'il ne doit combattre que pour la paix et le bonheur du monde. Le premier consul,

BONAPARTE.

Le lendemain, il répondit à une députation du corps législatif, envoyée pour le féliciter: « Le peuple ne « goûtera pas encore tous les bienfaits de la paix tant « qu'elle ne sera pas faite avec l'Angleterre; mais un « esprit de vertige s'est emparé de ce gouvernement. « Sa conduite est injuste, non seulement envers le « peuple français, mais envers toutes les puissances « du continent, et lorsque les gouvernements ne sont « pas justes, leur prospérité n'est que passagère. Toutes « les puissances du continent s'entendront pour faire « rentrer l'Angleterre dans le chemin de la modéra- « tion, de l'équité et de la raison.

« Mais la paix intérieure a précédé la paix exté-
« rieure. Dans le voyage que je viens de faire dans
« plusieurs départements, j'ai été touché de l'accord
« et de l'union qui régnaient entre tous les ci-
« toyens..... »

Proclamation du premier consul aux Français, après les préliminaires de paix signés à Londres entre la France et l'Angleterre le 1er octobre 1801 et leur ratification par les deux gouvernements.

Paris, le 18 brumaire an x (9 novembre 1801).

Français,

Vous l'avez enfin tout entière cette paix que vous avez méritée par de si longs et de si généreux efforts.

Le monde ne vous offre plus que des nations amies, et sur toutes les mers s'ouvrent pour vos vaisseaux des ports hospitaliers.

Fidèle à vos vœux et à ses promesses, le gouvernement n'a cédé ni a l'ambition des conquêtes, ni à l'attrait des entreprises hardies et extraordinaires. Son devoir était de rendre le repos à l'humanité et de rapprocher par des liens solides et durables cette grande famille européenne dont la destinée est de faire les destinées de l'univers.

Sa première tâche est remplie; une autre commence pour vous et pour lui. A la gloire des combats faisons succéder une autre gloire, plus douce pour les citoyens, moins redoutable pour nos voisins.

Perfectionnons, mais surtout apprenons aux générations naissantes à chérir nos institutions et nos lois. Qu'elles croissent pour l'égalité civile, pour la liberté publique, pour la prospérité natio-

nale! Portons dans les ateliers de l'agriculture et des arts cette ardeur, cette constance, cette patience qui ont étonné l'Europe dans toutes les circonstances difficiles. Unissons aux efforts du gouvernement les efforts des citoyens pour enrichir, pour féconder toutes les parties de notre vaste territoire.

Soyons le lien et l'exemple des peuples qui nous environnent. Que l'étranger qu'un intérêt de curiosité attirera parmi nous s'y arrête, attaché par le charme de nos mœurs, par le spectacle de notre union, de notre industrie, par l'attrait de nos jouissances; qu'il s'en retourne dans sa patrie plus ami du nom français et meilleur.

S'il reste encore des hommes que tourmente le besoin de haïr leurs concitoyens, ou qu'aigrisse le souvenir de leurs pertes, d'immenses contrées les attendent; qu'ils osent aller y chercher des richesses et l'oubli de leurs infortunes et de leurs peines. Les regards de la patrie les y suivront; elle secondera leur courage : un jour, heureux de leurs travaux, ils reviendront dans son sein, dignes d'être citoyens d'un état libre, et corrigés du délire des persécutions.

Français, il y a deux ans, ce même jour vit terminer vos dissensions civiles, s'anéantir toutes les factions (1). Dès lors vous pûtes concentrer votre énergie, embrasser tout ce qui est grand aux yeux de l'humanité, tout ce qui est utile aux intérêts de la patrie : partout le gouvernement fut votre guide et votre appui. Sa conduite sera constamment la même. Votre grandeur fait la sienne, et votre bonheur est la seule récompense à laquelle il aspire.

Le premier consul,

BONAPARTE.

(1) Allusion aux événements du 18 brumaire an VIII (9 décembre 1799).

Extrait d'un message du premier consul au corps législatif du 15 floréal an IV (5 mai 1802), au sujet du traité de paix signé le 4 germinal (25 mars) précédent, à Amiens, entre la France, l'Espagne, la République batave et l'Angleterre.

Législateurs,

Le gouvernement vous adresse le traité qui met un terme aux dernières dissensions de l'Europe et achève le grand ouvrage de la paix.

La République avait combattu pour son indépendance ; son indépendance est reconnue ; l'aveu de toutes les puissances consacre tous les droits qu'elle tenait de la nature et les limites qu'elle devait à ses victoires.

. . . .

Bien des années s'écouleront désormais pour nous sans victoires, sans triomphes, sans ces négociations éclatantes qui font la destinée des états ; mais d'autres succès doivent marquer l'existence des nations, et surtout l'existence de la République. Partout l'industrie s'éveille, partout le commerce et les arts tendent à s'unir pour effacer les malheurs de la guerre. Des travaux de tous les genres appellent la pensée du gouvernement.

Le gouvernement remplira cette nouvelle tâche avec succès aussi longtemps qu'il sera soutenu par l'opinion du peuple français.

Les années qui vont s'écouler seront, il est vrai, moins célèbres, mais le bonheur de la France s'accroîtra des chances de gloire qu'il aura dédaignées.

Le premier consul,

BONAPARTE.

L'espoir d'une longue suite d'années de paix dura peu. L'Angleterre voulait conserver Malte, contre les stipulations formelles du traité d'Amiens. Le premier consul insista avec raison sur l'exécution du traité. De là, une inimitié inouïe contre lui. Le gouvernement anglais le fit insulter chaque jour par ses libellistes et ses journaux. Il se plaignit de leurs outrages, et n'obtint aucune satisfaction. Le 8 mars 1803, le roi d'Angleterre, feignant de considérer les préparatifs qui se faisaient en France et en Hollande pour les colonies comme inquiétants pour la Grande-Bretagne, annonça au parlement que, comme il existait entre lui et le gouvernement français des discussions d'une grande importance, il avait jugé nécessaire de prendre des précautions pour la sûreté de ses états, quoiqu'il crût toujours à la continuation de la paix. Il en obtint sur le champ l'autorisation de lever, au besoin, dix mille matelots et de nouvelles forces de terre, et, le lendemain, il lui annonça qu'il avait jugé nécessaire de les lever immédiatement, et d'organiser la milice. Il était bien évident que le gouvernement anglais se préparait déjà à la guerre plutôt que de rendre Malte au terme fixé. Il fit exercer la presse à Londres et dans tous les ports pour armer ses flottes. On apprit plus tard qu'avant toute rupture, il faisait déjà prisonniers les bâtiments français hors des mers d'Europe.

Le premier consul désirait vivement conserver la

paix qu'il avait donnée à la France. Le 23 ventôse an XI (14 mars 1803), l'esprit encore plein de l'émotion qu'il avait éprouvée à la lecture du message du roi d'Angleterre, du 8, aux deux chambres du parlement anglais, il aborda l'ambassadeur de cette nation, lord Withworth, avec une agitation visible, à l'audience publique qu'il donnait, ce jour-là, aux Tuileries, et lui adressant tout-à-coup la parole, il lui demanda, d'un ton bref, s'il avait reçu des nouvelles d'Angleterre. L'ambassadeur lui dit qu'il en avait reçu l'avant-veille. « Et vous êtes décidés à la guerre,» reprit aussitôt le premier consul. L'ambassadeur lui répondit que l'Angleterre appréciait les avantages de la paix. « Nous avons déjà fait la guerre pendant dix « ans, » poursuivit le premier consul, « vous voulez « encore la faire, et vous m'y forcez. » L'Ambassadeur lui protesta que le roi d'Angleterre était loin de telles intentions. « Les Anglais veulent la guerre, » reprit le premier consul en s'adressant aux ambassadeurs de Russie et d'Espagne, sans faire aucune attention à cette réponse, « mais s'ils tirent les pre« miers l'épée, je serai le dernier à la remettre dans « le fourreau. Les Anglais ne respectent pas les trai« tés. Il faut désormais couvrir les traités d'un « crêpe noir. » En parlant ainsi, il continuait sa tournée, mais, revenant un instant après vers l'ambassadeur, il lui adressa quelques mots remplis

d'obligeance sur ses qualités personnelles. « Pour- « quoi des armements, » ajouta-t-il. « Je n'ai pas un « seul vaisseau dans les ports de France; mais si « vous armez, j'armerai aussi; si vous voulez vous « battre, nous nous battrons. Vous pouvez attaquer « la France, mais l'intimider, jamais! — Nous ne « voulons ni l'un ni l'autre, » lui répondit l'ambassadeur. — « Il faut donc respecter les traités, » répliqua le premier consul. « Malheur à qui ne res- « pecte pas les traités, » dit-il encore à haute voix, de manière à être entendu de tout le monde, en se retirant. « Ceux qui les rompront seront responsa- « bles des maux de la guerre devant toute l'Europe.» On ne manqua pas de dénaturer et d'envenimer ce dialogue, de prêter au premier consul des paroles offensantes pour l'ambassadeur et pour l'Angleterre, et de peindre une émotion si juste et si naturelle des couleurs de la violence.

Ne voulant pas que la Hollande pût être surprise par les armements précipités de l'Angleterre, il y envoya de nouvelle troupes, et il prescrivit des mesures rigoureuses pour la sûreté de l'île de Walcheren et pour la défense de Flessingue.

A la nouvelle de ce qui s'était passé le 14 mars aux Tuileries, à l'audience du premier consul, le roi d'Angleterre avait donné à son ambassadeur l'ordre de ne pas y reparaître, à moins que le ministre des

relations extérieures ne lui promît positivement qu'il ne serait plus exposé à de telles interpellations Il y avait plus d'un mois que ce négociateur ne s'y était présenté; son séjour à Paris semblait désormais ne tenir à rien, quand l'apparition d'une croisière anglaise sur les côtes de la Hollande, le débarquement de plusieurs officiers étrangers à la solde de l'Angleterre à Ostende, pour aller, selon toute apparence, prendre du service en Hanovre, obligèrent le gouvernement français à lui demander des explications sur des circonstances si extraordinaires. Tout en désavouant l'intention de commettre des hostilités, le gouvernement anglais feignit d'attribuer l'établissement de plusieurs croisières dans la Manche à l'inquiétude que lui inspiraient les préparatifs qu'on faisait alors en France pour aller reprendre possession de la Louisianne en vertu du traité d'Amiens. Il demanda en conséquence que cette expédition fût suspendue jusqu'à ce qu'on fût de nouveau d'accord. Le gouvernement français y consentit, afin de prouver par cet acte de condescendance combien il avait à cœur d'éviter une rupture. Malgré ces sujets de mécontentement, le premier consul fit déclarer au gouvernement anglais qu'il était disposé à faire tout ce qui pourrait lui être agréable pour aplanir les difficultés actuelles, pourvu qu'il fût entendu que, dans les nouvelles négociations que l'on ouvrirait à cet effet, le

gouvernement français ne consentirait à rien de contraire au traité d'Amiens, non plus qu'à l'indépendance de l'ordre et de l'île de Malte. En réponse à une proposition si conciliante, le gouvernement anglais demanda péremptoirement et avec hauteur à garder Malte pendant dix ans, qu'on lui cédât en toute propriété l'île de Lampéduse, et que la Hollande fût évacuée par les troupes françaises. C'était non seulement demander le renversement d'une des principales dispositions du traité d'Amiens, mais encore la possession simultanée des deux îles, et conséquemment doubler l'atteinte portée au traité, au lieu de la diminuer; et, en présentant verbalement seulement cet *ultimatum*, sans vouloir le revêtir de sa signature, tant on en sentait l'impudeur, l'ambassadeur anglais, lord Withworth déclara, le 26 avril, que si, sous huit jours, il n'y avait pas une convention conclue sur ces bases, il avait l'ordre de quitter Paris et de s'en retourner en Angleterre.

La France ne pouvait fléchir sans déshonneur devant de pareilles prétentions. Le 12 mai, le premier consul ordonna au ministre des relations extérieures, Talleyrand, d'expédier à l'ambassadeur d'Angleterre, lord Withworth, des passeports que cet étranger demandait pour la troisième fois, et de rappeler le général Andréossy, ambassadeur de France à Londres. Le 16, l'Angleterre déclara la guerre à la France,

sous de faux prétextes, pour se dispenser de rendre Malte. Le 18, l'ambassadeur de la République française à Londres s'embarqua à Douvres pour rentrer en France, quelques heures après le débarquement de l'ambassadeur anglais dans ce port. Ce jeune homme était peu fait pour une mission conciliante : il avait montré une hauteur intolérable et une impatience très déplacée. Napoléon a dit depuis que si, lorsque ce jeune lord eut l'impertinence de dire que s'il n'avait pas une réponse sous trente-six heures, il quitterait la France, il ne l'avait pas fait prendre, jeter immédiatement dans une chaise de poste et reconduire à Calais, ce n'avait été que parce que chaque jour de délai donnait à quelqu'un de nos bâtiments de commerce le temps de regagner un de nos ports. L'Angleterre n'avait différé sa déclaration de guerre que pour donner à ses vaisseaux celui de faire plus de prises, et pour achever ses préparatifs.

Telles furent les motifs et les circonstances de la rupture du traité d'Amiens. Nous laissons ici au premier consul le soin de l'annoncer lui-même aux trois grands pouvoirs de l'État.

Message au sénat, au corps législatif et au tribunat.

Saint-Cloud, le 30 floréal, an XI (20 mai 1803).

Sénateurs, législateurs et tribuns.

L'ambassadeur d'Angleterre a été rappelé. Forcé par cette circonstance, l'ambassadeur de la République à Londres a quitté un

pays où il ne pouvait plus entendre des paroles de paix. Dans ce moment décisif, le gouvernement met sous vos yeux, il mettra sous les yeux de la France et de l'Europe ses premières relations avec le ministère britannique, les négociations qui ont été terminées par le traité d'Amiens, et les nouvelles discussions qui semblent finir par une rupture absolue. — Le siècle présent, la postérité y verront tout ce qu'il a fait pour mettre un terme aux calamités de la guerre, avec quelle modération, avec quelle patience il a travaillé à en prévenir le retour. — Rien n'a pu rompre le cours des projets formés pour rallumer la discorde entre les deux nations. Le traité d'Amiens avait été négocié au milieu des clameurs d'un parti ennemi de la paix. A peine conclu, il fut l'objet d'une censure amère : on le représenta comme funeste à l'Angleterre, parce qu'il n'était pas honteux pour la France. Bientôt on sema des inquiétudes ; on supposa des dangers sur lesquels on établit la nécessité d'un état de paix tel, qu'il était un signal permanent d'hostilités nouvelles. On tint en réserve, on stipendia ces vils scélérats qui avaient déchiré le sein de leur patrie, et qu'on destine à le déchirer encore. Vains calculs de la haine ! Ce n'est plus cette France divisée par les factions et tourmentée par les orages ; c'est la France rendue à la tranquillité intérieure, régénérée dans son administration et dans ses lois, prête à tomber de tout son poids sur l'étranger qui oserait l'attaquer et se réunir aux brigands qu'une atroce politique rejetterait encore sur son vol pour y organiser le pillage et les assassinats. — Enfin un message inattendu à tout-à-coup effrayé l'Angleterre d'armements imaginaires en France et en Batavie, et supposé des discussions importantes entre ces deux gouvernements, tandis qu'aucune discussion n'était connue du gouvernement français. — Aussitôt des armements formidables s'opèrent sur les côtes et dans les ports de la Grande-Bretagne; la mer est couverte de vaisseaux de guerre, et c'est au milieu de cet appareil que le ca-

binet de Londres demande à la France l'abrogation d'un article fondamental du traité d'Amiens. — Ils voulaient, disaient-ils, des garanties nouvelles, et ils méconnaissaient la sainteté des traités dont l'exécution est la première des garanties que puissent se donner les nations. — En vain la France a invoqué la foi jurée ; en vain elle a rappelé les formes reçues parmi les nations; en vain elle a consenti à fermer les yeux sur l'exécution actuelle de l'article du traité d'Amiens dont l'Angleterre prétendait s'affranchir ; en vain elle a voulu remettre à prendre un parti définitif jusqu'au moment où l'Espagne et la Batavie, toutes deux parties contractantes, auraient manifesté leur volonté ; vainement enfin elle a proposé de réclamer la médiation des puissances qui avaient été appelées à garantir, et qui ont garanti en effet la stipulation dont l'abrogation était demandée. Toutes ces propositions ont été repoussées, et les demandes de l'Angleterre sont devenues plus impérieuses, plus absolues. — Il n'était pas dans les principes du gouvernement de fléchir sous la menace ; il n'était pas en son pouvoir de courber la majesté du peuple français sous des lois qu'on lui prescrivait avec des formes si hautaines et si nouvelles. S'il l'eût fait, il aurait consacré pour l'Angleterre le droit d'annuler par sa propre volonté toutes les stipulations qui l'obligent envers la France. Il l'eût autorisée à exiger de la France des garanties nouvelles à la moindre alarme qu'il lui aurait plu de se forger ; et de là deux nouveaux principes qui se seraient placés dans le droit public de la Grande-Bretagne, à côté de celui par lequel elle a déshérité les autres nations de la souveraineté commune des mers, et soumis à ses lois et réglements l'indépendance de leur pavillon. — Le gouvernement s'est arrêté à la ligne que lui ont tracée ses principes et ses devoirs. Les négociations sont interrompues, et nous sommes prêts à combattre si nous sommes attaqués. — Du moins nous combattrons pour maintenir la foi des traités, et pour l'honneur du nom français. — Si nous avions

cédé à une vaine terreur, il eût fallu bientôt combattre pour repousser des prétentions nouvelles ; mais nous aurions combattu déshonorés par une première faiblesse, déchus à nos propres yeux, et avilis aux yeux d'un ennemi qui nous aurait fait ployer sous ses injurieuses prétentions. — La nation se reposera dans le sentiment de ses forces. Quelles que soient les blessures que l'ennemi pourra nous faire dans les lieux où nous n'aurons pu ni le prévenir, ni l'atteindre, le résultat de cette lutte sera tel que nous avons droit de l'attendre de la justice de notre cause et du courage de nos guerriers.

« Le premier consul,

« BONAPARTE. »

Quelques jours après, il répondit à des députations du sénat, du corps législatif et du tribunat, qui lui furent envoyées pour le féliciter de sa juste résistance aux injustes prétentions de l'Angleterre, et l'assurer de leur empressement à concourir à toutes les mesures nécessaires pour soutenir dignement cette nouvelle lutte :

« Nous sommes forcés de faire la guerre pour repousser une injuste agression. Nous la ferons avec gloire. Les sentiments qui animent les grands corps de l'état et le mouvement spontané qui les amène auprès du gouvernement dans cette importante circonstance sont d'un heureux présage

« La justice de notre cause est avouée par nos ennemis mêmes, puisqu'ils se sont refusés à accepter la médiation offerte par l'empereur de Russie et par le roi de Prusse, deux princes dont la justice est reconnue par toute l'Europe.

« Le gouvernement anglais paraît même avoir été obligé de tromper la nation dans la communication officielle qu'il vient de faire. Il a eu soin de soustraire toutes les pièces qui étaient de nature à faire connaître au peuple anglais la modération et les procédés du gouvernement français dans toute la négociation. Quelques-unes des notes que les ministres britanniques ont publiées sont mutilées dans leurs passages les plus importants. Le reste des pièces données en communication au parlement contient l'extrait des dépêches de quelques agents publics ou secrets. Il n'appartient qu'à ces agents de contredire ou d'avouer leurs rapports, qui ne peuvent avoir aucune influence dans des débats si importants, puisque leur authenticité est au moins aussi incertaine que leur véracité. Une partie des détails qu'ils contiennent est matériellement fausse, notamment les discours que l'on suppose avoir été tenus par le premier consul dans l'audience particulière qu'il a donnée à lord Withworth.

. . . .

« Quelles que puissent être les circonstances, nous laisserons toujours à l'Angleterre l'initiative des procédés violents contre la paix et l'indépendance des nations, et elle recevra de nous l'exemple de la modération, qui seule peut maintenir l'ordre social. »

Le 18 prairial ou 7 juin suivant, il adressa, de Saint-Cloud, cette circulaire aux cardinaux, archevêques et évêques de France :

« Monsieur.

« Les motifs de la présente guerre sont connus de toute l'Europe. La mauvaise foi du roi d'Angleterre, qui a violé la sainteté des

traités en refusant de restituer Malte à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui a fait attaquer nos bâtiments de commerce sans déclaration préalable de guerre ; la nécessité d'une juste défense, tout nous oblige de recourir aux armes. Je vous fais donc cette lettre pour vous dire que je souhaite que vous ordonniez des prières pour attirer la bénédiction du ciel sur mes entreprises. Les marques que j'ai reçues de votre zèle pour le service de l'Etat. m'assurent que vous vous conformerez avec plaisir à mes intentions.

« Le premier consul,
« BONAPARTE. »

Paris, le 12 nivôse an XIII (*2 janvier* 1805).

A Sa Majesté Georges III, roi d'Angleterre.

Monsieur mon frère, appelé au trône par la Providence et par les suffrages du sénat, du peuple et de l'armée, mon premier sentiment est un vœu de paix. La France et l'Angleterre usent leur prospérité ; elles peuvent lutter des siècles, mais leurs gouvernements remplissent-ils bien le plus sacré des devoirs ? Et tant de sang versé inutilement, et sans la prespective d'aucun but, ne les accuse-t-il pas dans leur propre conscience ? Je n'attache pas de déshonneur à faire le premier pas ; j'ai assez, je pense, prouvé au monde que je ne redoute aucune chance de la guerre ; elle ne m'offre d'ailleurs rien que je doive redouter. La paix est le vœu de mon cœur ; mais la guerre n'a jamais été contraire à ma gloire. Je conjure Votre Majesté de ne pas se refuser au bonheur de donner elle-même la paix au monde. Qu'elle ne laisse pas cette satisfaction à ses enfants, car enfin il n'y eut jamais de plus belles circonstances ni de moment plus favorable pour faire taire toutes les passions et écouter uniquement le sen-

timent de l'humanité et de la raison. Ce moment une fois perdu, quel terme assigner à une guerre que tous mes efforts n'auraient pu terminer? Votre Majesté a plus gagné en dix ans en territoire et en richesse que l'Europe n'a d'étendue; sa nation est au plus haut point de prospérité. Que peut-elle espérer de la guerre? coaliser quelques puissances du continent? Le continent restera tranquille; une coalition ne ferait qu'accroître la puissance continentale de la France. Renouveler des troubles intérieurs? Les temps ne sont plus les mêmes. Détruire nos finances? Des finances fondées sur une bonne agriculture ne se détruisent jamais. Enlever à la France ses colonies? Les colonies sont pour la France un objet secondaire; et Sa Majesté n'en possède-t-elle déjà pas plus qu'elle n'en peut garder? Si Votre Majesté veut elle-même y songer, elle verra que la guerre est sans but, sans aucun résultat présumable pour elle. Eh! quelle triste perspective de faire battre les peuples pour qu'ils se battent! Le monde est assez grand pour que nos deux nations puissent y vivre, et la raison a assez de puissance pour qu'on trouve les moyens de tout concilier, si de part et d'autre on en a la volonté. J'ai toutefois rempli un devoir saint et précieux à mon cœur. Que Votre Majesté croie à la sincérité des sentiments que je viens de lui exprimer et à mon désir de lui en donner des preuves.

Sur ce, je prie Dieu, monsieur mon frère, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

BONAPARTE.

L'Empereur lui avait déjà écrit infructueusement une première fois, comme on a vu, cinq ans auparavant, peu après son avènement au consulat. Cette seconde démarche fut encore infructueuse. La réponse

du gouvernement anglais à cette seconde lettre ne parvint à Napoléon que le 17 janvier. C'était pour la seconde fois un refus d'arriver en négociation, et une simple note adressée par le secrétaire d'État des affaires étrangères, lord Mulgrave, au ministre des relations extérieures, Talleyrand, est ainsi conçue :

« Sa Majesté a reçu la lettre qui lui a été adressée par le chef « du gouvernement français le 2 de ce mois. Il n'est aucun « objet que Sa Majesté ait plus à cœur que de saisir la première « occasion de procurer de nouveau à ses sujets les avantages « d'une paix fondée sur des bases qui ne soient pas incompatibles « avec la sûreté permanente et les intérêts essentiels de ses états. « Sa Majesté est persuadée que ce but ne peut être atteint que « par des arrangements qui puissent en même temps pourvoir à « la sûreté et à la tranquillité de l'Europe, et prévenir le renou- « vellement des dangers et des malheurs dans lesquels elle s'est « trouvée enveloppée. Conformément à ce sentiment, Sa Majesté « sent qu'il lui est impossible de répondre plus particulièrement « à l'ouverture qui lui a été faite, jusqu'à ce qu'elle ait eu le « temps de communiquer avec les puissances du continent, avec « lesquelles elle se trouve engagée dans des liaisons et des rap- « ports confidentiels, et particulièrement avec l'empereur de « Russie, qui a donné les plus grandes preuves de la sagesse et « de l'élévation des sentiments dont il est animé, et du vif intérêt « qu'il prend à la sûreté et à l'indépendance de l'Europe.

« MULGRAVE (1).

« Dowing street, 14 janvier 1805. »

(1) Bourienne attribue cette lettre au lord Malmesbury. C'est une des innombrables erreurs dont fourmillent ses mémoires.

C'était assez dire qu'on ne voulait pas traiter, qu'on cherchait à prolonger les maux auxquels l'empereur avait voulu mettre un terme. On espérait pouvoir faire croire aux puissances du continent, comme au peuple anglais, que puisqu'il désirait la paix, c'était qu'il craignait la guerre; on voulait avoir le temps d'en entraîner de nouveau quelques-unes dans la guerre; ce qui arriva en effet quelques mois après. Le roi d'Angleterre, Georges III, se crut un trop grand personnage pour répondre lui-même au chef du gouvernement français. Les contemporains ont fait justice de cette erreur d'amour-propre : le chef du gouvernement français, lors même qu'il n'eût point été investi de la dignité impériale, était incommensurablement au-dessus de lui.

L'Empereur, croyant que sa lettre serait communiquée au parlement anglais, où il se trouve toujours parmi beaucoup d'hommes prévenus, des esprits élevés, des hommes indépendants et patriotiques, et qu'elle y produirait peut-être un bon effet, crut devoir tenir, pendant quelques jours, cette réponse secrète. Non-seulement le vieux et débile monarque anglais, incapable d'apprécier la magnanimité de sa démarche, avait rejeté, comme nous l'avons dit, ses ouvertures pacifiques, mais encore en l'annonçant à son parlement, il ne lui avait même pas donné connaissance de sa lettre, craignant sans doute que son

refus ne contrastât trop désavantageusement avec la nature conciliante de cette pièce. L'Empereur en fit, en conséquence, donner communication le 4 février au sénat, au corps législatif, au tribunat, ainsi que de la réponse qui y avait été faite, afin qu'en Angleterre ainsi qu'en France, personne n'ignorât ce qu'il avait fait, et que le monde entier fût convaincu qu'il avait vainement cherché à mettre un terme aux maux de la guerre. L'Europe put juger de quel côté étaient la noblesse et la franchise des sentiments et la convenance des formes. Elles n'étaient certainement pas du côté du monarque anglais. On fut généralement indigné de la forme et du fond de la réponse. Quant à l'Empereur lui-même, il fut peu troublé de l'inobservance des bienséances à son égard : la rudesse anglaise faisait ressortir la grandeur de son procédé; mais il éprouva beaucoup de regret de n'avoir pas pu réussir à donner la paix à la France comme il en avait le désir et l'intention.

Le 7 février, le sénat applaudit hautement à la démarche pacifique qu'il avait faite. Il ordonna la transcription de la lettre de l'Empereur au roi d'Angleterre sur ses registres comme un monument glorieux pour lui et pour la nation française, et il déclara que l'Empereur pouvait compter sur son zèle comme sur l'appui de la nation francaise et de l'armée pour la continuation de la guerre, puisque ses ennemis éludaient ses propositions de paix.

Le 10, le corps législatif et le tribunat applaudirent, comme le sénat, à sa généreuse démarche. Des députations de ces deux illustres corps vinrent solennellement l'en féliciter aux Tuileries, et elles lui offrirent en même temps le concours de la France entière pour la continuation de la guerre, puisque l'Angleterre la voulait.

« Sire, lui dit le corps législatif par l'organe de son président, « il était digne de vous d'invoquer encore l'humanité avant de « combattre. Elle vous absout désormais de tous les malheurs de « la guerre, s'ils doivent se prolonger. — La nation qui vous a « confié le soin de ses destinées, lui dit à son tour le président « du tribunat, saura tout ce que vous avez fait pour mettre un « terme aux calamités de la guerre, et vous trouverez toujours « dans la constance de ses affections et dans l'énergie de son dé- « vouement tous les moyens qui seront nécessaires pour défendre « ses droits et soutenir sa gloire et la vôtre. »

« Lorsque j'ai résolu d'écrire au roi d'Angleterre, répondit « l'Empereur à la députation du corps législatif, j'ai fait le sacri- « fice du ressentiment le plus légitime et des passions les plus « honorables. Le désir d'épargner le sang de mes peuples m'a « élevé au-dessus des considérations qui déterminent ordinaire- « ment les hommes Je serai toujours prêt à faire les mêmes sa- « fices. Ma gloire, mon bonheur, je les ai placés dans le bonheur « de la génération actuelle. Je veux, autant que je pourrai y « suffire, que le règne des idées philanthropiques et généreuses « soit le caractère du siècle. C'est à moi que de tels sentiments « ne peuvent être imputés à faiblesse, c'est au peuple le plus

« doux, le plus éclairé, le plus humain, de rappeler aux nations « les plus civilisées de l'Europe, qu'elles ne forment qu'une « même famille, et que les efforts qu'elles emploient dans « leurs dissensions civiles sont des atteintes à la prospérité « commune. Messieurs les députés des départements, je compte « sur votre assistance comme sur la bravoure de mon armée. »

« La génération actuelle a besoin de repos, répondit-il à la dé- « putation du tribunat. La victoire ne s'obtient qu'avec le sang « des peuples. Le bonheur du mien est mon premier devoir « comme mon premier sentiment. La plus douce récompense de « tout ce que je puis avoir fait de bien sera toujours pour moi « l'union et l'amour de ce grand peuple. »

Les préparatifs de la descente en Angleterre continuèrent. Les agents de cette puissance parcouraient l'Europe, la bourse à la main, pour y acheter des alliés, pour nous y susciter de nouveaux ennemis et y rallumer la guerre. — Dès la fin du mois de décembre de l'année précédente, l'Autriche avait établi un cordon de troupes sur la frontière de l'Italie, sous prétexte de préserver ses états d'une maladie contagieuse qui avait régné quelque temps auparavant dans ce pays, mais qui alors n'existait plus. L'Empereur s'en plaignit. Il réunit des troupes dans le Piémont, il établit un camp d'observation à Marengo, et un autre à Castiglione. L'Autriche n'étant pas encore prête, protesta de ses intentions pacifiques; l'Empereur la crut, et il disloqua ces deux camps quelques jours

après son couronnement à Milan comme roi d'Italie. Croyant alors n'avoir plus à s'occuper que de la descente en Angleterre, il repasse en France, et court à Boulogne. Tout y était prêt pour cette opération; cent soixante mille hommes n'y attendaient plus qu'un signal de lui pour franchir le détroit, et soixante vaisseaux qui devaient protéger le passage de sa flottille, étaient attendus d'un instant à l'autre.

Le 21 août, le jour même où les troupes s'embarquaient à Boulogne pour cette grande expédition, il apprend avec certitude que l'Autriche qui, la veille encore, protestait de ses intentions pacifiques, est prête à lui faire la guerre. Il fait débarquer la majeure partie de ses troupes, sans renoncer pourtant encore pendant quelques jours à l'expédition. En attendant l'apparition de son escadre, il réorganise son artillerie et sa cavalerie, qu'il se proposait de remonter en Angleterre; il forme la grande armée; il appelle soixante mille hommes de plus sous les armes; il prend une multitude de mesures propres à déjouer les desseins de l'ennemi qui croit le prendre au dépourvu. Enfin, au bout de peu de jours, on apprend, à n'en plus douter, que l'Autriche a accédé à une nouvelle coalition de l'Angleterre et de la Russie. D'un autre côté, le retard de l'amiral Villeneuve oblige l'empereur à remettre son expédition maritime à un

autre temps. Il dirige alors la grande armée par plusieurs routes vers le Haut-Rhin et le Danube. Il en donne le commandement provisoire au prince Murat, son beau-frère. Il en forme une autre en Italie, sous les ordres de Masséna.

Alarmée du danger qu'elle courait, l'Angleterre avait travaillé de longue main à le détourner. Elle avait conclu dès les premiers jours d'avril avec la Russie un traité par lequel celle-ci s'engageait, moyennant un subside très considérable, à unir ses efforts aux siens et à ceux des autres puissances qu'on pourrait séduire pour abaisser la France, et c'était à ce traité que l'Autriche venait d'accéder moyennant un pareil subside. La Suède aussi, ou plutôt son extravagant monarque, s'était également engagée avec elles, contre ses propres intérêts. Il est tellement vrai que ce fut pour se débarrasser de la crainte de l'invasion qu'elle voyait toute prête à s'exécuter que l'Angleterre poussa à la guerre contre la France, que son ambassadeur à Vienne, sir Arthur Paget, écrivait triomphalement, le 29 août, au gouvernement anglais, que l'armée autrichienne avait été mise, la veille, sur le pied de guerre, et, le 30, « que toute la conduite de « l'Autriche était favorable à l'Angleterre, et par conséquent hostile à l'égard de la France; que ses armements allaient obliger Bonaparte à retirer ses « troupes de la côte et à renoncer à la conquête de

« l'Angleterre, objet de tous ses desseins dans ces « derniers temps (1). »

Dès les premiers jours de juillet, les journaux anglais avaient annoncé que l'Autriche allait entrer en campagne, et que le prince Charles et le général Mack étaient déjà nommés à des commandements importants. Dès le commencement du même mois, l'empereur d'Autriche faisait déclarer à Saint-Pétersbourg « qu'il sentait que sa dignité et ses intérêts demandaient « de la résolution ; qu'il était bien décidé à la guerre, « et qu'il ne voulait pas laisser à Napoléon l'initiative « des hostilités. » Il avait levé depuis cent cinquante mille hommes ; et non-seulement toute sa réserve, mais encore ce qu'on appelait alors en Autriche la double réserve avaient été mises en réquisition (2). Le 5 août, il protestait à Paris, par l'organe de son ambassadeur, qu'il était dans les intentions les plus pacifiques, et le 9, son ambassadeur à Saint-Pétersbourg accédait, d'après ses ordres, à la coalition dont il s'agit contre la France (3). Ce système de déception était concerté avec ses alliés ; car l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne, sir Arthur Paget, écrivait un peu plus tard au gouvernement anglais « qu'on ne pouvait pas s'attendre que la France restât dans l'erreur

(1) Documents communiqués le 28 janvier au parlement anglais.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

Digitized by Google

au-delà du mois d'août, et que c'était en effet l'époque où la déception avait cessé (1). »

Le 5 août, comme le bruit courait déjà à Paris que l'Autriche était entrée dans une nouvelle coalition contre la France, l'Empereur avait fait demander, comme on vient de voir, des explications à son ambassadeur, et il lui avait fait déclarer qu'il prenait des précautions en Italie, mais qu'il voulait la paix, et qu'il espérait encore que cette puissance ne l'obligerait pas à porter ses forces sur le Rhin et à abandonner son entreprise. Le 12, comme l'Autriche lui faisait offrir, pour l'abuser, sa médiation auprès de la Russie et de l'Angleterre, il lui avait fait répondre qu'il ne voulait rien de la Russie, qu'il n'avait rien à attendre de l'Angleterre, et qu'il ne demandait à l'Autriche que de rester neutre, et de ne pas le détourner de son entreprise contre cette puissance. Ce ne fut que le 12 septembre, et après avoir fait envahir la Bavière dès le 7, sans déclaration préalable de guerre, que l'empereur d'Autriche avoua par l'intermédiaire de son ambassadeur à Paris, ses armements et son concert avec la Russie et la Grande-Bretagne. Qu'on juge par là de la bonne foi de ce monarque. Malgré son indignation, l'empereur Napoléon fit taire sa fierté par intérêt pour ses peuples, et ne pouvant pas

(1) Documents communiqués le 28 janvier 1806 au parlement anglais.


Digitized by Google

concevoir pourquoi l'Autriche se précipitait ainsi dans la guerre, il lui fit demander encore une fois de plus ce qu'elle voulait. Toutefois, ne s'abusant pas sur ses intentions secrètes, il fit avancer ses troupes et accélérer leur marche. Avant son départ pour aller se mettre à leur tête, il se rendit en personne au sénat le 23 septembre ; il lui exposa que l'espoir qu'il avait encore conservé jusque-là de maintenir la paix continentale venait de s'évanouir entièrement ; que de nouveaux ennemis étaient déjà entrés en campagne pour nous apporter la guerre, et que l'électeur de Bavière, notre allié, était déjà chassé de sa capitale ; qu'il allait marcher à son secours et à la défense de l'empire ; qu'il gémissait du sang qu'il allait en coûter à l'Europe, mais qu'il retomberait sur nos ennemis, et que le nom français en obtiendrait un nouveau lustre.

Nous croyons avoir clairement démontré quels furent les auteurs de la guerre de 1805.

Tout le monde connaît la brillante et rapide campagne d'Ulm, de Vienne, d'Austerlitz. Le lendemain de cette grande et glorieuse bataille d'Austerlitz, un parlementaire qui avait passé toute la nuit à chercher l'Empereur, vint lui demander un armistice et une entrevue avec l'empereur d'Autriche. L'Empereur y consentit. Les détails de l'entrevue de ces deux souverains à Saruschitz, le 4 décembre 1805, sont trop

connus pour qu'il soit nécessaire de les répéter, et nous n'en parlons ici que pour rappeler combien l'un fut généreux et l'autre humble. L'empereur d'Autriche, presque sans armée, et pour ainsi dire sans états, y sollicita la paix, et Napoléon, maître de sa capitale et de toute la monarchie autrichienne, à l'exception de la Hongrie, de la Gallicie, de quelques provinces baignées par l'Adriatique, et d'une partie de la Bohême, accéda à sa prière. Cerné à Goding avec les débris de son armée, l'empereur de Russie allait tomber personnellement en son pouvoir; Napoléon lui permit généreusement le retour dans ses états, par journées d'étapes, avec toutes ses troupes, sans exiger de ce jeune prince d'autre garantie que sa parole. Deux jours après, l'armistice suivant fut signé, en son nom, en faveur des deux monarques :

« Sa Majesté l'empereur des Français et Sa Majesté l'empereur d'Allemagne voulant arriver à des négociations définitives, pour mettre fin à la guerre qui désole les deux états, sont convenus, au préalable, de commencer par un armistice, lequel aura lieu jusqu'à la conclusion de la paix définitive, ou jusqu'à la rupture des négociations : et, dans ce cas, l'armistice ne devra cesser que quinze jours après cette rupture, et la cessation de l'armistice sera notifiée aux plénipotentiaires des deux puissances et au quartier-général des deux armées.

« Les conditions de l'armistice sont :

Art. 1er.

La ligne des deux armées sera, en Moravie, le cercle d'Jglau,

le cercle de Znaïm, le cercle de Brünn, la partie du cercle d'Olmutz sur la rive droite de la petite rivière de Trezeboska, en avant de Prosnitz, jusqu'à l'endroit où elle se jette dans la Marck, et la rive droite de la Marck jusqu'à l'embouchure de cette rivière dans le Danube, y compris cependant Presbourg.

Il ne sera mis néanmoins aucune troupe française ni autrichienne dans un rayon de cinq à six lieues autour de Holitch, à la rive droite de la Marck (1).

La ligne des deux armées comprendra en outre, dans le territoire à occuper par l'armée française, toute la basse et la haute Autriche, le Tyrol, l'État de Venise, la Carinthie, la Styrie, la Carniole, le comté de Goritz et l'Istrie ; enfin, dans la Bohême, le cercle de Montabor et tout ce qui est à l'est de la route de Tabor à Lintz.

Art. 2.

L'armée russe évacuera les états d'Autriche ainsi que la Pologne autrichienne, savoir : la Moravie et la Hongrie, dans l'espace de quinze jours, et la Gallicie dans l'espace d'un mois. L'ordre de route de l'armée russe sera tracé, afin qu'on sache toujours où elle se trouve, ainsi que pour éviter tout malentendu.

Art. 3.

Il ne sera fait en Hongrie aucune espèce de levée en masse, ni d'insurrections, et, en Bohême, aucune espèce de levée extraordinaire. Aucune armée étrangère ne pourra entrer sur le territoire de la maison d'Autriche.

Des négociateurs se réuniront de part et d'autre à Nicolsbourg,

(1) Par égard pour l'empereur d'Autriche qui était alors à Holitch.

Digitized by Google

pour procéder immédiatement à l'ouverture des négociations, afin de parvenir à rétablir promptement la paix et la bonne harmonie entre les deux empereurs.

Fait double entre nous sous-signés, le maréchal Berthier, ministre de la guerre, major-général de la grande armée, chargé des pleins pouvoirs de Sa Majesté l'empereur des Français et roi d'Italie, et le prince Jean de Lichtenstein, lieutenant-général, chargé des pleins pouvoirs de Sa Majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, etc.

A Austerlitz, le 15 frimaire an XIV (6 décembre 1805).

Signé : maréchal BERTHIER et
JEAN, prince de Lichtenstein,
lieutenant-général.

L'empereur Napoléon était maître en Allemagne, par lui-même ou par ses alliés, de toutes les contrées qui s'étendent à travers les pays de Bade et de Wurtemberg, la Souabe, la Bavière et l'Autriche, de la rive droite du Rhin au voisinage d'Olmutz, et presqu'aux frontières de la Gallicie, indépendamment d'une partie de la Bohême.

Les négociations furent transférées quelques jours après à Presbourg, et la paix y fut signée le 27 décembre, à quatre heures du matin, quoique le traité aît été daté de la veille. L'évacuation de l'Autriche par les troupes françaises commença immédiatement.

Humble et rampante dans l'infortune, audacieuse et insolente quand elle croyait pouvoir l'être avec impunité, la cour de Naples s'était engagée par un traité

tout récent à ne permettre le débarquement d'aucun corps de troupes appartenant aux puissances belligérantes sur le territoire des Deux-Siciles ; à ne confier le commandement de ses armées, non plus que celui des places de guerre de ces deux royaumes, à aucun général étranger, ni à aucun émigré français. A ces conditions, elle avait obtenu la neutralité, qu'elle avait sollicitée. Subjugué par le pernicieux ascendant de la reine sa femme, deux mois après le traité, et moins de six semaines après sa ratification à Portici, l'infidèle monarque sicilien avait, au mépris de ses engagements, reçu une escadre anglo-russe dans ses ports, permis le débarquement de quatorze mille Russes et de dix mille Anglais sur le territoire de Naples, joint toutes ses forces militaires aux leurs, et, afin qu'il ne manquât rien à cette honteuse violation de la foi jurée, porté la démence jusqu'à donner le commandement de ses troupes au commandant en chef de celles des Russes, pour agir contre les Français dans la haute et moyenne Italie, dont on comptait pouvoir les expulser pendant que la grande armée était en Autriche.

« Soldats, » dit l'Empereur, dans une proclamation qu'il fit mettre à l'ordre du jour de son armée, mais qui fut écrite pour toute l'Europe, « j'ai tout fait pour sauver le roi de Naples, il a tout fait pour se perdre.

Digitized by Google

« Après les batailles de Dego, de Lodi (1), il ne pouvait m'opposer qu'une faible résistance ; je me fiai aux parolos de ce prince, et je fus généreux envers lui.

« Lorsque la seconde coalition fut détruite à Marengo, le roi de Naples, qui le premier avait commencé cette injuste guerre, abandonné à Lunéville par ses alliés, resta seul et sans défense ; il m'implora, et je lui pardonnai une seconde fois.

« Vous étiez, il y a peu de mois, aux portes de Naples ; j'avais d'assez légitimes raisons et de suspecter la trahison qui se méditait et de venger les outrages qui m'avaient été faits. Je fus encore généreux ; je reconnus la neutralité de Naples ; je vous ordonnai d'évacuer ce royaume, et pour la troisième fois la maison de Naples fut affermie et sauvée.

« Pardonnerons-nous une quatrième fois? Nous fierons-nous une quatrième fois à une cour sans foi, sans honneur, sans raison? Non, non! La dynastie de Naples a cessé de régner. Son existence est incompatible avec le repos de l'Europe et l'honneur de ma couronne.

« Soldats, marchez, précipitez dans les flots, si tant est qu'ils vous attendent, ces débiles bataillons des tyrans des mers ; montrez au monde de quelle manière nous punissons les parjures ; ne tardez pas à m'apprendre que l'Italie tout entière est soumise à mes lois ou à celles de mes alliés ; que le plus beau pays de la terre est affranchi du joug des hommes les plus perfides, et que les mânes de mes braves soldats, égorgés dans les ports de la Sicile, à leur retour d'Egypte (2), après avoir échappé aux périls des naufrages, des déserts et des combats, soient enfin vengés (3).

(1) En 1706.

(2) En 1800.

(3) C'étaient des malades, des infirmes et des aveugles qui rentraient

« Soldats, mon frère marchera à votre tête ; il connaît mes projets, il est le dépositaire de mon autorité ; il a toute ma confiance ; environnez-le de toute la vôtre.

« NAPOLÉON.

« Schoënbrün, le 6 nivôse an XIV (1).

Au roi de Prusse (2).

Monsieur mon frère, je n'ai reçu que le 17 la lettre de Votre Majesté du 25 septembre. Je suis fâché qu'on lui ait fait signer cette espèce de pamphlet. Je ne lui réponds que pour lui protester que jamais je ne lui attribuerai les choses qui y sont contenues ; elles sont toutes contraires à son caractère, à l'honneur de tous deux. J'ai reçu immédiatement la lettre de son ministre du 1er octobre (3). Elle m'a donné rendez-vous pour le 8 ; en bon

en France ; ils furent tous impitoyablement massacrés, et leurs meurtriers restèrent impunis.

(1) 27 décembre 1805.

(2) En réponse à une lettre de vingt-cinq pages, pleine d'injustices et d'amertume contre la France, sans motifs déterminé.

(3) Celle ci était écrite au nom du roi au ministre des relations extérieures Ce prince exigeait, d'un ton que n'aurait pas justifié la plus éclatante victoire, que toutes les troupes françaises qui étaient en Allemagne jusqu'à la plus complète exécution du traité de Presbourg, « toutes, » disait-il, « sans exception, repassassent immédiatement le Rhin ; qu'elles « se missent à cet effet en marche le jour même où il espérait recevoir « la réponse de l'Empereur qu'il fixait au 8 octobre, et qu'elles la poursuivissent sans s'arrêter ; leur retraite immédiate et complète étant, « au point où en était les choses, le seul gage de sûreté qu'il pût admettre. » Il lui donnait même à entendre qu'il était possible que la guerre commençât avant le délai fixé. Et c'était un prince inconnu sur le champ de bataille qui osait tenir un tel langage au vainqueur d'Austerlitz et de Marengo. On ne conçoit pas un tel vertige.

Digitized by Google

chevalier je lui ai tenu parole ; je suis au milieu de la Saxe. Qu'elle m'en croie, j'ai des forces telles que toutes les siennes ne peuvent balancer longtemps la victoire. Mais pourquoi répandre tant de sang ? Je tiendrai à Votre Majesté le même langage que j'ai tenu à l'empereur Alexandre deux jours avant la bataille d'Austerlitz. Fasse le ciel que des hommes vendus ou fanatisés, plus ennemis d'elle et de son règne que de moi et de ma nation, ne lui donnent pas les mêmes conseils pour la faire arriver au même résultat !

Sire, j'ai été l'ami de Votre Majesté depuis six ans ; je ne veux point profiter de cette espèce de vertige qui anime ses conseils et qui lui a fait commettre des erreurs politiques dont l'Europe est encore tout étonnée, et des erreurs militaires desquelles l'Europe militaire ne tardera pas à retentir. Si elle m'eût demandé des choses possibles par sa note, je les lui aurais accordées ; elle a demandé mon déshonneur, elle devait être certaine de ma réponse. La guerre est donc entre nous, l'alliance rompue pour jamais. Mais pourquoi faire égorger nos sujets ? Je n'attache aucun prix à une victoire qui sera achetée par la vie d'un bon nombre de mes enfants. Si j'étais à mon début dans la carrière militaire, et si je pouvais craindre le hasard des combats, ce langage serait tout-à-fait déplacé. Sire, Votre Majesté sera vaincue ; elle aura compromis le repos de ses sujets sans l'ombre d'un prétexte. Elle est aujourd'hui intacte et peut traiter avec moi d'une manière conforme à son rang ; elle traitera avant un mois dans une situation différente. Elle s'est laissée aller à des irritations qu'on a calculées et présentées avec art. Elle m'a dit qu'elle m'avait souvent rendu des services : Eh bien, je veux lui donner la plus grande preuve du souvenir que j'en conserve ; elle est maîtresse d'épargner à ses sujets les ravages et les malheurs de la guerre ; la guerre est à peine commencée, elle peut la terminer ; elle fera une chose dont l'Europe lui saura gré. Si elle écoute

Digitized by Google

les furibonds qui, il y a quatorze ans, voulaient prendre Paris, et qui, aujourd'hui, l'ont embarquée dans une guerre, et immédiatement après dans des plans offensifs également inconcevables, elle fera à son peuple un mal que le reste de sa vie ne pourra guérir. Sire, je n'ai rien à gagner contre Votre Majesté; je ne veux rien et n'ai rien voulu d'elle. La guerre actuelle est impolitique.

Je sens que peut-être j'irrite dans cette lettre une certaine susceptibilité naturelle à tous les souverains; mais les circonstances ne demandent aucun ménagement; je lui dis les choses comme je les pense. Et d'ailleurs, que Votre Majesté me permette de le lui dire, ce n'est pas pour l'Europe une grande découverte que d'apprendre que la France est du triple plus populeuse et aussi brave et aguerrie que les états de Votre Majesté. Je ne lui ai donné aucun sujet réel de guerre. Qu'elle ordonne à cet essaim de malveillants et d'inconsidérés de se taire devant son trône, dans le respect qui lui est dû, et qu'elle rende la tranquillité à ses états. Si elle ne retrouve plus jamais en moi un allié, elle retrouvera un homme désireux de ne faire que des guerres indispensables à la politique de mes peuples, et de ne point répandre de sang dans une lutte avec des souverains qui n'ont avec moi aucune opposition d'industrie, de commerce et de politique.

Je prie Votre Majesté de ne voir dans cette lettre que le désir que j'ai d'épargner le sang des hommes et d'éviter à une nation qui, géographiquement, ne saurait être ennemie de la mienne, l'amer repentir d'avoir trop écouté des sentiments éphémères, qui s'excitent et se calment avec tant de facilité parmi les peuples.

De Votre Majesté le bon frère,

NAPOLÉON.

De mon camp impérial de Géra, le 12 octobre 1806 (1).

(1) Nous ferons connaître séparément les causes de la guerre de Prusse et de Pologne. C'est une des périodes les plus brillantes de l'his-

L'Empereur fit porter, le lendemain, d'Ebersdorff, cette lettre au roi par un de ses officiers d'ordonnance, qu'il fit escorter jusqu'aux avant-postes prussiens. Elle devait lui parvenir à six heures du soir, mais, comme il avait changé de quartier, elle ne lui parvint que le jour suivant à neuf heures du matin, à Auerstaëdt, où l'on se battait déjà, en même temps qu'à Iéna. On sut qu'après sa lecture, ce prince dit que, si cette lettre lui était parvenue plus tôt, on aurait peut-être pu ne pas se battre, mais que ses jeunes officiers avaient la tête tellement montée, que s'il avait été question de paix la veille, il n'aurait peut-être pas ramené le tiers de son monde à Berlin.

On connaît le résultat de cette grande bataille.

L'Empereur reçut, le lendemain, à Weimar, une lettre du roi, qui lui demandait un armistice. Il lui répondit qu'il avait proposé la paix avant la bataille; qu'il était encore disposé à la faire, mais qu'à moins d'une certitude positive, il était impossible de donner à l'ennemi vaincu le temps de se rallier, et qu'il était juste, avant tout, qu'il recueillît les fruits de sa victoire. Le 22, un nouveau parlementaire vint encore le trouver à Dessau, avec une seconde lettre de ce monarque. On entra en pourparler avec lui; mais les évé-

toire contemporaine, mais c'est en même temps une des moins connues sous bien des rapports.

nements marchaient si vite que l'armée française était à Berlin et le roi en fuite pour Grandentz avant qu'il eût pu recevoir ses ordres. Enfin, le 27, un autre envoyé de ce prince apporta une troisième lettre de lui à l'Empereur, au moment de son départ de Charlottenbourg pour Berlin, dont on était maître depuis deux jours. Touché de l'infortune de ce monarque, l'Empereur autorisa sur-le-champ le grand-maréchal de son palais, Duroc, à entrer en négociation avec lui et le précédent, et il les laissa à cet effet dans cette ville. Ils y ébauchèrent un traité de paix que des circonstances nouvelles forcèrent de suspendre, mais l'Empereur le remplaça, le 16 novembre, par un armistice qui devait durer jusqu'à ce qu'elle fût signée. Les négociations devaient continuer; mais cet armistice ne fut pas ratifié par le roi de Prusse. Ce malheureux prince déclara qu'il n'était pas en son pouvoir d'en observer les conditions, parce qu'il était à la discrétion des Russes. Ils étaient entrés en Pologne, moins pour venir à son secours que dans le désir et l'espoir de venger leurs défaites de 1805. On alla les y combattre; ils y retrouvèrent les soldats d'Austerlitz, et ils furent encore vaincus.

Peu de jours après la bataille de Friedland, on reçut, en approchant de Tilsilt, un parlementaire qui venait solliciter un armistice au nom de l'empereur de Russie. L'Empereur chargea son envoyé de lui faire

savoir qu'il ne se refuserait pas à une suspension d'armes, mais qu'il désirait avoir l'assurance qu'elle serait suivie de la paix. Sur celle que lui fit donner l'empereur Alexandre qu'il ne demandait pas mieux que de voir cesser la guerre, il conclut, le 21, un armistice avec les Russes. On lut dès le lendemain dans le 82ᵉ bulletin de la grande armée : « *Tilsilt, le* « *22 juin* 1807. En conséquence de la proposition « qui a été faite par le commandant de l'armée russe, « un armistice a été conclu. — L'armée française « occupe tout le Thalwerg du Niémen, de sorte qu'il « ne reste plus au roi de Prusse que la petite ville et « le territoire de Mémel (1). »

Cette annonce était suivie de cette proclamation de l'Empereur :

« Soldats,

« Le 5 juin nous avons été attaqués dans nos cantonnements par l'armée russe. L'ennemi s'est mépris sur les causes de notre inactivité (2). Il s'est aperçu trop tard que notre repos était celui du lion.

(1) Grandentz et Colberg n'avaient pas encore succombé ; mais ces places étaient assiégées, elles ne pouvaient être secourues, et elles ne pouvaient manquer de tomber au pouvoir de l'armée française. Kosel, qui tenait encore en Silésie, ouvrit peu de jours après ses portes au prince Jérôme.

(2) Il y avait eu, entre la bataille d'Eylau et la prise de Dantzick, quelques négociations tendant à la réunion d'un congrès pour le rétablissement de la paix ; mais elles n'avaient eu d'autre objet que d'endormir la vigilance de l'Empereur : on n'y était pas prévenu.

« Dans les journées de Gudstadt, de Heilsberg et dans celle à jamais mémorable de Friedland, en dix jours de campagne enfin, nous avons pris cent-vingt pièces de canon, sept drapeaux, tué, blessé ou fait prisonniers soixante mille Russes, enlevé à l'armée ennemie tous ses magasins, ses hôpitaux, ses ambulances, la place de Kœnisberg, les trois cents bâtiments qui étaient dans ce port, chargés de munitions de toute espèce, et cent soixante mille fusils que l'Angleterre envoyait pour armer nos ennemis

« Des bords de la Vistule nous sommes arrivés sur ceux du Niémen avec la rapidité de l'aigle. Vous célébrâtes à Austerlitz l'anniversaire du couronnement; vous avez, cette année, célébré celui de la bataille de Marengo, qui mit fin à la guerre de la seconde coalition.

« Français, vous avez été dignes de vous et de moi. Vous rentrerez en France couverts de tous vos lauriers, après avoir obtenu une paix glorieuse, qui porte avec elle la garantie de sa durée. Il est temps que notre patrie vive en repos, à l'abri de la maligne influence de l'Angleterre. Mes bienfaits vous prouveront ma reconnaissance et toute l'étendue de l'amour que je vous porte.

« NAPOLÉON. »

Le 25, il eut une entrevue sur le Niémen avec l'empereur de Russie, et le lendemain avec le roi de Prusse, à la prière et en présence de ce monarque. La contenance du roi de Prusse se ressentait des événements qui l'amenaient en suppliant devant un vainqueur offensé. Son langage fut bien différent de ce qu'il avait été au commencement de la guerre. L'Empereur s'attacha à lui faire oublier, par beaucoup

d'égards, l'embarras de sa position. Il ne pouvait voir sans en être vivement affecté, un petit neveu du grand Frédérick dans cette détresse. Ces trois souverains convinrent, d'un commun accord, des bases sur lesquelles on se proposait de traiter. On neutralisa, à Tilsitt, un quartier pour les recevoir. L'empereur de Russie vint s'y établir le soir même, et le roi de Prusse le jour subséquent. On avait conclu un armistice entre son armée et l'armée française dans la matinée.

Pendant la durée des négociations, ces deux souverains vécurent dans une grande intimité avec l'empereur Napoléon. Ils montaient chaque jour à cheval avec lui, ils l'accompagnaient à toutes ses revues et dînaient chaque jour chez lui. La reine de Prusse y dîna deux jours de suite. L'empereur la combla d'empressements et d'attentions.

La paix fut conclue avec la Russie le 7 juillet, et le 9 avec la Prusse. Celle-ci perdit tout ce qu'elle possédait à la gauche de l'Elbe. La Pologne prussienne fut érigée en un état indépendant, qui reçut le nom de grand-duché de Varsovie, et qui fut donné au roi de Saxe (1), avec une route militaire à travers les états prussiens pour communiquer avec lui. Dantzick eut un territoire de deux lieues et redevint libre. Les ducs

(1) L'empereur avait érigé la Saxe en royaume le 11 décembre précédent.

de Saxe-Cobourg, d'Oldenbourg et de Mecklembourg-Strélitz, furent remis en possession de leurs états (1), mais il fut bien entendu que les ports du Mecklembourg et de l'Oldenbourg resteraient occupés par les troupes françaises jusqu'à la paix avec l'Angleterre. Tout ce que la Prusse possédait en-deçà de l'Elbe entra dans la formation d'un nouvel état auquel on donna le nom de royaume de Westphalie; état que le prince Jérôme Napoléon, frère de l'empereur, qui s'était éminemment distingué dans cette guerre par la réduction de toutes les places de la Silésie, fut appelé à gouverner dans le double intérêt de l'Allemagne et de la France. L'empereur de Russie et le roi de Prusse reconnurent la confédération du Rhin et les rois de Hollande et de Westphalie. L'empereur de Russie s'engagea à rendre la Moldavie et la Valaquie aux Turcs. Il accepta la médiation de l'empereur des Français pour la conclusion de la paix avec la Porte-Ottomane, et Napoléon accepta la sienne pour la conclusion de la paix avec l'Angleterre. La Prusse s'interdit jusque-là toute espèce de relations avec ce pays et ses colonnies.

Par un traité particulier, qui resta secret, entre la

(1) Le Mecklembourg, proprement dit, avait été rendu quelques jours auparavant au souverain de ce pays, qui était parent de l'empereur de Russie.

France et la Russie, le système continental fut adopté comme la base de la politique ultérieure des deux empires, et ils s'engagèrent réciproquement à forcer, au besoin, toutes les autres puissances du continent à embrasser la cause commune, à se déclarer pour ou contre l'Angleterre, et par conséquent pour amies ou ennemies.

Le jour même de la signature de celui qui mit fin à la guerre de Prusse, c'est-à-dire le 9 juillet, l'empereur reconduisit ses hôtes au bord du Niémen, et les vit traverser le fleuve pour retourner dans leurs états. Il partit lui-même quelques heures après pour Kœnisberg, d'où il dépêcha des courriers à Varsovie, à Dantzick, à Berlin, à Dresde, à Paris, pour y faire connaître la conclusion et les conditions de la paix. Il mit sur-le-champ ses troupes en marche pour les cantonnements et les garnisons qu'elles devaient occuper, et rendit les prisonniers de guerre ennemis sans attendre qu'on lui eût rendu les siens. Il se mit, le 13, en route pour rentrer en France, par Dresde. Il y discuta, de concert avec le gouvernement et les députés polonais, la constitution du grand-duché de Varsovie. Il la revêtit le 22 de son approbation. Il était de retour à Saint-Cloud le 27 juillet, à cinq heures du matin. Sa garde rentrait en France, et les autres corps de la grande armée devaient regagner successivement, à des époques déterminées, les bords de la

Vistule, de l'Oder, de l'Elbe et du Rhin, à l'exception de ceux qui devaient rester en Pologne pour la protection de Dantzick et de Varsovie, dans la Poméranie suédoise pour la guerre impolitique que le roi de Suède nous forçait d'y faire, et sur les rivages de la mer du Nord pour le maintien du système continental.

La Prusse, mutilée, reléguée au-delà de l'Elbe, ruinée par le passage et le long séjour de plusieurs armées sur son territoire, et considérablement affaiblie, eut en outre à supporter les frais de la guerre.

Quidquid delirant reges, plectuntur achivi.

Les peuples sont toujours victimes des fautes de leurs rois.

Lettre de l'empereur des Français et de l'empereur de Russie au roi d'Angleterre.

Erfurth, le 12 octobre 1808.

Sire,

Les circonstances actuelles de l'Europe nous ont réunis à Erfurth (1). Notre première pensée est de céder au vœu et aux besoins de tous les peuples, et de chercher, par une prompte pacification avec Votre Majesté, le remède le plus efficace aux malheurs qui pèsent sur toutes les nations. Nous en faisons connaître notre sincère désir à Votre Majesté par cette présente lettre.

La guerre longue et sanglante qui a déchiré le continent est

(1) Ainsi qu'il avait été convenu à Tilsitt.

terminée sans qu'elle puisse se renouveler. Beaucoup de changements ont eu lieu en Europe; beaucoup d'états ont été bouleversés. La cause en est dans l'état d'agitation et de malheurs où la cessation du commerce maritime a placé les grands peuples. De plus grands changements encore peuvent avoir lieu, tous contraires à la politique anglaise. La paix est donc à la fois dans l'intérêt des peuples du continent, comme dans l'intérêt des peuples de la Grande-Bretagne.

Nous nous réunissons pour prier Votre Majesté d'écouter la voix de l'humanité, en faisant taire celle des passions ; de chercher, avec l'intention d'y parvenir, à concilier tous les intérêts, et par là garantir toutes les puissances qui existent, et assurer le bonheur de l'Europe et de cette génération à la tête de laquelle la Providence nous a placés.

NAPOLÉON. ALEXANDRE.

Erfurth, le 12 octobre 1808.

Au roi de Bavière.

Monsieur mon frère, les assurances données par la cour de Vienne que les milices étaient renvoyées chez elles et ne seraient plus rassemblées; qu'aucun armement ne donnerait plus d'inquiétude pour les frontières de la confédération ; la lettre que je reçois de l'empereur d'Autriche, les protestations réitérées que m'a faites M. le baron de Vincent (1), et, plus que cela, le commencement d'exécution qui a déjà eu lieu en ce moment en Autriche des différentes promesses qui ont été faites me portent à écrire à Votre Majesté que je crois que la tranquillité des états de

(1) Envoyé extraordinaire de l'empereur d'Autriche à Napoléon, à Erfurth.

la confédération n'est menacée d'aucune manière, et que Votre Majesté est maîtresse de lever ses camps et de remettre ses troupes dans leurs quartiers de la manière qu'elle a coutume de le faire. Je pense qu'il est convenable que son ministre à Vienne reçoive pour instruction de tenir ce langage : que les camps seront reformés, et que les troupes de la confédération et du protectorat seront remises en situation hostile toutes les fois que l'Autriche ferait des armements extraordinaires et inusités; que nous voulons enfin tranquillité et sûreté.

Sur ce, je prie Dieu, monsieur mon frère, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON (1).

Au camp impérial devant Madrid, le 3 décembre 1808, à onze heures du matin.

Au général commandant Madrid.

Monsieur le général Castelar, défendre Madrid est contraire aux principes de la guerre et inhumain pour les habitants. Sa Majesté m'autorise à vous envoyer une seconde sommation (2). Une artillerie immense est en batterie; des mineurs sont prêts à faire sauter vos principaux édifices; des colonnes sont à l'entrée des débouchés de la ville, dont quelques compagnies de voltigeurs se sont rendues maîtresses. Mais l'empereur, toujours généreux dans le cours de ses victoires, suspend l'attaque jusqu'à deux heures. La ville de Madrid doit espérer protection et sûreté pour

(1) L'empereur écrivit le même jour des lettres semblables à tous les autres princes de la confédération du Rhin.

(2) La ville avait été sommée une première fois dès la veille, dans la matinée.

les habitants paisibles, pour le culte, pour ses ministres, enfin l'oubli du passé. Arborez un pavillon blanc avant deux heures, et envoyez des commissaires pour traiter de la reddition de la ville.

Recevez, monsieur le général, l'assurance de ma considération.

Le major-général,

ALEXANDRE (1).

Proclamation de l'empereur à la grande armée.

Donawerth, le 17 avril 1809.

Soldats,

Le territoire de la confédération a été violé. Le général autrichien veut que nous fuyions à l'aspect de ses armes, et que nous lui abandonnions nos alliés... J'arrive avec la rapidité de l'éclair.

Soldats, j'étais entouré de vous lorsque le souverain d'Autriche vint à mon bivouac de Moravie; vous l'avez entendu implorer ma clémence et me jurer une amitié éternelle. Vaincue dans trois guerres, l'Autriche a dû tout à notre générosité, et trois fois elle a été parjure. Nos succès passés sont un sûr garant de la victoire qui nous attend.

Marchons donc, et qu'à notre aspect l'ennemi reconnaisse son vainqueur.

NAPOLÉON.

Ratisbonne, le 24 avail 1809.

ORDRE DU JOUR.

Soldats,

Vous avez justifié mon attente: vous avez suppléé au nombre

(1) Le maréchal Berthier, prince de Neufchâtel.

par votre courage ; vous avez glorieusement marqué la différence qui existe entre les soldats de César et les armées de Xercès.

En peu de jours nous avons triomphé dans les trois batailles de Tann, d'Abensberg et d'Eckmühl, et dans les combats de Freising, de Landshut et de Ratisbonne. Cent pièces de canon, quarante drapeaux, cinquante mille prisonniers, trois équipages de ponts attelés, trois mille voitures attelées, portant des bagages ; toutes les caisses des régiments, voilà le résultat de la rapidité de vos marches et de votre courage.

L'ennemi, enivré par un cabinet parjure, paraissait ne plus conserver aucun souvenir de vous ; son réveil a été prompt ; vous lui avez paru plus terribles que jamais. Naguère il a traversé l'Inn et envahi le territoire de nos alliés ; naguère il se promettait de porter la guerre au sein de notre patrie. Aujourd'hui, défait, épouvanté, il fuit en désordre. Déjà mon avant-garde a passé l'Inn ; avant un mois nous serons à Vienne (1).

NAPOLÉON.

Schœnbrunn, le 13 *mai* 1809.

ORDRE DU JOUR.

Soldats,

Un mois après que l'ennemi eut passé l'Inn, au même jour, à la même heure, nous sommes entrés dans Vienne.

Ses landwehrs, ses levées en masse, ses remparts créés par la rage impuissante des princes de la maison de Lorraine, n'ont pas soutenu vos regards. Les princes de cette maison ont abandonné

(1) Cette prédiction fut accomplie. Le 10 mai il était devant cette ville, et le 12 il en était maître. Voyez le 7e bulletin de la grande armée, c'est un document historique du plus haut intérêt.

leur capitale, non comme des soldats d'honneur qui cèdent aux circonstances et aux revers de la guerre, mais comme des parjures que poursuivent leurs remords. En fuyant de Vienne, leurs adieux à ses habitants ont été le meurtre et l'incendie. Comme Médée, ils ont égorgé leurs enfants de leurs propres mains.

Le peuple de Vienne, délaissé, abandonné, veuf, selon l'expression de la députation de ses faubourgs, sera l'objet de nos égards. J'en prends les habitants sous ma protection spéciale. Quant aux hommes turbulents et méchants, j'en ferai une justice exemplaire.

Soldats, soyons bons pour les pauvres paysans, pour ce bon peuple qui a tant de droits à notre estime; ne conservons aucun orgueil de tous nos succès; voyons-y une preuve de cette justice divine qui punit l'ingrat et le parjure.

NAPOLÉON.

Deux jours après la bataille de Wagram, c'est-à-dire le 9 juillet 1809, on lisait dans le 26ᵉ bulletin de la grande armée, daté du quartier-général de Wolkersdorff : « A présent que la monarchie autrichienne « est sans espérance, ce serait mal connaître le ca-« ractère de ceux qui l'ont gouvernée que de ne pas « s'attendre qu'ils s'humilieront, comme ils le fi-« rent après la bataille d'Austerlitz. » En effet, le maréchal duc de Raguse, arrivé le 10 à midi, sur les hauteurs de Znaïm, y reçut un billet du comte de Bellegarde, qui lui apprenait que le prince Jean de Lichtenstein se rendait auprès de l'empereur avec une mission de son maître pour traiter de la paix, et lui demandait en conséquence une suspension d'armes.

Le duc de Raguse lui répondit qu'il n'était pas en son pouvoir d'accéder à cette demande, mais qu'il allait en rendre compte à l'empereur. En attendant, il attaqua l'ennemi, lui enleva une belle position, des prisonniers et deux drapeaux. Le 11, à midi, l'empereur arriva vis-à-vis Znaïm; le combat était de nouveau engagé « Instruit que le prince de Lichtenstein était « entré dans nos avant-postes, il fit aussitôt cesser le « feu. Un armistice fut signé à minuit chez le prince « de Neufchâtel. » Le prince de Lichtenstein fut présenté deux heures après, c'est-à-dire le 12, à deux heures du matin, à l'empereur, dans sa tente (27e bulletin de la grande armée, daté de Znaïm, le 12 juillet 1809). L'empereur quitta son camp de Znaïm le 13, à neuf heures du matin. Le 14, à trois heures après midi, il était de retour à Schœnbrunn (28e bulletin de la grande armée). La paix fut signée à Vienne le 14 octobre. L'Autriche sortit de nouveau mutilée de cette guerre inconsidérée et sans excuse; elle fit des pertes considérables, et ne dut s'en prendre qu'à elle-même. L'empereur n'oublia pas la Pologne. La Saxe, la Bavière et le duché de Varsovie furent agrandis, et la Russie même gagna quelque chose.

Nous croyons avoir assez prouvé que l'empereur fut toujours enclin à offrir la paix et toujours prêt à la

donner aux ennemis. Notre tâche, sous ce rapport, finit ici ; nous ne pouvons pas mieux faire que de renvoyer le lecteur aux ouvrages de Fain pour toutes les années subséquentes.



Digitized by Google



Digitized by Google

N° IV.

« Le mot d'armistice est peut-être entendu avec « plus de joie dans les camps que dans l'intérieur, « parce qu'on en comprend mieux les avantages pré-« sents et les conséquences possibles. On y est tou-« jours disposé au rétablissement des relations ami-« cales, parce qu'on s'estime mutuellement. Ces « sentiments sont très marqués chez les militaires « français. »

(*Page 14 du texte.*)

Extrait d'une lettre du général en chef Bonaparte au Directoire exécutif, datée de Milan, du 8 *nivôse an* v (28 *décembre* 1796).

« ..... Plus de révolution, c'est l'espoir le plus cher du soldat. Il ne demande pas la paix, *qu'il désire intérieurement*, parce qu'il sait que c'est le seul moyen de ne pas l'obtenir, et que ceux qui ne la désirent pas l'appellent bien haut pour qu'elle n'arrive pas. Le soldat se prépare à de nouvelles batailles, et s'il jette quelque

fois un coup d'œil sur l'esprit qui anime plusieurs villes de l'intérieur, son regret est de voir les déserteurs accueillis, protégés, et les lois sans force, dans un moment où il s'agit de décider du sort du peuple français. »

Dans une autre lettre du 19 vendémiaire an VI (10 octobre 1797), au Directoire exécutif, il met au nombre des motifs qui l'ont décidé au traité qu'il était sur le point de signer à Campo-Formio, l'envie de la paix qu'avait toute la République, « envie qui « se manifestait même dans les soldats qui se bat- « taient, mais qui reverraient avec plus de plaisir en- « core leurs foyers, dont ils étaient absents depuis « plusieurs années. » Nous avons rapporté cette lettre en entier dans le n° 3.

Extrait d'une proclamation du premier consul Bonaparte aux soldats français.

« Paris, 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799).

« Soldats, en promettant la paix au peuple français, j'ai été votre organe; je connais votre valeur. Vous êtes les mêmes hommes qui conquirent la Hollande, le Rhin, l'Italie, et donnèrent la paix sous les murs de Vienne. »

Le rapport du général en chef Moreau au ministre de la guerre Carnot, du 12 frimaire an IX (3 décembre 1800), sur la bataille d'Hohenlinden, se termine

ainsi : « L'armée (1) est fière de son succès, surtout « parce qu'elle espère qu'il contribuera à accélérer « la paix.»

En 1807, peu de jours avant la paix de Tilsitt, la garde impériale française donna un repas de corps à la garde impériale russe. Au sortir de table, les soldats des deux nations changèrent d'uniforme, en signe d'amitié, et passèrent en cet état devant l'empereur des Français et l'empereur de Russie, qui applaudirent cordialement, de leur balcon, à cette marque de bon accord.

Quelques jours après ce banquet, les Baskirs donnèrent un concert à Napoléon avec les instruments de musique de leur pays. Il les entendit avec plaisir, quoique ce fussent encore d'assez faibles virtuoses; mais il leur tint compte de leur intention amicale, et il leur donna des marques de son contentement. Pendant une quinzaine de jours que les deux empereurs passèrent ensemble à Tilsitt, cette petite ville fut le rendez-vous des deux armées, et ces soldats, naguères si animés les uns envers les autres, s'y donnèrent des témoignages réciproques d'amitié qui ne furent troublés par aucun désordre.

(1) L'armée du Rhin.

N° V.

« Beaucoup de personnes ne savent pas aujour-
« d'hui que ce fut le général Bonaparte qui réveilla
« l'esprit de patriotisme et de liberté en Italie dès ses
« premiers pas dans cette belle contrée...., » etc.

(*Page* 20 *et* 21 *du texte.*)

Milan, le 26 *messidor an* IV (14 *juillet* 1796).

Au Directoire exécutif.

« Les deux messieurs qui vous porteront cette lettre, citoyens directeurs, sont des députés de la légation de Ferrare. Dans ce pays-là comme dans celui de Bologne on est très fatigué de la puissance papale, et on désire très sincèrement un autre ordre de choses. »

. . . .

« BONAPARTE. »

A cette dépêche était jointe une lettre par laquelle les principaux habitants de Ferrare demandaient au Directoire exécutif une autre forme de gouvernement.

Milan, le 11 vendémiaire an v (*9 octobre* 1796).

« Au Directoire exécutif.

« Le peuple de la Lombardie se prononce chaque jour davantage; mais il est une classe très considérable qui désirerait, avant de jeter le gant à l'empereur, y être invitée par une proclamation du gouvernement, qui fût une espèce de garant de l'intérêt que la France prendra à ce pays, à la paix générale. Cette résolution du gouvernement et l'arrêté qui établirait un gouvernement régulateur, et qui reconnaîtrait dès aujourd'hui l'indépendance de la république lombarde, avec quelques restrictions pendant la durée de la guerre, vaudraient à l'armée autant qu'un secours de trois à quatre mille hommes.

. . . .

« BONAPARTE. »

Milan, le 16 vendémiaire an v (*7 octobre* 1796).

Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie,

Aux habitants de Reggio.

« J'ai vu avec le plus vil intérêt, braves habitants de Reggio, votre énergie et votre bravoure. Vous vous êtes lancés dans la carrière de la liberté avec un courage et une décision qui seront récompensés par le succès. Dès votre premier pas, vous avez remporté un avantage essentiel, et quelques-uns de vos citoyens ont scellé de leur sang la liberté de leur patrie.

« Courage, braves habitants de Reggio, formez des bataillons, organisez-vous, courez aux armes ; il est temps enfin que l'Italie aussi soit comptée parmi les nations libres et puissantes. Donnez l'exemple, et méritez la reconnaissance de la postérité.

« BONAPARTE. »

Milan, le 17 vendémiaire an V (8 *octobre* 1796).

Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie,

A l'administration générale de la Lombardie.

« J'approuve le zèle qui anime le peuple de la Lombardie. J'accepte les braves qui veulent venir avec nous participer à notre gloire et mériter l'admiration de la postérité. Ils seront reçus par les républicains français comme des frères qu'une même raison arme contre leur ennemi commun. La liberté de la Lombardie, le bonheur de ses habitants, seront la récompense de leurs efforts et le fruit de la victoire.

« BONAPARTE. »

Au quarti r-général à Milan, le 18 vendémiaire an V
(13 *octobre* 1797).

Au commissaire du gouvernement.

Il faudrait, je crois, réunir un congrès à Modène et à Bologne, et le composer de députés des états de Ferrare, Bologne, Modène et Reggio. Les députés seront nommés par les différents gouvernements, de manière que l'assemblée soit composée d'une centaine de personnes. Vous pourriez en faire une répartition proportionnée à la population, en favorisant un peu Reggio. Il faudra avoir soin qu'il y ait parmi ces députés des nobles, des prêtres, des cardinaux, des négociants et des citoyens de tous les états, généralement estimés des patriotes. On y arrêterait : 1° l'organisation de la légion italienne; 2° une espèce de fédération pour la défense des communes; 3° ils pourraient envoyer des députés à Paris pour demander leur liberté et leur indépendance. Ce congrès ne devrait pas être convoqué par nous, mais

seulement par des lettres particulières. Cela produirait un grand effet, et serait un sujet de méfiance et d'alarmes pour les potentats de l'Europe; et il est indispensable que nous ne négligions aucun moyen pour répondre au fanatisme de Rome, pour nous faire des amis et pour assurer nos derrières et nos flancs. Je désirerais que ce congrès fût tenu le 23 de ce mois. Je vous prie de prendre en grande considération cet objet. Je ferai en sorte de m'y trouver pour cette époque. Nous sommes ici sans un sou, et tout coûte. Procurez-nous de l'argent.

BONAPARTE

Extrait d'une lettre du général en chef Bonaparte, au Directoire exécutif:

Milan, le 20 *vendémiaire an* V (11 *octobre* 1796).

« L'affaire de Modène, citoyens directeurs, a parfaitement réussi. Ce pays est content et heureux de se voir délivré du joug qui pesait sur lui. Les patriotes sont nombreux et en place. Vous trouverez ci-joints différents imprimés qui vous mettront au fait de la tournure que je donne aux esprits pour opposer fanatisme à fanatisme, et nous faire des amis de peuples qui, autrement, deviendraient nos ennemis acharnés. Vous y trouverez l'organisation de la légion lombarde. Les couleurs nationales qu'ils ont adoptées sont le vert, le blanc et le rouge.

« Parmi les officiers, il y a beaucoup de Français; les autres sont des officiers italiens qui, depuis plusieurs années, se battent avec nous à l'armée d'Italie. Le chef de brigade est un nommé Lahoz, milanais. Il était aide-de-camp du général Labarpe. Je l'avais pris avec moi. Il est connu des représentants qui ont été à l'armée d'Italie, et spécialement du citoyen Ritter.

« Vous trouverez ci-joint un manuscrit de l'organisation que je compte donner à la première légion italienne. J'ai écrit, à cet effet, aux commissaires du gouvernement pour que les gouvernants de Bologne, de Modène, de Reggio et de Ferrare aient à se réunir en congrès. Cela se fera le 23. Je n'oublie rien de ce qui peut donner de l'énergie à cette immense population, et tourner les esprits en notre faveur.

« La légion lombarde sera soldée, habillée, équipée par les Milanais. Pour subvenir à cette dépense, il faudra les autoriser à prendre l'argenterie des églises, ce qui produira à peu près un million. »

Au quartier-général à Modène, le 26 *vendémiaire an* V (17 *octobre* 1796).

Au Directoire exécutif.

Bologne, Modène, Reggio et Ferrare, se sont réunis en congrès en envoyant à Modène une centaine de députés. L'enthousiasme le plus vif, le patriotisme le plus pur les animent. Déjà ils voient revivre l'ancienne Italie. Leur imagination s'enflamme, leur patriotisme se remue, et les citoyens de toutes les classes se serrent. Je ne serais pas étonné que ce pays-ci et la Lombardie, qui forment une population de deux à trois millions d'hommes, ne produisissent vraiment une grande secousse dans toute l'Italie. La révolution n'a pas ici le même caractère qu'elle a eu chez nous, d'abord parce qu'elle n'a pas les mêmes obstacles à vaincre, et que l'expérience a éclairé les habitants. Nous sommes bien sûrs au moins que le fanatisme ne nous fera pas de mal dans ce pays-ci, et que Rome aura beau déclarer une guerre de religion, elle ne fera aucun effet dans ce pays conquis.

Une légion de deux mille cinq cents homme s'organise, ha-

billée, soldée et équipée aux frais de ce pays-ci, sans que nous nous en mêlions. Voilà un commencement de force militaire, qui, réunie aux trois mille cinq cents que fournit la Lombardie, fait à peu près six mille hommes. Il est bien évident que si ces troupes, composées de jeunes gens qui ont le désir de la liberté, commencent à se distinguer, cela aura, pour l'empereur et pour l'Italie, des suites très importantes. Je vous enverrai, par le prochain courrier, les actes et les manifestes publiés à cette occasion par le congrès.

. . . .

BONAPARTE.

Extrait d'une lettre du général en chef Bonaparte, au citoyen Cacault, agent de la République à Rome.

Modène, le 26 vendémiaire an V (17 *octobre* 1796).

« Cent députés de Bologne, Modène, Reggio et Ferrare, ont été réunis ici. Il règne dans tous ces pays un enthousiasme auquel on n'avait par le droit de s'attendre. La première légion de la Lombardie est déjà organisée. C'est le général Rusca qui commande cette légion. Vous sentez bien que j'y ai mis un bon nombre de vieux officiers accoutumés à vaincre et à commander. »

Au quartier-général de Bologne, le 26 vendémiaire an V (19 *octobre* 1796).

Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie,

Au peuple de Bologne.

J'ai vu avec plaisir, en entrant dans votre ville, l'enthousiasme

qui anime les citoyens, et la ferme résolution où ils sont de conserver leur liberté. La constitution et votre garde nationale seront promptement organisées; mais j'ai été affligé de voir quelques excès auxquels se sont portés quelques mauvais sujets indignes d'être bolonais.

Un peuple qui se livre à des excès est indigne de la liberté. Un peuple libre est celui qui respecte les personnes et les propriétés. L'anarchie produit la guerre intestine et toutes les calamités publiques.

Je suis l'ennemi des tyrans, mais, avant tout, l'ennemi juré des scélerats, des pillards et des anarchistes. Je fais fusiller mes soldats lorsqu'ils pillent. Je ferai fusiller ceux qui, renversant l'ordre social, sont nés pour l'opprobre et le malheur du monde.

Peuples de Bologne, voulez-vous que la République française vous protége? Voulez-vous que l'armée française vous estime et s'honore d'avoir fait votre bonheur? Voulez-vous que je me vante quelquefois de l'amitié que vous me témoignez? Réprimez ce petit nombre de scélerats; faites que personne ne soit opprimé, quelles que soient ses opinions. Nul ne peut être arrêté qu'en vertu de la loi. Faites surtout que les propriétés soient respectées.

BONAPARTE.

P. S. Je fais fusiller un des pillards qu'on vient d'arrêter. Un pareil sort attend tous ceux qui se conduiraient comme lui.

Extrait d'une lettre du général en chef Bonaparte au Directoire exécutif, datée de Vérone, du 3 brumaire an V (*24 octobre* 1796) (1).

« Modène, Reggio, Ferrare et Bologne, réunis en congrès, ont

(1) Nous en avons donné le commencement dans l'appendice n° 2.

arrêté une levée de deux mille huit cents hommes sous le titre de première légion italienne. L'enthousiasme est très grand. Les paysans qui portaient des vivres dans Mantoue sont venus eux-mêmes nous apprendre les routes cachées qu'ils tenaient. La plus parfaite harmonie règne entre nous et les peuples.

« A Bologne, ville de soixante-quinze mille âmes, l'enthousiasme est extrême. Déjà même la dernière classe du peuple s'est portée à des excès : ils ne voulaient pas reconnaitre le sénat. Il a fallu les laisser organiser leur constitution, et me prononcer fortement pour le sénat, afin de rétablir l'ordre. »

. . . .

. . . .

Au quartier-général de Vérone, le 4 brumaire an V (25 octobre 1796).

Aux membres du congrès d'Etat.

Je vous autorise, messieurs, à prendre toutes les mesures que vous croirez utiles, en les communiquant au général commandant la Lombardie, et en obtenant son approbation.

Vous pouvez, en conséquence, accorder aux étrangers la faculté d'acheter des biens stables dans la Lombardie, rappeler tous les absents et surtout ceux qui demeurent en pays ennemi, sous peine de séquestrer leurs biens, saisir les rentes de ceux qui servent chez des puissances ennemies ; chasser tous les prêtres et les moines qui ne sont pas natifs de la Lombardie ; augmenter l'imposition directe afin de pouvoir suffire à la solde journalière de la légion lombarde ; changer les municipalités, les préteurs et les professeurs des écoles ; et pour chacune de ces mesures, il vous faudra, à chaque acte, le conseil du général commandant la Lombardie.

Quant à la saisie de l'argenterie des églises, je la crois nécessaire ; mais je pense que la moitié vous suffit pour la légion lombarde ; l'autre moitié sera versée dans la caisse de l'armée, qui éprouve des besoins réels.

J'ai renvoyé l'exécution de cette mesure essentielle, aux commissaires du gouvernement, qui nommeront un agent pour se concerter avec vous.

BONAPARTE.

Vérone, le 3 *frimaire an* v (23 *novembre* 1796).

A M. Paul Greppi,

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire de Milan, en date du 6 brumaire dernier. J'y ai lu avec indignation le détail de la scène anarchique et licencieuse dont vous avez failli être la victime. Tant que les armées françaises seront à Milan, je ne souffrirai jamais que les propriétés soient insultées, non plus que les personnes. Je désire qu'après avoir fait votre tournée en Toscane, vous retourniez dans votre patrie à Milan. Soyez sûr qu'on réprimera cette poignée de brigands qui croient que la liberté est le droit d'assassiner, qui ne pensent pas à imiter le peuple français dans ses moments de courage et dans ses élans de vertu qui ont étonné l'Europe, mais qui cherchaient à renouveler ces scènes horribles produites par le crime, et dont les auteurs seront l'objet éternel de la haine et du mépris du peuple français, même de l'Europe et de la postérité. Soyez donc sans inquiétude, et persuadez-vous que le peuple français et l'armée que je commande ne laisseront jamais la hideuse et dégoûtante anarchie s'asseoir sur les ruines de la li-

berté. Nous avons des baïonnettes pour exterminer les tyrans, mais, avant tout, le crime.

BONAPARTE.

Milan, le 20 frimaire an V (10 *décembre* 1796).

Au congrès d'Etat.

Je ne vois aucun inconvénient, citoyens, à ce que vous envoyiez des députés à la fédération de Reggio : l'union des patriotes fait leur force. Je suis bien aise de saisir cette circonstance pour détruire des bruits répandus par la malveillance. Si l'Italie veut être libre, qui pourrait désormais l'en empêcher? Ce n'est pas assez que les différents États se réunissent, il faut, avant tout, resserrer les liens de fraternité entre les différentes classes de l'État, réprimer surtout le petit nombre d'hommes qui n'aiment la liberté que pour arriver à une révolution. Ils sont ses plus grands ennemis, et ils prennent toute espèce de figure pour remplir leurs perfides desseins.

L'armée française ne souffrira jamais que la liberté en Italie soit couverte de crimes Vous pouvez, vous devez être libres sans révolutions, sans courir les chances et sans éprouver les malheurs qu'a éprouvés le peuple français. Protégez les propriétés et les personnes, et inspirez à vos compatriotes l'amour et le respect des lois et des vertus guerrières, qui défendent les républiques et la liberté. La scène que plusieurs mauvais sujets se sont permise envers le citoyen Greppi a répandu des craintes et inspiré une terreur que vous devez vous efforcer de dissiper. Comprimez les malveillants, mais n'accoutumez pas un petit nombre d'individus à s'intituler le peuple, et à commettre des crimes en son nom.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 12 nivôse an V
(1er janvier 1797).

Au citoyen président du Congrès cispadan.

J'ai appris avec le plus vif intérêt, par votre lettre du 30 décembre, que les républiques cispadanes s'étaient réunies en une seule, et que, prenant pour symbole un carquois, elles étaient convaincues que leur force est dans l'unité et l'indivisibilité. La malheureuse Italie est depuis longtemps effacée du tableau des puissances de l'Europe. Si les Italiens d'aujourd'hui sont dignes de recouvrer leurs droits, et de se donner un gouvernement libre, on verra un jour leur patrie figurer glorieusement parmi les puissances du globe; mais n'oubliez pas que les lois ne sont rien sans la force. Votre premier regard doit se porter sur votre organisation militaire. La nature vous a tout donné, et, après l'unanimité et la sagesse qu'on remarque dans vos différentes délibérations, il ne vous manque plus, pour atteindre au but, que d'avoir des bataillons aguerris, et animés du feu sacré de la patrie.

Vous êtes dans une position plus heureuse que le peuple français, vous pouvez arriver à la liberté sans la révolution et ses crimes. Les malheurs qui ont affligé la France avant l'établissement de la constitution ne se verront jamais au milieu de vous. L'unité qui lie les diverses parties de la République cispadane sera le modèle, constamment suivi, de l'union qui règnera entre toutes les classes de ses citoyens; et le fruit de la correspondance de vos principes et de vos sentiments, soutenus par le courage, sera la liberté, la prospérité de la République.

BONAPARTE.

Extrait d'une lettre du général en chef Bonaparte au Directoire exécutif, datée de Goritz, le 4 germinal an v (*24 mars* 1797).

« Les villes d'Ancône, du duché d'Urbin et de la province de Macerata m'accablent de députations pour me demander à ne pas retourner sous la domination papale. La révolution gagne véritablement toutes les têtes en Italie ; mais il faudrait encore bien du temps pour que les peuples de ces pays pussent devenir guerriers et offrir un spectacle sérieux.

« Vous trouverez ci-joint un exemplaire de la constitution de la République cispadane.

« Les Lombards sont très impatients : ils voudraient qu'on déclarât leur liberté, et qu'on leur permît également de se faire une constitution. Ils soudoient en ce moment quinze cents Polonais et deux mille hommes de la légion lombarde. Ces deux corps commencent à s'organiser assez bien.

« BONAPARTE. » (1)

Montebello, le 13 *messidor an* v (1er *juillet* 1797).

Le Directoire la République cisalpine étant installé, toute autorité militaire française dans Milan cessera de se mêler des affaires intérieures du gouvernement, et renverra toutes les affaires de ce genre à l'officier supérieur lombard à qui le Directoire exécutif de la République cisalpine donnera le commandement de la place de Milan.

BONAPARTE.

(1) Crème, Brescia, Bergame et Vicence le sollicitaient également de les délivrer du joug de leurs oppresseurs.

Extrait d'une lettre du général en chef Bonaparte au Directoire exécutif, du 10 thermidor an v (*28 juillet* 1797), *de Milan.*

« Conformément aux ordres que vous m'avez donnés, Bologne, Ferrare et la Romagne sont réunis à la République cisalpine; mais j'ai pris le *mezzo termine* de ne pas m'en mêler. Je vous envoie l'arrêté de la République cisalpine. »

Extrait d'une lettre du général en chef Bonaparte au Directoire exécutif.

Milan, le 20 *thermidor an* v (28 *juillet* 1797).

« Nos troupes sont arrivées à Corfou, et y ont été reçues avec le plus grand plaisir. On se souvient encore en Albanie et en Grèce de Sparte et d'Athènes. J'ai déjà quelques correspondances avec les principaux chefs du pays, et la Grèce pourrait renaître de ses cendres. »

Au quartier-général à Milan, le 21 *brumaire an* vi (11 *novembre* 1797).

Au peuple cisalpin.

Citoyens,

A compter du 1er frimaire (1), votre constitution se trouvera en pleine activité.

Votre directoire, votre corps législatif, votre tribunal de cassa-

(1) C'est-à-dire à compter du 21 novembre.

tion, les autres administrations subalternes se trouveront organisés.

Vous êtes le premier exemple dans l'histoire d'un peuple qui devient libre sans factions, sans révolutions et sans déchirements.

Nous vous avons donné la liberté, sachez la conserver. Vous êtes, après la France, la république la plus populeuse, la plus riche. Votre position vous appelle à jouer un grand rôle dans les affaires de l'Europe.

Pour être dignes de votre destinée, ne faites que des lois sages et modérées.

Faites-les exécuter avec force et énergie.

Favorisez la propagation des lumières et respectez la religion.

Composez vos bataillons, non pas de gens sans aveu, mais de citoyens qui se nourissent des principes de la République et soient immédiatement attachés à sa prospérité.

Vous avez en général besoin de vous pénétrer du sentiment de votre force et de la dignité qui convient à l'homme libre.

Divisés, pliés depuis tant d'années à la tyrannie, vous n'eussiez pas conquis votre liberté; mais sous peu d'années, fussiez-vous abandonnés à vous-mêmes, aucune puissance de la terre ne sera assez forte pour vous l'ôter.

Jusqu'alors, la grande nation vous protégera contre les attaques de vos voisins. Son système politique sera réuni au vôtre

Si le peuple romain eût fait le même usage de sa force que le peuple français, les aigles romaines seraient encore sur le capitole, et dix-huit siècles d'esclavage et de tyrannie n'auraient pas déshonoré l'espèce humaine.

J'ai fait pour consolider la liberté, et dans la seule vue de votre bonheur, un travail que l'ambition et l'amour du pouvoir ont seuls fait faire jusqu'ici.

J'ai nommé à un grand nombre de places. Je me suis exposé à avoir oublié l'homme probe, à avoir donné la préférence à l'in-

trigant; mais il y avait des inconvénients majeurs à vous laisser faire ces premières nominations : vous n'étiez pas encore organisés.

Je vous quitte sous peu de jours (1). Les ordres de mon gouvernement, et un danger imminent que courrait la République cisalpine me rappelleraient seuls au milieu de vous. Mais en quelque lieu que le service m'appelle, je prendrai toujours un vif intérêt au bonheur et à la gloire de votre république.

BONAPARTE.

Il a tracé lui-même le tableau de l'intérêt qu'il porta toujours aux peuples de l'Italie dans la réponse qu'il fit, le 17 mars 1805, à la grande députation de la République italienne qui vint solliciter auprès de lui l'érection de cet État en royaume, et lui en offrir la couronne.

« Depuis le moment où nous parûmes pour la première fois dans vos contrées, lui dit-il, nous avons toujours eu la pensée de créer indépendante et libre la nation italienne ; nous avons poursuivi ce grand objet au milieu des incertitudes des événements.

« Nous formâmes d'abord les peuples de la rive droite du Pô en république cispadane, et ceux de la rive gauche en république transpadane.

« Depuis, de plus heureuses circonstances nous permirent de réunir ces états et d'en former la République cisalpine.

(1) Il allait se rendre au congrès de Rastadt comme ministre plénipotentiaire de la République française.

« Au milieu des soins de toute espèce qui nous occupaient alors, nos peuples d'Italie furent touchés de l'intérêt que nous portâmes à tout ce qui pouvait assurer leur prospérité et leur bonheur; et lorsque quelques années après, nous apprîmes au bord du Nil que notre ouvrage était renversé, nous fûmes sensibles aux malheurs auxquels vous étiez en proie. Grâce à l'invincible courage da nos armées, nous parûmes dans Milan lorsque nos peuples d'Italie nous croyaient encore sur les bords de la mer Rouge.

« Notre première volonté, encore tout couvert du sang et de la poussière des batailles, fut la réorganisation de la patrie italienne.

« Les statuts de Lyon remirent la souveraineté entre les mains de la consulte et des colléges, où nous avions réuni les différents éléments qni constituent les nations.

« Vous crûtes alors nécessaire à vos intérêts que nous fussions le chef de votre gouvernement. Aujourd'hui, persistant dans la même pensée, vous voulez que nous soyons le premier de vos rois. La séparation des couronnes de France et d'Italie, qui peut être utile pour assurer l'indépendance de vos ascendants, serait dans ce moment funeste à votre existence et à votre tranquillité. Je la garderai, cette couronne, mais seulement tout le temps que vos intérêts l'exigeront; et je verrai avec plaisir arriver le moment où je pourrai la placer sur une plus jeune tête, qui, animée de mon esprit, continue mon ouvrage et soit toujours prête à sacrifier sa personne et ses intérêts à la sûreté et au bonheur du peuple sur lequel la Providence, les constitutions du royaume et ma volonté l'auront appelée à régner. »

Après son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche et la naissance du seul enfant

qu'il ait eu d'elle, il avait formé le projet de réunir toute l'Italie sous un même sceptre, qu'il aurait donné à son second fils, s'il en avait eu un autre. C'était dans cette intention qu'il avait donné à son premier né le titre de roi de Rome, qui aurait passé au second lors de l'avénement de l'aîné à l'empire. Dans cette supposition, Murat, qui était alors roi de Naples, et Eugène, vice-roi d'Italie, eussent été placés ailleurs, (l'empereur eût trouvé le moyen de leur procurer un dédommagement avantageux), et le pape eût eu, en propriété, le palais de Fontainebleau, où il eût vécu dans la splendeur, avec de gros revenus comme chef de la chrétienté, exempt de tous soins, et conséquemment de tout embarras temporel. L'Italie eût gagné à cette homogénéité une force, une tranquillité, une prépondérance qu'elle n'aura jamais tant qu'elle restera divisée en plusieurs États, et qui en eussent fait une des principales puissances de l'Europe. Les événements ne permirent pas l'exécution de ce dessein. Ce projet fut repris, vers la fin de 1814, en faveur de Napoléon lui-même, par des patriotes italiens, qui, sachant qu'il était question de le transférer à Sainte-Hélène, parce que son séjour à l'île d'Elbe inquiétait encore ses ennemis, députèrent un des leurs près de lui pour obtenir son consentement; mais cette entreprise offrait alors des difficultés qui n'existaient pas à l'époque de sa toute puissance;

il se décida, de préférence, à venir chercher au milieu des Français un asile plus sûr contre ses persécuteurs.

La réunion de tous les États d'Italie en un seul, telle que l'empereur et de généreux Italiens, après lui l'avaient conçue, eût été utile aux deux pays. Unis par les mêmes sentiments et la même politique, ils se seraient soutenus mutuellement, ils auraient été défendus l'un par l'autre, sans avoir rien à craindre d'aucun côté. Ce qui se fait aujourd'hui en Italie est une combinaison toute différente, un avortement et une déception politique, une agglomération partielle, imparfaite, impuissante, et directement contraire aux intérêts de la République. Il n'est pas de l'intérêt de la France qu'une puissance qui a toujours été son ennemie s'agrandisse et se trouve en contact avec l'Autriche, toujours prête à se joindre à celle-ci contre elle en toute occasion.

Si l'Italie veut être heureuse et en état de résister à toutes les attaques extérieures, il faut qu'elle soit *une;* qu'il n'y ait qu'une monarchie ou qu'une république, ou qu'une confédération indissoluble de tous les États dont elle se compose, et qu'elle soit l'alliée intime de la France, parce que la France seule est intéressée à ce qu'elle soit forte, tranquille et heureuse.

N° VI.

(*Page 21 et 22 du texte.*)

Le 9 prairial au VI (28 mai 1798), la flotte qui portait le général en chef Bonaparte et l'armée française en Egypte, se trouvait, au point du jour, dans les parages sud-est de l'île de Corse. Le vent lui étant contraire, elle était encore à midi, à neuf lieues à l'est des Bouchers de Boniface. Le convoi de Corse l'y joignit. D'après les rapports qu'on lui fit de l'enthousiasme qui régnait dans toute cette contrée à l'aspect d'une armée de terre et de mer conduite par un des enfants du pays, il jeta sur le papier le plan d'une levée de plusieurs corps francs dans cette île, pour associer ses compatriotes à l'expédition.

« Vous trouverez ci-jointe, citoyen général, » écrivit-il au général de division Berthier, chef de l'état-major général, embarqué avec lui à bord de l'*Orient*, « l'organisation d'un corps de chasseurs d'infanterie légère. Mon intention est de lever trois de ces corps dans le département du Liamone et trois dans celui du Golo.

« Dans le département du Liamone, j'ai choisi les citoyens Antoine Lauro, chef d'escadron de la gendarmerie, Bonelli, chef de bataillon et Hugues Peretti, pour commander ces trois corps. Le citoyen Nuazzio Costa sera capitaine dans le premier; Joseph Lapoin, ci-devant lieutenant de gendarmerie, dans le second; et Ortolli, ci-devant capitaine d'un des quatre premiers bataillons de formation corse, dans le troisième.

« Vous leur donnerez leurs commissions que vous adresserez au département du Liamone et vous enverrez trois commissions en blanc au département du Golo, qui les remplira.

« Les deux premiers de ces corps se réuniront à Ajaccio. Le troisième se réunira à Bonifaccio. Ceux du département du Golo se réuniront à Bastia.

« Dès que ces corps seront complets, un commissaire des guerres en passera la revue, les fera solder et les fera embarquer; ceux du département du Golo, pour se rendre à Porto-Vecchio, où sont les trois compagnies de carabiniers de la 23e demi-brigade d'infanterie légère, et les deux premiers du département du Liamone, pour se rendre également, par mer, à Porto-Vecchio. Le troisième du département du Liamone s'embarquera à Bonifaccio, et se rendra par mer à Porto-Vecchio.

« J'enverrai des ordres à Porto-Vecchio pour le départ de tous ces convois et l'endroit où ils devront se rendre.

« Il faudrait que, le 10 messidor (1), ces différents corps fussent rendus à Porto-Vecchio et prêts à partir.

« Le général de division commandant dans la 23e division militaire, le commissaire ordonnateur et le commissaire de la marine feront toutes les dispositions relatives à la formation, au mouvement et à l'embarquement desdits corps.

(1) 28 juin.

« Les lieutenants, sous-lieutenants, sergents et caporaux seront nommés par le capitaine de chaque compagnie.

« Vous donnerez l'ordre qu'on leur fournisse des magasins des arsenaux, des armes et des habillements, s'il y en a. Chaque homme s'embarquera avec cent cartouches et six pierres à fusil.

« Il y aura sur les bâtiments des vivres pour vingt jours, et de l'eau pour dix.

Organisation des corps d'infanterie légère.

Article 1er.

« Le corps sera composé de cent cinquante-cinq hommes, compris les officiers et sous-officiers. Il sera partagé en deux compagnies de soixante-dix-sept hommes chacune et chaque compagnie sera partagée en quatre escouades de dix-neuf hommes chacune.

Art. 2.

« Le corps sera commandé par un capitaine de première classe, qui, avec le lieutenant, sera spécialement affecté à la première compagnie. Un capitaine en second et un sous-lieutenant seront spécialement affectés à la seconde compagnie. Deux escouades seront commandées par un sergent. Chaque escouade sera commandée par un caporal.

Art. 3.

« Il y aura un sergent-major qui fera les fonctions de quartier-maître de tout le corps, et un caporal-fourrier par compagnie.

Art. 4.

« Ceux des capitaines-commandants qui auraient eu le grade de

chef-de-bataillon dans les armées de la République conserveront leur grade et leurs appointements. Les capitaines en second jouiront des appointements de capitaines de dernière classe.

Art. 5.

« La première escouade de chaque compagnie sera composée d'éclaireurs, qui porteront pour marque distinctive une épaulette de fil vert. Ils auront la même paie que les carabiniers et devront avoir au moins la taille de cinq pieds trois pouces.

« BONAPARTE. »

Les ordres du chef de l'état-major général furent expédiés le jour même. En transmettant cet arrêté aux autorités civiles et militaires de l'île, il leur apprit qu'elle était sous ceux du général Bonaparte ; il leur recommanda de faire en sorte que tous ces corps fussent réunis dans la rade d'Ajaccio avant le 10 messidor (28 juin), comme le général en chef le désirait.

On s'occupa sur-le-champ de leur formation ; mais ils ne purent être levés qu'en partie. Les événements subséquents en suspendirent l'organisation et l'embarquement, et les empêchèrent de prendre part à l'expédition.

Convention arrêtée entre la République française, représentée par le citoyen général en chef Bonaparte, d'une part : et l'ordre des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, représenté par messieurs le bailli Torino-Frisari, le commandeur Bosredon-Ransijat, le baron Mario Testa-Ferrata, le docteur Nicolas Muscat, l'avocat Benedetto Scembri et le conseiller Bonanno, de l'autre part ; sous la médiation de Sa Majesté catholique le roi d'Espagne, représenté par monsieur le chevalier Philippe de Amati, son chargé d'affaires à Malte.

Article 1er.

Les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem remettront à l'armée française la ville et les forts de Malte ; ils renoncent en faveur de la République française aux droits de souveraineté et de propriété qu'ils ont tant sur cette ville que sur les îles de Malte, de Gozo et de Cumino.

Art. 2.

La République française emploiera son influence au congrès de Rastadt pour faire avoir au grand-maître, sa vie durant, une propriété équivalente à celle qu'il perd, et, en attendant, elle s'engage à lui faire une pension annuelle de trois cent mille francs. Il lui sera donné en outre la valeur de deux années de ladite pension, à titre d'indemnité pour son mobilier. Il conservera, pendant le temps qu'il restera à Malte, les honneurs dont il jouissait.

Art. 3.

Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem qui sont français, actuellement à Malte, et dont l'état sera arrêté par le général en chef, pourront rentrer dans leur patrie, et leur résidence à Malte leur sera comptée comme une résidence en France.

La République française emploiera ses bons offices auprès des Républiques cisalpine, ligurienne, romaine et helvétique pour que le présent article soit déclaré commun aux chevaliers de ces différentes nations.

Art. 4.

La République française fera une pension de sept cents francs aux chevaliers français actuellement à Malte, leur vie durant. Cette pension sera de mille francs pour les chevaliers sexagénaires et au-dessus.

La République française emploiera ses bons offices auprès des Républiques cisalpine, ligurienne, romaine et helvétique, pour qu'elles accordent la même pension aux chevaliers de ces différentes nations.

Art. 5.

La République française emploiera ses bons offices auprès des autres puissances de l'Europe pour qu'elles conservent aux chevaliers de leur nation l'exercice de leurs droits sur les biens de l'Ordre situés dans leurs états.

Art. 6.

Les chevaliers conserveront les propriétés qu'ils possèdent dans les îles de Malte et de Gozo, à titre de propriété particulière.

Art. 7.

Les habitants des îles de Malte et de Gozo continueront à jouir, comme par le passé, du libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine. Ils conserveront les priviléges qu'ils possèdent. Il ne sera mis aucune contribution extraordinaire.

Art. 8.

Tous les actes civils passés sous le gouvernement de l'Ordre seront valables, et auront leur exécution.

Fait double, à bord du vaisseau l'*Orient*, devant Malte, le 24 prairial an VI de la République française (12 juin 1798, vieux style).

Signé : Le commandeur BOSREDON-RANSIJAT; le baron Mario TESTA-FERRATA; le docteur Nicolas MUSCAT; l'avocat Benedetto SCEMBRI; le bailli de TORINO-FRISARI, sauf le droit de haute souveraineté qui appartient à mon souverain le roi des Deux-Siciles; le chevalier Philippe de AMATI, et BONAPARTE.

En exécution des articles conclus le 24 prairial entre la République française et l'ordre de Malte, ont été arrêtées les dispositions suivantes :

Article 1er.

Aujourd'hui, 24 prairial, le fort Manoel, le fort Tigné, le château Saint-Ange, les ouvrages de la Bormola, de la Cottonere et de la Cité-Victorieuse seront remis à midi aux troupes françaises.

Art. 2.

Demain, 25 prairial, le fort de Riccasoli, le château Saint-Elme, les ouvrages de la cité Valette, ceux de la Floriane et tous les autres seront remis à midi aux troupes françaises.

Digitized by Google

Art. 3.

Des officiers français se rendront aujourd'hui, à dix heures du matin, chez le grand-maître pour y prendre les ordres pour les gouverneurs qui commandent dans les différents forts et ouvrages qui doivent être mis au pouvoir des Français. Ils seront accompagnés d'un officier maltais. Il y aura autant d'officiers qu'il sera remis de forts.

Art. 4.

Il sera fait les mêmes dispositions que ci-dessus pour les forts et ouvrages qui doivent être mis au pouvoir des Français demain 25 prairial.

Art. 5.

En même temps que l'on consignera les ouvrages de fortification, on consignera l'artillerie, les magasins et les papiers du génie.

Art. 6.

Les troupes de l'ordre de Malte pourront rester dans les casernes qu'elles occupent jusqu'à ce qu'il y soit autrement pourvu.

Art. 7.

L'amiral commandant la flotte française nommera un officier pour prendre possession aujourd'hui des vaisseaux, galères, bâtiments, magasins et autres effets de marine appartenant à l'ordre de Malte.

Signé : BONAPARTE ; H. B. di TORINO-FRISARI ; le commandeur BOSREDON-RANSIJAT ; Maria TESTA-FERRATA ; Nicolas MUSCAT ; Benedetto SCEMBRI ; Il Caballero Felippe AMATI.

On fut mis en possession, le jour même, de la ville

et de tous les forts sans exception, l'Ordre s'étant déterminé à offrir au général en chef la remise immédiate de ceux qui ne devaient être occupés que le lendemain par l'armée française, afin de se délivrer de l'embarras de leur garde et de la gênante responsabilité qu'elle lui imposait dans l'état de désorganisation où il se trouvait. A six heures du soir, le général en chef descendit à terre, et le lendemain l'escadre entra dans le port.

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer les nombreuses mesures que le général en chef Bonaparte prit pour la conservation de cette importante conquête à la République ; nous dirons seulement, quant à présent, en nous renfermant dans l'objet spécial de cet ouvrage, qu'il modifia l'organisation des milices du pays; qu'il associa, à leur grande satisfaction, les jeunes chevaliers, les jeunes soldats et les jeunes matelots à l'expédition d'Égypte.

Message des consuls de la République à la commission législative du conseil des cinq-cents.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 1er frimaire an VIII (22 *novembre* 1799).

« Citoyens représentants,

« L'article 3 de la capitulation conclue entre le général Bona-

parte et le grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, lors de la conquête de l'île de Malte, porte :

« Les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem qui sont français, actuellement à Malte, et dont l'état sera arrêté par le général en chef, pourront rentrer dans leur patrie et leur résidence sera comptée comme une résidence en France. »

Cependant, une loi du 28 mars 1793 avait assimilé les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem aux étrangers, et déclaré qu'on ne pouvait opposer comme excuse ou prétexte d'absence la résidence à Malte. La loi du 25 brumaire an v, confirmant cette disposition, avait ensuite établi que la résidence en pays conquis et réuni ne comptait que depuis la conquête.

L'article 3 de la capitulation a donc changé à cet égard la condition des chevaliers nés français, qui se trouvaient à Malte au moment de la conquête. Ils ont obtenu, par une prompte adhésion aux volontés d'une armée victorieuse que la résidence à Malte produisît pour eux les mêmes effets que la résidence en France, sans qu'on pût en induire que ceux qui ne prouveraient pas qu'ils ont constamment résidé soit en France, soit à Malte, depuis l'époque du 9 mai 1792, fixée par les lois pour la résidence de tous les Français, eussent droit au bénéfice de la capitulation. Ils se trouvaient, au contraire, dans le cas où les lois exigent l'exclusion du territoire de la République.

Les consuls de la République, empressés de signaler leur respect pour la foi publique, vous adressent, citoyens représentants, la proposition formelle et nécessaire de donner la force législative à un acte qui assura les fruits de la victoire en épargnant le sang des braves de l'armée d'Orient.

Les consuls de la République,

ROGER-DUCOS, BONAPARTE, SYEYS.

N° VII.

(*Page 22 du texte.*)

Dans les premiers temps de son arrivée en Egypte, le général en chef Bonaparte avait organisé au Caire une compagnie turque (qu'il porta bientôt à un bataillon), une dans l'Alfiély, une à Suez, une légion maltaise, une légion nautique, composée en partie d'Italiens, de Grecs, de Maltais[1], en partie de marins français; et, à son retour de Syrie, il prit à la solde de l'armée française tous les Syriens qui s'étaient compromis pendant son expédition, soit en servant nos intérêts, soit en combattant avec nous, et qui nous avaient suivis en Egypte avec leurs familles.

Kléber organisa, après lui, une légion grecque, une légion cophte, un escadron de Syriens, et une compagnie de mameloucks européens, dont il donna le commandement à Hussein-Kachef, qui était vénitien d'origine, et qu'il employa pendant quelque



temps à la perception du miry, que l'apparition d'une escadre turque sur les côtes, et un grand rassemblement de troupes en Syrie, rendaient très difficile dans le Delta. On ne pouvait pas avoir de meilleurs collecteurs; mais ces hommes accoutumés à être obéis en se montrant, et surtout à se faire craindre, ayant donné lieu à beaucoup de plaintes, on fut obligé de les rappeler.

Comme la cavalerie française était peu nombreuse, Kléber avait retiré aux généraux leurs ordonnances de troupes à cheval, et il les avait remplacés par des mameloucks pris, à leur choix, parmi ceux qui étaient venus faire leur soumission. Les généraux de division pouvaient en avoir dix, les généraux de brigade six, et les adjudants-généraux deux. Ces mameloucks devaient se monter, s'armer et s'équiper à leurs frais. Chaque kachef recevait 45 sols par jour, et les mameloucks 30. Ils avaient de plus la solde, les vivres et les fourrages.

Au retour de l'armée d'Orient en France, tout ce qui restait de ces divers corps fut ou licencié ou incorporé dans la garde des consuls ou dans d'autres troupes. Les non-combattants et les militaires non-employés reçurent des secours annuels. Il y a encore, je crois, aujourd'hui quelques-uns de ces réfugiés à la charge du gouvernement : ils doivent être en petit nombre.

Au Caire, le 12 messidor, an VII (1).

Bonaparte, général en chef de l'armée d'Orient,

Au sultan de Darfour (2), Abd-el-Rhaman, serviteur des deux cités saintes, kalife du glorieux prophète de Dieu, maître des mondes.

J'ai reçu votre lettre (3) ; j'en ai compris le contenu.

Lorsque votre caravane est arrivée, j'étais absent, ayant été en Syrie pour punir et détruire nos ennemis. Je vous prie de m'envoyer, par la première caravane deux mille esclaves noirs, ayant

(1) 30 juin 1799.

(2) L'un des royaumes de la Nubie.

(3) Ce prince lui avait écrit une lettre conçue en ces termes :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« Louange à Dieu, maître des mondes, et salut sur le dernier des prophètes.

« De la part du sultan de Darfour, modèle des princes musulmans, successeur du prophète de Dieu maître des mondes, exemple de justice et de piété, serviteur des deux cités saintes, N. S. Abd-ul-Rahman-el-Rechid, que Dieu le protège toujours.

« Au glorieux sultan des armées françaises, mille saluts.

« Nous avons l'honneur de vous informer que le bruit de vos victoires est parvenu jusqu'à nous, et que nous avons appris avec joie vos conquêtes sur les mamelouks. Un Européen, devenu musulman, nous ayant appris combien vous protégez tous les étrangers, nous avons remis ce firman au conducteur de la caravane, Yussuf-el-Gellabi, chargé de vous assurer de notre amitié, qui, s'il plaît à Dieu, sera constante. Nous vous le recommandons vivement, afin que vous puissiez le protéger spécialement, ainsi que sa suite et ses esclaves. Nous vous présentons mille salutations et mille amitiés. »

(Le sceau du sultan tenait lieu de signature.)

Digitized by Google

plus de seize ans, forts et vigoureux ; je les achèterai tous pour mon compte (1).

Ordonnez à votre caravane de venir de suite, et de ne pas s'arrêter en route. Je donne des ordres pour qu'elle soit protégée partout.

BONAPARTE (2).

Vers la fin du mois d'octobre de la même année, Kléber accorda aux corps de troupes 150 francs pour l'enrôlement de tout homme noir en état de porter les armes. Il défendit d'employer les soldats nègres à tout autre service qu'au service militaire, et il ordonna d'employer les plus jeunes comme tambours. Il donna aux chefs de la 21e demi-brigade d'infanterie légère et du 22e régiment de chasseurs à cheval (3) des témoignages publics de satisfaction du parti avantageux qu'ils avaient su tirer en peu de temps des nègres qui leur avaient été donnés comme recrues. Ces derniers avaient prouvé que les noirs étaient aussi susceptibles d'instruction que les autres hommes lorsqu'ils sont aussi bien dirigés. Belliard en fit acheter de ses propres fonds dans la Haute-Egypte, et le général en chef lui fit rembourser tout ce qu'il

(1) C'était, comme nous l'avons dit, pour en faire des soldats.

(2) Il lui écrivit une seconde fois pour le même objet le 24 messidor 12 juillet ; mais les événements entravèrent cette négociation.

(3) Eppler et Lasalle.

avait dépensé pour cette acquisition. On en acheta partout où l'on put. Six nègres vendus au Caire par un cheik de caravane lui furent payés 250 gourdes. On fut très content de tous ceux qu'on put se procurer; on ne mit aucune différence entre eux et les blancs, et ils furent aussi dévoués; à pied, c'étaient des marcheurs infatigables; à cheval, des cavaliers intrépides. Il y avait des noirs parmi les mameloucks, et ce n'étaient pas les moins vaillants. En octobre 1800, le premier consul fit embarquer à Brest une soixantaine d'officiers de couleur sur l'escadre de l'amiral Ganteaume, qui devait porter des secours en Egypte : il les destinait au commandement des noirs de Darfour.

Digitized by Google

N° VIII.

(*Page 40 du texte.*)

Au Caire, ce 23 *ventôse an* VIII (14 *mars* 1800).

Au général en chef Kléber.

Général,

Je me suis acquitté ce matin, de la commission dont le citoyen Baudot (1) m'a chargé hier de votre part. On n'aurait pu faire éveiller Setti-Néfissé (2) à onze heures de la nuit sans effrayer toute sa maison, mais on s'est présenté chez elle dès le matin. J'ai cru devoir ne pas m'y rendre moi-même : cette visite, dans les circonstances où nous sommes, aurait éveillé des soupçons qu'il était nécessaire d'éviter. La personne que j'ai employée est d'une fidélité reconnue, et a été autrefois attachée à la maison de Mourad. Elle a été chargée de dire à Setti-Néfissé que le général en chef voyait approcher le moment où la perfidie des Anglais l'obligerait à combattre les troupes ottomanes; que le succès de cette action n'était pas douteux, et qu'il ne pouvait y avoir personne

(1) Chef de brigade, premier aide-de-camp du général Kléber.

(2) Femme de Mourad-Bey.

qui ne regardât la victoire des Français comme certaine ; que cependant le général en chef ne se décidait à prendre le parti des armes que parce qu'il y était contraint par le refus des Anglais d'accéder au traité conclu, et par les prétentions des Osmanlis ; que dans le cas où le combat aurait lieu, il espérait ne point trouver dans Mourad-Bey un ennemi à combattre ; que les Français ont toujours été disposés à traiter avec lui ; que lorsque le traité fait commençait à s'exécuter sans difficulté, la bonne foi dont les Français se sont fait une règle invariable ne permettait point de faire avec Mourad un accord particulier, quelque estime qu'on eût pour sa valeur ; qu'aujourd'hui l'état des choses était changé ; que, d'un côté, la Porte ne pouvait point garantir efficacement l'exécution de la convention de la part de ses alliés, et que, de l'autre, elle exigeait l'évacuation des places ; qu'ainsi les Français ne se trouvaient plus obligés par un traité que leurs ennemis avaient eux-mêmes rompu ; que libres maintenant de traiter avec Mourad, on lui proposait de ne point unir sa cause à celle des Osmanlis, et, s'il ne veut point encore joindre ses armes aux nôtres, ce qu'on ne demande pas parce qu'on est sûr du succès, du moins de se séparer des troupes du visir ; que, satisfait de cette première preuve d'amitié, le général en chef, immédiatement après le combat, lui fera les concessions les plus avantageuses ; qu'il doit savoir que les Français n'ont point l'intention de rester en Egypte ; qu'enfin il s'agit de leur laisser le soin de vaincre l'ennemi commun pour partager ensuite avec lui la possession de l'Egypte, jusqu'à ce que la paix de l'Europe, à laquelle on travaille en ce moment, permettant aux Français de s'en retourner, le laisse seul maître du pays ; que, du reste, l'avantage qu'on lui fera après le combat dépendra du plus ou moins de fermeté qu'il mettra dans sa conduite.

Voici à quoi se réduit la réponse de Setti-Néfissé. Elle a dit que son mari serait sans doute fâché de n'avoir pas reçu plus tôt

un avis aussi important ; qu'il était dans ce moment très près du Caire ; qu'elle lui avait envoyé ce matin son premier eunuque, qui n'était point encore de retour; qu'elle a appris que Mourad ayant demandé aux Français un sauf-conduit pour se rendre auprès du visir, l'avait obtenu, et que peut-être s'y était-il déjà rendu ; qu'elle va lui dépêcher sur-le-champ un homme sûr, qui lui portera fidèlement les propositions en question ; qu'elle ne peut pas assez connaître les intentions de son mari pour répondre qu'il les acceptera, mais qu'elle sait qu'il est singulièrement porté pour un arrangement avec les Français ; que s'il n'est point encore auprès du visir, et que ces premières propositions lui conviennent, il feindra quelque maladie ou d'autres prétextes pour ne point y aller, ou que, s'il y est déjà, il pourrait, au moment de l'action, se retirer avec son monde ; qu'il est actuellement à Tourra, où il a beaucoup de monde avec lui; que demain au matin elle me fera passer une réponse positive par une personne de confiance ; que cette voie est préférable à celle des lettres. Elle insiste beaucoup sur ce qu'on n'écrive rien. Elle a ajouté que si les circonstances eussent permis de faire cette démarche il y a huit jours, le succès en eût été certain, puisque Mourad-Bey était éloigné ; qu'actuellement il craindrait peut-être de se compromettre sans retour; qu'au surplus elle ne pouvait recevoir qu'avec plaisir une proposition qui tendrait à empêcher son mari de combattre, attendu qu'il pourrait périr dans cette occasion. Elle a ajouté quelques autres propos ; qu'elle préférait à tout la paix entre les Français, les Osmanlis, les mameloucks et les Anglais ; que si ces derniers s'obstinaient à fermer la mer, il fallait que le grand visir nous emmenât avec lui par terre.

On a insisté particulièrement sur ce que le général en chef, qui n'avait point encore perdu l'espérance d'amener le visir à un arrangement, ne négligerait rien pour éviter de compromettre Mourad-Bey, et qu'on pouvait être assuré de deux choses, la pre-

mière, c'est qu'en cas d'arrangement avec le visir, les promesses qu'aurait faites Mourad-Bey seraient tenues dans le plus grand secret; la seconde, qu'en cas de combat, sa conduite serait récompensée avec la fidélité la plus généreuse.

Voilà, mon général, le résultat de cette conversation. Vous y reconnaîtrez aisément, de la part de Setti-Néfissé, la douceur et l'ignorance des affaires qui conviennent à une femme, beaucoup de prudence, et même un peu d'artifice. La conversation n'a point eu de témoin.

Tourra est distant du Caire de trois ou quatre heures de chemin. C'est là que sont des espèces de fortifications bâties par Ismaïn-Bey. Le citoyen Baudot connaît cette position. Vous jugerez, général, s'il ne serait pas plus expéditif d'envoyer sur-le-champ un homme du pays entretenir Mourad-Bey lui-même, s'il en est encore temps, ou même dans le camp du visir, s'il est vrai qu'il y soit. Je ne connais personne d'assez hardi pour se charger de ce message.

Un mamelouck qui était avant-hier avec Mourad, et que l'on a entendu parler dans la maison de sa femme, disait qu'il avait avec lui deux cents cavaliers seulement, et qu'il était encore à Tourra.

J'ai profité de cette occasion pour traiter avec Setti-Néfissé d'une affaire beaucoup moins sérieuse, dont vous m'avez parlé. Il s'agissait d'obtenir le pardon des esclaves de sa maison et de celles d'Ibrahim-Bey qui ont vécu avec les généraux français, et en particulier de celle qui est réfugiée chez vous, et que le général Dugua vous a prié de protéger.

Cette dame a promis de se joindre au cheik Fayoumi pour obtenir qu'il ne leur soit fait aucun mal. On placera Sélonne dans la maison du cheik, et on garantit qu'elle y demeurera en sûreté. Setti-Néfissé a dit qu'il était fort mal de la part des généraux français de leur enlever leurs plus belles esclaves; qu'il était plus

mal encore de la part de ces dernières de changer de maison, mais qu'il fallait bien être indulgent pour ces sortes de fautes, et que, pour elle, elle pardonnait à ses femmes de tout son cœur, et qu'elle souhaitait que la paix avec nos ennemis fût aussi facile à faire.

J'aurai l'honneur de vous remettre demain les papiers dont vous m'avez parlé hier.

Salut et respect.

J.-B.-J. FOURIER (1).

Au nom du Dieu tout puissant,

Le très honoré et très illustre parmi les princes, Mourad-Bey-Mahammet, ayant témoigné le désir de vivre en paix et bonne intelligence avec l'armée française en Egypte, et le général en chef Kléber voulant lui donner des preuves distinguées de l'estime qu'ont inspirée aux Français son courage et la conduite qu'il a tenue envers eux, il a été convenu ce qui suit :

Article 1er.

Le général en chef de l'armée française reconnaît, au nom du gouvernement, Mourad-Bey-Mahammet en qualité de prince gouverneur de la Haute-Egypte. Il lui accorde, à ce titre, la jouissance du territoire sur l'une et l'autre rive, depuis, et y compris le canton de Bazas-Baza, province de Girgéh, jusqu'à Sieunéh. à la charge de payer à la République française le miry dû au souverain de l'Egypte.

Art. 2,

Cette redevance annuelle sera fixée et reglée à deux cent cin-

(1) Membre de l'Institut d'Egypte, commissaire français près le divan du Caire.

quante bourses de vingt mille médins chacune, quinze mille ardeps de froment et vingt mille ardeps en orge et autres grains.

Art. 3.

Le miry en argent sera payé par quart, de trois en trois mois, en réglant le commencement de l'année sur le calendrier français.

Le miry en nature sera versé chaque année dans les magasins du Caire, du 1er floréal au 30 fructidor, et il sera tenu compte à Mourad-Bey des frais de transport à raison de quarante médins l'ardep, lesquels frais seront comptés en déduction dans le paiement du miry en argent.

Art. 4.

Le produit des douanes de Cosséir-et-Honé est compris dans les conventions précédentes. Le port de Cosséir sera occupé par les troupes françaises, et Mourad-Bey sera tenu d'entretenir dans cette place un corps auxiliaire de mameloucks. Il approvisionnera en vivres, et à ses frais, la garnison française, qui sera au moins de deux cents hommes. La double solde qu'elle doit recevoir sera acquittée en déduction de la redevance déterminée par l'article premier.

Art. 5.

La jouissance seule du revenu étant attribuée au gouvernement de la Haute-Egypte, il ne disposera de la propriété d'aucun village en faveur des personnes qui lui sont attachées, sauf à lui à pourvoir à leur entretien comme il le jugera convenable.

Les propriétés légitimement acquises sont garanties par le gouvernement français, et il ne pourra y être porté aucune atteinte.

Art. 6.

Les déserteurs d'une armée à l'autre seront à l'avenir renvoyés sur-le-champ à leurs postes respectifs. Les cultivateurs de chaque village ne pourront point, pour se soustraire au paiement des contributions ou autres motifs de cette nature, se réfugier du Saïd sur le territoire occupé par les Français. Cette condition sera réciproque.

Art. 7.

Le prince gouverneur de la Haute-Egypte résidera à Girgéh. Il fournira au général en chef une garde de vingt-cinq mameloucks. Un bey de sa maison demeurera habituellement au Caire en qualité de commissaire chargé de ses pouvoirs.

Art. 8.

Le général en chef de l'armée française garantit à Mourad-Bey la jouissance des revenus de son gouvernement, et s'engage à le protéger en cas d'attaque.

Si le territoire occupé par les troupes françaises est menacé d'une agression ennemie, quelle qu'elle soit, Mourad-Bey sera tenu de fournir un corps de troupes auxiliaires jusqu'à la concurrence de la moitié de ses forces, et de procurer, au prix usité, des moyens extraordinaires de transport. La subsistance de ces troupes sera fournie par le gouvernement français.

Art. 9.

Le général en chef Kléber promet de ne consentir à aucune proposition qui priverait Mourad-Bey des avantages stipulés ci-dessus. Il fera connaître la présente convention au gouvernement

français, afin que les intérêts de Mourad-Bey soient réservés dans les traités qui pourraient être conclus relativement à la possession de l'Egypte.

Art. 10.

Les articles de la présente convention, arrêtés par le général de division Damas, chef de l'état-major général, et le citoyen Gloutier, commissaire du gouvernement et administrateur général des finances, chargé des pouvoirs du général en chef Kléber, Osman-Bey Bardissy, chargé des pouvoirs de Mourad-Bey, seront consentis et signés par le général en chef Kléber et par le très illustre et très honoré prince Mourad-Bey-Mahammet.

Fait et arrêté par les commissaires soussignés. L'original est écrit en langue française et porte en marge la traduction arabe.

Au Caire, le 15 germinal de l'an VIII de la République française (1), qui répond au 4 de la lune d'oubkadel, l'an de l'hégire 1214.

Signé : DAMAS, général de division, chef de l'état-major général de l'armée, GLOUTIER, administrateur général des finances, et Osman-Bey Bardissy (2).

Paris, le 29 *germinal an* VIII (19 *avril* 1800).

Le ministre de la guerre,

Au général Kléber, commandant en chef l'armée d'Orient.

Lorsque vous recevrez cette lettre, citoyen général, la brave armée d'Orient sera rentrée dans les ports de la République, après

(1) 5 avril 1800.

(2) Ce traité fut ratifié par les deux parties contractantes

avoir laissé en Egypte des traces immortelles de ses glorieux travaux.

La République est empressée de revoir dans son sein cette illustre portion de ses défenseurs, si longtemps éloignée et si intéressante par son dévoûment et sa constance.

Le premier consul désire que les troupes qui composent cette armée soient réparties, à leur arrivée sur nos côtes, dans les îles d'Hières et de Pommègues, pour s'y refaire de leurs fatigues (1). J'ai chargé le général commandant la 8e division militaire de faire à cet égard toutes les dispositions nécessaires pour leur établissement.

J'ai donné les ordres les plus précis pour qu'il soit pourvu de suite à la subsistance et aux divers besoins de ces troupes. Tous les moyens nécessaires seront employés pour que le service soit assuré dans toutes ses parties.

Mais au moment où ces braves troupes vont approcher du territoire de la République, une considération de la plus haute importance exige qu'il soit mis des bornes à leur empressement à rentrer dans leur patrie. Vous sentez, citoyen général, combien il est essentiel qu'aucun individu revenu d'Egypte n'aborde avant d'avoir subi les épreuves prescrites par les règlements de santé. Le premier consul se repose sur vous du soin de tenir la main à

(1) Le premier consul désigna en outre, huit ou dix jours après, la presqu'île des Sablettes à Toulon, et toutes les îles situées en avant de Marseille pour cette quarantaine d'observation. Il donna des ordres pour qu'elles fussent promptement disposées pour recevoir ces troupes. Son intention était qu'elles campassent dans ces îles jusqu'à ce qu'elles fussent admises à la libre pratique par les administrations sanitaires.

(Lettre du ministre de la guerre au général en chef Kléber, du 12 floréal an VIII, 2 mai 1800.)

la stricte exécution de cette mesure que commande l'intérêt de la République.

C'est à vous, citoyen général, à justifier encore dans cette occasion la confiance du gouvernement, et à seconder les dispositions qui seront faites à ce sujet par le général commandant la 8e division militaire.

Faites sentir à tous les militaires que vous commandez l'impérieuse nécessité de cette mesure. Dites-leur en même temps que le premier consul aspire après le moment où il pourra revoir les braves dont il a guidé tant de fois la valeur.

Quant à vous, citoyen général, qui avez si bien justifié le choix du premier consul, lorsqu'à son départ d'Egypte il vous confia le commandement de l'armée, vous ne doutez pas de la satisfaction qu'il éprouve de votre retour et de la conduite que vous avez tenue pour soutenir la gloire du nom français.

Le ministre de la guerre,

CARNOT.

Extrait d'une lettre du général de brigade Donzelot au général en chef Menou, du 25 messidor an VIII (14 juillet 1800), écrite du quartier de ce général à Siout, dans la Haute-Egypte.

« L'officier que j'ai envoyé porter vos dépêches à Mourad est de retour. Je vous adresse la réponse que ce bey vous a faite ainsi qu'à moi.

. . . .

« Mourad a d'abord témoigné combien il était affligé de l'assassinat du général Kléber, qu'il regardait comme un ami et un protecteur sincère ; qu'il craignait de ne pas trouver chez son successeur les mêmes sentiments pour lui. Il fut rassuré en recevant

l'assurance de votre ferme volonté de vivre en bonne harmonie, et de faire pour lui tout ce que votre prédécesseur lui avait promis.

. . . .

« Mourad a assuré l'officier que les Français pouvaient compter sur sa fidélité ; que rien n'ébranlerait sa résolution de partager notre sort ; que toutes les promesses qu'on lui faisait (1) cachaient des desseins plus ou moins perfides ; qu'il ne doutait pas que sa tête ne fût mise à prix, comme celle du général Kléber, et qu'il connaissait mieux que nous, et depuis bien plus longtemps, les intentions des envoyés du grand seigneur. Quant aux hostilités, il pense, d'après ce qu'on lui a mandé, que nous serons incessamment attaqués par les armées turques. . . . .

. . . .

« Il serait au désespoir que l'on crût ou qu'on dît qu'aucun des siens se fût réuni aux ennemis des Français.

. . . .

« Il a fini par dire qu'il avait juré amitié et fidélité aux Français; qu'il n'avait qu'une parole, et qu'il y tiendrait au péril de sa vie ; que nous ne devions pas douter. . . . . ,
que son sort ne fût lié au nôtre; que si, par un malheur inattendu, l'armée française éprouvait un revers, il se joindrait à nous sur le champ ; qu'il n'avait pas d'autre parti à prendre; qu'il allait profiter du moment de repos pour instruire ses mameloucks, les monter, réarmer et se mettre plus en état de partager honorablement nos travaux, s'il en était besoin ; qu'il continuerait sa correspondance avec l'ennemi commun (2), comme il l'avait promis et qu'il ne perdrait jamais un moment pour nous instruire de tout; qu'au surplus, dans le cas où nous serions attaqués, il

(1) De la part du grand visir.

(2) C'est-à-dire qu'il conserverait les intelligences qu'il avait en Syrie.

répondait sur sa tête de la tranquillité de la Haute-Egypte jusqu'aux portes du Caire. . . . .
. . . .

« Salut et respect,

« DONZELOT. »

Paris, le 19 *fructidor an* VIII (6 *septembre* 1800).

Les consuls de la République arrêtent ce qui suit :

Article 1er.

Il sera élevé un monument à la mémoire des généraux Desaix et Kléber, morts le même jour, dans le même quart d'heure, l'un à la bataille de Marengo, qui reconquit l'Italie aux armes de la République, et l'autre en Afrique, après la bataille d'Héliopolis, qui reconquit l'Egypte aux Français.

Art. 2.

Ce monument sera élevé au milieu de la place des Victoires. La première pierre en sera posée par le premier consul le 1er vendémiaire prochain.

Un orateur sera chargé de prononcer l'oraison funèbre de ces deux illustres citoyens.

Art. 3.

Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution de cet arrêté, qui sera imprimé au bulletin des lois.

BONAPARTE (1).

(1) Ces dispositions furent changées peu de jours après. Le tombeau du général Desaix fut érigé au Mont-Saint-Bernard, et celui du général Kléber dans une île du Rhin, entre Kehl et Strasbourg.

On connaît, quoique bien imparfaitement, malgré tout ce qui a été publié jusqu'ici, les événements qui amenèrent l'évacuation définitive de l'Egypte sous le général Menou, dans le cours de la même année. Le corps de Kléber avait été embaumé et provisoirement inhumé sous un tertre factice couvert de gazon, dans l'enceinte fortifiée d'Ibrahim-Bey, située sur le bord du Nil, à un quart de lieue du Caire. Belliard le fit transporter en Europe lors de l'évacuation de cette ville par les troupes françaises. Le premier consul lui fit témoigner sa satisfaction du soin qu'il avait pris de ramener en France les restes de ce chef illustre (1). Ces glorieux restes furent déposés avec de grands honneurs, d'après ses ordres, au château d'If, devant Marseille, en attendant la construction du monument qui devait être élevé à la mémoire de ce grand homme. Il les fit transporter depuis dans ce monument, qui fut érigé, comme nous l'avons dit, dans une île du Rhin, située entre Kelh et Strasbourg.

Après le départ de l'armée française, Setti-Néfissé et la femme du brave Osman-Bey Bardissy, l'émule et le successeur de Mourad-Bey, furent indignement persécutées par les Turcs. Au mépris de la capitula-

(1) Lettre du ministre de la guerre Berthier, au général Léopold Berthier, son frère, alors en mission à Marseille, du 22 ventôse an x (14 octobre 1801).

tion qu'on avait conclue avec eux, ces barbares maltraitèrent toutes les personnes qui avaient montré de l'attachement aux Français. Ils massacrèrent inhumainement la fille du cheik El-Bekri, l'un des principaux personnages du Caire, sous les yeux de son malheureux père, qu'ils forcèrent d'assister à son supplice. Plusieurs autres femmes respectables, soupçonnées à tort d'avoir eu des liaisons avec les infidèles (c'est ainsi que les Turcs appelaient les Français) subirent le même sort. D'autres furent traînées par les cheveux jusqu'au bord du Nil, et jetées vivantes ou percées de coups dans ce fleuve. Il en fut de même par toute l'Egypte. Les mameloucks eux-mêmes, attaqués à l'improviste et victimes de deux perfidies dont le monde s'indigne encore, furent presque entièrement détruits. Les Turcs, nous aimons à le croire, ne commettraient pas aujourd'hui de pareilles horreurs.

Beaucoup de personnes s'étaient, heureusement pour elles, soustraites d'avance à la persécution des Osmanlis. Une des femmes d'Ibrahim-Bey, l'aga des janissaires du Caire et cinq ou six autres Turcs, les Cophtes, les Grecs, les mameloucks et les Syriens qui étaient encore à notre service passèrent en France avec l'armée. Le chef des Cophtes, Maallem-Yacoub, mourut peu de temps après son débarquement en Provence. Au mois de juillet 1801, on comptait déjà

à Marseille et dans divers corps de l'armée près de mille réfugiés, venus à la suite de la garnison du Caire, qui avait antérieurement recueilli tout ce qui se trouvait dans le Delta et à Damiette, dans la Charquiéh et à Suez, et dans une partie de la Haute-Egypte; cent trente-deux domestiques égyptiens, soixante-seize domestiques noirs, cent soixante-deux femmes égyptiennes, cent-sept noires, en tout près de mille cinq cents individus, non compris beaucoup d'enfants. Il en vint encore quelques mois après un assez grand nombre, tant d'Alexandrie que de différents bâtiments de convoi qui avaient éprouvé de longs retards et beaucoup souffert dans la traversée, notamment des Grecs. Au mois de janvier subséquent, le premier consul ordonna la formation d'un escadron de cent cinquante mameloucks, qu'il attacha plus tard à sa garde, et d'un bataillon de Cophtes, d'Egyptiens et de Syriens, choisis parmi ceux qui avaient suivi l'armée d'Orient en France, et qu'il destinait à une nouvelle expédition dans le Levant, si jamais il y avait lieu d'en entreprendre une. La légion nautique avait été rendue longtemps auparavant à la marine. Les Maltais avaient été incorporés dans différents corps de l'armée, notamment dans le régiment de dromadaires, où leur connaissance de la langue arabe fut fort utile. Ils rentrèrent pour la plupart dans leurs foyers.

Les Grecs retournèrent aussi presque tous dans leur pays, et y combattirent depuis pour sa liberté. Les noirs furent extraits des corps et envoyés à Saint-Domingue lors de l'expédition du général Leclerc.

Si l'Égypte était restée aux Français, ce pays serait aujourd'hui plus florissant et plus heureux, la Syrie, plus éclairée, plus fréquentée, plus commerçante; la Méditerranée de nouveau unie à la mer Rouge; l'Inde régénérée et libre, et l'intérieur de l'Afrique connu et civilisé.

A l'exception de l'Angleterre, que nous attaquions indirectement et qui envoya des forces contre nous pour son propre compte, le monde entier était intéressé au succès de notre expédition d'Orient. Par une fatalité très remarquable, que peuvent seules expliquer les erreurs ordinaires de la politique et les préoccupations mal entendues du moment, nous eûmes, au contraire, contre nous la plus grande partie des peuples de l'ancien monde, les Turcs, les Russes, les Albanais, les Autrichiens, les Allemands, les Napolilains et les Siciliens, les Italiens pontificaux, les Portugais, les Marocains, les Algériens, les Tunisiens, les Tripolitains, des Georgiens, des Circassiens, les Arabes de l'Egypte, de la Lybie et de l'Yémen, des Nubiens et des Berbères, sans parler d'une multitude d'autres hordes barbares d'Asie et d'Afrique. Ces peuples agissaient contre leurs propres intérêts en ser-

vant l'Angleterre contre nous, qui voulions lui arracher l'empire des Indes, le rendre à ses princes naturels, et ouvrir ses ports et son commerce à toutes les nations.

FIN DES CONVENTIONS MILITAIRES.

507016

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

Page.

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE.

AVIS IMPORTANT.

Malgré tous nos soins il s'est glissé dans cet ouvrage un assez grand nombre de fautes d'impression, que nous ne pouvons attribuer qu'aux interruptions et aux préoccupations causées par les événements pendant tout le temps qu'il a été sous presse. Nous ne relèverons de ces fautes que celles qui en altéreraient ou qui en obscurciraient le sens ou la correction. Le lecteur reconnaîtra aisément les autres. Nous le prions en conséquence d'avoir, avant tout, la bonté de jeter les yeux sur l'*Errata* que nous avons jugé nécessaire de placer ci-après.

ERRATA.

Page.

15 deux dernières lignes : Il paraît même ce les ennemis ont publié, avec emphase dans leur camp, que... *lisez* Il paraît même que les ennemis ont publié avec emphase dans leur camp que...

18 ligne 10 : armes, *lisez* armés.

28 ligne 5 de la note : fusille, *lisez* fusillé.

30 ligne 6 : Turc, *lisez* Turcs.

31 ligne 18 : Béhméseh, *lisez* Béhnéséh.

35 ligne 22 : Matarieh, *lisez* Matariéh.

40 ligne 12 : Avait conclu, avec lui, un traité, *lisez* avait conclu avec lui un traité.

41 ligne 16 : Le dé art, *lisez* le départ.

43 ligne 8 : Que gouvernement, *lisez* que le gouvernement.

Page.

49 ligne 4 : Le signataire russe, Wintzingerode n'avait pas, *lisez* le signataire russe, Wintzingerode, n'avait pas.

51 ligne 16 : De troupes prussiennes échappées à ce grand désastre s'étaient renfermées..., *lisez* de troupes prussiennes, échappées à ce grand désastre, s'étaient renfermées...

58 ligne 12 : outrageusemen, *lisez* outrageusement.

60 ligne 18 : et qui contribuèrent, par la suite..., *lisez* et qui contribuèrent par la suite...

63 ligne 2 : du fort de Jaca, d'avoir.., *lisez* du fort de Jaca d'avoir...

66 lignes 4 et 5 : en enfreignat elle.., *lisez* en enfreignant celle...

70 1[er] mot de la dernière ligne : *lisez* commencèrent.

74 ligne 16 : supprimez la virgule qui se trouve après le mot maintenues.

Ib ligne 19 : supprimez la virgule qui se trouve après le mot Paris.

83 ligne 17 : par les Athéniens, pour.., *lisez* par les Athéniens pour...

90 ligne 19 : ajoutez après le mot promptitude : C'était un agent des Turcs et des Anglais. On prétend qu'il revint, en 1801, trouver Mourad-Bey dans la Haute-Egypte, de la part du grand visir, à la tête d'une centaine d'hommes tant à pied qu'à cheval, en longeant la lisière du désert et des terres cultivées de la gauche du Nil, sous l'escorte d'une tribu d'Arabes du Bahiréh, mais cela n'est pas certain. En admettant que ce fût lui, il avait bien changé de rôle ; celui qu'il avait joué en 1799 lui avait si mal réussi, qu'il s'en était apparemment dégoûté pour toujours. Son apparition fut, cette fois, beaucoup moins hostile que la précédente. On l'avait sans doute débarqué sur la côte déserte à l'Ouest d'Alexandrie. Il portait des dépêches à Mourad-Bey ; il avait dépouillé le caractère de sainteté au point de lui conduire en même temps deux esclaves blanches que le grand visir lui envoyait en présent.

106 ligne 10 : Rovenbello, *lisez* Roverbella.

111 ligne 24 : metiendrai, *lisez* me tiendrai.

114 ligne 4 : restitué, *lisez* restituée.

118 ligne 29 : d'ennemi, *lisez* d'ennemis.

121 ligne 1 : s'il nous arrive.., *lisez* s'il ne nous arrive...

128 ligne 6 : Indenbourg, *lisez* Judenbourg.

134 ligno 19 : refus, *lisez* refusé.

136 lignes 9 et 10 : foudroyant où.., *lisez* foudroyant, où.

Digitized by Google

Page.

140 dernière ligne : cesse, *lisez* cessé.

150 après la ligne 16 . « Milan, etc., il faut ajouter : Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, ordonne :

151 avant dernière et dernière ligne. *lisez* Clagenfurth.

152 ligne 9 : Toute l'argenterie des églises, inutile.., *lisez* Toute l'argenterie inutile des églises...

Ib. ligne 20 : du pays Conégliano, *lisez* du pays de Conégliano.

155 ligne 10 : Cordenone, *lisez* Pordenone.

155 ligne 11 : sa division, *lisez* la division.

157 ligne 20 : l'Aglio, *lisez* l'Oglio.

160 après les deux premières lignes, ajoutez, en petites capitales, le mot Bonaparte.

175 avant dernière ligne de la note : de la lle.., *lisez* de l'lle...

183 ligne 1 de l'article 5 : Le pays. , *lisez* Les pays...

191 dernière ligne : ssaire de Gênes, *lisez* commissaires des guerres.

192 ligne 2 de l'article 12 : le département.., *lisez* les départements.

201 ligne 2 : d'une l'armée, *lisez* d'une armée.

233 ligne 21 : nous sommes convenus et d'en finir nous avons signé.., *lisez* nous sommes convenus d'en finir, et nous avons signé...

239 lignes 1 et 2 de la note : de nos.., *lisez* de vos.

241 ligne 9 : que nous avons fait ratifier.., *lisez* que nous avons faits ratifiés...

243 ligne 2 : esclavons.., *lisez* Esclavons.

246 ligne 13 : nécessaire à l'empereur, *lisez* nécessaire avec l'empereur.

247 ligne 8 : le maintien du corps germanique aux changements cidessus près, *lisez* le maintien du corps germanique, aux changements ci-dessus près.

255 ligne 8 : citoyen directeur, *lisez* citoyens directeurs.

258 ligne 10 : jusqu'à mon ordre.., *lisez* jusqu'à nouvel ordre.

261 ligne 23 : en le faisant.., *lisez* en le laissant...

262 ligne 15 : que le le contenu.., *lisez* que le contenu...

263 ligne 2 : avec la République française, que.., *lisez* avec la République française; que...

271 ligne 7 : m'obligerait.., *lisez* m'obligeraient...

300 ligne 1 : qui le a.., *lisez* qui les a...

325 ligne 26 : à tout-à-coup.., *lisez* a tout-à-coup.

331 ligne 3 : d'arriver.., *lisez* d'entrer...

Page.
333 ligne 14 : troublé.., *lisez* touché...
334 avant dernière ligne : que de tels sentiments.., *lisez* à qui de tels sentiments...
338 note 1 ; le 28 janvier, *ajoutez* 1806.
345 note 2 : En 1800, *lisez* En 1799.
346 ligne 2 de la note 2 : détermlné.., *lisez* déterminés.
Ib. ligne 4 de la note 3 : la plus complète.., *lisez* la complète.
Ib. ligne 7 de la même note : de l'empereur qu'il.., *lisez* de l'empereur, qu'il...
346 ligne 11 de la même note : sur le champ de bataille, *lisez* sur les champs de bataille...
360 lignes 6 et 7 : équipages de nts, *lisez* équipages de ponts.
Ib. ligne 9 : outes.., *lisez* toutes.
371 anté-pénultième ligne : pour la défense des communes, *lisez* pour la défense commune.
384 ligne 20 ; ascendants.., *lisez* descendants.
387 ligne 8 : Bouchers.., *lisez* Bouches...
395 ligne 16 : du pays ; qu'il.., *lisez* du pays, et qu'il...
397 ligne 6 et 417 ligne 5 : Suez, *lisez* Suèz..
398 ligne 11 : remplacés.., *lisez* remplacées..
405 ligne 23 : tendrait.., *lisez* tendait...
408 ligne 1 de l'article 4 ; Cosséir-et-Honé.., *lisez* Cosséir-et-Houé...
408 ligne 1 de l'article 5 : gouvernement.., *lisez* gouverneur...
424 ligne 5 : du retour en France de l'armée de l'Orient, *lisez* du retour de l'armée d'Orient en France...
425 dernière ligne : général Préval, *lisez* colonel Préval.

FIN DE L'ERRATA.



SBN 67016

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

